

Bilan d'activités par programmes 2017

Sommaire

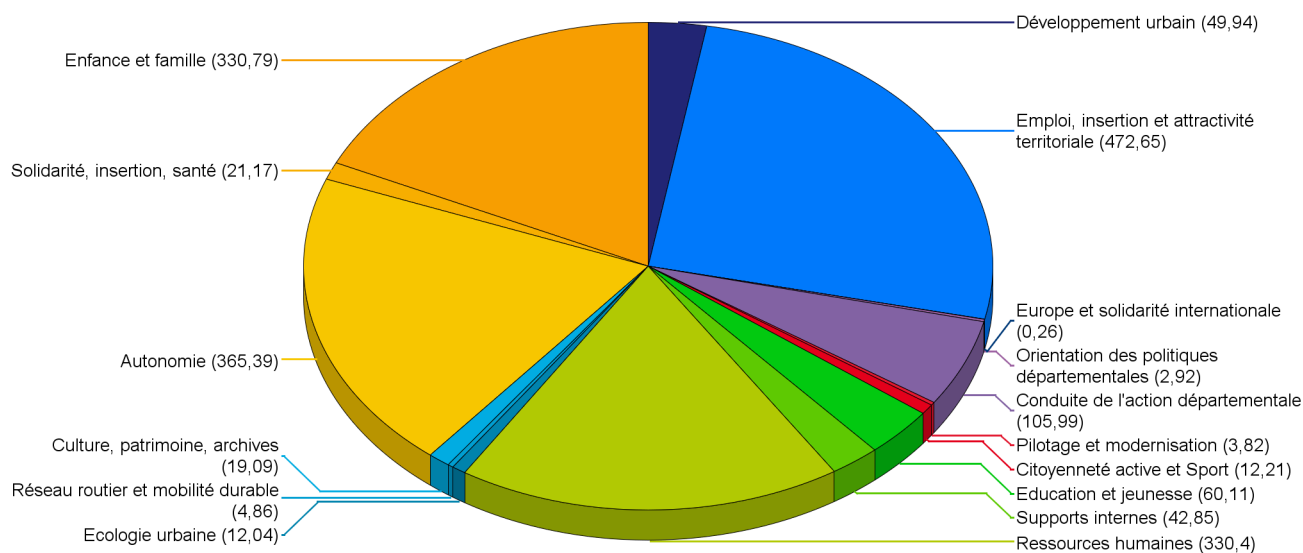
Budget et ressources humaines du Département	3
Programmes du Département	15
Enfance et famille	16
Accueil de la petite enfance	17
Aide sociale à l'enfance	27
Protection maternelle et infantile, planification familiale	40
Action sociale, prévention, santé	51
Accompagnement social	52
Promotion des droits fondamentaux	64
Prévention et promotion de la santé	68
Prévention des conduites à risques	78
Autonomie	85
Personnes âgées	86
Personnes handicapées	94
Emploi, insertion et attractivité territoriale	105
Insertion par l'emploi	106
Attractivité territoriale	116
Economie sociale et solidaire	122
Education et jeunesse	129
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	130
Projet éducatif départemental	136
Actions pour la jeunesse	141
Culture, patrimoine, archives	143
Culture	144
Patrimoine culturel	152
Archives	154
Citoyenneté active et sports	161
Sport et loisirs	162
Promotion de la vie associative et démocratie participative	170
Réseau routier et mobilité durable	173
Réseau routier	174
PDU et infrastructures de transports en commun	178
Circulations douces et cadre de vie	183
Développement urbain	187
Aménagement et mobilités métropolitaines	188
Habitat et politique de la ville	193
Ecologie urbaine	199
Biodiversité et nature en ville	200
Assainissement	209
Qualité de l'environnement urbain	216
Pilotage et modernisation	219
Pilotage et stratégie	220
Audit interne	226
Innovation et territoires numériques	228
Systèmes d'information	230
Animation du développement social local	236
Europe et international	239
Coopérations, relations internationales et européennes	240
Animation et gestion de projets européens	246
Supports internes	251
Bâtiments départementaux	252
Logistique	257
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	265
Secrétariat général	270
Ressources Humaines	273
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	274
Politique salariale et gestion des carrières	279
Relations sociales et qualité de vie au travail	284
Politique égalité et diversité	289
Conduite de l'action départementale	291
Stratégie budgétaire et financière	292
Gestion de la dette	296
Commande publique	297
Information et communication	300
Mission Jeux olympiques	304
Marketing territorial et mécénat	306
Orientation des politiques départementales	307
Assemblée départementale	308
Moyens des groupes politiques	308

Budget et ressources humaines du Département

Budget global

Budget du Département (budget principal):	2 041,74	millions d'euros (hors gestion de la dette et de la trésorerie)
Dont:	Fonctionnement	1 834,49 millions d'euros
	Investissement	207,25 millions d'euros

Répartition des dépenses directes de fonctionnement hors opérations d'ordre (hors action "gestion de la dette et de la trésorerie")

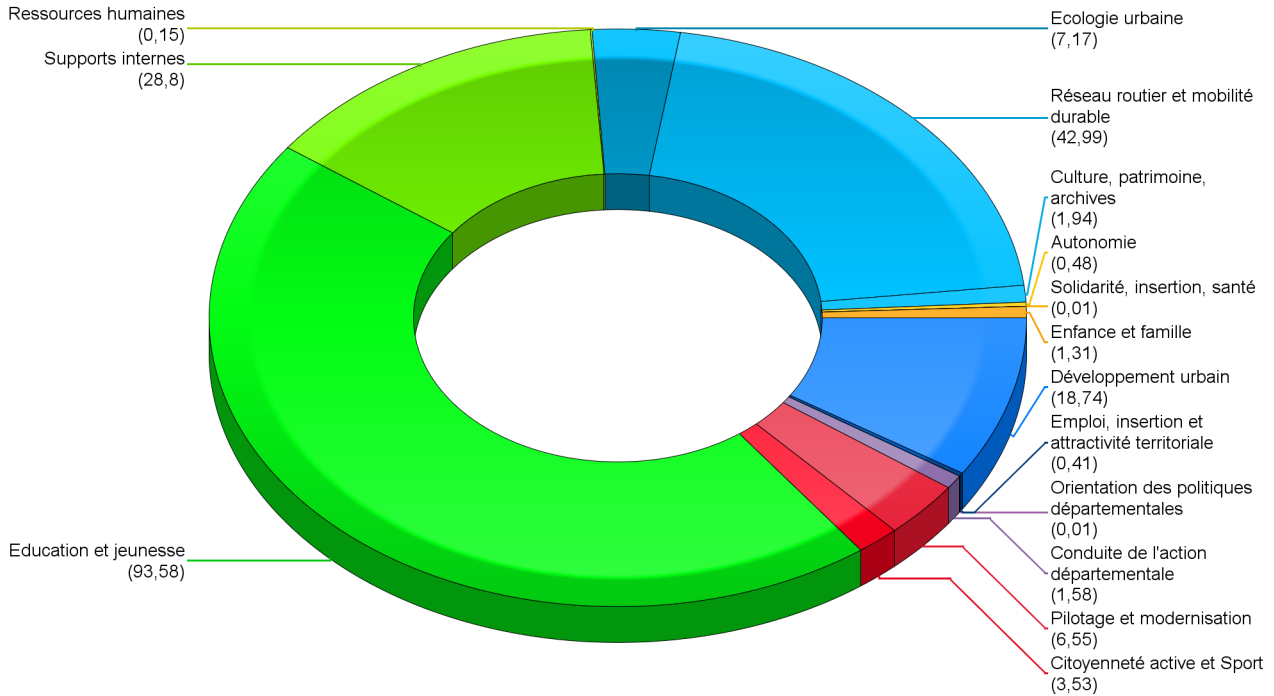


En millions d'euros

Mission	Part des dépenses directes de fonctionnement
Emploi, insertion et attractivité territoriale	25,76 %
Autonomie	19,92 %
Enfance et famille	18,03 %
Ressources humaines	18,01 %
Conduite de l'action départementale	5,78 %
Education et jeunesse	3,28 %
Développement urbain	2,72 %
Supports internes	2,34 %
Solidarité, insertion, santé	1,15 %
Culture, patrimoine, archives	1,04 %
Citoyenneté active et Sport	0,67 %
Ecologie urbaine	0,66 %
Réseau routier et mobilité durable	0,26 %
Pilotage et modernisation	0,21 %
Orientation des politiques départementales	0,16 %
Europe et solidarité internationale	0,01 %

Répartition des dépenses directes d'investissement (hors action "gestion de la dette et trésorerie")

En millions d'euros

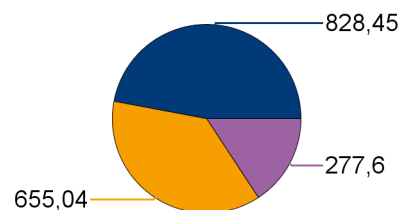


Mission	Part des dépenses directes d'investissement
Education et jeunesse	45,15 %
Réseau routier et mobilité durable	20,74 %
Supports internes	13,89 %
Développement urbain	9,04 %
Ecologie urbaine	3,46 %
Pilotage et modernisation	3,16 %
Citoyenneté active et Sport	1,71 %
Culture, patrimoine, archives	0,94 %
Conduite de l'action départementale	0,76 %
Enfance et famille	0,63 %
Autonomie	0,23 %
Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,20 %
Ressources humaines	0,07 %

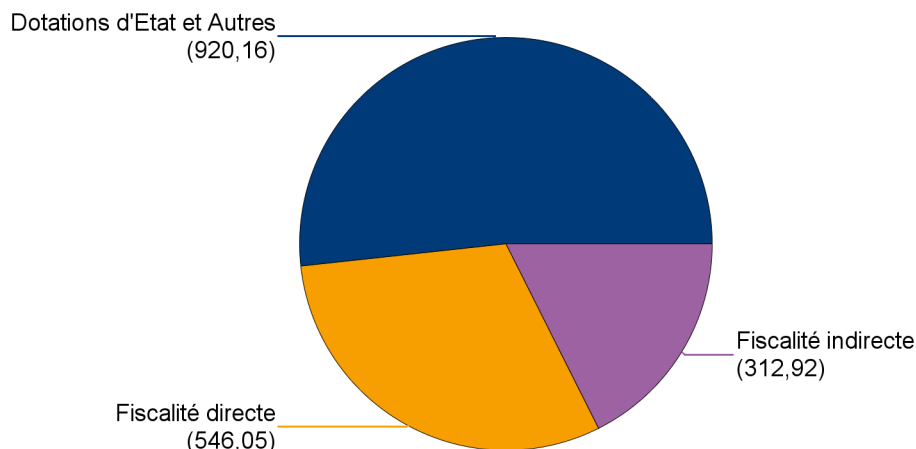
Répartition des recettes de fonctionnement

Depuis 2010, la structure des recettes du Département a été modifiée du fait de la réforme de la fiscalité locale. La perte d'autonomie financière de notre collectivité s'est confirmée avec une part beaucoup plus ténue de la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe sur le foncier bâti) et une part de plus en plus importante de la fiscalité directe sans pouvoir de taux : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile-de-France, remplacés par une dotation figée, privera le Département de plus de la moitié de la dynamique de cette taxe. Dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au Département a baissé de 22,05 M€ en 2017 (une baisse de 22,2 millions d'euros avait eu lieu en 2016 et en 2015). Par ailleurs, le Département a contribué à hauteur de 13,9 millions d'euros en 2017 (12,7 millions d'euros en 2016) au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). 10,6 millions d'euros ont été également prélevés au titre du fonds de solidarité pour les DMTO (9,7 millions d'euros en 2016). Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont progressé en 2017 de 1,1%, suite à un niveau exceptionnel de DMTO (229 millions, contre 203 millions en 2016), et d'un produit de 24 millions d'euros issu du fonds exceptionnel destiné aux Départements en difficulté financière.

Rappel 2016 (en M€)



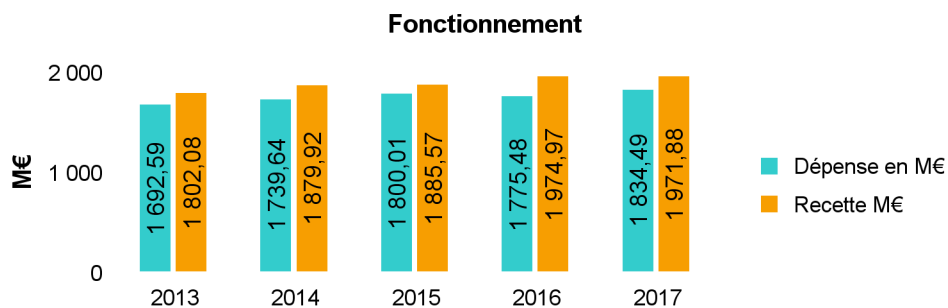
Répartition des recettes générales du Département en 2017 (en M€)



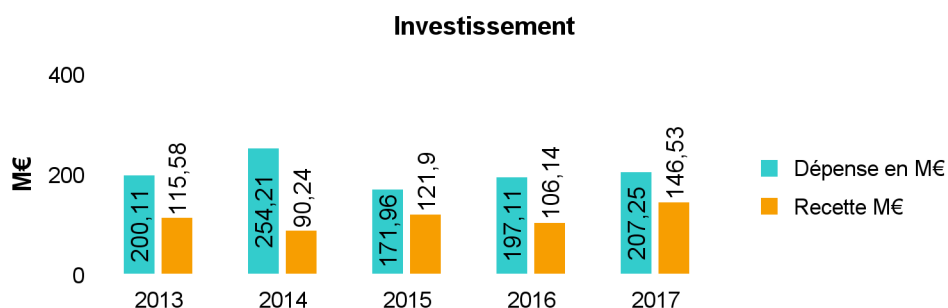
Dotations état	Dotations de l'Etat (M€)	Part dans les dotations d'Etat
Dotation globale de fonctionnement	211,24	22,96 %
TIPP / Compensation RMI-RSA	198,63	21,59 %
Fonds d'urgence	168,21	18,28 %
TSCA part Etat	105,75	11,49 %
TSCA et TIPP / Compensation des transferts Fonds sociaux	62,29	6,77 %
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	42,25	4,59 %
Fonds de garantie individuelle des ressources	37,27	4,05 %
TIPP / Compensation API	35,03	3,81 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	24,61	2,67 %
TSCA / Participation aux dépenses de la BSPP	19,6	2,13 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	8,3	0,90 %
Dotation générale de décentralisation	6,78	0,74 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	0,17	0,02 %
Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,04	

Evolution pluriannuelle du budget départemental (Budget principal) - Source: GDA

Fonctionnement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2013-2017	+ 8,38 %
2016-2017	+ 3,32 %



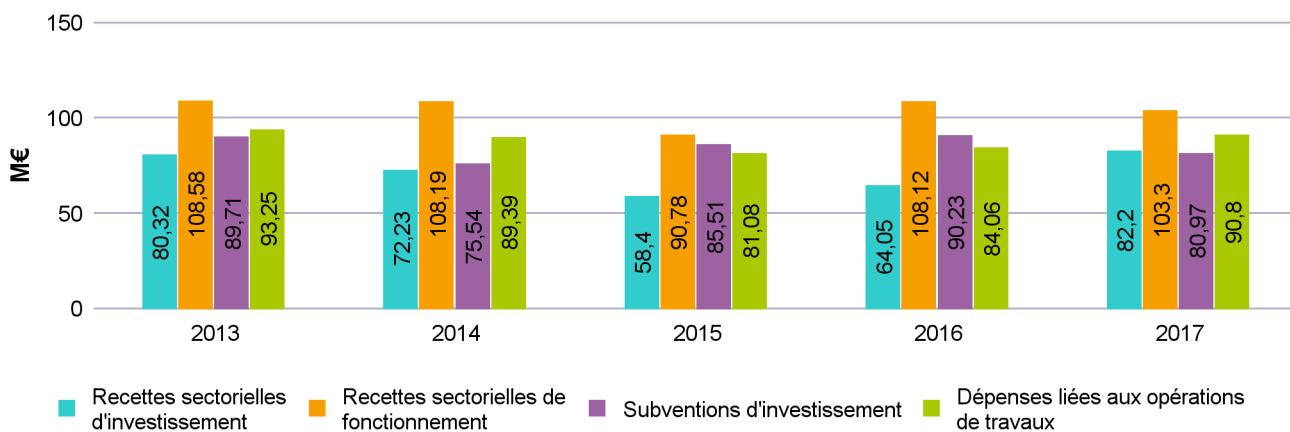
Investissement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2013-2017	+ 3,56 %
2016-2017	+ 5,14 %



En €	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement (hors dette) par habitant	133,7	166,22	111,98	120,91	125,7

Taux de réalisation du budget

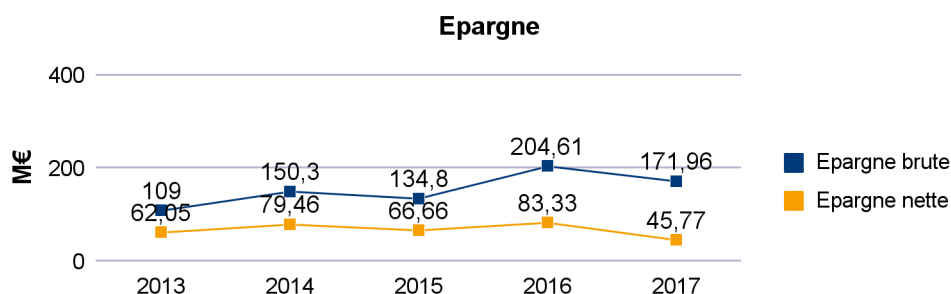
Taux de réalisation (tous budgets)



Epargne - évolution pluriannuelle

Epargne nette	
2013-2017	- 26,23 %
2016-2017	- 45,07 %

L'épargne nette est la capacité d'autofinancement diminuée des remboursements de dette



	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'épargne nette	3,40 %	4,10 %	3,40 %	4,10 %	2,30 %

Evolution pluriannuelle des recettes - Fiscalité

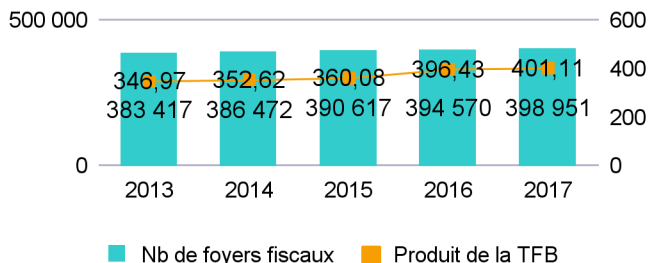
Fiscalité directe

TFB

2013-2017	+ 15,61 %
2016-2017	+ 1,18 %

En M€	2017
CVAE	108,86
IFER	1,29

Taxe sur le foncier bâti



Fiscalité indirecte

Droits de mutation

2013-2017	+ 64,44 %
2016-2017	+ 12,76 %

en M€	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des droits de mutation perçus (HT)	139,14	165,54	185,22	202,91	228,8
Montant des droits de mutation prévus (HT)	145	153	180	185,22	195,22

La fiscalité directe avec pouvoir de taux est limitée à la seule Taxe sur foncier bâti (TFB). Le produit de cette taxe s'est élevé à 401,11 M€ en 2017, soit une progression de 1,18 % par rapport à 2016. Cette progression repose sur l'augmentation du taux de 1,41 point en 2016 (à 16,29 %, soit en deçà de la moyenne nationale), et une revalorisation forfaitaire des bases de 1 % votée en Loi de Finances Initiale 2016.

En 2017, l'Assemblée Départementale a décidé de ne pas augmenter le taux.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux concerne principalement la CVAE. Le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile-de-France, remplacés par une dotation figée, privera le Département de plus de la moitié de la dynamique de cette taxe.

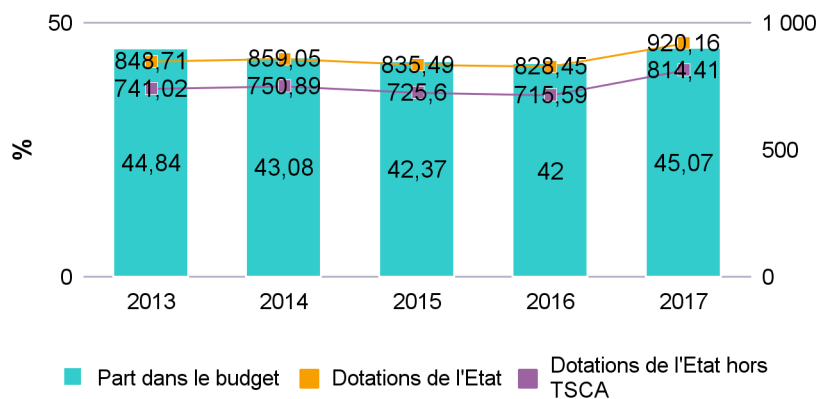
Concernant la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont augmenté de 26 M€ pour atteindre 229 M€, soit le plus haut niveau jamais atteint.

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat

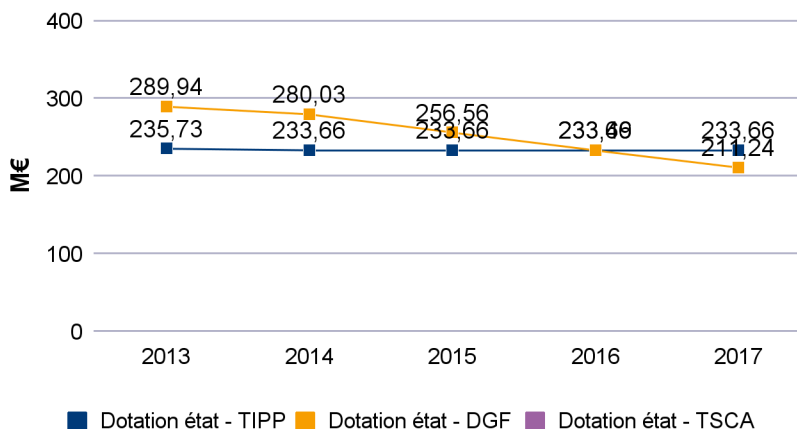
	Evol. totale	Evol hors TSCA
2013-2017	+ 8,42 %	+ 9,90 %
2016-2017	+ 11,07 %	+ 13,81 %

Total des dotations d'Etat



En M€	2017
Dotation état - FNGIR	37,27
Dotation état - DC RTP	42,25

Evolution des principales dotations d'Etat



Les dotations de l'Etat ont représenté 920,16 M€ en 2017, contre 828,45 M€ en 2016. La hausse apparente s'explique par la compensation de la CVAE désormais opérée par l'Etat, et pour laquelle le Département perd en fait une part du dynamisme. L'année 2017 a par ailleurs été marquée par la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 22,05 M€.

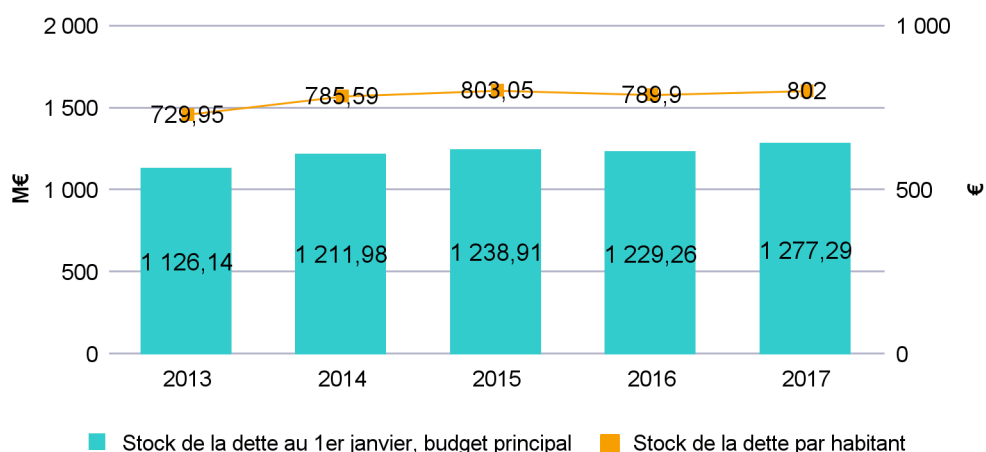
Le Département a perçu en 2017 :

- 211,2 millions d'euros au titre de la DGF
- 246,6 millions d'euros au titre de TIPP
- 174,7 millions d'euros au titre de la taxe sur les conventions d'assurance
- 115,7 millions d'euros au titre de la compensation CVAE
- 79,5 millions d'euros au titre des FNGIR et DCRTP
- 27,8 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Ile de France
- 24,6 millions d'euros au titre du FMDI
- 24,6 millions d'euros au titre du fonds de soutien exceptionnel.

Gestion des emprunts et taux de la dette

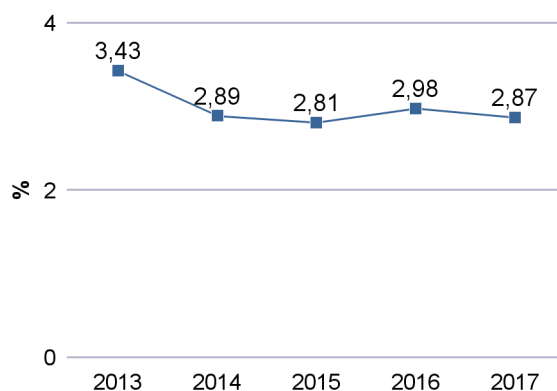
Dettes de la collectivité

Gestion des emprunts	
2013-2017	+ 13,42 %
2016-2017	+ 3,91 %



En années	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité de désendettement	10,3	8,1	9,2	7,3	7,18

Taux moyen de la dette



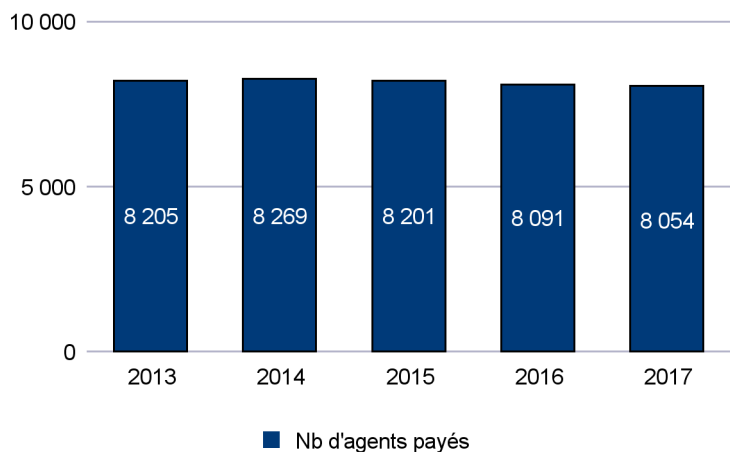
En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des frais financiers nets	26,3	25,93	34,93	46,46	36,57

Subventionnement

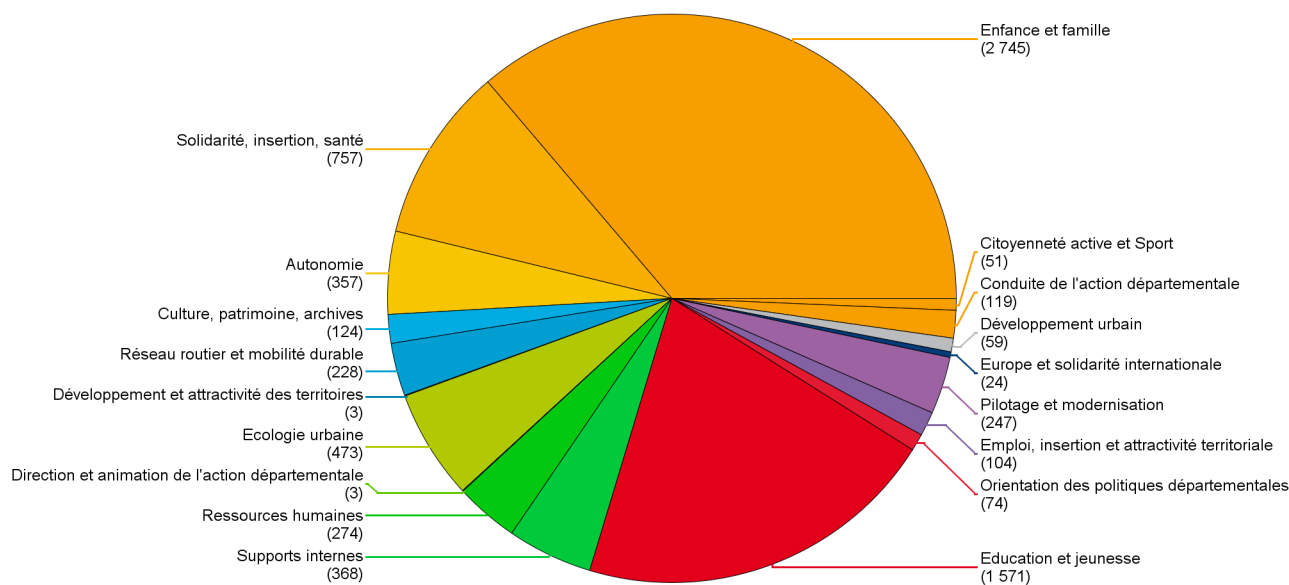
Nombre total	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions supérieures à 20 000 euros	333	340	378	373	344
Subventions supérieures à 75 000 euros	128	121	126	126	113

Effectifs

Effectif total



Nombre de postes par Missions (hors assistants familiaux)



Nombre de postes

Pôle Solidarité	
Enfance et famille	2 745
Solidarité, insertion, santé	757
Autonomie	357

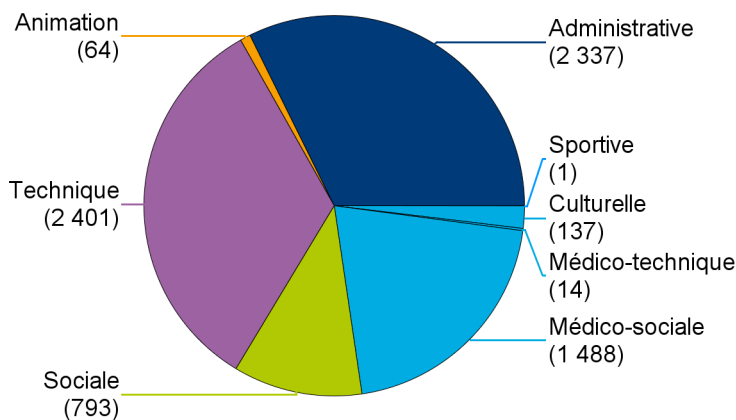
Pôle aménagement et développement durable	
Réseau routier et mobilité durable	228
Développement et attractivité des territoires	3
Ecologie urbaine	473

Pôle personnel et relations sociales	
Ressources humaines	274

Pôle société et citoyenneté	
Culture, patrimoine, archives	124
Education et jeunesse	1 571

Pôle ressources et moyens	
Supports internes	368

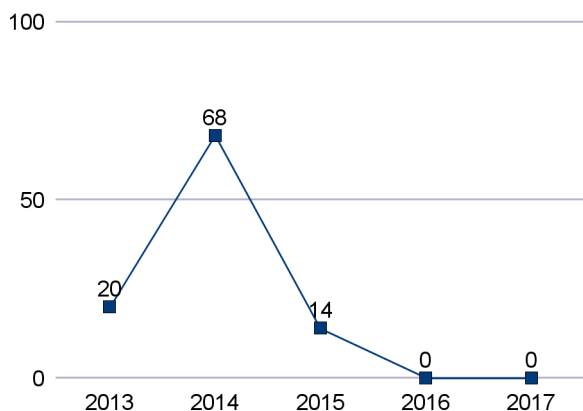
Direction générale	
Direction et animation de l'action départementale	3



Les trois grandes filières de la Fonction publique territoriale - la filière technique, la filière administrative et la filière sociale et médico-sociale - sont représentées de manière équilibrée au sein du personnel du Département (autour d'un tiers des agents chacune).

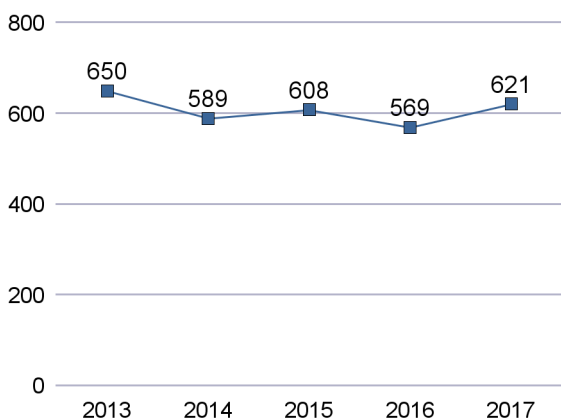
Créations de postes au tableau des emplois

Créations de postes

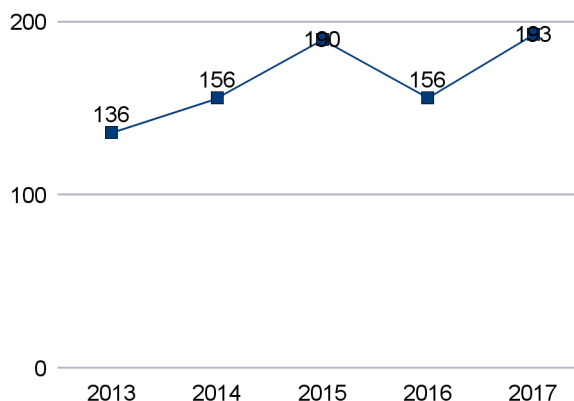


En 2014, 68 emplois ont été créés dans le cadre de la création de 5 nouveaux collèges :
 - 53 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement,
 - 10 emplois d'adjoints techniques territoriaux,
 - 1 emploi d'attaché territorial,
 - 2 emplois d'ingénieurs territoriaux,
 - 2 emplois d'adjoints administratifs.
 En 2016 et en 2017, il n'y a eu aucune création de poste.

Nombre de postes pourvus (hors mobilité géographique)

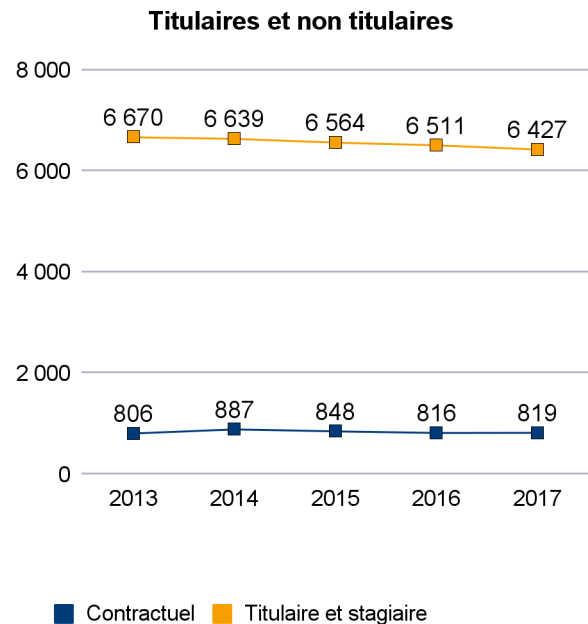


Nombre de départs à la retraite

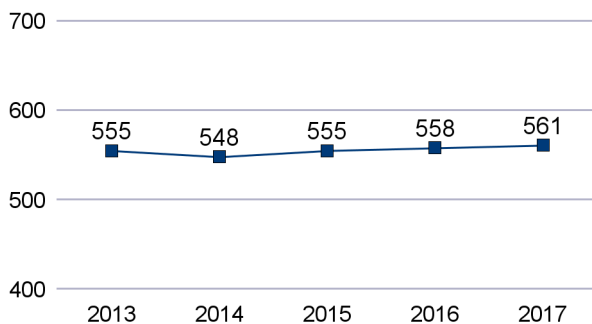


Statut des agents

Statut	Nb d'agents payés
Apprenti	43
Assistant Familial	561
Contractuel	819
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	114
Emploi avenir	18
Service civique	5
Stagiaires rémunéré	37
Titulaire et stagiaire	6 427
Total	8 024



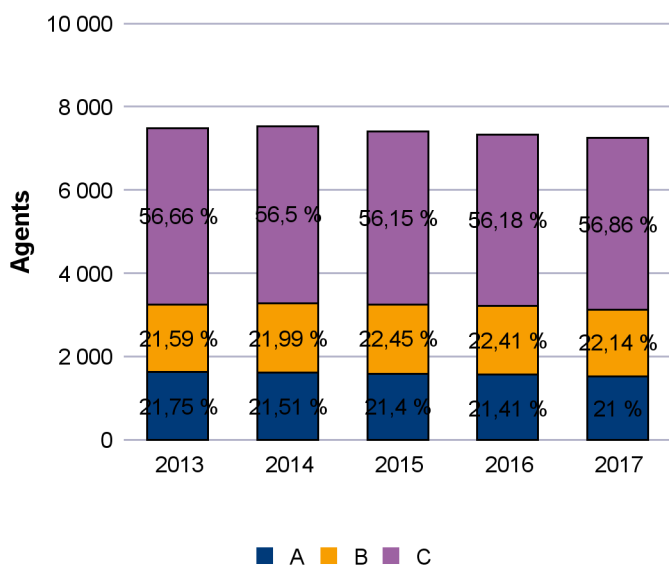
Assistants familiaux



La part des contractuels dans les effectifs permanents est passée de 13,8 % en 2009 à 11,3 % en 2017, du fait notamment de la mise en oeuvre de la politique de résorption de la précarité.

Catégorie d'appartenance (agents permanents)

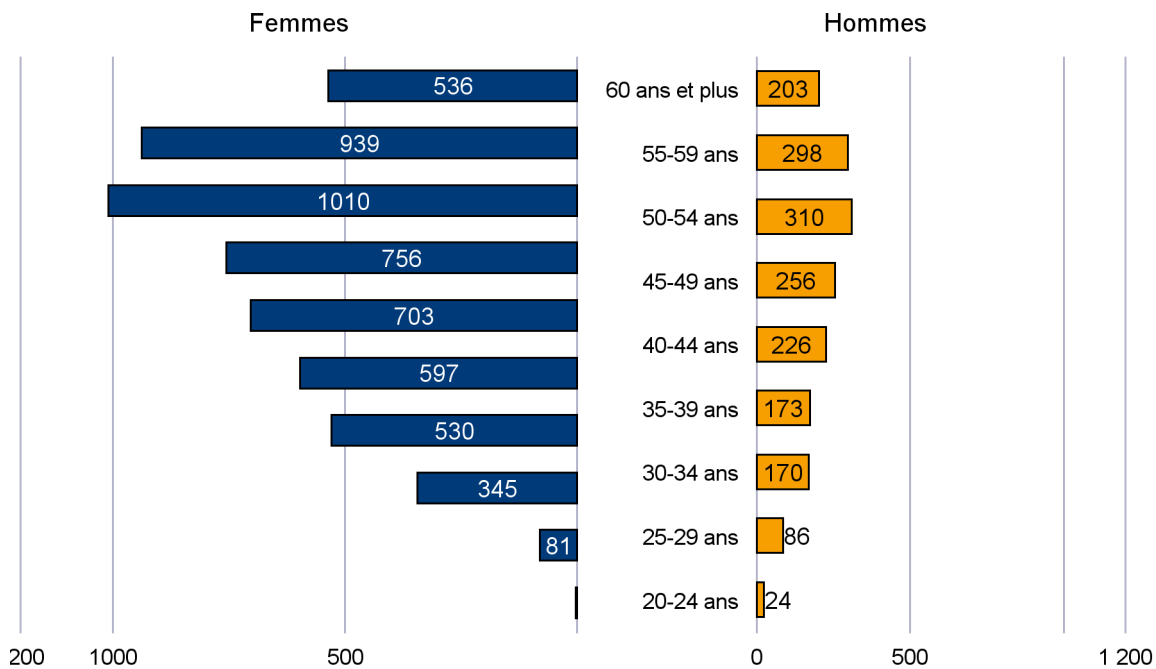
Catégorie hiérarchique



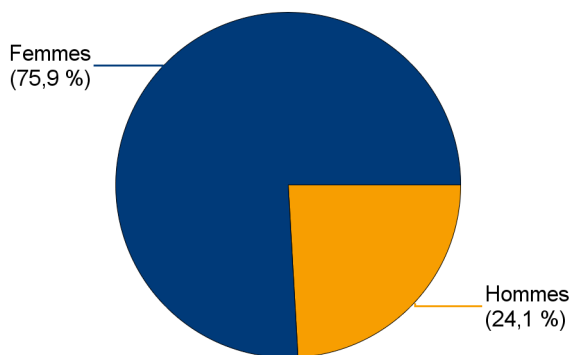
La part des agents de catégorie A parmi les agents payés a baissé de 0,7 % de 2013 à 2017. Celle des agents de catégorie B a augmenté de 0,5 % tandis que celle des agents de catégorie C a augmenté de 0,2 %. La répartition reste globalement stable.

Ne sont pris en compte dans ce graphique que les agents titulaires et contractuels. Sont exclus les assistants familiaux, les vacataires, les boursiers.

Pyramide des âges des agents départementaux en 2017



Répartition des effectifs par sexe



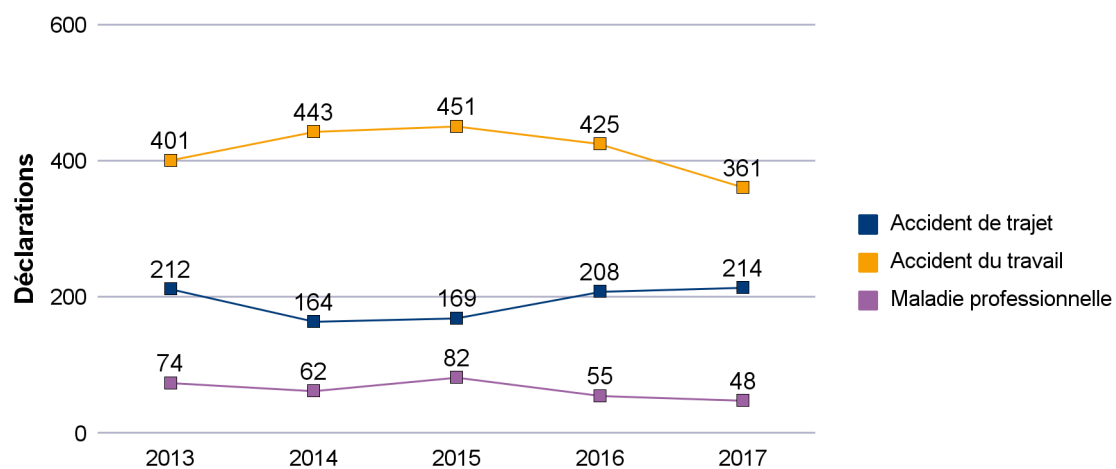
L'âge moyen des agents départementaux était de 46 ans et 6 mois en 2016, contre 46 ans et 2 mois en 2015. L'âge médian était de 47 ans et 9 mois.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation emploi	570	594	634	670
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi	7,1%	7,4%	7,9%	8,1%

La part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi a atteint les 6 % en 2011. Cette part a depuis continué d'augmenter pour dépasser les 8 % en 2016. Les données 2017 sont en cours de consolidation.

Absences pour raisons de santé



Le nombre de déclarations d'accidents du travail a sensiblement baissé en 2017, passant de 425 à 361 (- 15 %).

Programmes du Département

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance. Au titre de l'accueil en crèche, il assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places. Au titre de la protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s. Le Département gère, par ailleurs, l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) versée depuis décembre 2008 aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé. Enfin, il contribue conjointement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel.

Alors que le territoire compte près de 30 000 naissances par an, le Département est engagé depuis plusieurs années dans un programme de développement des modes d'accueil collectifs et individuels, dans un objectif de meilleure articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, de facilitation de l'accès à l'emploi des parents en insertion professionnelle et de soutien à la parentalité.

Le taux de couverture des besoins en mode d'accueil sur la Seine Saint-Denis (tous modes d'accueil confondus) est d'environ 30 %, alors que la moyenne nationale approche 50 %.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance est structuré en une offre d'accueil collectif, rassemblant au 31 décembre 2017, 377 établissements pour un total de 15 226 places, et une offre d'accueil individuel comptabilisant 5 607 assistants maternels agréés, pour une capacité de 15 397 places. Au total, la capacité théorique d'accueil est ainsi de 30 623 places.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la CAF, les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches publics et privés.

Objectifs du programme

Trois projets particulièrement structurants orientent l'action des services départementaux en matière d'accueil de la petite enfance pour les prochaines années.

1/ Le Plan petite enfance et parentalité 2015-2020 (PPEP), voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014

Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de Service social). Douze crèches départementales feront l'objet d'une rénovation lourde. 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés à trois dispositifs : la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, les maisons d'assistantes maternelles (MAM) et les lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins pourvus en places d'accueil et les plus précaires. Ce plan permettra, outre la création de nouvelles places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées.

2/ Le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, porté en lien avec la CAF et l'Etat

Les orientations nationales sont de mieux coordonner les interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

3/ La démarche de nouveau Projet éducatif des crèches départementales (PECD)

Le PECD est le cadre de référence de l'action des professionnel(le)s du service des crèches. Il synthétise la vision départementale de l'accueil de l'enfant et vise à donner du sens et de la cohérence à l'action des équipes. Il se compose de valeurs qu'il s'agit de promouvoir au quotidien (respect et bienveillance, diversité et égalité, faire et penser ensemble, créativité, plaisir et bien-être) et d'orientations de travail qui doivent se traduire dans les pratiques professionnelles. Principalement qualitatif, il pose également les attendus en matière de diversité des publics accueillis, de mixité sociale et de réponse quantitative aux besoins des familles.

En matière d'accueil individuel de la petite enfance, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- agréer les assistants maternels et familiaux (compétence réglementaire),
- développer et rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'Allocation départementale de l'accueil jeune enfant (ADAJE) aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels,
- organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires,
- augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil,
- augmenter le nombre de place en Relais d'assistants maternels (RAM) et travailler sur le partenariat avec les Secrétariats d'assistants maternels (SAM),
- développer, via l'ADDAI, le potentiel d'accueil des assistants maternels et promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant,
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des assistants maternels et la demande des familles et promouvoir le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques...).

Principales réalisations et principaux résultats

Le programme Accueil de la petite enfance comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches non départementales) et l'accueil individuel (assistantes maternelles).

Concernant l'action **Crèches départementales**, cinq principaux chantiers ont été menés à bien au cours de l'année 2017.

1/ L'amélioration des conditions physiques d'accueil dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP)

Sur les douze opérations de rénovation lourde prévues par ce plan, 6 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation :

- trois opérations sont achevées à ce jour : la crèche Voltaire à Montreuil livrée en 2015, les crèches Floréal et Maryse Bastié (ex Gagarine) à Romainville qui ont rouvert en septembre 2017. La relocalisation de la crèche Maryse Bastié a permis la création de 10 places d'accueil supplémentaires ;
- trois opérations sont en cours de travaux en 2017 et rouvriront en 2018 : la crèche Lamaze à Bobigny (+ 10 places), la crèche Hautes Noëllles à Saint Denis et la crèche Jules Guesde à Montreuil (+ 6 places).

Outre les rénovations totales, 7 crèches ont bénéficié d'importants travaux de modernisation et de grosses réparations depuis le début du PPEP :

- 4 crèches ont rouvert en 2016 : Saint-Leu à Villetaneuse, Quai du Moulin à Ile-St-Denis, Léon Blum à Bondy et la crèche du Clos Saint Lazare à Stains (renommée Angela Davis) ;
- 3 crèches ont rouvert au premier semestre 2017 : Orgemont à Epinay, Général Leclerc à Rosny-sous-Bois et Pierre Sépard à Saint-Denis.

Des travaux ont démarré fin 2017 à la crèche Buisson d'Aubervilliers. Onze études concernant des rénovations lourdes, partielles ou des relocalisations ont été lancées, dont quatre concernent des crèches « référence handicap ».

Dans le cadre de ces opérations de travaux, le Département a poursuivi son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui a conduit à la signature fin 2017 du premier Contrat Enfance Jeunesse concernant les crèches départementales, qui va permettre d'assortir les créations de places d'accueil de subventions en fonctionnement complémentaires à travers le versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ).

2/ L'adoption, la présentation du Projet éducatif des crèches départementales (PECD) et la poursuite de sa mise en œuvre

Le PECD a été adopté par le Conseil départemental le 2 février 2017. Il a été présenté et remis à chaque professionnel des crèches départementales et aux partenaires lors d'une grande journée professionnelle qui s'est tenue le 9 mars 2017 au Palais des congrès de Montreuil. Au cours de l'année 2017, la déclinaison et la démarche d'appropriation du PECD ont été menées à travers différentes actions : révision du plan de formation, mise à jour des fiches de poste, évolution de la « semaine de sensibilisation des auxiliaires de puéricultures », mise en place d'instances de travail...

La démarche de révision des projets d'établissement des crèches en cohérence avec le nouveau PECD est en cours. Le thème retenu au titre des droits de l'enfant 2017 - « Accueil du handicap, accueil de tous » - a également permis une première déclinaison des valeurs centrales du projet.

Les actions culturelles et artistiques ont été poursuivies en 2017 via les conventions entre le Département et les associations œuvrant dans le champ de la culture, de la petite enfance et de l'action sociale (193 Soleil !, Périphérie, Cinéma 93, le 2^{ème} observatoire, Musique en herbe, Dulala) ainsi qu'à travers les parcours « Hisse et oh ! Artistes et petite enfance ».

Les actions relatives à la prévention, à la santé et au bien-être des enfants tiennent également une place importante dans le PECD. La révision des protocoles médicaux des crèches a été menée à bien en 2017. L'équipe des référentes santé a également été reconstituée pour accompagner et soutenir les crèches sur ces sujets.

3/ Le suivi et l'augmentation de l'offre d'accueil en crèche départementale

Les efforts de renforcement du pilotage et du suivi de l'activité des crèches ont été poursuivis.

Au printemps 2017, le processus d'envoi des courriers de réponse aux familles (négatives et positives) a été entièrement dématérialisé et recentralisé au niveau du site central du Service des crèches, pour favoriser une plus grande homogénéité et réactivité du traitement des réponses.

A la rentrée 2017, plusieurs orientations spécifiques ont été données afin de soutenir l'activité, comme l'accès facilité pour les familles aux jours d'accueil non prévus initialement au contrat (jours dits « hors contrat »), l'assouplissement des révisions de contrat et l'anticipation de la programmation des temps d'accueil progressifs.

Après Le Pré-Saint-Gervais, Noisy-le-Sec et Stains en 2016, la révision des protocoles de Commission d'accès aux modes d'accueil (CAMA) des villes de Saint-Ouen, Drancy et Aubervilliers a été menée en 2017, afin de favoriser l'équité de réponse aux besoins des familles et de permettre une plus grande fluidité et réactivité des admissions. Depuis début 2018, un travail d'analyse et de comparaison des différents protocoles est en cours pour favoriser le rapprochement des différentes pratiques au niveau départemental.

4/ Le soutien du recrutement, du remplacement, des parcours professionnels et des conditions de travail des agents

La gestion des ressources humaines des crèches est marquée par les tensions du marché du travail concernant les métiers médico-sociaux (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices), une pénibilité au travail importante et un taux d'absences élevé.

Dans ce contexte, des actions nouvelles ont été mises en place en 2017 pour faciliter le recrutement des professionnels :

- un renforcement de la communication : réalisation d'affiches, lien avec les villes pour la diffusion d'annonces dans les journaux municipaux, diffusion sur les réseaux sociaux...,
- un travail pour identifier en amont les candidats potentiels (sourcing) en lien avec organismes de formation (GRETA...) et le Plan départemental d'insertion et d'emploi (PDIE).

Afin d'améliorer le remplacement des absences dans les crèches départementales, une équipe d'Auxiliaires de Puériculture d'Urgence (APU), dédiée aux remplacements ponctuels, a été mise en place en septembre 2016, puis renforcée en 2017. Elle compte 7 agents. Ce dispositif est complémentaire à celui des Auxiliaires de Puériculture de Remplacement (APR) positionnées sur des absences longues. Les APU ont vocation à apporter un soutien court permettant de soulager les équipes et d'éviter les ruptures d'accueil. L'impact de ce dispositif est positif, puisqu'il a contribué à diminuer les ruptures d'accueil sur l'ensemble de l'année 2017 :

- le nombre de réductions horaires a diminué de 56 % (88 réductions en 2017),
- le nombre de journées d'accueil d'enfant qui n'ont pu être réalisées du fait de problème de personnel a diminué de 10 % (869 « jours enfants » sur l'ensemble de l'année 2017).

L'année 2017 a également permis la mise en œuvre de plusieurs actions relatives aux parcours professionnels et aux conditions de travail : l'élargissement des groupes de parole à tous les agents des crèches, la mise en place des groupes d'analyse de pratiques pour les directrices et directrices-adjointes, la préparation interne au concours d'auxiliaire de puériculture et la fourniture de nouveaux matériels pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

5/ La poursuite de la participation des familles à l'accueil et aux projets des crèches départementales

Le nouveau dispositif des Conseils d'établissement a été adopté par le Conseil départemental le 17 décembre 2015. Il s'agissait de faire évoluer les conseils en simplifiant leur fonction et en les réorganisant sur 10 territoires rassemblant plusieurs crèches d'un même secteur. Espaces de rencontre entre les élus départementaux, les familles et les professionnels, les Conseils d'établissement permettent de mettre en lumière les projets et les actions menées dans les crèches et d'échanger sur les priorités départementales en matière d'accueil de la petite enfance.

Du point de vue de la qualité éducative et de l'amélioration des réponses aux besoins des familles, plusieurs projets nouveaux ont vu le jour en 2017, comme le projet « Fais-moi une place » sur le territoire de Plaine Commune (plate-forme favorisant l'accès à un mode d'accueil des familles en insertion), et la convention avec l'association Ecolocrèche autour des enjeux de transition écologique.

L'action **Accueil collectif de la petite enfance** vise, outre les compétences de droit commun (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental), à soutenir l'augmentation du nombre de structures et de places d'accueil et à mettre en œuvre le Plan petite enfance et parentalité (PPEP) à travers une aide à l'investissement en ciblant les territoires les moins pourvus).

Au cours de l'année 2017, 575 places en structures d'accueil collectives ont été créées et 169 places ont été supprimées, soit un solde positif de 406 places. Au 31 décembre 2017, l'offre d'accueil collectif comptait donc 377 établissements soit 19 établissements de plus qu'en 2016 pour une capacité d'accueil de 15 226 places.

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** comprend l'Allocation départementale de l'accueil jeune enfant (ADAJE), l'agrément et la formation des assistants maternels ainsi que l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

Outre la poursuite des dispositifs récurrents, plusieurs nouvelles actions ont été réalisées. En 2017, l'équipe de la formation des assistants maternels a rencontré l'ensemble des circonscriptions de PMI et un travail a débuté avec les Relais d'assistantes maternelles (RAM), notamment pour les associer au dispositif de formation. Ainsi, les RAM de plusieurs villes ont été rencontrés (Saint-Denis, Bagnolet, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Villemomble, Gagny, Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Pavillons-sous-Bois, Bondy, Livry-Gargan, Coubron). Les RAM ont également pu bénéficier, en 2017 de séances de formations juridiques animées par la Fédération des particuliers employeurs et d'une permanence téléphonique pour prévenir les contentieux concernant les contrats de travail. Des réunions avec les parents pour les villes demandeuses ont également été organisées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Crèches départementales	Dépenses	2,024	1,953	1,746	1,780	1,740
	Recettes	23,056	23,010	23,281	22,163	22,261
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	13,394	12,782	13,282	4,328	4,321
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,171	6,110	6,077	6,106	5,884
	Recettes	-	-	-	0,001	0,003
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	21,590	20,844	21,105	12,214	11,945
	Recettes	23,056	23,011	23,281	22,164	22,264

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Crèches départementales	Dépenses	0,200	0,200	0,211	0,278	0,310
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	0,773	0,286	0,479	0,618	0,807
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	0,973	0,486	0,690	0,895	1,116

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

Mise en œuvre : Services des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille

La politique d'accueil de la petite enfance a pour objectif de répondre aux besoins de modes d'accueil des familles. Il s'agit tout particulièrement de développer l'accueil en structures collectives et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles, en veillant à l'épanouissement des enfants.

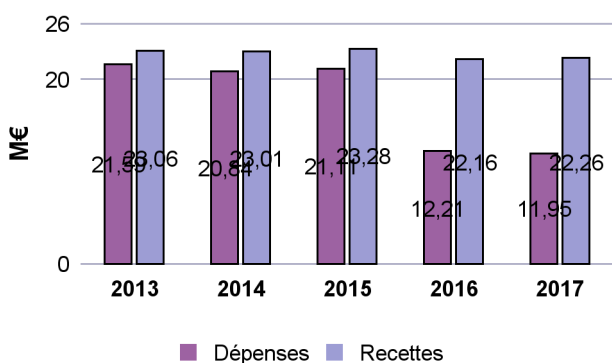
Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	96,69%
2014	97,85%
2015	98,08%
2016	115,62%
2017	114,04%

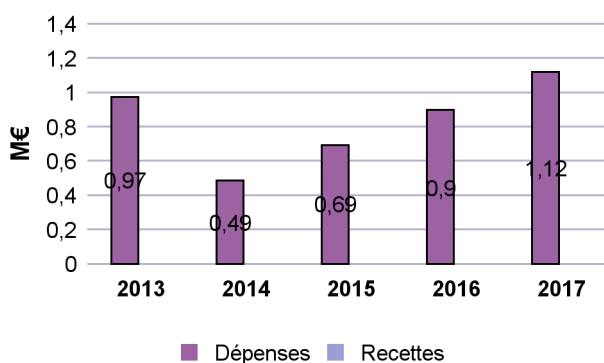
Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013	98,90%
2014	100,93%
2015	98,90%
2016	94,93%
2017	96,53%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	97,73%
2014	96,37%
2015	45,42%
2016	64,90%
2017	59,99%

Fonctionnement



Investissement



Les dépenses du programme sont constituées par ordre décroissant :

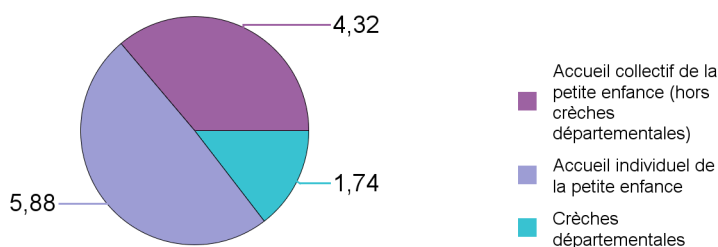
- du versement de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE, action "Accueil individuel"),
- des subventions de fonctionnement aux crèches non départementales (action "Accueil collectif de la petite enfance"),
- des frais de fonctionnement des crèches départementales, pour près de deux millions d'euros. A ces frais s'ajoutent des dépenses de personnels estimés à 49 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement comprennent les participations de la CAF et des familles pour les crèches gérées par le Département.

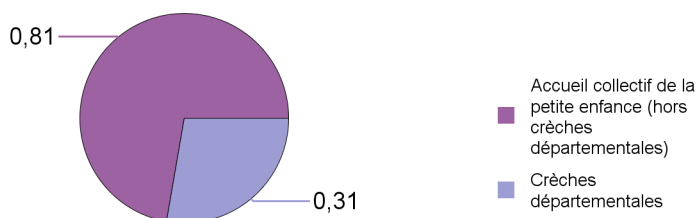
Les dépenses d'investissement correspondent aux subventions d'équipement versées dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP) et à l'acquisition de mobilier pour les crèches départementales. Par ailleurs, 7,5 millions de travaux de rénovation ont été réalisés en 2017 dans les crèches départementales et sont comptabilisées dans le programme "Bâtiments départementaux".

Les dépenses de fonctionnement du programme sont en baisse sensible depuis 2016 avec la décision prise par le Conseil départemental de réserver les subventions aux crèches associatives ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

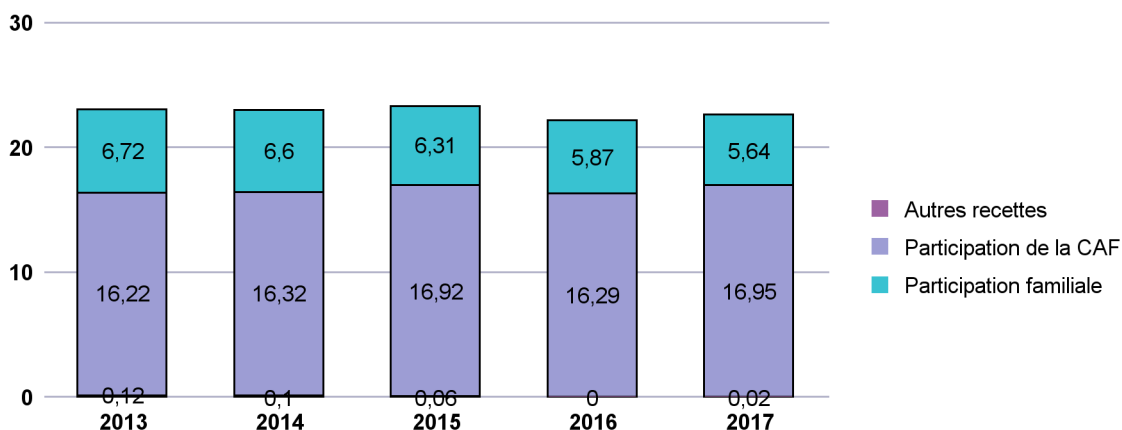
Répartition des dépenses de fonctionnement 2017 (hors personnel, en M€)



Répartition des dépenses d'investissement 2017 (hors personnel, en M€)



Recettes de fonctionnement des crèches départementales (en M€)



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	118
catégorie B :	142
catégorie C :	1 048

Nombre total de postes : 1 308

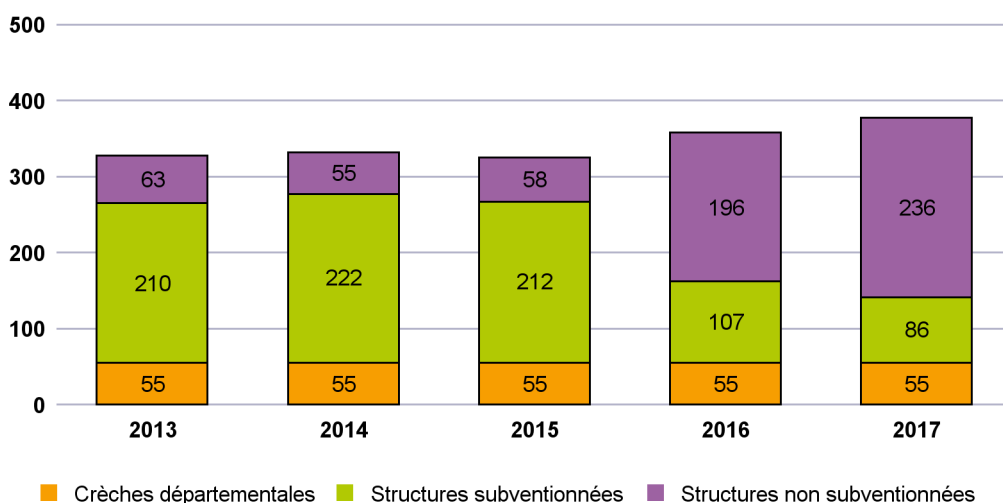
Les postes qui concourent à la mise en oeuvre de ce programme sont rattachés dans leur très grande majorité au service des crèches départementales (près de 1 300 postes), le solde correspondant aux postes rattachés au service de la PMI. Les dépenses de personnel sont évaluées à 49 millions d'euros. Par ailleurs, plus de 5 600 assistants maternels étaient agréés au 31 décembre 2017.

Panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

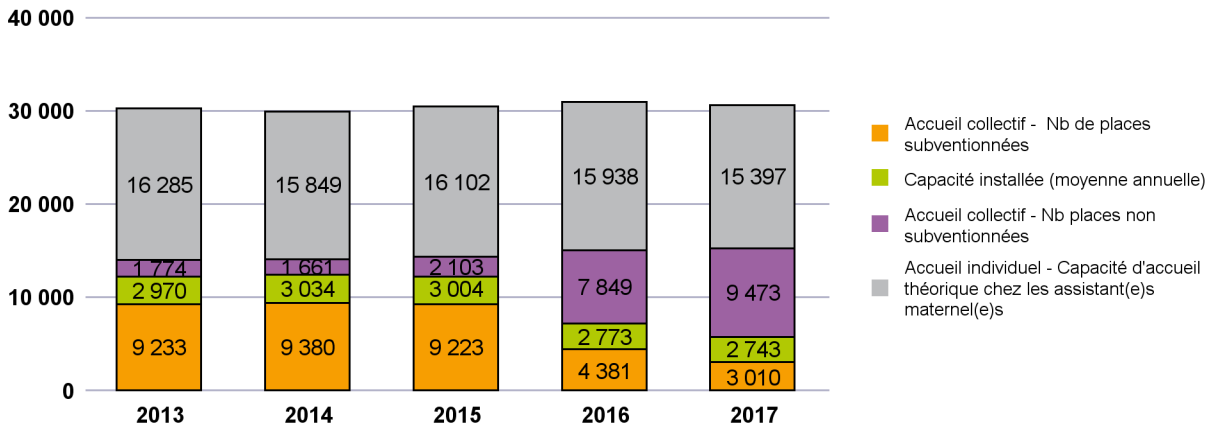
En Seine-Saint-Denis, le dispositif d'accueil est structuré en :

- une offre d'accueil collectif (crèches et structures d'accueil départementales, municipales, associatives et d'entreprises),
- une offre d'accueil individuel avec les assistants maternels agréés.

Nombre de structures d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis



Nombre de places d'accueil pour la petite enfance en Seine-Saint-Denis (au 31/12)



Il y a aujourd'hui en Seine-Saint-Denis plus de 30 000 places d'accueil, qui se répartissent de manière équilibrée entre accueil collectif et accueil individuel (auprès des assistants maternels agréés), pour une population des 0-3 ans estimée à près de 85 000 jeunes enfants.

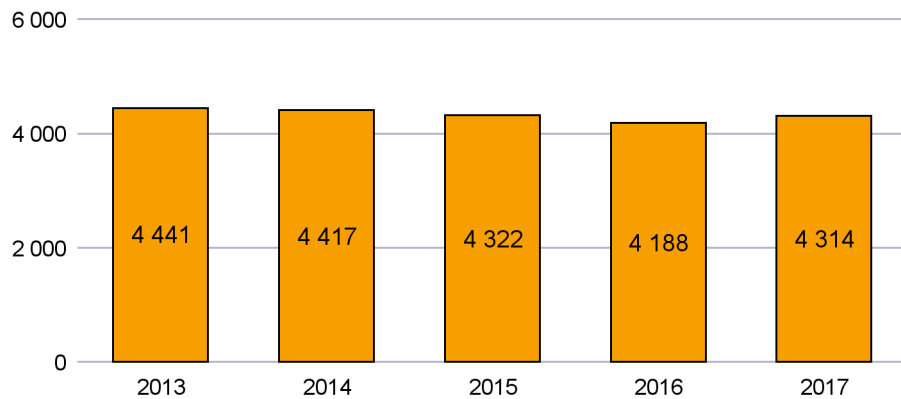
La tendance à la création de places en accueil collectif s'est poursuivie en 2017. En revanche, la capacité d'accueil chez les assistants maternels a continué à diminuer.

Pour rappel, le Plan Petite Enfance et Parentalité s'est donné pour objectif la création de 3 500 places sur la période 2015-2020, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 auprès des assistants maternels.

Action

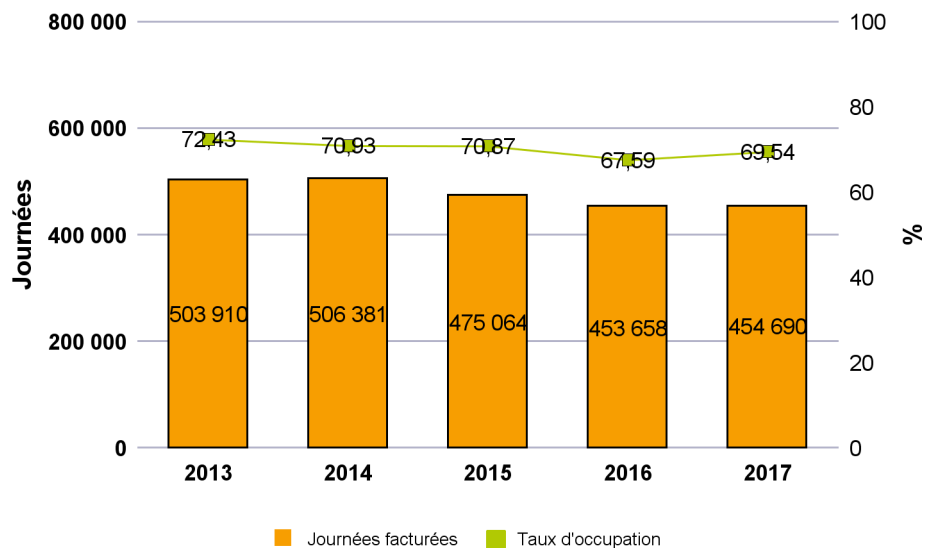
Crèches départementales

Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année civile en crèches départementales

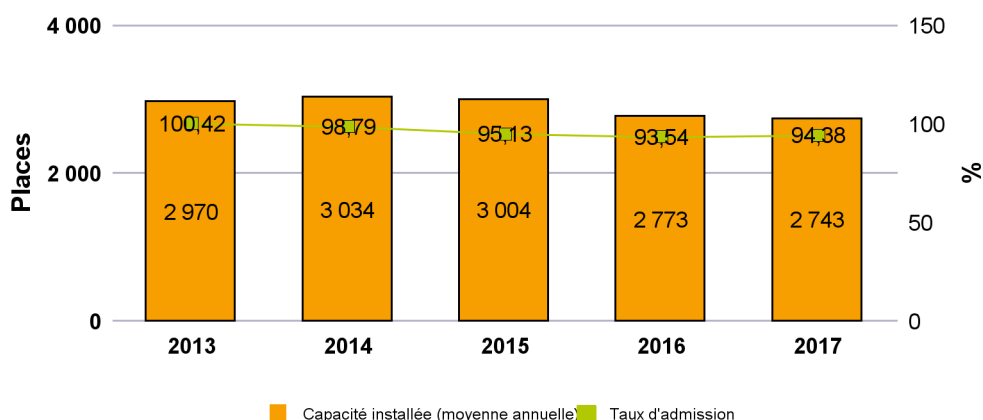


Le taux d'occupation représente le rapport entre le nombre de jours de présence effective des enfants et la capacité d'accueil effective. Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes.

Occupation des crèches départementales (hors mois d'août)



Nombre d places en crèches départementales (capacité installée)

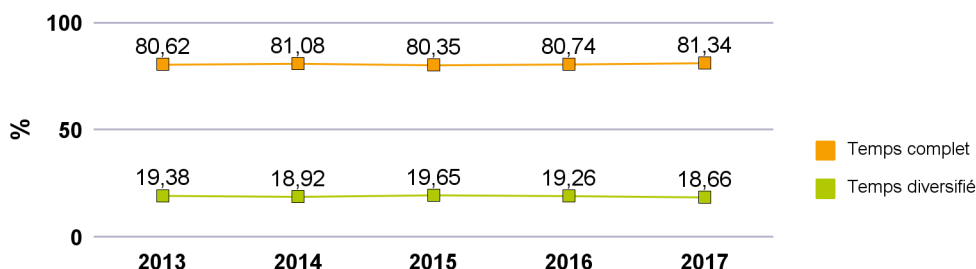


L'activité d'accueil dans les crèches départementales a connu une légère augmentation en 2017, que ce soit en termes d'enfants accueillis, de journées facturées ou de taux d'occupation. Les travaux de rénovation réalisés dans le cadre du Plan petite enfance ont entraîné la fermeture de plusieurs crèches au cours de l'année, ce qui explique que la capacité installée au 1er septembre, bien qu'en hausse par rapport à 2016, reste toujours inférieure à celle des années 2013-2015.

Les mesures de gestion seront poursuivies et développées afin d'accueillir davantage d'enfants : simplification des procédures de recrutement des auxiliaires, augmentation du nombre d'apprentis et de boursiers, maintenance préventive des bâtiments, développement des remplacements courts pour éviter les ruptures d'accueil, amélioration des conditions de travail, accueil progressif des nouveaux enfants sur une période plus resserrée, fluidification du circuit des admissions, meilleure adaptation des contrats d'accueil aux besoins des parents...

Développement du multi accueil

Evolution des types d'accueil



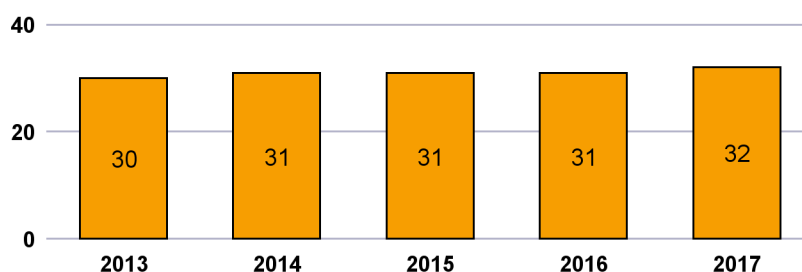
Le développement puis la généralisation en septembre 2010 du multi-accueil, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de relance des modes d'accueil, a permis d'améliorer la réponse apportée aux besoins des familles. La part des enfants accueillis en temps diversifiée est aujourd'hui stabilisée aux alentours de 20 % des places. Si le multi-accueil est un acquis dans toutes les crèches départementales, le travail doit être poursuivi pour davantage "combiner" les contrats multi-accueil (par exemple un contrat de 2 jours lundi-mardi avec un contrat 3 jours mercredi-vendredi).

Développement de la démarche participative

La gestion participative de ces établissements se traduit par :

- l'élaboration de projets d'établissements ;
- la mise en place de conseils d'établissements.

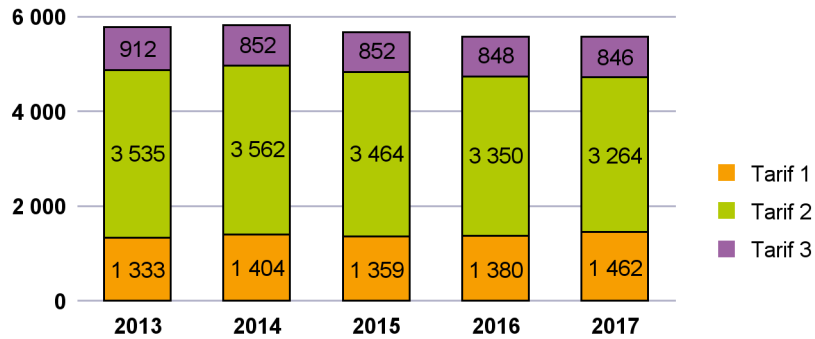
Nombre de projets d'établissement rédigés et validés



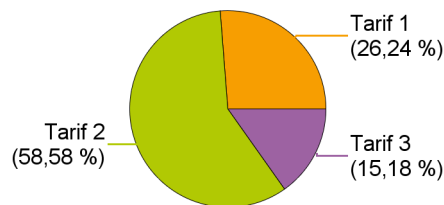
L'élaboration de projets d'établissement a pour but de fédérer les professionnels autour de valeurs et de pratiques partagées avec les familles. Les conseils d'établissement sont composés de représentants des parents, de professionnels de la crèche et du conseiller départemental du canton.

Le Plan départemental de relance des modes d'accueil de la petite enfance, adopté par le Conseil général le 5 juin 2008, prévoyait notamment la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant. L'Allocation départementale accueil du jeune enfant (ADAJE) a pris effet à la rentrée scolaire 2008.

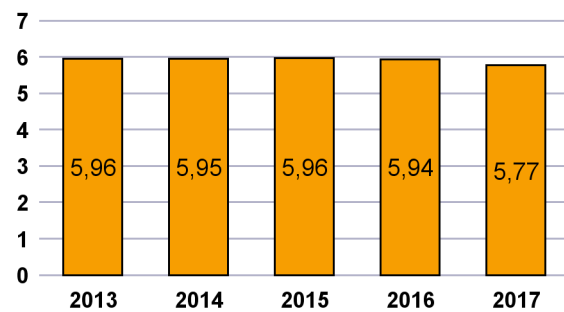
ADAJE - Nombre d'allocataires par type de tarif (au 31/12)



Répartition des allocataires par tarif



ADAJE - Montants versés (en M€)



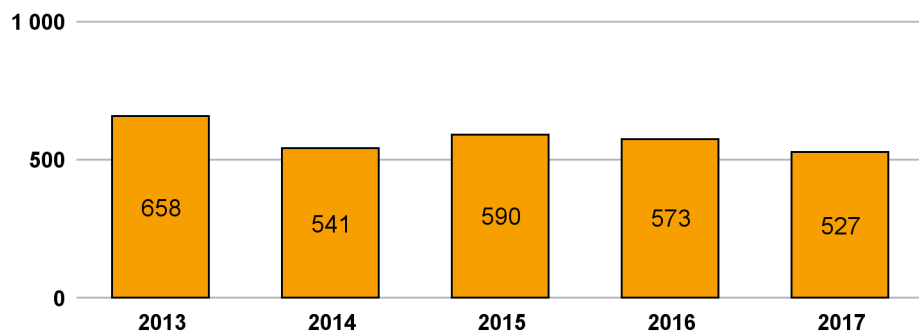
L'ADAJE compte près de 6 000 bénéficiaires simultanés. Trois tarifs d'aides existent en fonction des revenus des familles : le tarif 1 à 120 euros par mois, le tarif 2 à 70 euros et le tarif 3 à 50 euros.

Le nombre d'allocataires diminue depuis quelques années, en particulier sur la tranche intermédiaire, parallèlement à la baisse du nombre d'assistants maternels (cf infra).

La loi du 27 janvier 2005 réformant le statut des assistant(e)s maternel(e)s a renforcé l'obligation de formation initiale par un doublement des temps de formation.

Un nouveau dispositif de formation a été mis en place à partir du 1er janvier 2007 (formation de 60 h au secourisme avant le début de l'activité professionnelle, puis dans les 2 ans suivant l'accueil du 1er enfant).

Nombre d'assistant(e)s maternel(e)s formé(e)s chaque année



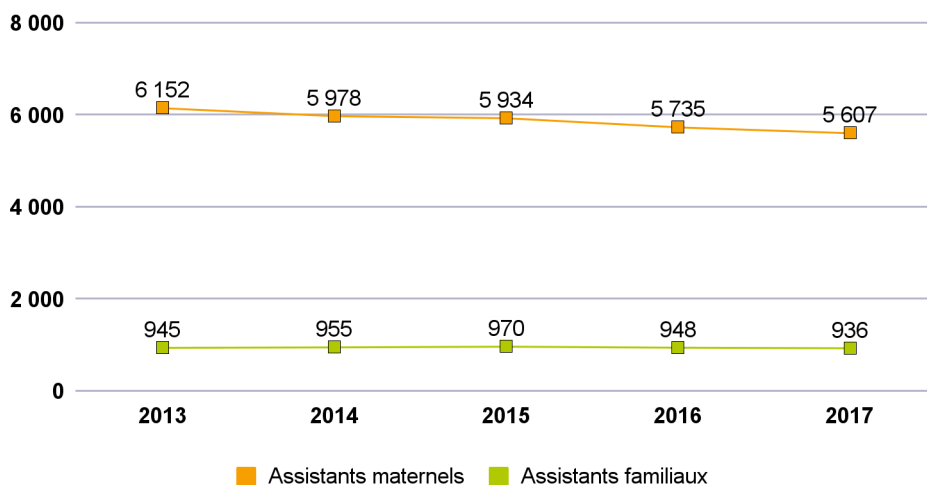
La loi du 27 juin 2005

distingue :

- les assistant(e)s maternel(le)s (enfants confiés par les parents à la journée).

- les assistants familiaux, à qui sont confiés les enfants placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance de l'ASE.

Nombre d'assistants maternels et familiaux en activité (au 31/12)

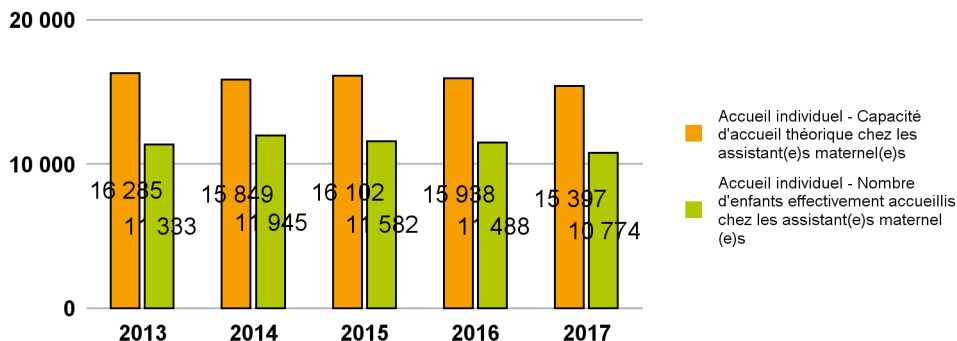


Le nombre d'assistants maternels nouvellement formés, entre 500 et 600 par an, ne suffit plus à compenser les cessations d'activité, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité pour la quatrième année consécutive. Le Schéma et le Plan petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, afin d'enrayer la baisse des effectifs.

Le nombre d'assistants familiaux diminue également depuis 2014. Les assistants familiaux sont employés par les services de l'ASE en tant que famille d'accueil ou par les associations de placement familial.

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s



Conséquence de la baisse du nombre d'assistants maternels, la capacité d'accueil théorique et le nombre d'enfants effectivement accueillis diminuent depuis plusieurs années.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	35	39	39	40	50
Montant versé en euros	1 289 214	1 483 700	1 471 756	1 503 540	1 750 652

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	1	0	3	7	9
Montant versé en euros	17 471	0	89 200	220 889	304 867

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Prévention spécialisée,
- Evaluer pour protéger,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Accueil en structures collectives,
- Accueil familial,
- Adoption.

Contexte

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif et social ainsi qu'à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Le contexte d'intervention de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis est celui d'un département jeune, d'accueil des migrations, précarisé et confronté à une crise de l'hébergement et du logement. Le dispositif départemental continue à être fortement sollicité en urgence, ou faute de réponse en matière de soin ou de prise en charge du handicap, avec un nombre important de mesures éducatives ordonnées par le juge en attention d'exécution.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation importante de l'activité notamment concernant les mineurs non accompagnés (MNA). Le nombre de mineurs non accompagnés pris en charge par le Département a continué à augmenter sensiblement en 2017 (+ 56 % par rapport à 2016). Ils représentent environ 20 % des enfants confiés. Cette augmentation est due à l'arrivée sur le territoire de nombreux jeunes migrants, au non respect des critères de péréquation nationale par certains départements et à une modification de l'organisation du tribunal pour enfants qui fait que les dossiers de mineurs étrangers ne sont plus confiés à des juges spécialisés.

Au niveau national, les travaux de réforme de la protection de l'enfance ont abouti à la promulgation de la loi Protection de l'enfant du 14 mars 2016. Si l'essentiel du texte réaffirme les principes posés en 2007, la loi de 2016 place l'enfant et ses besoins au centre de l'intervention avec la volonté de sécuriser son parcours et son statut. Concernant les mineurs non accompagnés la loi est venue légaliser le dispositif de péréquation nationale posé par la circulaire Taubira du 31 mai 2013.

Objectifs du programme

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE, définie par le schéma départemental de protection de l'enfance 2010-2014, s'articule autour de trois domaines majeurs :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge physique des enfants lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger.

Parallèlement, une des orientations majeures est d'élaborer des alternatives aux placements « classiques » dans l'esprit des lois de 2007 et 2016. En effet, un travail d'évaluation mené au cours des dernières années a montré que les dispositifs actuels présentaient certaines limites (prégnance de l'urgence, cloisonnement entre les réponses préventives et les placements, internats conçus sur un fonctionnement classique avec des exigences en tension avec les besoins du public, manque de places...). Une des orientations phares pour les prochaines années est de renforcer la prévention - en soutenant la fonction parentale et en privilégiant les accompagnements à partir du domicile avec possibilité d'hébergement occasionnel - afin d'éviter certains placements inadaptés. Il s'agit de penser en termes de lien et non pas de lieu, l'accueil physique devant être un outil et non un objectif. Dans cette logique, des dispositifs ont été construits afin de diversifier les réponses de proximité et les adapter à des publics spécifiques : accueil de jour, accueil modulable, accueil provisoire, accueil familial d'urgence, prise en charge des adolescents, enfants en très grande difficulté. Dans cette logique, il a été décidé de développer plusieurs nouveaux projets :

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) intensives (capacité à suivre 110 jeunes chaque année),
- l'accueil à domicile avec possibilité d'héberger (dispositif Adophé permettant d'accompagner chaque année 90 jeunes de 11 à 17 ans),
- l'ouverture de nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) pour les 0-5 ans (capacité à suivre 70 enfants),
- la création par extension de 3 accueils de jour (capacité d'accueil de 34 places),
- la création d'un relais parental associatif permettant l'accueil de fratries (capacité à suivre 250 enfants),
- l'accueil de jour des 16 ans et plus chez les familles d'accueil (44 places),
- le renforcement de l'accueil des adolescents (16 ans et plus) les plus fragiles (17 places),
- l'évolution du plateau technique du Centre départemental enfance et famille (CDEF), afin de permettre de mieux répondre aux enjeux d'évaluation, de crise familiale des adolescents et à des problématiques spécifiques (fratries, jeunes filles en errance, mineurs enceintes, pouponnières),
- l'accueil d'urgence en placement familial pour les moins de 5 ans (20 places).

En parallèle de cette orientation, un travail a été mené sur l'autonomie des jeunes majeurs.

L'optimisation des dépenses et l'amélioration du suivi de l'activité ont été recherchées à travers de nouveaux outils de suivi d'activités, la révision de la tarification et des modalités de paiement des établissements et la réorganisation du secteur comptable.

A la suite des journées et ateliers organisés en 2016, le service de l'ASE et ses partenaires se sont engagés dans l'élaboration du troisième schéma de protection de l'enfance 2017-2022 qui sera finalisé en 2018.

Enfin, le Service de l'ASE a contribué à différentes démarches impliquant les directions du Pôle solidarité et notamment le Plan défi handicap, les projets sociaux de territoire, le projet de Maisons des solidarités, le Schéma petite enfance et parentalité, les actions menées par l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Les orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017, adoptées le 31 janvier 2013, prévoyaient le renouvellement des conventions et des contrats d'objectifs avec les communes ainsi qu'un rééquilibrage du financement entre le Département et les villes. En 2017, deux villes (Clichy-sous-Bois et Epinay) ont renouvelé leur convention avec le Département, ce qui porte à 12 le nombre de villes ayant approuvé leur convention conformément aux nouvelles orientations (Pantin, Aubervilliers, Montreuil, Saint-Denis, Pierrefitte, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bondy, Clichy-sous-Bois et Epinay). Il faut ajouter la ville de Dugny où des actions de prévention spécialisée sont menées depuis 2017. De la même manière, des actions de prévention ont vu le jour dans deux nouveaux quartiers : La Sablière (Bondy) et La Boissière (Rosny).

Le partenariat avec l'Education nationale dans les collèges se poursuit. Il se traduit en particulier depuis plusieurs années par les chantiers éducatifs d'été dans les collèges (remise en peinture de salles), initiative menée avec des associations d'insertion par l'activité économique et financée par des fonds européens.

Conformément à la loi, l'action **Evaluer pour protéger** a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

Une cellule « maltraitance » a été mise en place en 2017 à l'initiative du Parquet à l'hôpital Jean Verdier. Cette initiative va être répliquée en 2018 à l'hôpital Delafontaine.

L'année 2017 a été marquée par l'augmentation des IP en provenance du Parquet des mineurs (suites d'enquêtes de police pour faits de violences conjugales ou conduites à risques d'adolescents) et des ordonnances de placement en urgence.

L'action **Accompagnement** vise à prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés en développant des actions individuelles et collectives, et en décloisonnant les réponses. Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).
- les Services d'accueils de jour (SAJ),
- les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur),
- les maisons et centres maternels.

Un des principaux enjeux est de développer la prévention et les interventions administratives réalisées avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Globalement, la demande pour les dispositifs d'accompagnement reste très forte, ce qui occasionne des délais d'attente souvent importants pour répondre aux besoins des demandeurs ou exécuter les décisions de justice. En 2017, cette action a connu plusieurs évolutions importantes.

Le nouveau dispositif des AEMO intensives est monté en charge en 2017. 176 jeunes ont été suivis dans ce cadre au cours de l'année, soit un doublement des prises en charge par rapport à l'année 2016. Concernant les AEMO « classiques », le nombre de mesures en attente d'exécution reste important et en augmentation (+ 32 %). Il manque environ 600 places pour répondre sans délai aux mesures ordonnées par les juges. Les délais d'attente entraînent parfois des placements à des coûts bien supérieurs à celui d'une AEMO.

L'année 2017 a vu les 3 services ADOPHE (Accompagnement à Domicile avec Possibilité D'HEbergement) fonctionner en année pleine (90 mesures). En 2018, le mouvement de transformation des places d'accueil classique va se poursuivre avec, à terme un

objectif de 420 mesures par an.

Concernant les nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) à créer, la Fondation des apprentis d'Auteuil a été retenue pour la création d'un SAJ de 35 places dédié aux enfants de moins de 6 ans et à leur famille, à Sevran, dans le quartier Rougemont. Le SAJ a commencé à accueillir les premières familles et enfants en fin d'année 2017. Un deuxième SAJ devrait ouvrir fin 2018 à Villeteuse.

Le relais parental Passerelle 93, géré par la Croix rouge, a partiellement ouvert en août 2017 au sein de locaux provisoires situés à Aulnay-sous-Bois. La moyenne d'âge des enfants accueillis est de 5 ans. Il s'agit essentiellement d'accueils de jour et de nuit liés à une hospitalisation d'un parent et à l'incapacité de l'autre parent lorsqu'il est présent de s'occuper des enfants.

Les aides financières ASE (aides éducatives) sont délivrées au titre de la protection de l'enfance, ce qui les différencie des aides financières de droit commun attribuées par le Service départemental des aides financières (SDAF). Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'hébergement (65 %) et d'alimentation (20 %). Ces aides permettent généralement de financer un hébergement provisoire dans l'attente d'une prise en charge dans un lieu spécifique (foyer jeune travailleur, établissement spécialisé...). Les dépenses d'aides financières ont poursuivi leur augmentation (+ 12 %), en lien avec les besoins croissants d'hébergement à l'hôtel des mineurs non accompagnés (le nombre de jeunes hébergés a plus que doublé).

Les crédits d'aides à l'autonomie des jeunes majeurs (aides à l'autonomie pour les jeunes majeurs hébergés en foyers jeunes travailleurs, contrat d'allocation d'autonomie jeune majeur) restent sous-consommés. La difficulté d'accéder au logement en région parisienne freine le développement souhaité de ces aides, ce qui explique les reports vers des solutions provisoires d'hébergement hôtelier. Pour y remédier, le service continue de travailler à l'amélioration de l'accès aux dispositifs d'hébergement portés par l'Etat, au développement d'alternatives à l'hébergement hôtelier, à l'adaptation des procédures concernant les aides financières ainsi qu'à la conclusion de partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'hébergement (association ALJ, résidences sociales ESPACIL) et les partenaires associatifs (IDEE 93 notamment).

En ce qui concerne les centres maternels, permettant l'accueil des mères avec leurs jeunes enfants, les décisions d'admission et de sortie ont été harmonisées et sont gérées depuis 2016 par les inspecteurs de l'ASE. Le travail sur les alternatives à l'hébergement hôtelier et l'élaboration d'un marché hôtelier s'est poursuivi, afin de permettre aux familles hébergées en centre maternel d'accéder plus rapidement à l'autonomie et ainsi de réduire le délai d'attente pour une prise en charge en centre. L'application du cadre réglementaire concernant l'âge des enfants des familles accueillies en centre maternel (enfant de moins de 3 ans dans la famille) est en cours dans les structures du département.

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à héberger et prendre en charge les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer des visites en présence de tiers. L'objectif est de garantir la qualité et l'adaptation du dispositif d'accueil, tout en développant des réponses alternatives à l'accueil classique.

Cette action s'inscrit dans un contexte de forte augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE (+ 10 % soit près de 500 nouveaux enfants), augmentation liée essentiellement aux admissions des MNA, mais également à l'augmentation des prises en charge « classiques ». Au 31 décembre 2017, près de 5 000 enfants étaient confiés à l'ASE de Seine-Saint-Denis, ce qui constitue un niveau jamais atteint. La plupart des placements continuent à être ordonnés par l'appareil judiciaire dans un contexte d'urgence.

Le service d'accueil des mineurs non accompagnés (SAMNA) a été créé en juillet 2017. Il est géré par la Croix Rouge. Ce service se compose de 90 places de mise à l'abri durant la phase d'évaluation.

L'extension de la capacité d'accueil de 24 places de l'association En temps, qui prend en charge des mineurs non accompagnés dans des maisons d'enfants, prévue à l'été 2017, a été reportée au début de l'année 2018.

Concernant les enfants en très grande difficulté (TGD), le changement de procédure pour la qualification de TGD, mise en place en décembre 2016, a montré ses effets en 2017 avec une baisse des situations et des entrées de jeunes dans le dispositif. Les critères de qualification ont été affinés et la décision est désormais prise collégalement par le médecin de l'ASE et les 2 chefs de service adjoints. Les situations des plus jeunes (14-15 ans), ne relevant pas du handicap, sont, dans la mesure du possible, privilégiées.

L'**Accueil familial** est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (La Sauvegarde et centre Jean Cotxet). Le Département organise la rémunération et la formation des assistants familiaux, finance des placements familiaux spécialisés, organise des accueils par des tiers dignes de confiance et prend en charge un ensemble de frais liés à l'accueil. L'objectif de l'action est de garantir la qualité du dispositif d'accueil familial et de renforcer le nombre et la professionnalisation des assistants familiaux.

Pour rappel, un Bureau de l'accueil familial a été créé septembre 2015. Il a assuré la mise en œuvre des fonctions de ressources humaines, l'animation d'une équipe d'accompagnement professionnel avec des assistantes familiales ressources et la centralisation de la recherche de places en famille d'accueil pour les circonscriptions ASE de Seine-Saint-Denis. Un des objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre d'assistants familiaux, en faisant plus que compenser les départs à la retraite nombreux dans cette profession.

En 2017, outre la poursuite des objectifs récurrents, plusieurs nouvelles actions ont été engagées :

- un travail sur les partenariats avec les autres employeurs du département afin de développer le recrutement des familles d'accueil et dessiner un projet d'accueil familial départemental multi-partenarial,

- la planification de nouvelles formations pour l'équipe du bureau de l'accueil familial concernant le statut, la rémunération et l'accompagnement professionnel afin de soutenir la professionnalisation des équipes qui accompagnent les assistants familiaux,
- l'optimisation du dispositif de formation obligatoire des assistants familiaux (stages plus courts, un formateur par module),
- le vote de deux délibérations, en juillet 2017, afin de tenir compte du nouveau protocole des assistants familiaux, intégrant une évaluation plus fine des allocations des enfants et une réévaluation financière des rémunérations des agents pour tenir compte de la spécificité de certains accueils.

La nouvelle unité d'accueil familial d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans, ouverte en septembre 2016, a accompagné 33 enfants en 2017.

Pour la première fois depuis plusieurs années, la baisse du nombre d'enfants accueillis a été enrayée (cf partie graphique). Pour enclencher une véritable dynamique de développement de l'accueil familial, il est nécessaire :

- d'engager une harmonisation et une simplification des procédures avec le service de PMI, responsable des agréments des assistants familiaux, et le service de l'ASE, responsable de leur recrutement,
- de lancer une nouvelle campagne de recrutement. Un travail avec les assistants familiaux et les employeurs du département sur les termes de cette campagne est en cours.

L'action **Adoption** vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été prises en charge par l'ASE.

On assiste au fil des ans à une diminution de l'adoption internationale alors que l'adoption nationale se maintient. Il existe de manière structurelle un décalage entre les attentes des candidats à l'adoption, qui souhaitent en majorité adopter un enfant jeune (moins de 6 ans) et en bonne santé, et la nécessité de trouver une adoption pour des enfants plus âgés et/ou ayant des problèmes de santé spécifiques. Ceci conduit à ce qu'il y ait de moins en moins d'adoptions d'enfants étrangers. Seul 23 enfants étrangers ont été adoptés en 2017 en Seine-Saint-Denis, dont 10 par voie de kafala, procédure pour les pays de droit coranique qui ne reconnaissent pas l'adoption (principalement Algérie et Maroc). Comme en 2016, l'année a été marquée par l'admission de bébés ayant des problématiques médicales. Ces derniers sont confiés à l'ASE avant tout projet d'adoption.

Enfin, le Département a poursuivi son soutien aux associations de soutien à la parentalité et de parrainage de proximité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Prévention spécialisée	Dépenses	13,666	13,812	13,814	13,819	13,818
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,055	0,055	0,053	0,052	0,054
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	40,571	43,210	43,501	47,579	52,045
	Recettes	0,425	1,507	1,018	1,840	0,291
Accueil en structures collectives	Dépenses	139,955	132,160	126,264	119,564	171,702
	Recettes	4,443	4,136	3,328	3,027	1,740
Accueil familial	Dépenses	60,989	61,444	63,670	62,977	64,137
	Recettes	0,068	0,179	0,032	0,045	0,118
Adoption	Dépenses	0,019	0,017	0,014	0,016	0,011
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	255,256	250,698	247,316	242,007	301,766
	Recettes	4,936	5,821	4,378	4,913	2,150

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,020	0,009	0,020	0,017	0,021
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	0,020	0,009	0,020	0,017	0,021

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

Mise en œuvre : Service de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'enfance et de la famille

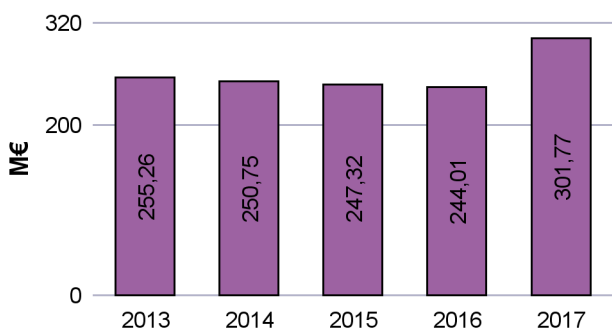
La politique d'Aide sociale à l'enfance vise à développer des réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles et accompagner les enfants en danger. Il s'agit de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et de prendre en charge, en dehors de leur domicile familial, les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, en situation de danger ou risque de danger.

Moyens financiers

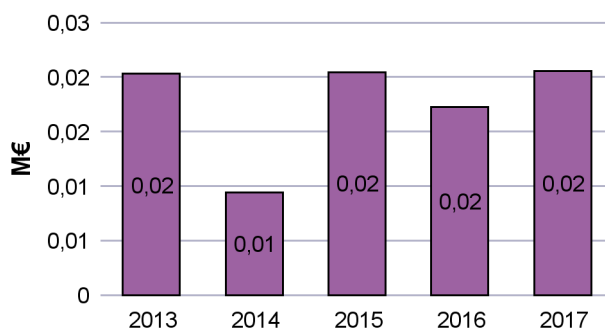
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	98,2%
2014 :	99,7%
2015 :	100,0%
2016 :	100,9%
2017 :	126,9%

Dépenses de fonctionnement



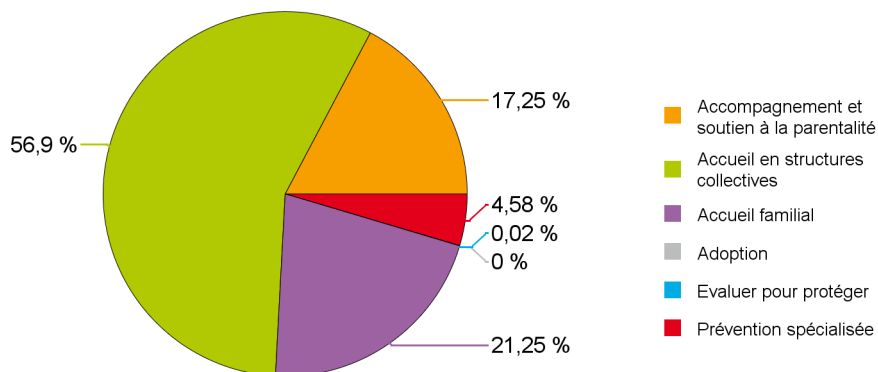
Dépenses d'investissement



Les dépenses de l'ASE sont essentiellement corrélées au nombre d'enfants et de jeunes hébergés et pris en charge hors du domicile familial. La forte augmentation des dépenses en 2017 s'explique à la fois par une forte hausse du nombre de jeunes pris en charge, en particulier des mineurs non accompagnés (MNA), ainsi que par le paiement de factures concernant les années antérieures (environ 25 millions d'euros).

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	250,13	250,08	250,32	244,93	242,94

Répartition des dépenses de fonctionnement 2017 du programme par action



Les trois quarts des dépenses de l'ASE concernent les prises en charge en dehors du domicile parental (accueil en structures collectives et accueil familial).

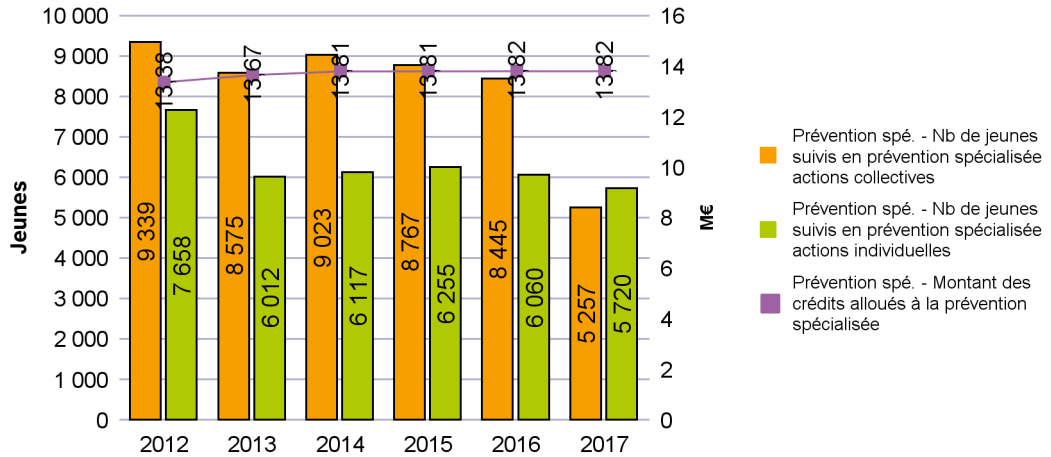
catégorie A : 120
 catégorie B : 421
 catégorie C : 62
Nombre total de postes : 603

Deux tiers des postes sont affectés dans les circonscriptions et un tiers au service central. A ces postes permanents s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Action

Prévention spécialisée

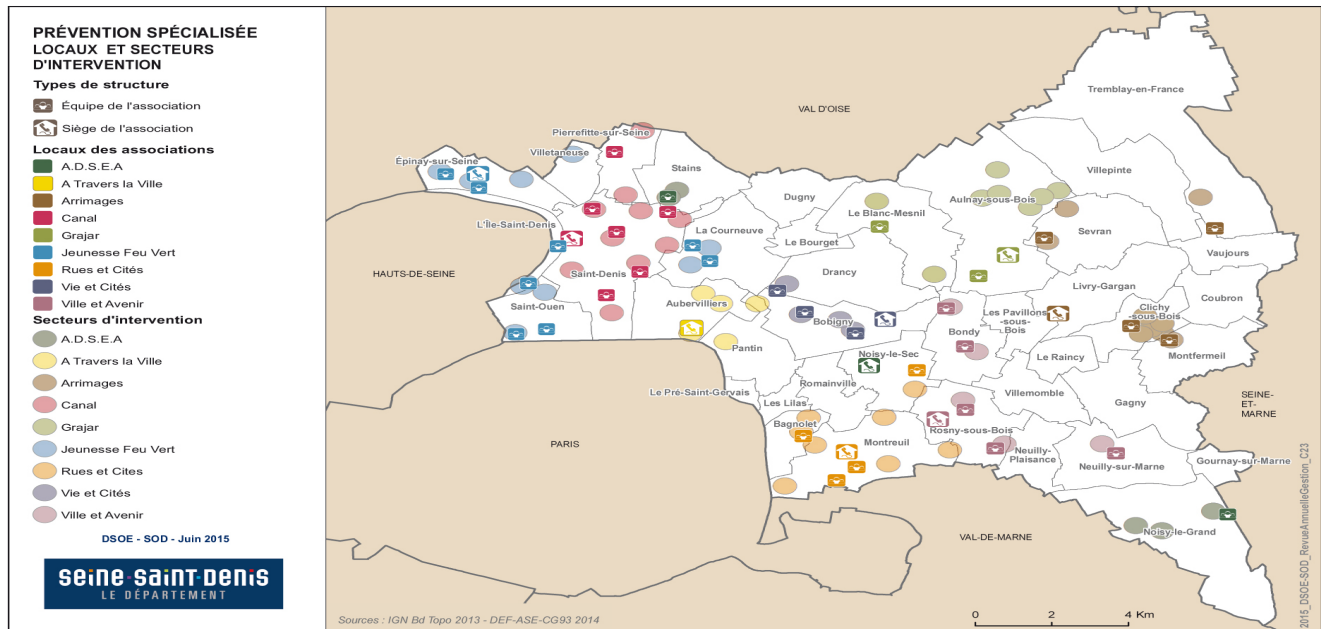
Bénéficiaires de la prévention spécialisée - Montants des subventions



Les actions de prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes.

Elles s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion et de non-institutionnalisation.

Le "profil type" des accompagnements concerne un public de jeunes majeurs, suivis régulièrement pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques du sport, des loisirs, de la culture et de la scolarité. La baisse d'activité constatée en 2017 s'explique par un nouveau mode de comptabilisation plus précis et plus fiable des jeunes accompagnés, et non plus seulement connus des équipes. Il est à noter que les filles représentent désormais 30 % du public de la prévention spécialisée.



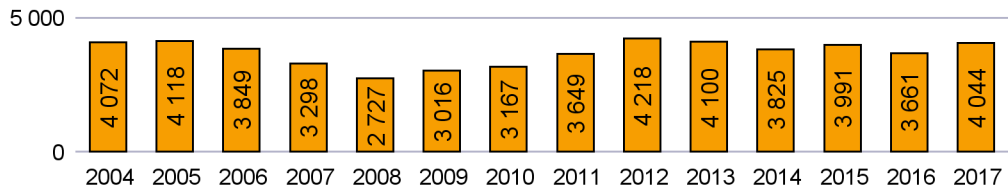
Action

Evaluer pour protéger

Depuis le 1er mai 2010, la CRIP réceptionne l'ensemble des informations préoccupantes, quel que soit le service ou le professionnel émetteur.

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Nombre d'informations préoccupantes (IP) transmises à l'ASE



Les IP concernent des situations de risque de danger pour l'enfant (62 %) et des situations de maltraitance avérée (38 %). L'année 2017 marque une dégradation de la situation à travers le nombre d'IP, l'urgence des situations ou la judiciarisation des procédures. Plus d'un tiers des IP (40 %) ont fait l'objet d'un traitement judiciaire en 2017.

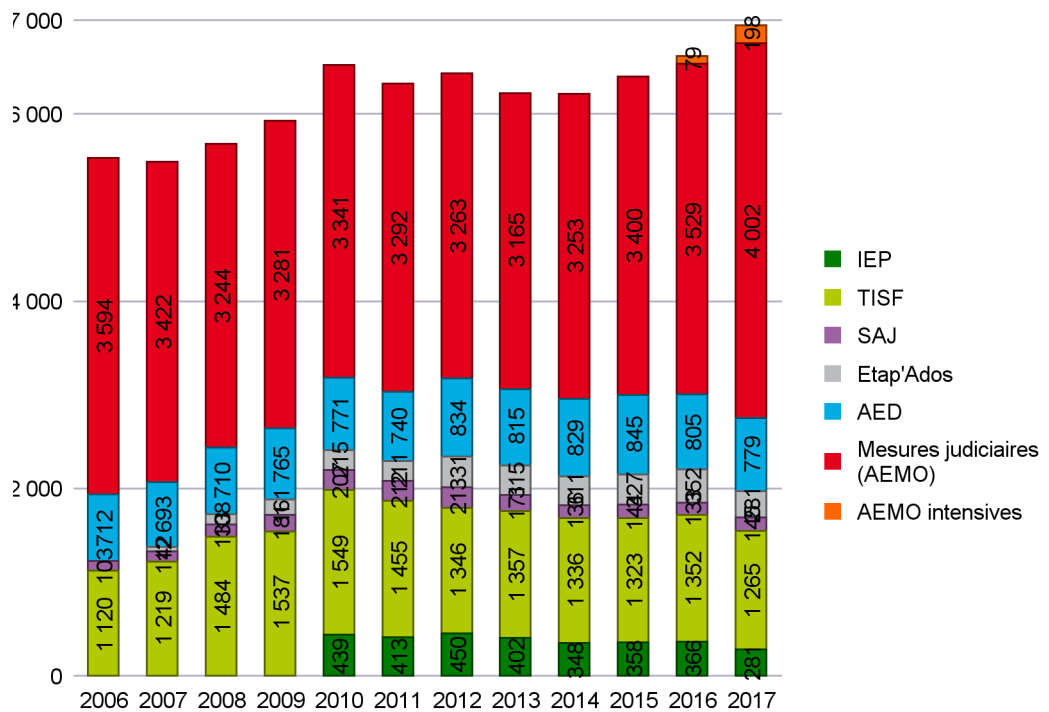
Action

Accompagnement et soutien à la parentalité

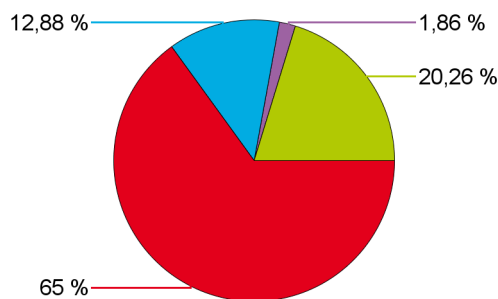
Prévention et mesures judiciaires

Il s'agit à la fois d'articuler l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) avec le dispositif de prévention et d'accompagnement, ainsi que de faire évoluer les mesures judiciaires (AEMO - Actions éducatives en milieu ouvert). L'objectif est de promouvoir les actions éducatives à domicile (AED), l'intervention des TISF, les interventions éducatives de proximité, sans contrat (IEP), et toute autre forme de soutien acceptée ou demandée par les parents.

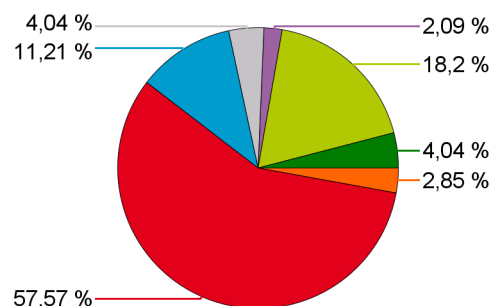
Nombre et répartition des mesures d'accompagnement par type (mesures judiciaires et prévention)



2006



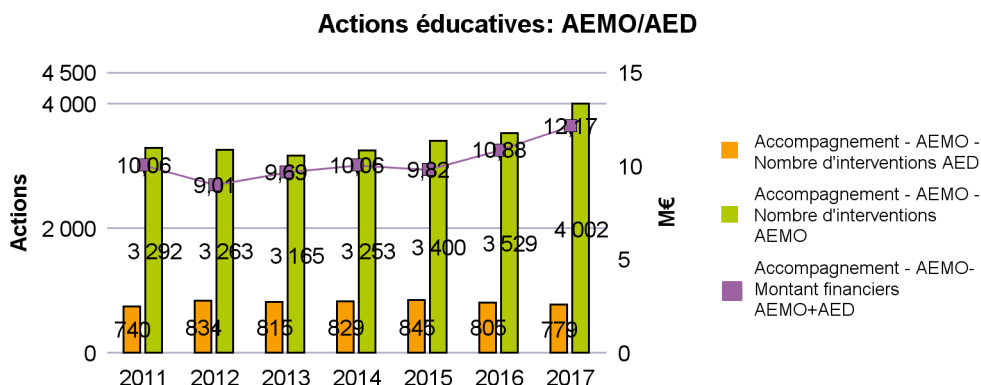
2017



Malgré la volonté du Département de développer la prévention et les mesures administratives réalisées avec l'accord des familles, la part des mesures ordonnées par un juge (AEMO, en rouge sur le graphique) reste prédominante. A noter depuis 2016 la mise en œuvre d'une nouvelle mesure, l'AEMO intensive (en orange sur le graphique), qui permet un temps éducatif plus soutenu et un hébergement exceptionnel ou périodique de l'enfant en cas de besoin.

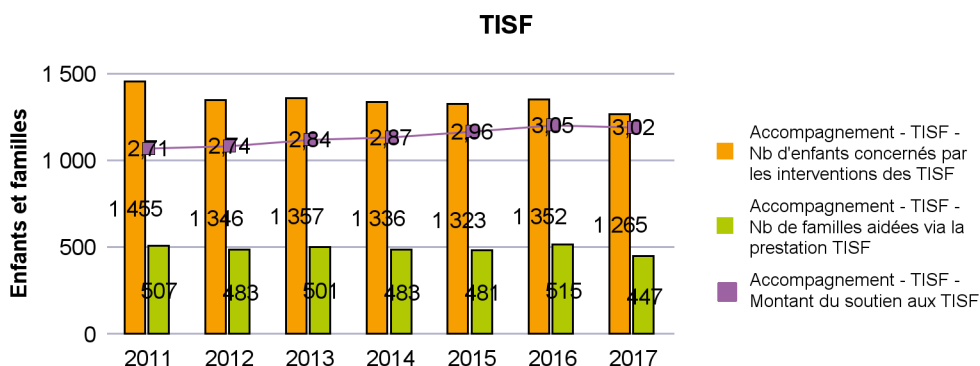
Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile (AEMO/AED)

L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le Juge des enfants, au bénéfice des enfants. Elle consiste en l'intervention obligatoire à domicile d'un travailleur social. L'AED (Action Educative à Domicile) est une mesure d'intervention sociale à domicile mise en œuvre avec l'accord de la famille.



Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation... Il épaula la famille en assumant le quotidien, l'éducation des enfants et les tâches administratives. Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'Etat de TISF (Detisf), de niveau bac.

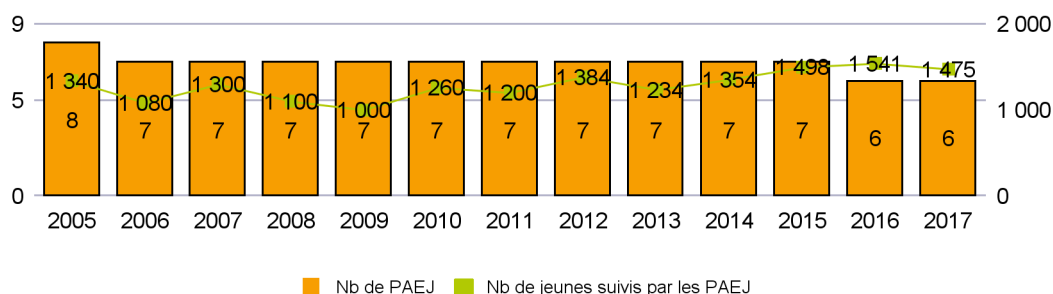


Les associations de TISF estiment que leurs interventions ont permis en 2017 d'éviter le placement de 131 enfants, avec un coût de ces prises en charges estimé à 5,7 millions d'euros. La baisse du nombre d'interventions des TISF en 2017 est due aux difficultés financières rencontrées par une des associations intervenant au titre du Département contrainte de ralentir son activité.

Etap'Ados et PAEJ

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, structures municipales ou associatives (co-financement DDASS et Département), développent des fonctions préventives d'accueil, d'écoute et de soutien aux jeunes en difficulté. Deux Maisons des adolescents existent à Bobigny et Saint-Denis. Une troisième est en cours d'installation à Montfermeil.

Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)



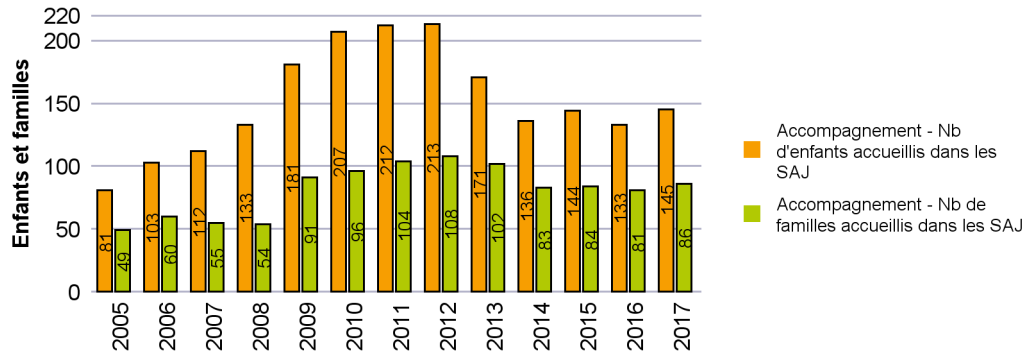
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jeunes accompagnés par Etap'Ados	211	331	315	311	327	352	281
Nombre de demandes d'ordonnance de placement provisoire (OPP) par Etap'Ados	21	58	58	58	50	ND	45
Montant de la subvention annuelle à Etap'Ados (M€)	1,1	1,12	1,13	1,14	1,17	1,23	1,23

Services d'accueil de jour

Les Services d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale offrent une alternative au placement et préparent le retour, après placement, des enfants dans leur famille.

Ils interviennent sans mandat ou dans le cadre d'une mesure existante.

Enfants et familles accueillis en service d'accueil de jour

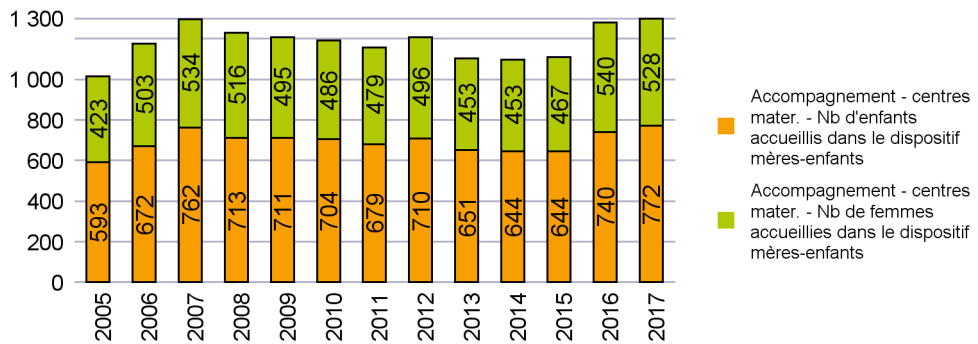


Le Département compte deux Services d'accueil de jour (Bondy et La Courneuve). Conformément au projet de service, deux nouveaux SAJ ouvriront en 2018 à Sevran et Villetaneuse.

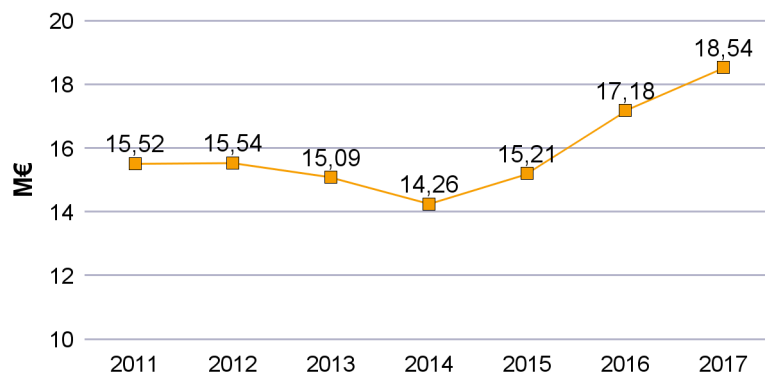
Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants

La prise en charge du Département concerne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Le soutien aux mères avec enfants de plus de trois ans est une compétence d'Etat, via les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Les réflexions sont poursuivies autour de la place des pères dans les structures, la réduction des situations d'errance, l'obtention de places en crèches afin de faciliter l'insertion des mères.

Dispositif mères-enfants



Montant du financement de l'accueil en centres maternels



Le nombre de demandes d'accueil en centres maternels est largement supérieur aux places disponibles (environ 100 admissions par an pour près de 500 demandes éligibles). En effet, les durées de séjour relativement longues (80 % des familles restent plus d'un an) limitent le nombre d'admissions. Un travail est en cours pour faciliter l'accès à un logement des familles accueillies en centre maternel.

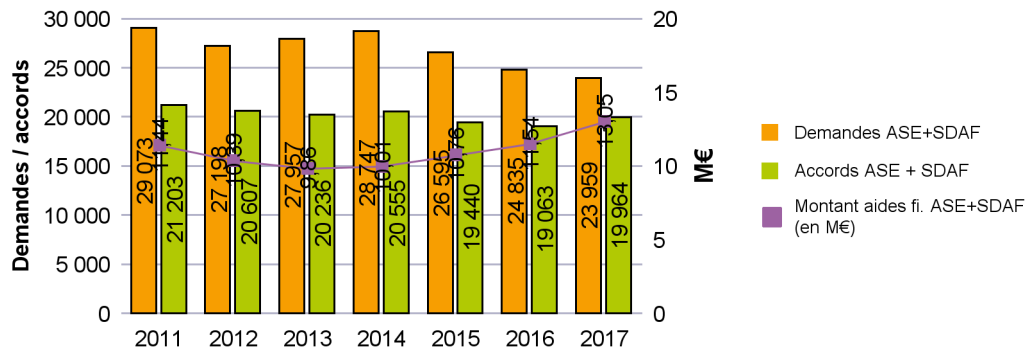
Aides financières - ASE et SDAF

En matière d'aides financières, il convient de distinguer :

- le fonds d'aide généraliste, qui regroupe les fonds liés à la précarité dans le cadre d'un accompagnement global des familles, géré par le SDAF.

- le fonds d'aides éducatives, spécifique aux situations de protection de l'enfance, géré par l'ASE.

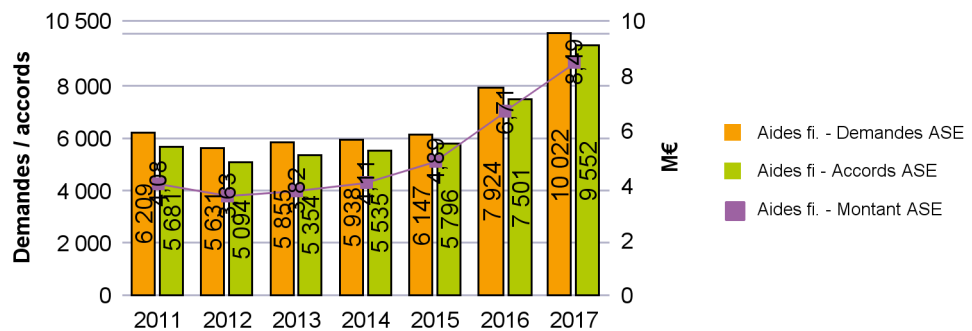
Aides financières (ASE + SDAF)



Après deux années d'augmentation en 2013 et 2014, le nombre de demandes d'aides financières (SDAF et ASE) diminue depuis 2015. Les évolutions sont différenciées selon les types d'aides avec une baisse des demandes d'aides généralistes (SDAF) et une hausse des demandes d'aides éducatives (ASE). Les dépenses de logement - en particulier les frais d'hébergement en hôtel et le paiement des factures d'énergie - représentent la plus grande partie des dépenses.

Les aides financières traitées par l'ASE

Aides financières (ASE)

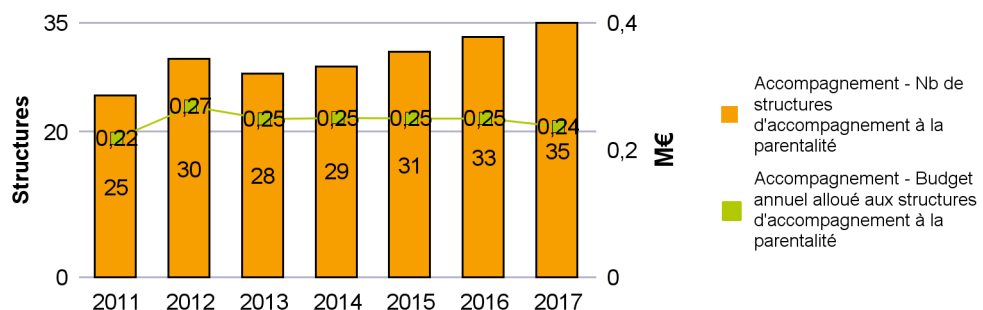


Les dépenses d'aides financières délivrées au titre de la protection de l'enfance sont en forte augmentation depuis 2016. Cela est lié en particulier aux prises en charge de mineurs non accompagnés, qui du fait de la saturation du dispositif d'évaluation et d'accueil, doivent être hébergés à l'hôtel dans l'attente d'une évaluation ou d'un accueil en établissement.

Soutien à la parentalité

Il s'agit d'apporter un soutien financier aux Maisons de parents municipales et aux associations de parents. Ces structures ont pour but de soutenir les parents dans leur rôle et de faciliter les échanges avec leurs enfants.

Aide à la parentalité



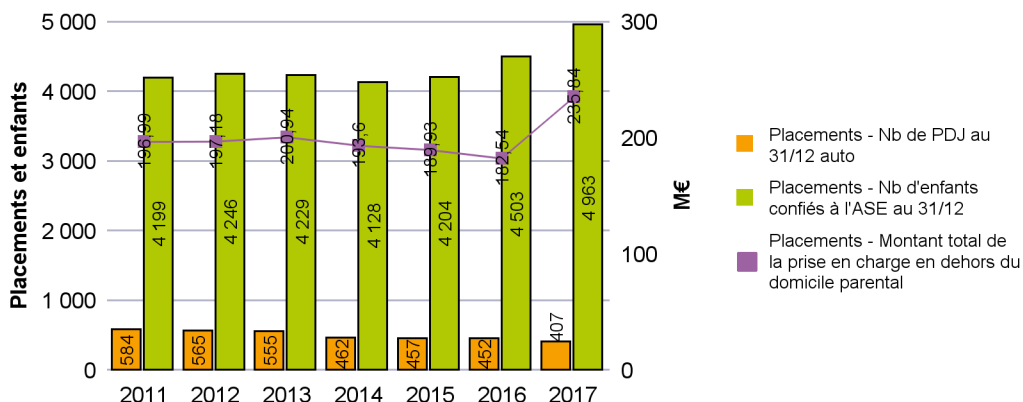
Les actions de soutien à la parentalité concernent le soutien aux Maisons et associations de parents, la participation aux Réseaux d'écoute, d'appui et d'aide aux parents - REAAP - et le soutien financier à des actions spécifiques.

Prise en charge en dehors du domicile parental

Les enfants qui doivent, pour leur protection, être pris en charge hors du domicile familial sont :

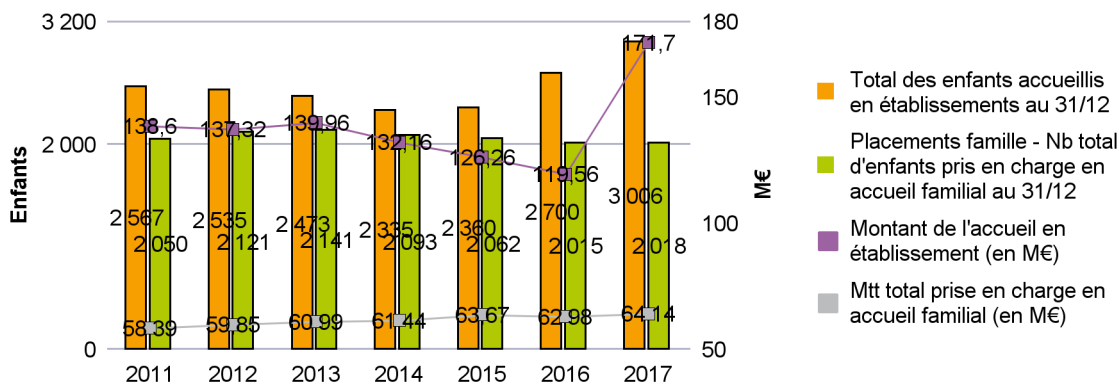
- soit confiés aux services de l'ASE par le Juge des enfants, ces services étant alors responsables de la prise en charge de l'enfant,
- soit placés directement par le Juge (PDJ), généralement auprès d'un tiers digne de confiance (famille proche).

Enfants confiés à l'ASE et placements directs justice (PDJ)

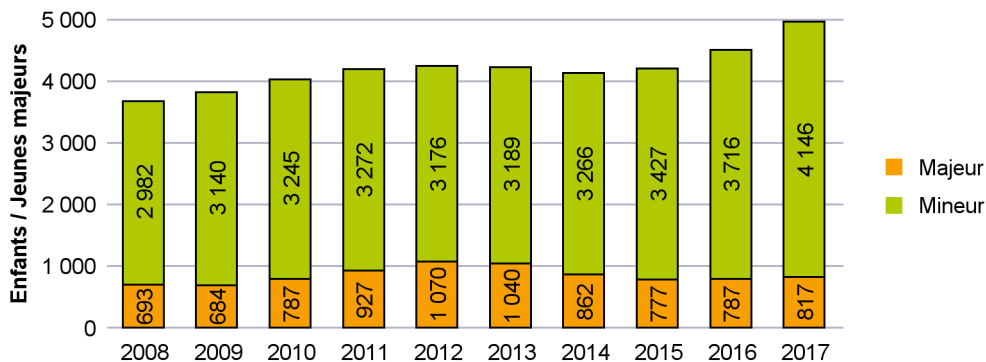


Après une légère baisse entre 2012 et 2014 suite aux mesures de péréquation concernant les mineurs non accompagnés, les effectifs d'enfants confiés à l'ASE augmentent fortement depuis 2016. 2017 constitue une année record avec près de 5 000 prises en charge au 31 décembre (+ 10 % soit 460 jeunes). Cette augmentation est pour une part liée aux admissions de mineurs non accompagnés (253 cf infra), mais également aux prises en charge «classiques» (207 jeunes).

Accueil en établissement et accueil familial



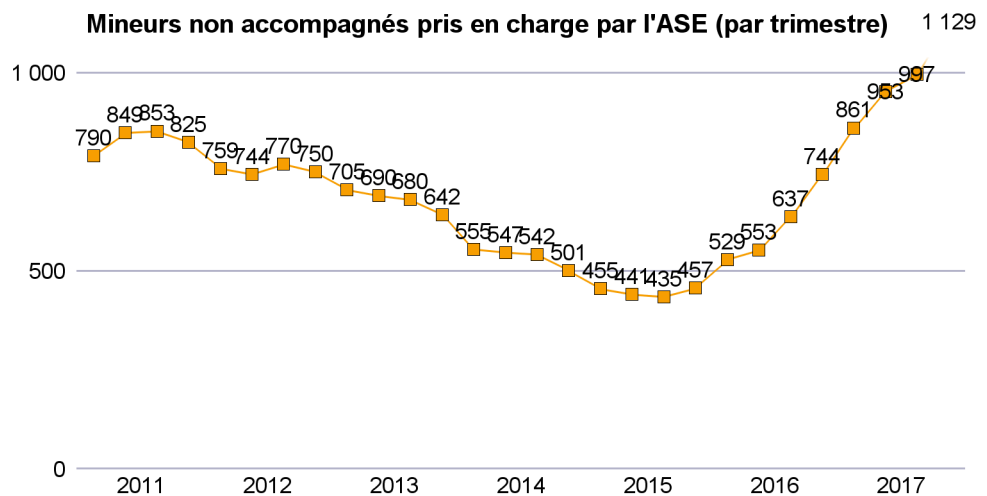
Mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE (hors PDJ)



L'augmentation des effectifs MNA, se répercute essentiellement sur les prises en charge en établissement. Ces jeunes sont par définition comptabilisés comme mineurs, d'où l'augmentation de l'effectif des mineurs pris en charge. Les effectifs de jeunes majeurs diminuent sensiblement depuis 2012 du fait d'une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (Foyers jeunes travailleurs, aides à l'autonomie...).

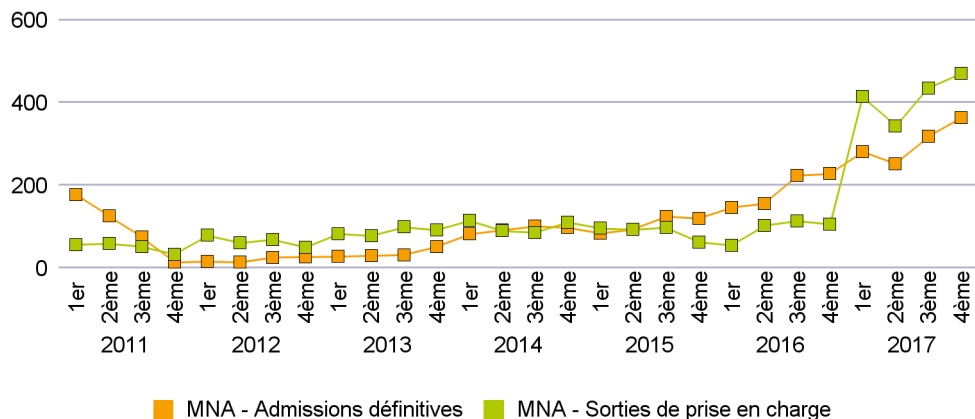
Accueil des mineurs non accompagnés

Est considéré comme mineur non accompagné (ex mineur isolé étranger) l'enfant de moins de 18 ans se trouvant en dehors de son pays d'origine sans parent ou tuteur pour le protéger (définition du programme des enfants isolés en Europe).



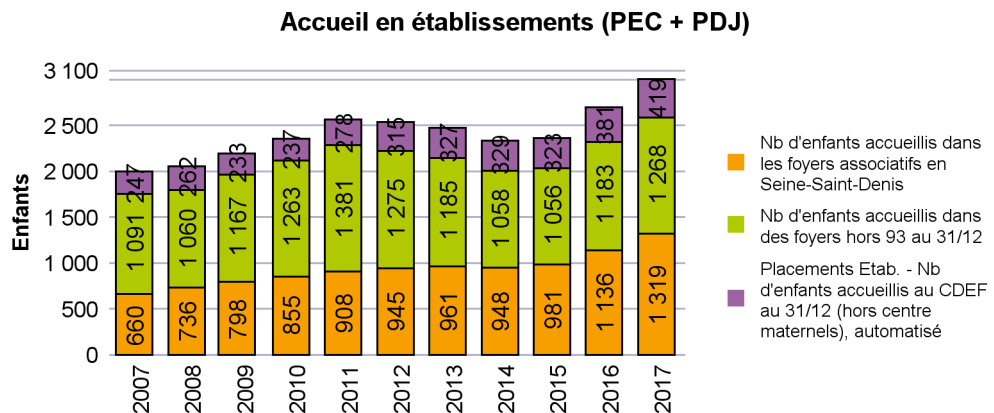
En fin d'année 2017, près d'un millier de mineurs non accompagnés étaient présents dans les effectifs de l'ASE contre 457 fin 2015. Au cours de l'année 2017, les prises en charge ont augmenté de 56 % soit 253 jeunes supplémentaires. Ce phénomène est dû à l'arrivée sur le territoire de jeunes migrants mais aussi, au non-respect des critères de péréquation nationale par certains départements et à une modification de l'organisation du tribunal pour enfants, qui fait que les dossiers de mineurs étrangers ne sont plus confiés à des juges spécialisés.

Admissions et sorties de prise en charge de MNA (par trimestre)



Accueil en structures collectives

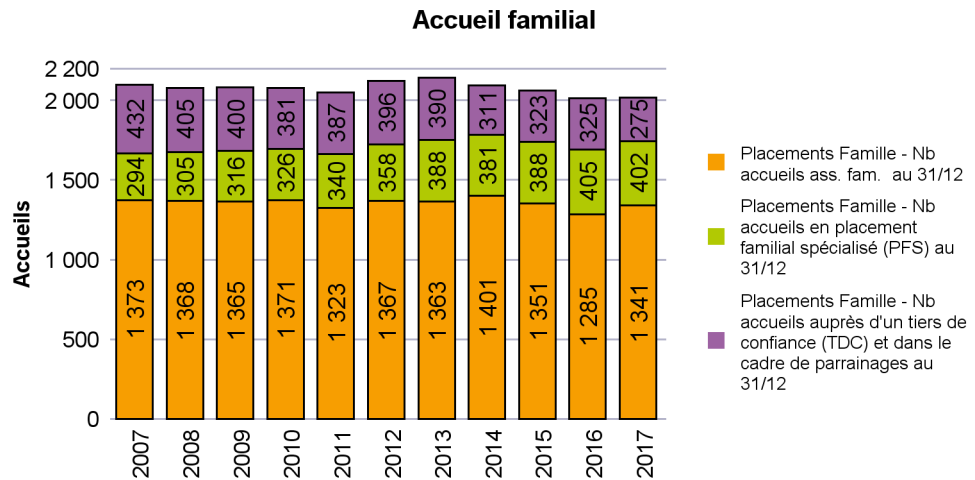
L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre Départemental Enfants et Famille, les foyers associatifs de la Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.



L'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés accueillis s'est répercutée en premier lieu sur les accueils en établissements situés en dehors du département (Fondation d'Auteuil en particulier).

Accueil familial

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par des associations d'accueil familial spécialisé, en particulier l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) et le centre Jean Coctet.



Les capacités de placements en accueil familial étaient en baisse depuis quelques années, du fait d'une baisse des effectifs des assistants familiaux compte tenu de la pyramide des âges (55 ans de moyenne d'âge). La création du Bureau de l'accueil familial, en septembre 2015, a permis de stabiliser les effectifs, puis de les augmenter (hors TDC) depuis 2017. Des évolutions sont en cours concernant les procédures d'agrément et de recrutement afin d'attirer, d'agrèer et de recruter davantage de candidats. La baisse des accueils auprès des TDC (Tiers dignes de confiance) et des parrainages reflète essentiellement les décisions de placement direct des juges.

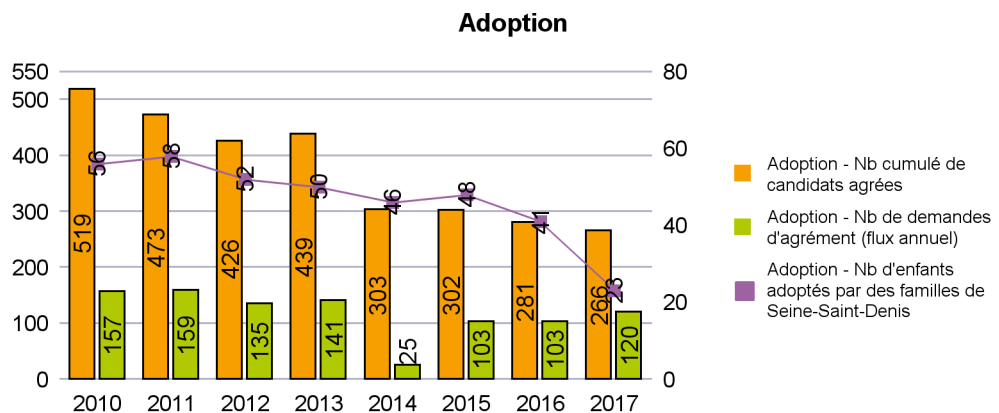
Action

Adoption

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille.

Il s'agit d'établir, par jugement, une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.



Le nombre d'adoptions est en baisse régulière depuis de nombreuses années. Cela s'explique à la fois par l'accroissement du nombre de pays qui suspendent ou freinent les adoptions ainsi que par l'inadéquation croissante entre les souhaits des candidats à l'adoption et le profil des enfants proposés à l'adoption (enfants plus âgés, fratries, enfant atteints de pathologies médicales).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	33	37	37	33	34
Montant versé en euros	1 615 039	4 961 367	4 020 596	3 989 420	3 630 105

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Contexte

Le service de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale (PMI) offre de nombreuses prestations visant à maintenir et améliorer la santé de ses usagers, à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, la PMI propose un continuum d'actions allant de la planification familiale à la protection infantile en passant par la protection maternelle. L'action de la PMI s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion de la santé.

En Seine Saint-Denis, avec 114 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 121 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place prépondérante dans le réseau de soins primaires avec pour atouts la proximité et la gratuité des soins. Ouvert à tous, le service est un outil important de prévention de proximité. Il touche 1 habitant sur 5 (soit environ 300 000 personnes). Près de deux tiers des enfants de moins de 2 ans sont suivis en PMI. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière,
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale, un nombre important de familles monoparentales et un taux de mortalité infantile élevé (4,4 ‰ contre 3,4 ‰ en France métropolitaine),
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. Alors que la densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne, les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les cinq prochaines années.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (art. L. 1411-1.) a réaffirmé la place de la PMI dans la stratégie nationale de santé. La politique nationale de santé intègre l'animation nationale des actions conduites dans le cadre de la protection et de la promotion de la santé maternelle et infantile. Cette loi a modifié le dispositif de formation continue ou Développement Professionnel Continu (DPC) qui a pour objectif le maintien et l'actualisation des connaissances ainsi que l'amélioration des pratiques de tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Chaque professionnel doit désormais justifier sur une période de 3 ans (2017-2020) de son engagement dans une démarche de formation continue.

La loi du 14 mars 2016 donne à la PMI une responsabilité supplémentaire dans le dispositif de protection de l'enfance. Elle impose la désignation, dans chaque service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), d'un médecin référent pour la protection de l'enfance chargé d'établir des liens de travail réguliers entre les services départementaux (aide sociale à l'enfance – protection maternelle et infantile), la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et les médecins exerçant dans le département (médecins libéraux et hospitaliers, en particulier médecins généralistes, pédiatres et urgentistes) ainsi que les médecins de santé scolaire.

Objectifs du programme

Ce programme recouvre les activités de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles dans les domaines suivants :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques, aux consultations de suivi de grossesse, aux consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, aux visites à domicile, aux accueils en PMI et aux actions d'éducation pour la santé,
- la planification familiale (PF),
- les bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires,
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap (autisme en particulier), en lien étroit avec les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et autres structures de dépistage du département,
- la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance,
- le développement des réseaux périnataux pré et post-natals (notamment le suivi des enfants à risque de déficience ou de séquelles),
- la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'accompagnement des femmes victimes de violence et des enfants qui vivent ces situations,
- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, malgré leurs moyens en dessous des besoins du département.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles, plusieurs projets transversaux ont été menés en 2017.

L'élaboration du projet de santé publique a été intensifiée. Après la réalisation d'un état des lieux en 2017, il s'agira en 2018 de définir les priorités de santé au regard du contexte départemental et de la littérature scientifique afin de finaliser le projet.

Les recommandations de l'étude sur l'implantation des centres de PMI ont été présentées en 2017 aux professionnels du service et aux élus. Les priorités 2018-2020 sont les suivantes : relogement des centres de PMI du 8 mai 45 à Bondy, du Londeau à Noisy-le-Sec, de la Place de la Mairie à Villepinte, de Salengro à Drancy, de La Murette à Drancy, des Aulnes à Villetaneuse, des Hautes Rives à Noisy-le-Grand, de Champy-Richardets à Noisy-le-Grand et de Saint-Claude à Livry-Gargan.

Concernant les ressources humaines, l'activité du service est marquée par le nombre élevé de postes vacants ou non occupés (30 postes de médecin, 26 % des postes de puéricultrice, 15 % des postes d'auxiliaire de puériculture...), conduisant à la fermeture provisoire de plusieurs centres, à des baisses d'activité et donc de recettes de l'Assurance maladie.

Le Plan exceptionnel de recrutement adopté et mis en œuvre par la collectivité depuis plusieurs années pour renforcer le recrutement de professionnels de la filière médico-sociale n'a pas permis de compenser les nombreux départs en retraite intervenus en PMI et qui vont se poursuivre et s'amplifier, dans les 5 ans à venir. Face à ces constats, un Plan d'action a été adopté avec plusieurs mesures :

- la fongibilité des enveloppes budgétaires entre les différentes catégories de personnel (titulaires, contractuels, vacataires, renforts-remplacements) permettant de saisir toutes les opportunités de recrutement de médecins ;
- la revalorisation à hauteur de 50 € du taux horaire de vacation médicale, en correspondance désormais avec le taux de vacation pratiqué notamment dans les Centres municipaux de santé, ce qui rendra notre collectivité plus attractive dans un contexte général de démographie médicale très dégradée ;
- la possibilité de transformer des postes de médecins non pourvus en postes de puéricultrices, auxiliaires de puériculture et d'éducatrices de jeunes enfants (exemple : la réalisation des bilans de santé en école maternelle par un binôme puéricultrice/auxiliaire de puériculture permettant de recentrer l'activité des médecins sur des consultations médicales en centre de PMI et ainsi de renforcer l'offre de service proposée à la population) ;
- l'organisation de commissions de recrutement communes aux services de crèches et de PMI permettant de mutualiser les candidatures d'auxiliaires de puériculture.

Enfin, le dernier chantier concerne la refonte du système d'information. Les très nombreuses données médicales et d'activités du service sont actuellement stockées dans plusieurs applications anciennes ou bases de données qui ne communiquent pas entre elles, rendant l'organisation de l'information complexe et rigide. De plus, la collecte de l'information repose en majeure partie sur la saisie de questionnaires (papier ou dématérialisés) par les professionnels de terrain (de centres conventionnés comme départementaux) ou au service central. Cette gestion lourde n'est adaptée ni à la taille du service ni aux avancées technologiques. Elle alourdit globalement la charge de travail et limite l'exploitation de l'information, tant pour les données sanitaires que pour les données d'activité. Dans ce contexte, l'acquisition d'un nouvel outil informatique performant et répondant mieux aux besoins du service constitue un enjeu majeur. La mise en place d'un nouveau système d'information doit permettre de faciliter le travail des équipes, d'améliorer le pilotage de l'activité de médecine préventive, d'améliorer la télétransmission des actes, le suivi des remboursements et l'exploitation des données sanitaires tout en respectant des règles de sécurité et de confidentialité. Une première livraison du logiciel est prévue en novembre 2018.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action Protection maternelle et infantile vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Cette action recouvre plusieurs grands domaines d'activités.

Le développement et l'animation des réseaux de périnatalité de proximité se sont poursuivis autour des cinq maternités publiques (Saint-Denis Ouest, Bondy, Montreuil, Montfermeil et Aulnay-sous-Bois) et de deux maternités privées. Les objectifs sont de couvrir l'ensemble du département, afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés et de prendre en charge les enfants à risque de handicap. Cependant, l'activité a baissé en 2017 suite à l'arrêt provisoire de la maternité d'Aulnay-Sous-Bois.

Les consultations de protection maternelle (PM) sont réalisées auprès des femmes enceintes et des mères par des médecins et des sages-femmes dans les centres de PMI hospitaliers et de quartier. Près d'une femme enceinte sur trois domiciliée sur le département est suivie dans un centre de PMI. Plusieurs actions et projets ont été mis en œuvre pour améliorer la prise en charge des femmes enceintes : la formation des professionnels à la protection maternelle, l'amélioration de l'accès aux droits compte tenu de la proportion élevée de femmes sans couverture sociale et la résolution des problèmes informatiques liés à la télétransmission des déclarations de grossesse.

Les consultations et permanences de protection infantile (PI) sont réalisées auprès des enfants de 0 à 6 ans par des médecins dans les centres de PMI de quartier. Elles visent à maintenir une action importante de prévention compte tenu de l'augmentation des naissances, de la baisse de la démographie médicale et des sorties précoces des maternités. Ces consultations permettent en particulier de respecter le calendrier des visites médicales obligatoires et vaccinal, de suivre le développement psychomoteur et affectif de l'enfant, et de dépister les éventuels handicaps et anomalies cognitives. Les consultations de protection infantile touchent une part très importante des jeunes enfants (près de 40 % des moins de 6 ans et près de deux tiers des moins de 2 ans). Cependant, le nombre d'examen réalisés en protection infantile baisse sensiblement depuis plusieurs années sous l'effet de plusieurs facteurs : le nombre de postes vacants (médecins, puéricultrices, auxiliaires de puériculture), la complexité

croissante des consultations, l'augmentation du nombre de rendez-vous... En dehors des consultations, les puéricultrices délivrent des conseils pour la santé du jeune enfant via un accueil des familles en continu sur les plages d'ouverture des centres, lors des « permanences puéricultrices ou au cours des visites à domiciles ».

Le service de PMI, dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé, établit un bilan de santé en école maternelle pour les enfants de 3 à 4 ans. En raison des postes vacants, le nombre d'enfants vus dans le cadre de ces bilans diminue depuis plusieurs années. Les enseignements marquants des bilans et des actions de santé publique sont les suivants :

- un enfant sur 5 est en surcharge pondérale, et près de 6 % d'entre eux sont obèses, taux relativement élevés, surtout dans les zones les plus défavorisées du département, avec une dégradation au fil des ans,
- 18 % des enfants présentent au moins une carie, chiffre en constante augmentation. Dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, le service de PMI poursuit ses actions (conseils nutritionnels lors des consultations, supports de communication, séances auprès des familles) mais l'offre de soins à destination des moins de 6 ans est limitée sur le département, avec l'absence de centre hospitalier pour les cas les plus complexes et le refus de certains praticiens de soigner les dents de lait ;
- l'activité de dépistage et de prévention du saturnisme infantile se poursuit. Les 40 communes du département sont toutes sensibilisées à cette action de santé publique. Les professionnels réalisent des dépistages essentiellement à partir du critère « habitat », lorsqu'ils ont connaissance d'un habitat ancien (avant 1949) et dégradé. On dénombre actuellement 101 enfants avec des niveaux de plombémie supérieurs au seuil d'intoxication, ce qui justifie le maintien d'une vigilance active sur le sujet ;
- en matière de vaccination, les taux de couverture sont toujours très élevés. Le service de PMI réalise 86 % de l'activité vaccinale publique en Seine-Saint-Denis, notamment en direction des enfants de moins de 2 ans. Des difficultés sont néanmoins apparues concernant la vaccination contre la tuberculose (BCG) du fait de contraintes d'approvisionnement et de distribution. La couverture vaccinale contre l'hépatite B s'améliore (94 %) mais reste insuffisante, elle devrait être améliorée par la mise à disposition d'un vaccin hexavalent dirigé contre 6 maladies ;
- concernant l'audition, l'acuité visuelle et les troubles du langage, les enfants présentant des difficultés sont orientés vers des spécialistes ; on note que plus d'un quart des enfants présentaient une anomalie de l'acuité visuelle, chiffre en augmentation.

L'accompagnement médico-psycho-social est mise en oeuvre par les professionnels de différentes manières : des entretiens réalisés par les psychologues, ainsi que l'accompagnement des parents dans le cadre de deuil périnatal et de la mort inattendue du nourrisson par l'équipe d'Empathie 93. Plus de 100 familles ont été accompagnées en 2017.

Les visites à domicile, réalisées par les sages-femmes et les puéricultrices, permettent un accompagnement médical, psychosocial et éducatif à domicile, auprès des enfants, des familles et des femmes enceintes qui le nécessitent ou le sollicitent. Les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants assurent, par ailleurs, les missions légales d'agrément et de suivi des assistants maternels.

Le service de PMI intervient à différents niveaux concernant le dépistage précoce et l'accompagnement des enfants « à risque » ou porteurs d'un handicap (enfants prématurés, grands-prématurés, enfants dont le poids de naissance est inférieur à 1 500 grammes...) qui représentent chaque année près de 3 % des naissances. Outre les pathologies génétiques et les grands prématurés, les professionnels accompagnent également des situations de troubles de la relation, du comportement et du lien parents/enfant. Ces enfants sont accompagnés par les psychomotriciennes des centres de PMI, par l'instance de médiation et de recours (IMR) dans le cadre de la recherche d'un mode de garde, ainsi que par les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), établissements médico-sociaux spécialisés dans le suivi de ces enfants jusqu'à 6 ans. L'Instance de Médiation et de Recours est particulièrement vigilante à ce qu'un suivi thérapeutique soit prévu et organisé pour les enfants, sans en faire une condition préalable à l'accueil de l'enfant. On constate malheureusement que les délais d'attente avant un suivi effectif sont longs (de 6 mois à 2 ans). L'IMR a accompagné l'accueil de 153 enfants en 2017. Cette instance est bien identifiée par les professionnels mais moins bien par les assistantes maternelles qui accueillent des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. C'est pourquoi des actions de sensibilisation sont menées en direction de ce public lors des formations post-accueil. Pour rappel, un troisième CAMSP polyvalent de 100 places a ouvert en 2016 dans l'enceinte de l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois. Le département compte désormais 305 places en CAMSP polyvalents et 30 places en CAMSP spécialisé « surdité ».

Le service de PMI contribue également à la protection de l'enfance, sur la prévention de dysfonctionnements relationnels parents-enfants, le dépistage des situations à risque, l'aide aux familles pour surmonter des moments de vulnérabilité et la concertation interinstitutionnelle pour la mise en place des mesures d'évaluation et d'aide. L'instance de concertation parents/professionnels est, dans le système départemental de protection de l'enfance, un dispositif au sein duquel parents et professionnels peuvent élaborer ensemble des réponses aux les difficultés familiales et éducatives rencontrées. L'instance de concertation est conçue comme un outil technique à disposition de professionnels, s'articulant aux dispositifs existants de protection de l'enfance.

Les actions de soutien à la parentalité ont été poursuivies, avec notamment les accueils parents-enfants qui s'adressent à toutes les familles et sont des espaces de rencontres et de jeux, ouverts à tout enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte. Les 45 accueils parents-enfants ont bénéficié en 2017 à 1 127 familles et 1 305 enfants.

Le service de PMI propose de prendre à sa charge la participation familiale des aides à domicile (techniciennes d'intervention sociale et familiale ou auxiliaires de vie sociale) pour certaines femmes enceintes fragilisées tant sur le plan médical que psychosocial. Ces aides viennent en complément de celles versées par la CAF.

Enfin, les travaux et études d'épidémiologie ont été poursuivis, avec en particulier la participation au projet ReMI sur la mortalité périnatale et infantile piloté par l'ARS, à l'exploitation des données premiers certificats de santé et à l'enquête nationale périnatale.

L'action Planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles, dont l'infection VIH, ainsi que la prévention des violences au sein du couple et de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal, ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

La planification familiale se décline autour de quatre grandes activités : les consultations de planification familiale, la prévention des violences, les interruptions volontaires de grossesse et les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Les consultations de planification familiale sont des examens médicaux qui concernent principalement la contraception, la gynécologie, la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus, les infections sexuellement transmissibles, l'IVG (examens pré et post-IVG). Ces examens donnent lieu à des prescriptions d'examen complémentaires dans le domaine du dépistage des cancers (frottis, mammographies) et des maladies sexuellement transmissibles. Parallèlement à ces examens médicaux, des entretiens à dominante psycho-sociale sont également assurés par des conseillères conjugales.

La prévention des violences vise à renforcer la lutte contre le sexisme, l'excision, la prostitution et prévenir les agressions sexuelles et la maltraitance à l'encontre des enfants. Des entretiens et consultations sont proposés aux femmes ayant subi des violences conjugales ou sexuelles. Concernant la prévention de l'excision, le travail sur la prise en charge des personnes mutilées s'est accentué avec la création de consultations hospitalières (unité de soins des mutilations sexuelles féminines à Saint-Denis, Montreuil et Blanc-Mesnil et prochainement à Jean Verdier). Le travail doit s'orienter sur la sensibilisation des maternités pour que les jeunes femmes mineures mutilées qui accouchent bénéficient d'une aide appropriée.

Concernant les interruptions volontaires de grossesse (IVG), l'IVG médicamenteuse est pratiquée dans tous les hôpitaux publics, dans 2 cliniques privées et dans les centres de planification du Département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'intervention et l'entretien social demeurent néanmoins obligatoires pour les mineures. Une étude de l'Observatoire régional de santé publiée en décembre 2016 fait apparaître certaines spécificités de la Seine-Saint-Denis pour le recours à l'IVG. On note en particulier que le département présente à la fois le taux de recours à l'IVG le plus élevé de la région (22,4 % versus 17,1 %), la part d'IVG médicamenteuse la plus faible (54,3 % versus 59,5 %) et l'offre libérale la plus faible (4,9 praticiens pour 1 000 IVG contre 8,3 en moyenne régionale).

Les missions des centres de planification comprennent également la sensibilisation aux questions de sexualité, de planification et d'infections sexuellement transmissibles, notamment auprès des jeunes. L'activité d'information et de sensibilisation se fait le plus souvent grâce aux conseillères conjugales qui contactent les structures scolaires : directeurs, assistantes sociales scolaires, médecins scolaires, infirmières, enseignants. En 2017, les personnels des centres de planification familiale ont assuré près de 1 500 séances d'animations collectives, essentiellement auprès des collégiens et des lycéens, mais également via des partenaires (missions locales, ateliers socio-linguistiques, jeunes sportifs en lien avec le Comité départemental olympique), touchant ainsi près de 25 000 personnes.

Une évaluation de la politique de planification familiale, réalisée sur la base d'un questionnaire adressés aux professionnels de la planification familiale a été initiée fin 2017, afin de mieux connaître les modalités d'intervention, les partenariats et l'appréciation par les professionnels de leur activité. Les premiers résultats de cette étude seront disponibles au deuxième trimestre 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Protection maternelle et infantile	Dépenses	13,806	14,066	13,735	12,813	12,282
	Recettes	10,506	10,483	7,896	8,118	5,361
Planification familiale	Dépenses	5,115	5,090	4,901	4,803	4,797
	Recettes	0,836	0,920	0,853	0,279	0,852
Total Programme « PMI, PF »	Dépenses	18,921	19,156	18,636	17,616	17,079
	Recettes	11,342	11,401	8,749	8,397	6,213

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,142	0,129	0,114	0,188	0,178
Total Programme « PMI, PF »	Dépenses	0,142	0,129	0,114	0,188	0,178

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

Mise en œuvre : Service de la protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF)

La politique de Protection maternelle et infantile et de planification familiale a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, au bénéfice de la mère et de l'enfant, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, ainsi que de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des conflits familiaux.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	96,8%
2014 :	99,9%
2015 :	99,8%
2016 :	102,7%
2017 :	100,1%

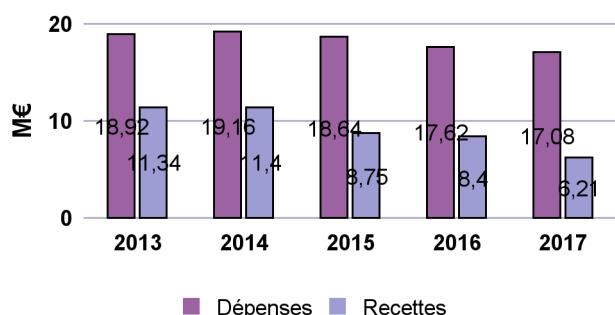
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2013 :	117,4%
2014 :	114,9%
2015 :	101,2%
2016 :	91,3%
2017 :	80,1%

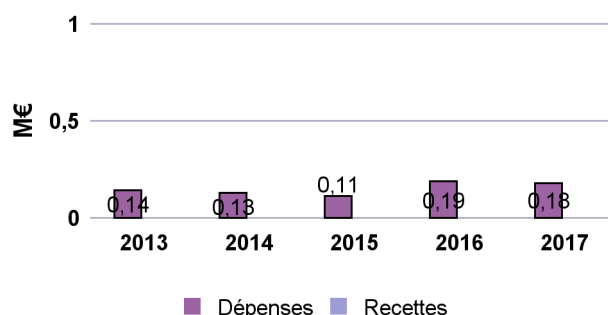
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	63,5%
2014 :	53,9%
2015 :	34,7%
2016 :	60,2%
2017 :	91,7%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette en fonctionnement	7,58	7,75	9,89	9,22	10,87

Les dépenses directes de fonctionnement ont baissé de 3 % en 2017 (soit - 537 000 euros), du fait du transfert aux centres de protection maternelle hospitaliers de la gestion des recettes de la CPAM, qui sont désormais déduites de la subvention que leur verse le Département. Les dépenses d'investissement ont diminué de 5,3 %, compte tenu de l'absence de financement de nouveaux projets en 2017.

Les recettes liées à l'activité PMI se sont élevées à 5,361 millions d'euros (- 34 % par rapport à 2016). Une cellule centralisée de 8 agents a été créée fin 2017 afin de rattraper le retard dans la facturation, évalué à 800000 euros pour 2017.

Les recettes liées à l'activité de planification familiale (852 000 euros) ont triplé par rapport à 2016. En effet, le versement par la CPAM de la recette 2016 n'a été réalisé qu'en 2017 ; la Caisse ayant identifié un nombre important de patientes non affiliées à la Sécurité sociale. Un travail conjoint avec la CPAM a été mené sur ce sujet et s'est traduit par la signature d'un avenant autorisant un remboursement forfaitaire.

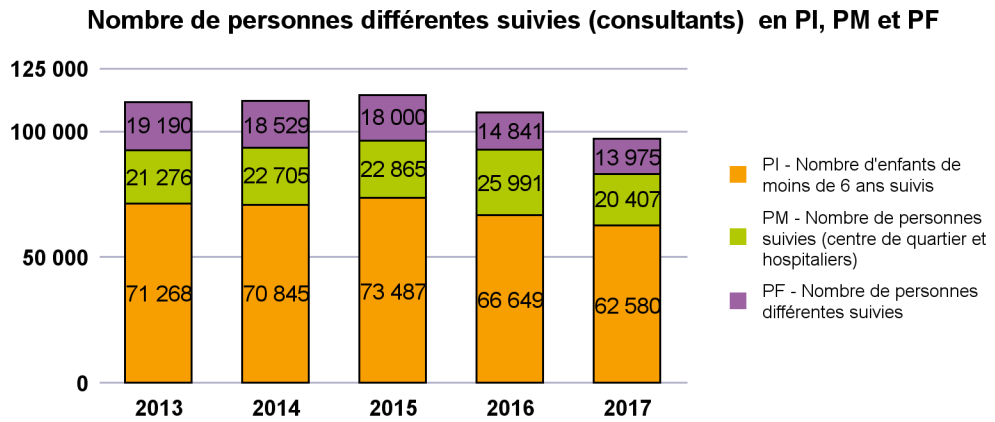
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	440
catégorie B :	102
catégorie C :	289

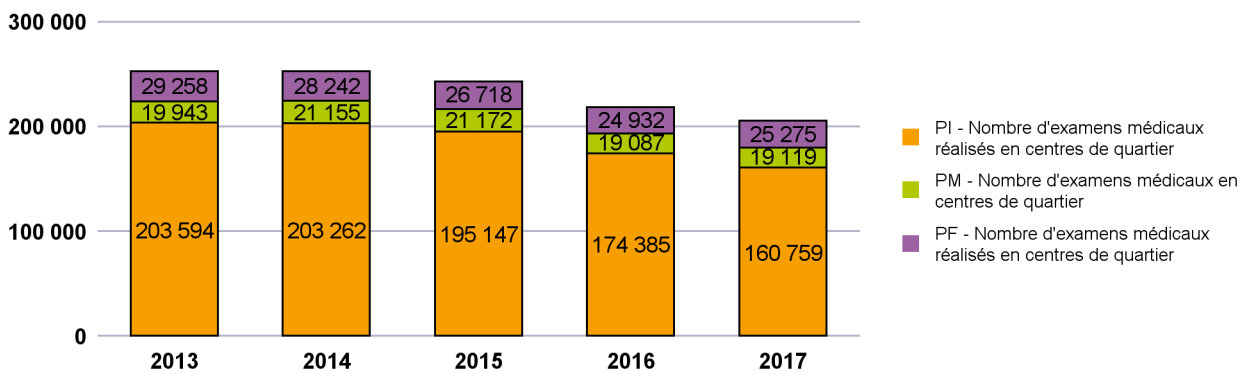
Nombre total de postes (à statut départemental) : 831

En plus des agents départementaux, près de 500 agents travaillent au sein des centres de PMI à gestion déléguée. Pour mémoire, depuis 2 000, le Département a repris 30 centres de PMI en gestion directe.

Les prestations de consultations et d'examens en protection maternelle (PM), en protection infantile (PI) et en planification familiale (PF) sont des actions de prévention et de dépistage destinées aux femmes enceintes, aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes et aux jeunes. Elles sont réalisées dans les centres de PMI de quartier.



Nombre d'examens en PI, PM et PF (en centres de quartier)



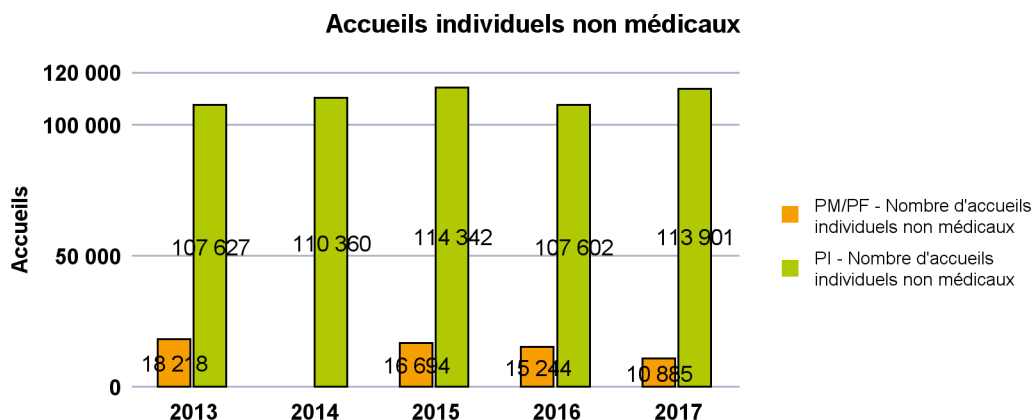
	Recensement 2013 / ARS 2015
Part des enfants de moins de 2 ans suivis	62%
Part des enfants de moins de 6 ans suivis	47%
Part des femmes enceintes suivies	26%

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer la baisse d'activité pour 2017 :

- la réorientation des consultations (par exemple, pour la PI, consultations ciblées sur les enfants plus jeunes, vaccination BCG),
- la fermeture des centres, pour travaux notamment et manque de personnel (en particulier médecins, puéricultrices...).

Accueils individuels non médicaux

Ces prestations non médicales mises en œuvre par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont destinées à l'accompagnement des femmes enceintes, des femmes dans le cadre de la planification familiale et des enfants de 0 à 6 ans.



Pour la protection infantile, les familles bénéficient d'un accueil réalisé par les auxiliaires de puériculture/puéricultrices dès la sortie de maternité, en complémentarité de la consultation médicale. Ces accueils comprennent tous les actes réalisés auprès d'enfants : pesée, conseils, permanence de puéricultrice...

Entretien avec les psychologues

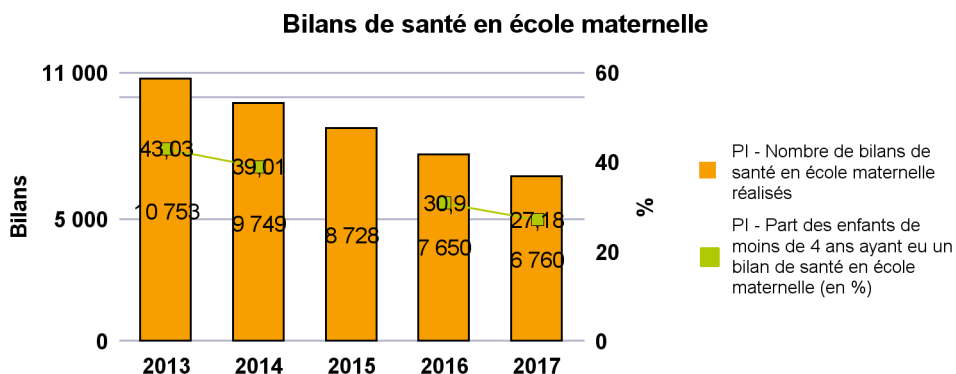
Année	Nombre de familles reçues	Nombre d'enfants différents	Nombre d'entretiens
2015	4 278	3 544	15 526
2016	4 318	3 796	13 034
2017	3 340	2 708	10 633

Action

Protection maternelle et infantile

Bilans de santé en école maternelle

Cette prestation vise à assurer une consultation de prévention et de dépistage pour tous les enfants de 3-4 ans en école maternelle.

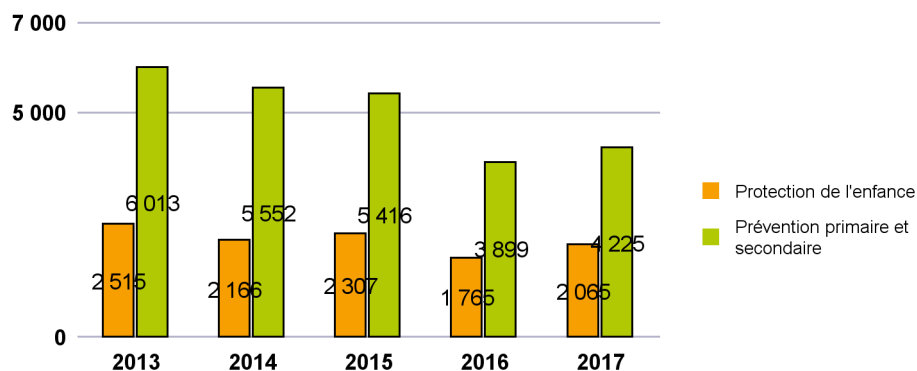


27,8 % des enfants scolarisés en moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé au cours de l'année scolaire 2016-2017. Les objectifs de ce bilan sont de dépister précocement les difficultés des enfants de 4 ans, de les orienter vers une prise en charge adaptée et de favoriser ainsi l'accès à une scolarité normale. Les bilans permettent également de décrire l'état de santé des enfants de 4 ans scolarisés (audition, vue, santé bucco-dentaire, obésité notamment) et d'adapter les mesures de prévention.

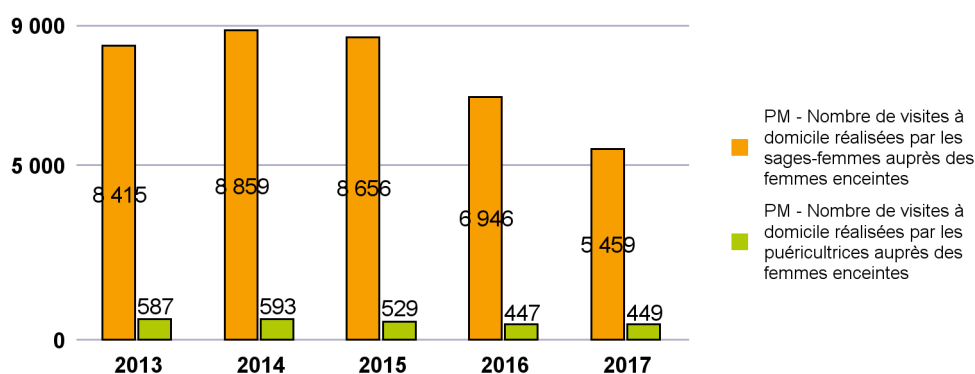
Cette prestation connaît des difficultés de mise en œuvre (suspension totale ou partielle de la réalisation de ces bilans dans certaines villes), en raison du manque de professionnels de santé (médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices) et en raison de l'orientation prioritaire des médecins recrutés sur les consultations de protection infantile aux dépens des bilans de santé.

L'organisation de ces bilans de santé a été revue en 2016. Depuis, ils sont réalisés par un binôme auxiliaire de puériculture/puéricultrice.

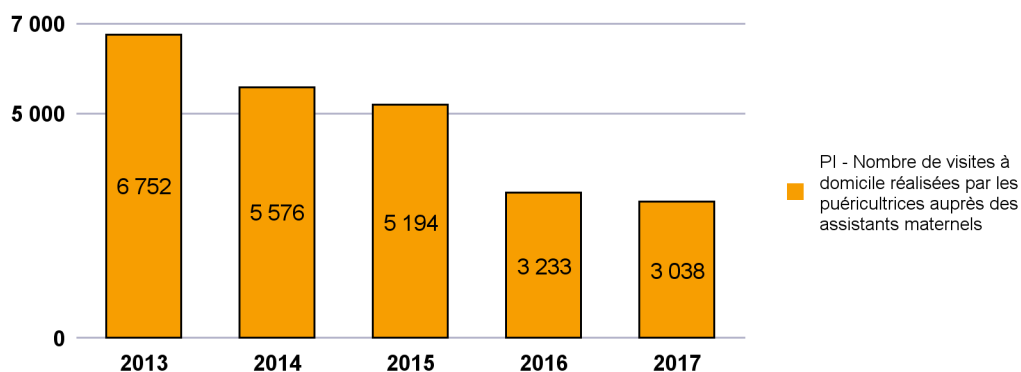
Nombre de VAD auprès des enfants, par type



Nombre de VAD auprès des femmes enceintes



Nombre de VAD auprès des assistants maternels



Les visites à domicile (VAD) auprès d'enfants de moins de 6 ans sont réalisées par les puéricultrices dans le cadre des actions de prévention précoce (prise en charge des sorties précoces de la maternité, prématurés ou enfants atteints de pathologie...) ou de la protection de l'enfance.

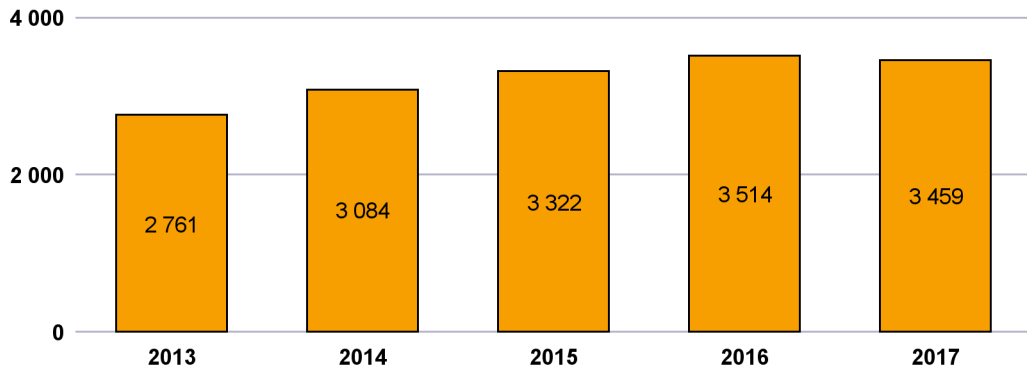
D'autres VAD concernent les femmes enceintes lorsque la grossesse le nécessite et sont réalisées par les sages-femmes, et occasionnellement par les puéricultrices.

Les VAD auprès des assistantes maternelles, au titre des missions réglementaires de la PMI, sont réalisées par les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants (EJE) au moment de l'agrément et sont dorénavant réalisées uniquement par les EJE pour les VAD de suivi, expliquant ainsi la baisse du nombre global de VAD réalisées par les puéricultrices.

Pour les VAD de protection maternelle, il semblerait que les femmes enceintes recourent de moins en moins aux soins à domicile. Les VAD sont mises en place sur la base de critères de vulnérabilité : précarité sociale, pathologie avérée (diabète par exemple), prévention secondaire, vulnérabilité psychique et risque de l'enfant à naître/trouble du lien parent-enfant à naître.

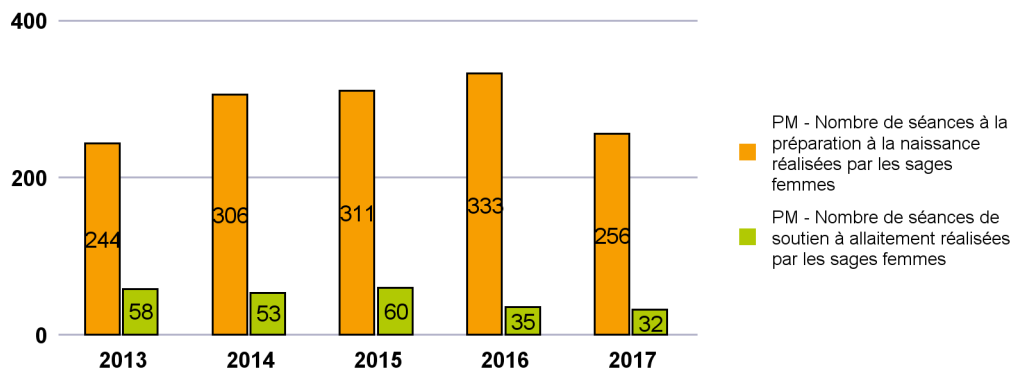
Protection maternelle (PM)

Nombre de premiers entretiens prénatals



Les entretiens prénatals, réalisés par les sages femmes en consultation ou en visite à domicile constituent une action importante de soutien à la parentalité et de prévention. Leur nombre est resté relativement stable en 2017.

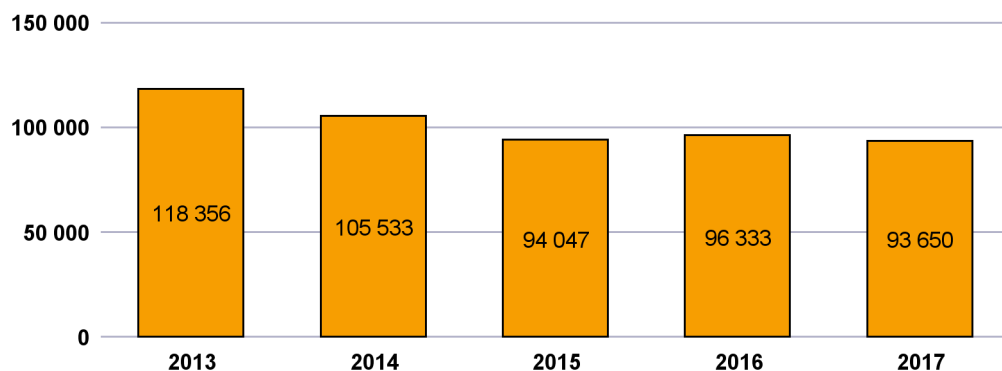
Nombre de séances collectives de protection maternelle



Action

Planification familiale (PF)

Nombre d'examens réalisés en planification familiale (PF)



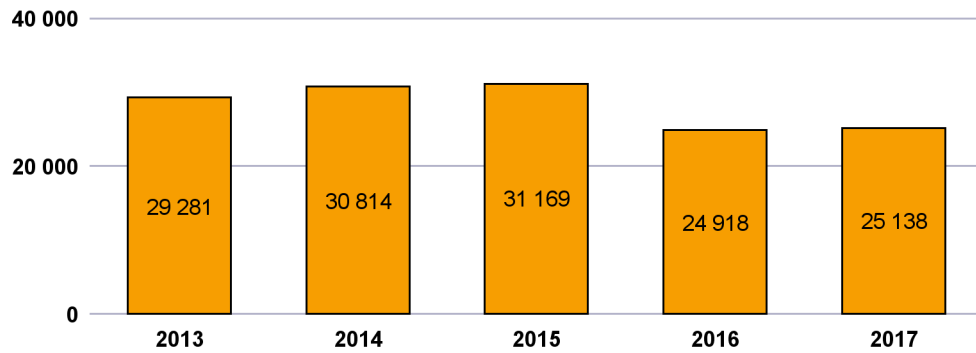
Examens en PF réalisés dans l'ensemble des centres de planification (PMI - CMS - Hôpitaux)

L'activité de PF est sous-estimée en 2017 du fait de la non exhaustivité du recueil des données d'activité pour des centres hors PMI de quartier.

Actions collectives

La prestation de sensibilisation en planification familiale vise principalement à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des IST.

Personnes concernées par les actions de sensibilisation en PF

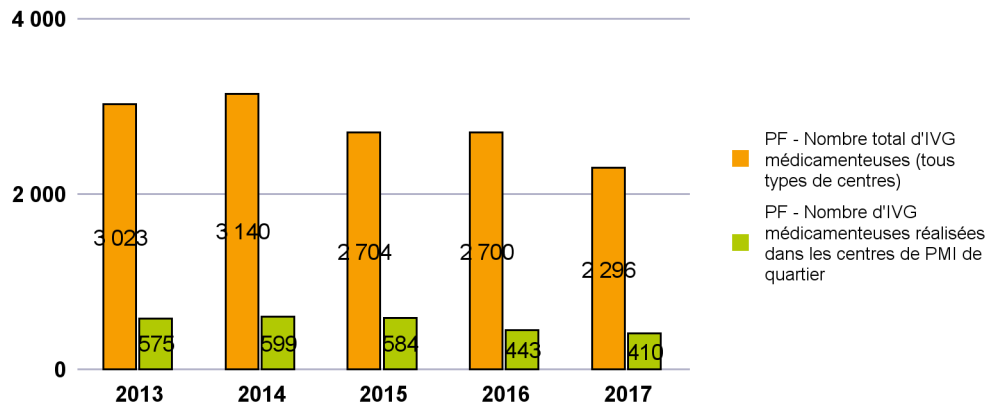


Les actions de sensibilisation réalisées par les personnels des centres de planification familiale ont touché environ 25 000 personnes en 2017, le plus souvent des collégien(ne)s et lycéen(ne)s.

Accès à l'IVG médicamenteuse

Cette prestation permet l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux femmes qui le souhaitent.

Nombre d'IVG médicamenteuses réalisées



L'IVG médicamenteuse peut-être pratiquée dans les hôpitaux publics comme dans les centres de planification du département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'entretien social préalable à l'intervention demeure obligatoire pour les mineures.

Les chiffres concernant les IVG médicamenteuses pratiquées dans les PMI de quartier sont à interpréter avec précaution car tous les centres ne font pas remonter leur activité.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	2	2	1	0	0
Montant versé en euros	8 400	8 400	3 400	0	0

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	3	0	0	1	1
Montant versé en euros	2 349	0	0	10 000	1 100

Mission

Action sociale, prévention, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

PROGRAMME

Accompagnement social

Ce programme relève

de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Droit au logement,
- Aide financière aux personnes.

Contexte

La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux et à soutenir l'autonomie des personnes en situation de précarité. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.

La Seine-Saint-Denis est caractérisée par la dynamique démographique de sa population et par la précarité socio-économique d'une part importante de ses habitants. Ainsi, 28,6 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (contre 15,6 % en Île-de-France). C'est le taux le plus élevé de France métropolitaine. Le taux de chômage atteint 13 % (8,8 % en Île-de-France), le taux de bénéficiaires de la CMU-C est de 14,5 % (6,3 % en Île-de-France) et les problématiques liées à la précarité résidentielle des ménages et au mal logement sont prégnantes (25 % des expulsions locatives nationales ont lieu en Seine-Saint-Denis).

Face à la massification et la complexification des situations, au désengagement de certains partenaires et à la dématérialisation des procédures administratives (organismes de Sécurité sociale, Pôle Emploi etc.), la nature du travail social et la place du Service social évoluent.

L'enjeu est de repenser la place et les limites du travail social, de renforcer le pilotage des partenariats locaux, de peser dans les négociations avec les partenaires nationaux, et d'améliorer les modalités d'atteinte du public et d'information des usagers.

La poursuite du projet de création des Maisons des solidarités (MDS) et les conditions du rapprochement entre le Service social départemental (SSD), le Service de Protection maternelle et infantile (PMI) et le Service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), au niveau central et au niveau local, sont déterminants. Les nouveaux périmètres d'intervention, au nombre de 23, sont désormais harmonisés pour le Service social, l'ASE et la PMI et conformes aux frontières des EPT. D'ores et déjà, un fonctionnement local « en mode MDS » est vivement encouragé au sein des équipes (pluridisciplinarité concernant les situations complexes, approche intégrée du partenariat, développement d'actions collectives ou hors les murs etc.).

Les postes de secrétaires en circonscriptions font l'objet d'une réflexion de fond, engagée depuis plus de deux ans, qui doit aboutir à l'évolution de l'appellation, la catégorisation et le contenu des fiches de poste de ces métiers à forts enjeux, notamment pour l'accueil et l'accompagnement des usagers à l'ère du numérique.

57 000 ménages ont été accompagnés par le Service social départemental en 2017, majoritairement touchés par des problématiques financières et de logement. Le Service est légalement fortement mobilisé dans la lutte contre les expulsions locatives, et assure l'accompagnement de près de 2 000 ménages au stade de l'assignation chaque année.

Le Département a pris en charge l'hébergement de près de 700 familles dans le cadre de ses missions légales (article L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les coûts sociaux, humains et financiers de l'hébergement à l'hôtel sont considérables. Les familles sont souvent logées très loin de leur lieu de vie (école, emploi, lien social), dans des conditions peu adaptées. La saturation de la chaîne hébergement/logement induit un allongement de la durée d'hébergement, dénaturant ainsi le caractère de l'urgence de mise à l'abri, et éloignant les familles de réponses plus adaptées à leurs situations.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme Accompagnement social sont les suivants :

- réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits de tous,
- protéger contre le risque d'atteinte à l'intégrité des personnes (protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, lutte contre les violences faites aux femmes),
- apporter une réponse globale et adaptée aux besoins de chacun (santé, insertion sociale et professionnelle, logement...),
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux usagers, dans leurs conditions d'existence et leur vie en société (culture, relations avec les institutions),
- acquérir une vision précise et partagée des besoins dans les territoires de Seine-Saint-Denis, ayant vocation à contribuer à l'évolution des dispositifs et politiques publiques,
- piloter les partenariats, mailler le territoire en instances de décision et de coordination et harmoniser leur gouvernance stratégique,
- accompagner la montée en charge du projet d'Hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière (HAPECH) et le faire évoluer vers le dispositif Accompagnement vers le logement via un appel à projet,

- mettre en place le projet « expérimentation de nouveaux circuits entre la Caisse d'allocations familiales, la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et le Fonds de solidarité logement pour la prévention des expulsions locatives ». Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la circulaire CNAF en application du décret du 6 juin 2016 relatif aux aides personnelles au logement, et s'inscrit dans la continuité du projet expérimental « prévention précoce des expulsions locatives »,
- faire évoluer le règlement départemental du fonds de solidarité pour le logement.

Principales réalisations et principaux résultats

Pour le Service social départemental, l'année 2017 a été marquée par :

- la mise en œuvre pour la deuxième année consécutive de la convention en faveur de l'Accompagnement global des demandeurs d'emploi, liant le Département et Pôle Emploi,
- la poursuite et le bilan du Protocole avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui a vocation à être généralisé à l'ensemble des circonscriptions en 2018,
- la multiplication des actions collectives à destination des usagers, dans une logique de développement social local et sur des problématiques diversifiées – précarité énergétique, prévention des expulsions, lutte contre les violences faites aux femmes,
- l'organisation d'initiatives locales à l'attention des professionnels et partenaires, notamment sur les enjeux de protection de l'enfance avec la PMI et l'ASE,
- la mise en place de permanences juridiques du Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) dans les deux Maisons des solidarités de Dugny-Le-Bourget et Noisy-le-Sec,
- la création de Commissions locales des impayés locatifs (CLIL) associant les bailleurs dans cinq nouveaux territoires, en application de la Charte de prévention des expulsions locatives,
- l'expérimentation de permanences du Point conseil budget de l'Union départementale des Associations familiales (UDAF) dans quatre circonscriptions de service social,
- l'élaboration et la diffusion d'une feuille de route du numérique dans les circonscriptions de Service social.

Les partenariats avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), la CNAV et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ont été renforcés, en faveur de l'accès aux droits des usagers suivis par le Service social. Le Service social départemental a par ailleurs été mobilisé dans le cadre du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, notamment sur les volets numérique et accès aux droits sociaux.

L'année 2017 a été marquée la création de la nouvelle circonscription d'Aulnay-sous-Bois, tandis que la ville du Blanc-Mesnil s'est engagée dans une démarche de déconventionnement.

Le projet d'informatisation du Service social a été fortement investi, à travers la dématérialisation des demandes d'aides financières et l'engagement dans l'acquisition d'un logiciel adapté à l'activité des circonscriptions de Service social.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'hébergement alternatif à l'hôtel, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil départemental du 18 février 2016. L'expérimentation axée sur la mobilisation de logements du parc social a connu, en 2017, une montée en charge, pour atteindre un total de 22 familles accompagnées.

Concernant la prestation d'hébergement hôtelier, celle-ci a été structurée via un marché public permettant d'améliorer la qualité des prestations proposées aux familles en garantissant le respect des conditions d'hébergement.

2017 a vu l'évolution du Règlement départemental du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Cette évolution vise une meilleure réponse aux besoins exprimés sur l'ensemble du territoire départemental. Il s'agit de réaffirmer le principe de subsidiarité du FSL, qui ne se substitue pas aux autres dispositifs de droit commun. Par ailleurs, les critères d'éligibilité au FSL ont été allégés. Désormais, le FSL propose une garantie de loyer, automatique et de droit, portée à 12 mois pour les publics les plus fragilisés. Il s'agit également de permettre une intervention plus précoce du FSL face aux situations de premiers impayés. Enfin, concernant la procédure d'urgence, il est prévu une prise de décision sous 48 heures de la commission départementale ou des commissions locales.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service départemental des aides financières intègre le Fonds d'aide aux jeunes. Les demandes émanant des missions locales du département sont désormais traitées par les instructeurs du service.

Accueil, prévention et accompagnement social

Plus de 57 000 ménages ont été reçus en circonscriptions de Service social en 2017.

La répartition des ménages reçus en fonction des problématiques déclarées est la suivante : 59 % déclarent une problématique financière, 54 % une problématique logement, 42 % une problématique d'accès ou de maintien des droits, 38,5 % une problématique d'insertion sociale et/ou professionnelle, 33,5 % une problématique familiale, 25,6 % une problématique de santé et 14,6 % une problématique d'hébergement. Enfin, 75 % des ménages cumulent deux problématiques ou plus.

Concernant l'accès aux droits des usagers, l'expérimentation relative à l'ouverture des droits des usagers des centres de PMI a été poursuivie. Neuf circonscriptions de Service social ont été engagées sur une période de 6 mois dans l'expérimentation d'un protocole avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui est généralisé à l'ensemble des circonscriptions en 2018.

Une information collective inter partenariale (CRAMIF, SSD, Mission Emploi, PDV, CAF) en faveur de l'accès aux droits a été expérimentée sur le territoire de Gagny, et sera déployée, en 2018, sur 12 communes du territoire. Enfin, une permanence juridique a été mise en place dans les Maisons des solidarités de Noisy-le-Sec et Dugny-Le Bourget à compter de septembre 2017.

En matière d'accompagnement polyvalent, dans le champ de l'insertion professionnelle, près de 1 000 entrées dans le dispositif d'accompagnement global du demandeur d'emploi ont été comptabilisées en 2017. En matière d'accompagnement budgétaire, 378 dossiers ont été examinés en commission et 150 ménages ont bénéficié de la Mesure d'accompagnement social personnalisée. En matière de logement, des actions collectives de lutte contre la précarité énergétique ont été mises en place dans plusieurs circonscriptions, et le service a été largement mobilisé dans la prévention des expulsions locatives. Enfin, l'élaboration d'un protocole départemental « Signalement des majeurs vulnérables » avec le Parquet civil du Tribunal de grande instance (TGI) a été poursuivie et devrait aboutir en 2018.

En matière de prévention et de développement social local, 70 actions collectives et partenariales ont été organisées dans 21 circonscriptions. Le partenariat avec Cultures du cœur donne lieu à de multiples sorties culturelles à l'attention des usagers. Les circonscriptions de Service social ont été engagées dans les actions locales et partenariales – à l'image du Forum Santé qui se tient chaque année à Noisy-Le-Grand.

Enfin, la circonscription spécialisée d'accueil des publics en errance a accompagné 180 ménages, dont 48 nouveaux. Au total, 1 143 entretiens et 49 visites à domicile ont été réalisés en 2017.

Droit au logement

Le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre : des aides financières attribuées sous forme de prêt ou de subvention, des mesures d'accompagnement social lié au logement, une labellisation pour l'accès aux résidences sociales, des aides destinées au paiement des factures d'eau et d'énergie, ainsi que le financement de postes dédiés à la réalisation d'enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

Afin d'agir en faveur de la réduction du nombre d'expulsions locatives en Seine-Saint-Denis, le dispositif « Prévention précoce des expulsions » a été expérimenté sur deux territoires. Les enseignements tirés de cette expérimentation ont été mobilisés dans le cadre de l'actualisation du règlement FSL. Ainsi, le FSL intervient désormais de manière précoce, avant l'assignation pour un montant de dette limitée et en complément d'un plan d'apurement.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre de ménages aidés dans le cadre du FSL par rapport à 2016, conjuguée à une diminution du montant moyen des aides. Ainsi, 2 044 ménages ont fait l'objet d'un accord pour une aide à l'accès au logement en 2017 et 702 concernant pour une aide au maintien dans le logement, contre respectivement 1 800 et 684 en 2016.

Concernant l'Accompagnement social lié au logement (ASLL), il se décline en trois axes. L'ASLL généraliste est une mesure contractualisée de suivi global destiné à des ménages occupant un logement de droit commun. L'ASLL jeune a vocation à accueillir en logement d'insertion un public jeune (18 – 25 ans). Enfin, l'ASLL en résidence sociale est destiné aux résidents de ce type de logement temporaire.

En 2017, 1 383 demandes d'ASLL généraliste et 7 563 mois mesures ont été comptabilisées. Concernant l'ASLL en résidence sociale, 613 logements et 23 postes de travailleurs sociaux ont été financés. L'ASLL généraliste, mesure très sollicitée qui vise la réduction ou la résorption de l'endettement locatif, l'augmentation des ressources (ouverture de droits, accès à l'emploi) et l'adaptation du logement à la situation familiale, fait l'objet d'une évaluation menée par la DSOE. Ses résultats sont attendus pour la fin du premier semestre de l'année 2018.

Le Service social départemental a été largement mobilisé dans le copilotage avec l'Etat des actions de la Charte de prévention des expulsions et de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). L'année 2017 a également été marquée par le renouvellement du marché relatif aux enquêtes sociales pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL). La prestation a été modifiée en vue d'augmenter le nombre de ménages vus au stade de l'assignation.

Aides financières aux personnes

Les aides financières généralistes constituent un soutien financier temporaire et exceptionnel destiné aux personnes dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante. Ces aides extra-légales concernent les personnes de plus de 21 ans ou les ménages sans enfant ou avec des enfants de plus de 21 ans, confrontés à une situation matérielle et sociale précaire risquant de compromettre gravement leur intégrité physique et morale. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement social global visant à stabiliser durablement la situation. Elles sont versées soit par virement bancaire, soit en espèces

En 2017, 5 914 demandes d'aide financière aux ménages sans enfant ont été enregistrées pour 3 819 bénéficiaires aidés, avec un montant moyen d'aide de 225 euros. L'année 2017 a été marquée par une progression de la part des virements dans le versement des aides aux personnes isolées et une baisse des dépenses d'alimentation au profit des dépenses de loyer et d'énergie.

La démarche de sécurisation du versement des aides par une systématisation des virements bancaires se poursuit, avec le projet de versement à tiers bénéficiaires des aides relatives à l'énergie et aux loyers pour les ménages du parc social.

Enfin, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de dix-huit à vingt-cinq ans une aide financière, afin de les accompagner dans leurs démarches d'insertion et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant de leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Ainsi, 1 174 aides ont été délivrées, en 2017, dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,899	7,254	7,024	6,218	5,954
	Recettes				0,160	-
Droit au logement	Dépenses	10,448	9,319	10,404	9,928	9,423
	Recettes	2,535	2,395	2,332	2,376	2,434
Aides financières aux personnes	Dépenses	1,100	1,007	1,100	0,959	1,035
	Recettes	-	-	-	-	0,002
Total Programme « Accompagnement social »	Dépenses	21,590	20,844	21,105	12,214	16,412
	Recettes	23,056	23,011	23,281	22,164	2,436

PROGRAMME

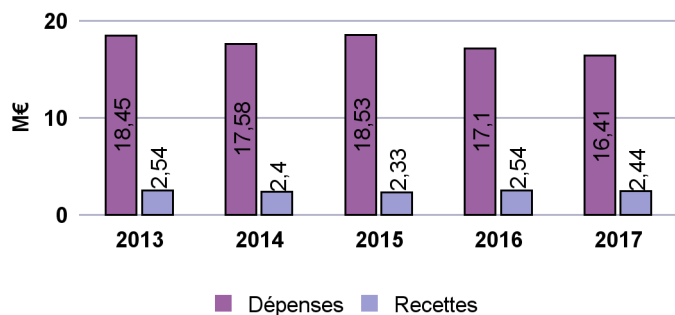
Accompagnement social

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à soutenir l'autonomie des personnes. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	98,7 %
2014 :	95,8 %
2015 :	100,5 %
2016 :	95,6 %
2017 :	91,2 %

Personnel (31 décembre 2017)

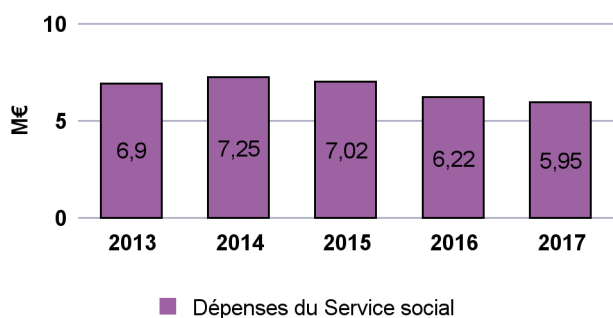
catégorie A : 70
catégorie B : 460
catégorie C : 83

Nombre total de postes : 613

Service social

Moyens financiers du Service social

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	96,1 %
2014 :	102,1 %
2015 :	98,7 %
2016 :	93,3 %
2017 :	89,4 %

Personnel (31 décembre 2017) [Postes du Service social]

catégorie A : 46
catégorie B : 439
catégorie C : 44

Nombre total de postes : 529

Action

Accueil, prévention, accompagnement social

La politique départementale d'action sociale s'articule autour des trois grandes missions du Service social : l'accueil de tous les publics, l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'actions de prévention. Il existe sur le territoire 25 circonscriptions de Service social départemental et 8 circonscriptions conventionnées avec les villes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individuel

A périmètre comparable	2015	2016	2017
Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par l'assistante sociale du Département	55 114	57 232	55 519
- Dont nombre de nouveaux ménages (soit en % des ménages rencontrés)	24 310 44,1 %	26 421 46,2 %	24 549 44,2 %
Nombre d'entretiens réalisés	131 959	139 467	131 442
Nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage	2,4	2,4	2,4
Nombre d'entretiens réalisés en urgence (soit en % du nombre total d'entretiens réalisés)	11 383 8,6 %	12 181 8,7 %	9 996 7,6 %

A périmètre comparable	2015	2016	2017	Evolution
Nombre de passages à l'accueil	316 363	314 836	300 237	- 4,6 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	405 311	368 066	390 775	+ 6,2 %

Comme pour l'année 2016, le nombre de passages comptabilisés à l'accueil a diminué (- 4,6 %), toutefois, le nombre d'appels téléphoniques reçus a augmenté de 6,2 %. Les comparaisons pluriannuelles restent compliquées, le périmètre des données disponibles variant d'une année sur l'autre (pas de chiffre pour Blanc-Mesnil en 2017, données partielles pour Bobigny en 2016 ; données 2017 transmises par Pantin, mais pas pour 2016 etc.).

En 2017, 131 442 entretiens ont été réalisés ce qui correspond à une diminution de 5,8 % par rapport à l'année 2016. Aussi, le nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage reste inchangé depuis 4 ans, il s'établit à 2,4.

Accueil des populations en errance

Cette commission créée en 2008 analyse toutes les situations complexes de publics en errance, assure un arbitrage et une régulation entre les différents acteurs sociaux, mène une réflexion élargie quand à la nature d'un accompagnement ou d'une orientation et assure enfin un rôle d'observatoire de la question de l'errance dans le Département.

La circonscription errance (CSSAPE), ouverte en mai 2008, accompagne des familles et des personnes en errance.

En nombre	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de situations examinées par la Commission technique de régulation du Service social (CTR)	327	330	247	223	173

En 2017, 173 situations ont été examinées par la CTR, soit une baisse de 22,4 % par rapport à 2016.

En nombre	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de ménages orientés vers la circonscription errance	121	114	115	118	69
Dont nombre de ménages nouvellement reçus par l'assistante sociale de la circonscription errance	60	68	ND	74	48
Nombre de rendez-vous honorés par la circonscription errance	1 309	1 446	1 055	1 274	1 192

En 2017 le nombre de ménage orientés vers la circonscription errance a chuté de 41,5 % par rapport à l'année 2016. De même, nombre de ménages nouvellement reçus a diminué de 35,1 % par rapport à l'année 2016.

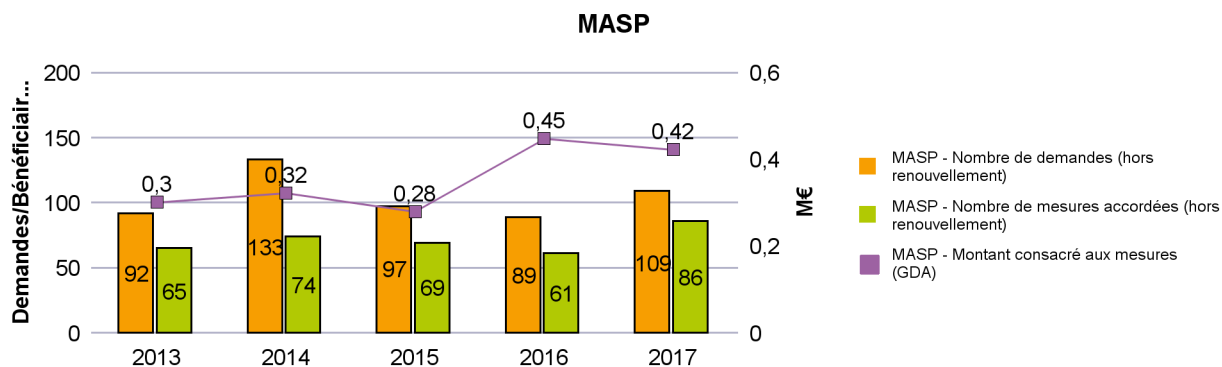
En 2017, il y a eu 3 341 passages à l'accueil (+3 %) pour 180 ménages accompagnés, 2 235 appels reçus (-2%), 1 143 entretiens ont été réalisés à la CSS et 49 à domicile et 54 % des ménages ont été vus 5 fois et plus.

Le Service social anime les réunions pluri-professionnelles de l'enfance sur le territoire. Cette instance réunit les 3 responsables de circonscriptions départementales (ASE, Service social, PMI), le Service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Son activité participe à la mise en réseau des partenaires dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. Les situations sont présentées par des acteurs médico-sociaux de terrain, et font l'objet d'échanges entre les participants. Il existe 33 instances de ce type sur le département.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de situations examinées en réunion pluri-professionnelle	1 665	1 562	1 547	1 467	1 353

Action Gestion des dispositifs sociaux

Mesures d'accompagnement social personnalisés (MASP)



En mois	2013	2014	2015	2016	2017
Durée moyenne des mesures	15,5	16,4	14,2	14,3	15,1

150 ménages ont bénéficié du dispositif MASP durant l'année 2017. 55 mesures se sont terminées au cours de l'année. Ces mesures ont duré en moyenne 15,1 mois, ce qui correspond à une hausse de la durée des mesures par rapport à 2015 et 2016. Au total, 1281 mois mesures ont été rendus par 12 commissions mensuelles ayant examiné 378 dossiers.

Prévention des expulsions locatives

Le Service social participe de manière directe et significative à la mise en œuvre du droit au logement à travers son activité liée à la prévention des expulsions locatives. Le Département et les partenaires du dispositif du Fonds solidarité logement (FSL) ont choisi de faire appel à un prestataire extérieur, l'ADSEA, afin de rencontrer les familles assignées au tribunal pour dettes de loyer et non connues par les services sociaux polyvalents de secteur.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total de ménages assignés	6 588	7 317	6 403	6 566	5 945

Dont connus et traités par : Circonscription de service social	2 236	2 545	2 069	1 983	1 728
---	-------	-------	-------	-------	-------

En 2017, l'Instance de Coordination et d'Enquêtes pour la Prévention des Expulsions Locatives (ICEPEL) a traité 5 945 assignations soit une diminution de 9,5 % par rapport à l'année précédente, 29 % des ménages concernés étaient connus des circonscriptions de service social.

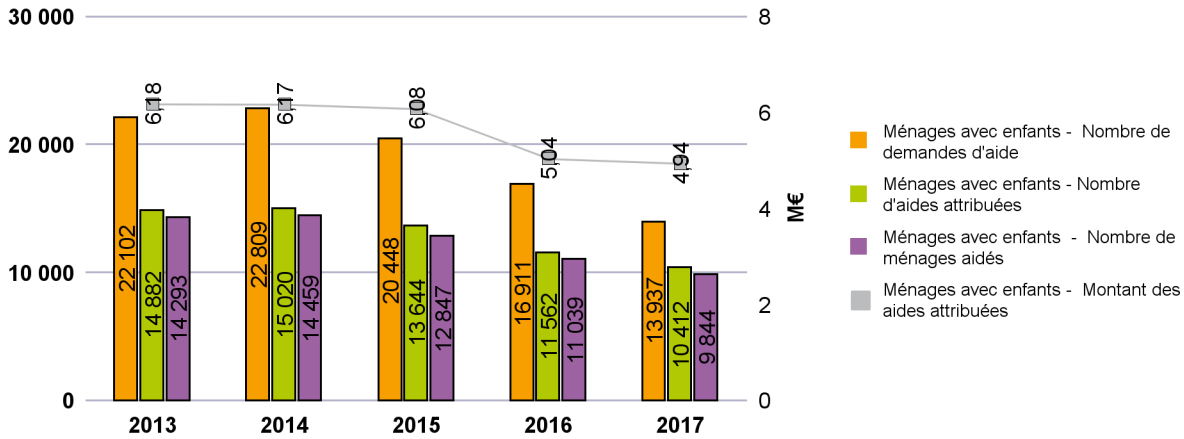
Action Aide généraliste

Le Fonds d'aide généraliste est un dispositif propre à la Seine-Saint-Denis, qui regroupe des aides destinées à des ménages en difficulté, sur le plan social et financier. Il comporte :

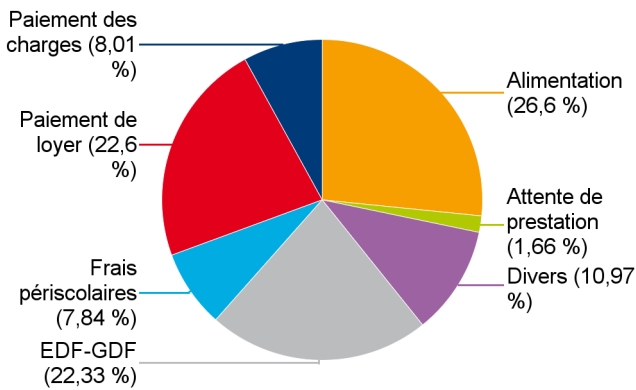
- des aides aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance),
- des aides aux ménages sans enfants, appelées "secours exceptionnels".

Aides financières aux familles avec enfants

Aides financières aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance)



En %	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de refus des demandes	0,33	0,33	0,35	ND	0,33



	2013	2014	2015	2016	2017
Part des aides d'hebergement dans le total des aides accordées	40 %	38 %	44 %	39 %	44 %

En €	2013	2014	2015	2016	2017
Montant moyen des aides versées	545	544	637	506	542

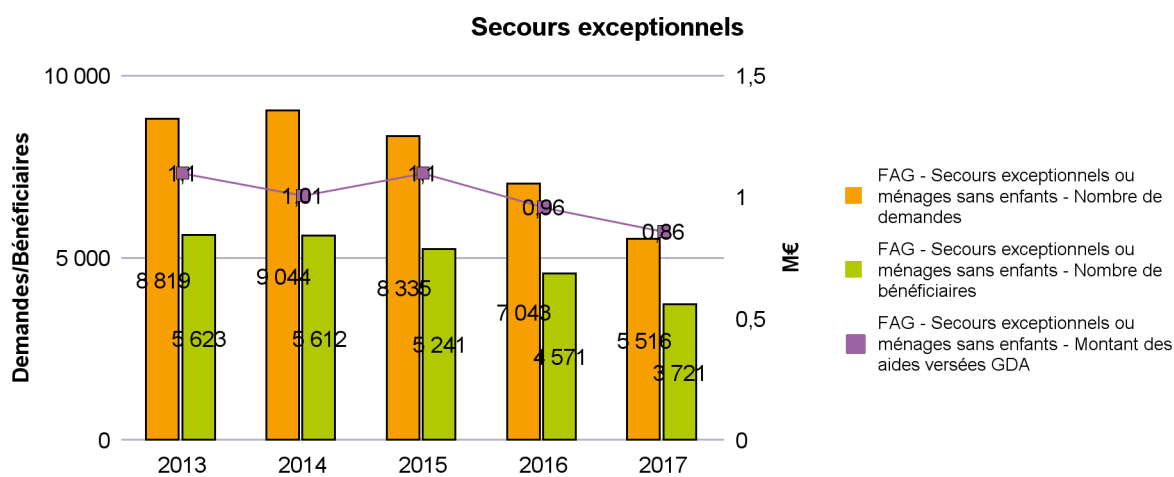
On constate, cette année encore, une baisse importante de la demande d'aides financières (- 17,6 % par rapport à 2016). Cette diminution s'est également accompagnée d'une baisse du nombre de ménages aidés (- 10,8 %).

Le montant des aides accordées a quant à lui diminué de 2 %.

La part des dépenses d'hébergement dans le budget total des aides aux familles a connu une hausse de 5 points par rapport à l'année 2016 (44 %).

En 2017, ce sont 354 familles qui ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais d'hébergement, pour 1 159 mois de prise en charge et un montant total de 2,136 M €. On constate donc une augmentation de la dépense hôtelière de 7,9 % par rapport à 2016, pour une augmentation du nombre de familles concernées de 1,7 % sur la même période, ce qui traduit des durées d'hébergements moyennes plus longues.

Secours exceptionnels (ménages sans enfant) accordés par le SDAF



L'année 2017 a été marquée par une diminution significative des demandes (- 21,7 % par rapport à 2016). Le nombre de bénéficiaires a lui aussi chuté par rapport à 2016 (- 18,6 %). Enfin, la dépense a connu une diminution de 10,4 % par rapport à 2016.

L'année 2017 a été marquée par :

- une progression de la part des virements dans le versement des aides aux personnes isolées,
- une baisse des dépenses liées aux frais d'hébergement et de l'alimentaire au profit du paiement des factures d'énergie,
- à noter qu'une part importante des dépenses d'aides du FAG personnes isolées concernent d'une manière directe ou indirecte le logement (34,69 %).

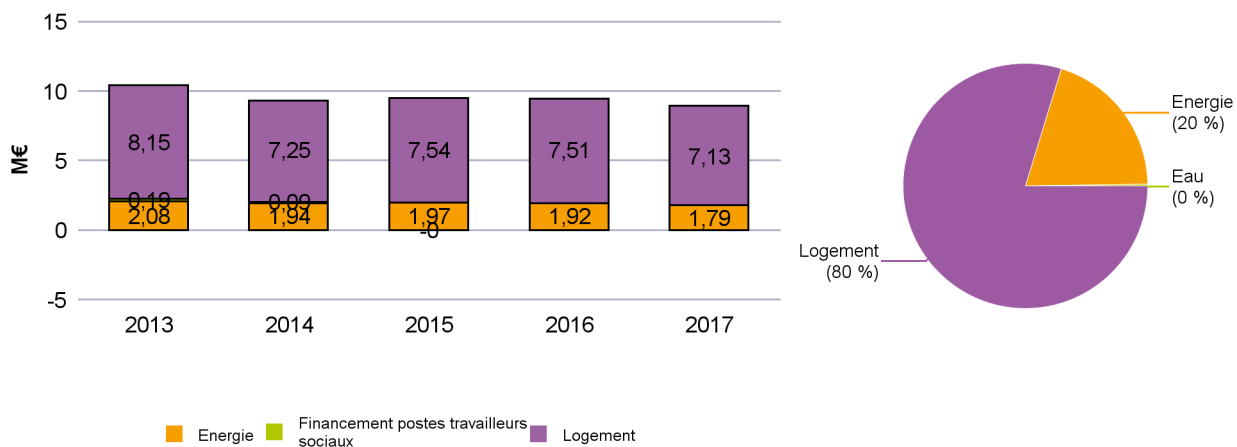
Action

Droit au logement

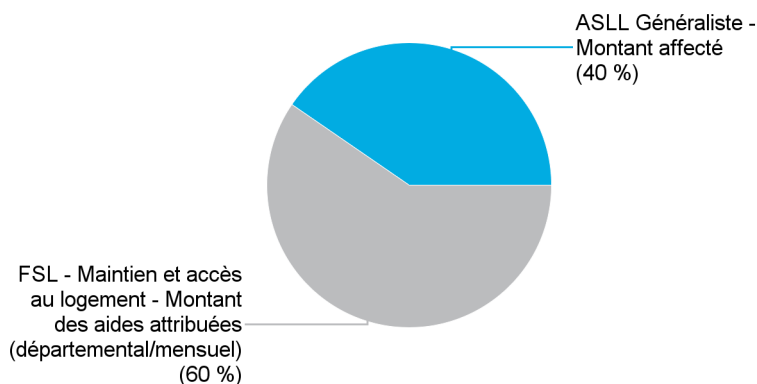
Le dispositif FSL doit faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès dans le logement. Il comprend :

- le financement de structures d'accueil et la prise en charge de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisées par des structures spécialisées dans cette activité, associations ou services sociaux,
- des aides individuelles pour les dépenses d'eau et d'énergie,
- des aides individuelles sous forme de prêts ou de subvention,
- des mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et dans les résidences sociales.

Dépenses de fonctionnement de l'action Droit au logement



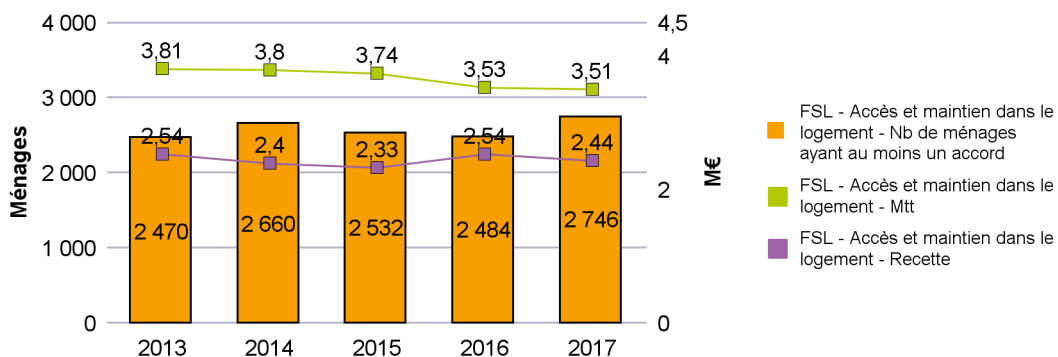
Répartition des dépenses liées au logement en 2015 par dispositifs



Fonds de solidarité logement

Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement

Cette prestation vise à accorder des subventions ou des prêts pour favoriser le maintien ou à l'accès au logement.



	2013	2014	2015	2016	2017
Part des aides consacrées à l'accès au logement	44 %	49 %	48 %	51 %	48 %
Part des aides consacrées au maintien dans le logement	56 %	51 %	52 %	50 %	50 %

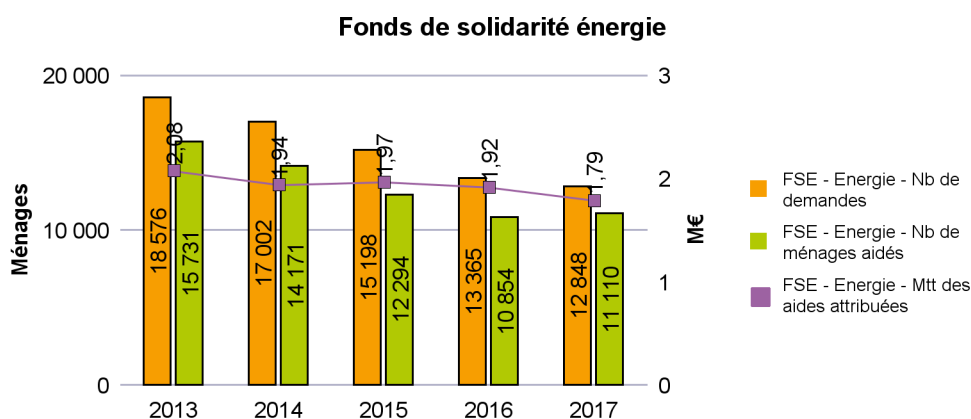
L'année 2017 a été marquée par une hausse de 10,5 % du nombre de ménages ayant eu au moins un accord concernant le FSL. Toutefois, la tendance à la baisse du montant total des aides accordées s'est poursuivie, elle s'est établie à -0,5 % par rapport à l'année 2016. Le montant des recettes a diminué de 3,9 % par rapport à 2016.

L'année 2017 a également été marquée par :

- la part des aides attribuées sous forme de prêts (26 %) et de subventions (74 %), qui reste stable d'une année sur l'autre,
- de grosses disparités entre les commissions locales concernant la consommation de leurs enveloppes financières, et de leur répartition entre subventions et prêts.

Fonds de solidarité énergie

Le Fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (EDF - GDF, bois, fuel, gaz).

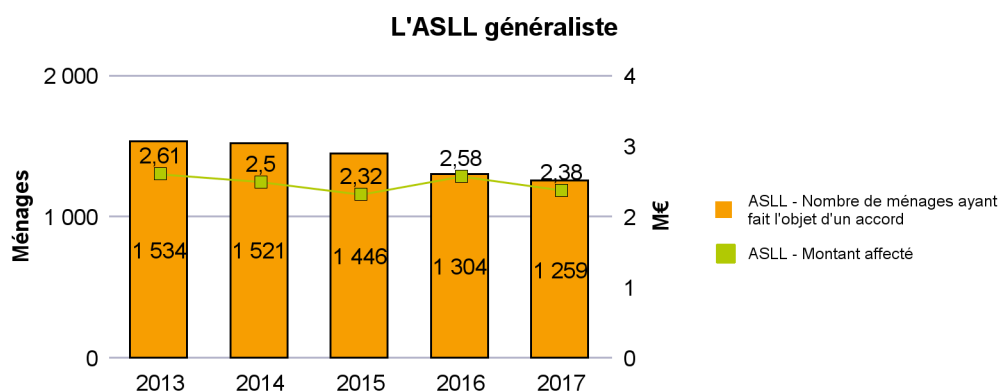


Concernant le Fonds solidarité énergie, on observe une diminution de la demande (-3,9 %) pour la quatrième année consécutive. En revanche, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,4 % par rapport à l'année 2016. Le montant des aides attribuées a quant à lui connu une diminution importante (-6,8 %).

Sur l'ensemble des Départements franciliens constate une tendance à la baisse de la sollicitation du FSE. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite poursuivre sa démarche d'optimisation du fonctionnement des commissions (en lien avec les CCAS), d'articulation avec les autres dispositifs existants, et de simplification des procédures de validation et de paiement.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure contractualisée de suivi social global et intensif à partir d'un problème de logement sur une période courte de 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. Il comprend l'ASLL généraliste et l'ASLL en résidence sociale.



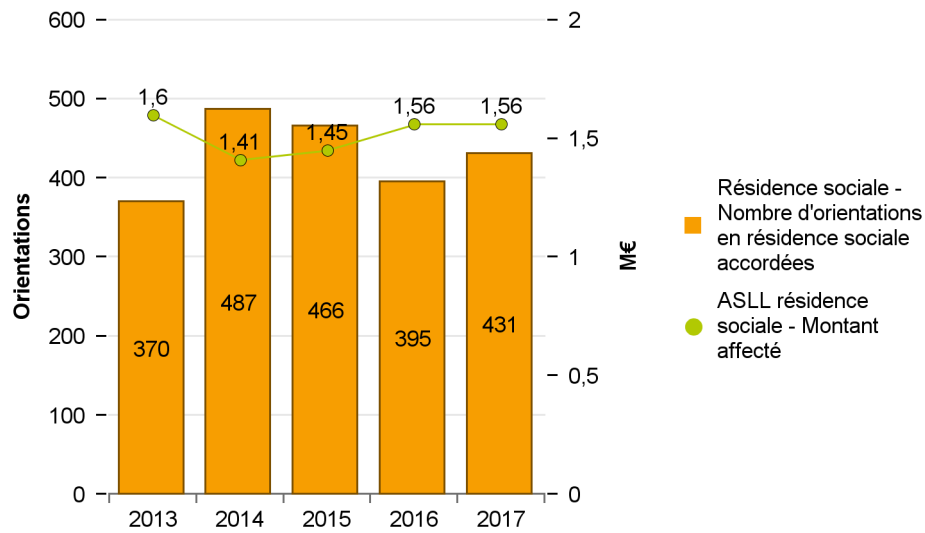
En 2017, on constate une diminution du nombre de ménages ayant fait l'objet d'un accord (-3,5 %) qui s'accompagne d'une diminution du montant affecté de 7,8 %.

Accès en résidence sociale et accord préalable

Accès en résidence sociale

L'orientation en résidence sociale permet d'orienter certains ménages vers une étape intermédiaire de logement.

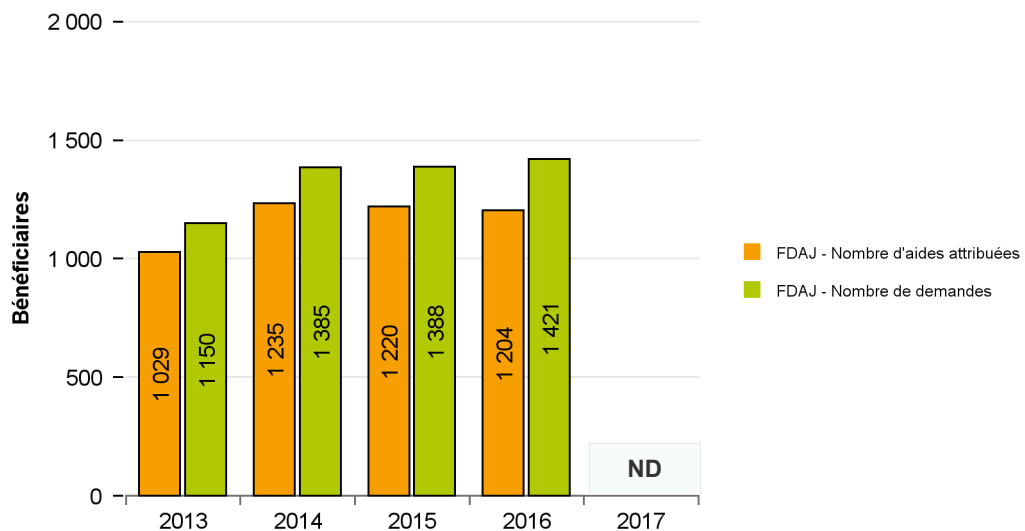
Les aides du FDAJ sont accordées par le Département depuis 2004, en rapport avec un caractère d'urgence sociale (en majorité) ou en soutien aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion.



Concernant l'ASLL en résidences sociales, on note une hausse du nombre d'orientations en résidence sociale accordées (+ 9,1 % par rapport à 2016) pour un montant affecté stable.

Le Fonds d'aides aux jeunes

Fonds d'aides aux jeunes - Aides individuelles



Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	31	24	32	30	30
Montant versé en euros	347 545	267 700	522 645	746 740	420 145

PROGRAMME

Promotion des droits fondamentaux

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Coordination de l'action sociale,
- Observatoire des violences faites aux femmes,
- Lutte contre les discriminations.

Objectifs du programme

L'objectif du programme est de favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Principales réalisations et principaux résultats

En 2017, onze associations œuvrant dans le champ de la lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, homophobie, égalité des chances, intégration sociale et professionnelle, actions mémorielles, prise en compte de la diversité culturelle) ont été soutenues par le Département. Le pilotage et la gestion de l'enveloppe de subventions en faveur de la lutte contre les discriminations a été transféré au Service social départemental en juin 2017.

Concernant les contrats locaux de santé (CLS), 17 à 20 villes sont engagées dans cette démarche (CLS 1ère ou 2ème génération). Les responsables des circonscriptions de service social (CSS) participent aux comités de pilotage des CLS en articulation avec d'autres professionnels du Pôle solidarité et notamment leurs homologues du service de Protection maternelle et infantile (PMI).

Le développement des conseils locaux de santé mentale (CLSM) s'est poursuivi, en 2017, pour atteindre le nombre de 14 sur le territoire départemental.

2017 a vu le développement de cinq nouvelles commissions locales d'impayés de loyer à Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Bondy et Sevrans.

Concernant les Réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté (RESAD), on comptait 25 instances de concertation avec la création, en 2017, d'une instance à Bobigny. Ces instances couvrent 29 communes au total.

La connaissance des besoins sociaux à l'échelle infra départementale a été renforcée à partir notamment des données présentées dans l'étude sur les usagers du Service social, réalisée en lien avec la DSOE. Cette approche territorialisée doit permettre d'adapter l'offre aux besoins des territoires.

L'**Observatoire départemental des violences envers les femmes** est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

L'Observatoire met en place des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations.

Plusieurs dispositifs innovants visant l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection sont mis en œuvre :

Le téléphone grave danger

Ce dispositif de protection consiste à remettre un téléphone portable d'alerte aux femmes en très grand danger pour leur permettre d'alerter et de faire intervenir les forces de police en cas de menaces ou de violences. Depuis novembre 2009, 256 femmes ont bénéficié du dispositif et 391 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

L'ordonnance de protection

Cette ordonnance permet au juge aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violence. Elle a pu être mise en application en Seine-Saint-Denis en novembre 2010. Ainsi, en 7 ans, 272 décisions ont été rendues et 184 ordonnances de protection ont été accordées.

La mesure d'accompagnement protégé (MAP) dans le cadre de l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales

Ce dispositif prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences. Depuis 2013, 87 mesures ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales pour accompagner 145 enfants mineurs.

Le dispositif Un toit pour elle

Il a pour objectif de faciliter l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et de mettre en sécurité de façon pérenne les femmes en danger repérées par la Justice. En 2017, le travail avec les 24 villes et les 3 institutions (Seine-Saint-Denis habitat, CAF, Préfecture) ayant signé la convention a été poursuivi. Depuis janvier 2010, 596 personnes ont été

protégées dont 368 enfants. Le dispositif a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte, ainsi qu'aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection.

Les consultations de victimologie

Fin 2017, la Seine-Saint-Denis disposait de 21 consultations de psycho-traumatologie. Au cours de l'année 2017, 725 personnes ont bénéficié d'une prise en charge dans ce cadre.

Le dispositif Bons taxis

Il consiste à faciliter les déplacements, des femmes victimes de violences conjugales en grande difficulté du commissariat où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires (UMJ). Six commissariats participent à cette expérimentation. Depuis décembre 2009, 292 bons taxis ont été utilisés.

La lutte contre les mariages forcés

La convention de partenariat a été renouvelée avec l'association FIT – Une femme, un toit, pour offrir des solutions d'hébergement et de mise en protection aux jeunes femmes majeures de 18-25 ans en danger de mariage forcé qui ne sont plus scolarisées, jusqu'à ce qu'elles puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. Cette convention vient compléter et renforcer le dispositif de lutte contre les mariages forcés mis en place par l'Observatoire.

Le protocole féminicide

Ce dispositif expérimental a été mis en place pour la prise en charge des enfants mineurs orphelins lorsqu'un des parents tue l'autre parent au sein du couple. L'observatoire suit la mise en place de cette prise en charge spécifique dans le cadre du travail partenarial, évalue avec l'ensemble des partenaires la mise en application du protocole et se charge de la formation des professionnel-le-s. En 2017, ce protocole a été mis en œuvre une fois, et 3 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge psycho-traumatique par le service de pédopsychiatrie de l'hôpital Robert Ballanger.

En sus de ces dispositifs expérimentaux, l'Observatoire a mis en place et coordonne des groupes de travail pluri-professionnels sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Il anime, par ailleurs, un groupe de travail avec les référents chargés de l'animation du réseau local contre les violences envers les femmes dans chacune des villes partenaires et contribue ainsi à structurer le réseau.

En matière d'observation, deux études ont été menées en 2017 : une évaluation du dispositif de protection des femmes en très grave danger (portable d'alerte), après 7 années de fonctionnement et une étude, réalisée dans le cadre du Diplôme universitaire Violences faites aux femmes de Paris 8, qui porte sur le traitement médiatique des violences sexuelles et la formation des journalistes.

Les activités de formation et de sensibilisation des professionnel-le-s mises en œuvre par l'Observatoire ont donné lieu, comme chaque année, à quatre initiatives :

- la Rencontre départementale de l'Observatoire, dont la 15^{ème} édition a rassemblé à la Bourse départementale du travail de Bobigny 521 professionnel-le-s en mars 2017 sur le thème « Le sexisme, à l'origine des violences » ;
- les 13^{èmes} Rencontres internationales *Femmes du monde en Seine-Saint-Denis* étaient placées sous le thème des violences sexuelles. La journée d'ouverture a rassemblé 1 292 professionnel-le-s à la Maison de la culture de Bobigny, avec 38 villes du Département et de nombreux départements représentés ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, conférence de sensibilisation qui a rassemblé 120 professionnel-le-s ;
- dans le cadre de l'initiative Jeunes contre le sexisme, 288 professionnel-le-s des équipes éducatives ont été sensibilisés aux enjeux du sexisme.

Des actions de formation ont également été menées par l'Observatoire en 2017 concernant l'impact de la violence dans le couple et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

Par ailleurs, en 2017, l'Observatoire est intervenu à 38 reprises dans des formations ou des rencontres organisées par d'autres structures.

Au total, ce sont ainsi 6 960 professionnel-le-s qui ont été sensibilisé-e-s ou formé-e-s, en 2017, par l'Observatoire (formations organisées par l'Observatoire ou autres organismes).

En matière de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes, l'objectif est de faire reculer les comportements sexistes et violents dans les relations filles / garçons. 1 927 collégiens de la Seine-Saint-Denis ont été sensibilisés par l'Observatoire en 2017, sur la base d'un travail en profondeur avec des collégien-ne-s se déroulant sur une année scolaire.

En matière de communication et d'outils de connaissance, plusieurs documents ont été produits à partir des initiatives annuelles de l'Observatoire. La création d'outils de prévention et de sensibilisation a été poursuivie (guide des outils de prévention), un nouvel outil de prévention et d'accompagnement (9 nouvelles affiches créées par les jeunes en 2017). Une sélection de 10 affiches réalisées sur les 10 dernières années constitue désormais une exposition qui circule sous forme de prêt. Par ailleurs, un nouvel outil à destination des professionnel-le-s des établissements scolaires a été mis en place. Il s'agit d'un « kit pédagogique » qui vise à faciliter les interventions auprès des jeunes sur les questions d'égalité femmes-hommes, les stéréotypes de sexe, etc.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,028	0,031	0,031	0,025	0,030
Observatoire des violences faites aux femmes	Dépenses	0,127	0,135	0,123	0,126	0,142
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,090	0,087	0,064	0,086	0,086
Total Programme « Promotion des droits fondamentaux »	Dépenses	0,245	0,253	0,218	0,236	0,258

PROGRAMME

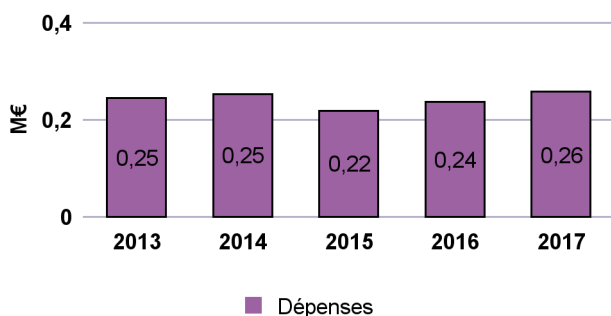
Promotion des droits fondamentaux

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

Cette politique vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	79,36%
2014	87,41%
2015	81,16%
2016	87,97%
2017	96,12%

Personnel (31 décembre 2017) [Postes de direction de la DPAS]

catégorie A :	9
catégorie B :	3
catégorie C :	1

Nombre total de postes : 13

Ces postes sont également dédiés au pilotage de la Mission solidarité, insertion, santé.

Action

Observatoire des violences envers les femmes

La lutte pour l'égalité des femmes et des hommes est une action transversale qui concerne de nombreuses politiques et de nombreux services départementaux en même temps qu'elle mobilise de nombreux acteurs en Seine-Saint-Denis. L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échange et de réflexion, un outil d'analyse et de recensement, et un vecteur d'information et de communication. Ses actions sont construites autour de 6 objectifs majeurs :

- rendre visibles les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- former les professionnel(le)s,
- sensibiliser la population,
- prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes,
- mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance,
- faire des propositions, créer des outils pour l'amélioration de l'aide aux victimes.

Nb de participants aux journées organisées par l'Observatoire	2013	2014	2015	2016	2017
Habitants de Seine-St-Denis	692	747	689	1 089	1 425
Jeunes	843	1 230	2 129	1 694	987
Professionnels	2 577	2 564	2 471	2 443	3 049
Total	4 112	4 541	5 289	5 226	5 461

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	13	15	14	19	18
Montant versé en euros	150 500	140 200	117 700	146 700	139 200

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est marquée par un contexte épidémiologique spécifique. Ainsi, concernant la tuberculose, après une diminution des taux d'incidence de tuberculose et une stabilité en 2016, 2017 s'est caractérisée par une franche remontée des cas de tuberculose maladie de 403 cas en 2016 à 430 cas en 2017. Cette tendance est également observée à Paris.

Concernant les infections sexuellement transmissibles, la Seine-Saint-Denis est le deuxième département francilien le plus touché par le VIH après Paris, avec 18,6 personnes découvrant leur séropositivité pour 100 000 habitants en 2013, soit un taux 1,2 fois supérieur à la moyenne régionale. Ce niveau est stable depuis 2010. L'incidence des dépistages tardifs est également plus élevée dans le département : presque 1,5 fois plus que dans le reste de la région.

La politique menée par le Département en matière de prévention et de santé est impactée par un ensemble de politiques publiques (justice, éducation, santé, sport, aménagement urbain, transport public...). Par ailleurs, l'échelon régional, qui constitue le niveau de pilotage des politiques de santé, nécessite un travail partenarial permanent des services départementaux avec les acteurs franciliens et nationaux. Dans ce contexte, le Département se positionne comme « coproducteur de santé publique ».

Le Département fait face à un déficit d'offre de soins avec une densité en professionnels de santé, médecins généralistes comme spécialistes mais également infirmiers, kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, nettement inférieure aux moyennes régionale et nationale. La densité de médecins salariés est quant à elle proche de la moyenne nationale mais inférieure à la moyenne régionale.

La démographie médicale, notamment la problématique des déserts médicaux, et les avancées technologiques et de la recherche impactent fortement les politiques départementales en matière de santé.

La gestion des effectifs de professionnels de santé, les difficultés de recrutement, la répartition des missions entre professionnels, notamment au travers de la délégation de compétences entre médecins et infirmiers, ainsi que des phénomènes de pénurie de biens ou de services (pénurie de vaccins depuis 2015) sont des paramètres à prendre en compte par le Service de la prévention et des actions sanitaires (SPAS).

Dans ce contexte, et surtout dans un objectif de réponse aux besoins de la population, les modalités d'intervention doivent être les plus polyvalentes possibles, c'est-à-dire prendre en compte globalement les personnes accueillies et bénéficiaires des actions, d'un point de vue médical, en premier lieu, en proposant des actions pluri-thématiques, mais aussi en agissant sur les problématiques sociales des personnes, notamment la couverture médicale et l'accès au système de soins, à travers des actions de médiation. Il s'agit également de développer l'ensemble des actions allant vers les publics les plus éloignés du système de prévention et de soins.

Notons enfin que l'année 2017 a été marquée par le développement des actions en direction des Centres d'Hébergement d'Urgence, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hôtels sociaux et accueils de jours où de nombreux réfugiés sont accueillis.

Objectifs du programme

La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une politique de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé en particulier dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et de la santé bucco-dentaire.

La finalité du programme est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les Actions de santé recentralisées (ASR) sont mises en œuvre dans le cadre d'une délégation de compétence de l'Etat, les autres par engagement volontariste de la collectivité.

Les objectifs stratégiques du programme sont de :

- contribuer à réduire les inégalités dans les domaines de l'accès à la santé, aux droits et à l'insertion,
- prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle,
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux habitants / aux usagers, dans le domaine de la santé, de leurs conditions d'existence (logement, besoins fondamentaux, se laver, se vêtir, se nourrir), de leur vie en société (culture, relations avec les institutions),
- contribuer à protéger contre des risques graves (protection de l'enfance et des majeurs vulnérables, risques sanitaires).

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la convention cadre 2016 - 2018 avec l'ARS, avec notamment l'intégration de nouvelles orientations pour le dépistage ciblé de la tuberculose : le développement des actions à destination des personnes réfugiées et des personnes en situation de grande précarité, le renforcement du dépistage systématique à destination du public étudiant ou des personnes suivies par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et le déploiement du Centre gratuit d'information, de dépistage et diagnostic (CEGIDD) avec une demande de l'ARS de mise en place dès 2018 de la PreP (traitement de pré-exposition VIH).

Concernant la lutte contre le SIDA, un rapport de la chercheuse France Lert a été remis au Président du Conseil départemental en juin 2017. Ce rapport propose un plan d'actions « objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA », à déployer en priorité auprès de cinq villes plus particulièrement concernées par cette problématique (Aubervilliers, Bobigny, Pierrefitte, Saint-Denis et Stains) avec lesquelles des contacts ont été pris.

Compte tenu du niveau d'intervention élevé du Département en matière de vaccination, l'impact de l'inscription dans la loi d'un élargissement de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 a été estimé comme limité.

Pour la deuxième année consécutive, un appel à projets Prévention insertion santé piloté par le SPAS en direction des associations œuvrant dans le champ de la santé a été lancé. 26 associations ont été soutenues dans ce cadre.

L'année 2017 a également été marquée par la poursuite de l'accréditation du Laboratoire départemental de biologie médicale initiée en 2014 avec l'accréditation de près des deux-tiers de l'activité du laboratoire départemental par le Comité français d'accréditation (COFRAC), et la levée de nouvelles recettes d'Assurance maladie pour les examens de PMI réalisés par le laboratoire.

Le programme bucco-dentaire a été refondu en 2017, avec un élargissement de celui-ci aux personnes âgées et handicapées, la réalisation d'un deuxième appel à projets, la mise en place des premières actions de prévention « hors les murs » dans les foyers de travailleur migrants et l'accueil de deux étudiants en chirurgie-dentaire en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

De nouvelles mesures ont également été adoptées permettant de développer des actions de soins hors les murs dès 2018 avec l'acquisition d'unités dentaires portables et l'acquisition future d'un bus aménagé en cabinet dentaire.

En 2017, le Service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le SPAS ont travaillé à la co-construction d'un projet de système d'information intégré qui sera déployé en octobre 2018.

En termes d'organisation, l'année 2017 a vu la poursuite de la mise en place du projet de service portant sur l'organisation et sur les pratiques professionnelles. Dans le même temps, des ajustements d'organisation en central ont été réalisés, dont notamment la création du Bureau des actions de santé publique transversales.

Actions de santé publique transversales

En matière de veille en santé publique, le travail a porté sur la coordination relative aux Contrats locaux de santé (CLS). Il s'est agi de préparer la signature des contrats locaux de troisième génération, dont la signature est prévue en 2018 et qui devront s'accompagner d'une analyse des stratégies des différents services du Département concernant la santé et ses déterminants.

Le partenariat externe et interinstitutionnel a été poursuivi avec la participation du SPAS au Comité Départemental de Prévention, réunissant le Conseil départemental, la Délégation départementale de l'ARS et la Caisse primaire d'assurance maladie. Par ailleurs, a été engagée une réflexion sur la coordination des soutiens apportés aux associations dans le cadre de l'appel à projet Prévention insertion santé, des appels à projets dédiés aux Contrats de ville d'Est-Ensemble et de Plaine Commune, dont le Département est cosignataire, et de l'appel à projet Prévention promotion de la santé de l'ARS.

Le Département est membre de droit du Groupement d'intérêt public cancers du Comité départemental des cancers 93 (CDC93). Un travail a été engagé concernant les enjeux et les impacts de la régionalisation des structures départementales de dépistage prévue d'ici au 1^{er} janvier 2019.

Action Lutte contre les maladies infectieuses

L'année 2017 est une année de plein fonctionnement des différents centres. Le regroupement des centres de Saint-Denis et Aubervilliers a dû être repoussé du fait de problématique de locaux.

Le nombre global de consultations médicales en centre et hors centre des CDPS et du CeGIDD a augmenté en 2017. Cette évolution s'explique par une forte hausse des activités sur les IST (+20 % d'examens en 2017), qui représentent désormais plus de la moitié des motifs de consultation, due à la montée en charge du dispositif CeGIDD, sur le site principal à Bobigny comme sur les quatre antennes (Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Montfermeil).

La légère diminution des consultations tuberculose s'explique, elle, principalement par une diminution des dépistages autour des cas de tuberculose suite au recentrage des dépistages autour des cas les plus à risques, alors que le dépistage dit « ciblé », pour lequel des objectifs sont négociés annuellement avec l'ARS, a augmenté de 9 %.

Quant à la diminution des consultations vaccination, elle est due en grande partie aux pénuries de vaccins les plus pratiqués au CeGIDD notamment (hépatites B et A).

En nombre d'examens, l'activité du laboratoire a fortement progressée en 2017 (+ 11 %) sous l'effet de la montée en charge de l'activité CeGIDD, particulièrement pour le dépistage de la syphilis, de l'hépatite C ou du VIH.

L'année 2017 a confirmé l'augmentation du nombre d'actions hors les murs. 32 actions autour des IST (dépistages ou séances d'information) ont été menées en 2017 contre 14 actions en 2016. A noter qu'en plus de ces actions ponctuelles, le CeGIDD effectue une consultation hebdomadaire au sein des locaux de médecins du monde à Saint-Denis. De plus, des Test rapides d'orientation diagnostique (TROD) sont organisés un mardi sur deux dans ces mêmes locaux, simultanément à la réalisation de dépistages de la tuberculose.

Suite au rapport visant une « Seine Saint Denis sans Sida » précédemment évoqué, une feuille de route a été établie. Les médecins des CDPS ont été sensibilisés à l'intérêt de proposer systématiquement à tout patient adulte un dépistage du VIH, quel que soit le motif de sa consultation. De plus, une sensibilisation des médecins des Centres de planification familiale a été faite afin que soit proposé dès la première consultation ce type de dépistage. Enfin, des rencontres ont débuté avec 2 des 5 villes citées dans le rapport (Aubervilliers et Pierrefitte) afin de mettre en place des actions communes.

S'agissant des vaccinations, dans un contexte de relance au niveau national de la vaccination, le nombre de vaccins réalisés (apportés ou non par les usagers) dans l'ensemble du dispositif piloté par le département a diminué de 3 %, principalement du fait d'une diminution de l'activité globale en PMI. Toutefois, le nombre de vaccins mis à disposition par le Département a progressé. C'est le cas du Prevenar, dont la mise à disposition est restreinte aux personnes sans couverture sociale ou ne bénéficiant pas de complémentaire, du Neisvac, suite aux dispositions figurant au nouveau calendrier vaccinal (doublement du nombre de doses recommandé) et de l'hexavalent, mis à disposition de tous depuis 2016.

En plus de l'activité de vaccination en PMI (86 % des vaccins réalisés), 29 villes participent au réseau départemental de vaccination fin 2017 à travers l'organisation de séances publiques de vaccination, de même que deux universités, la prison de Villepinte et des associations. De nouveaux sites de vaccination ont été conventionnés en 2017 afin de permettre la vaccination des plus précaires : centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie, Médecins du Monde et association Aurore pour qui la convention a été renouvelée.

L'année a été marquée par la poursuite de pénurie de vaccins (Hépatite B et A, pentavalents, tétravalents, BCG), ce qui a nécessité l'information des professionnels concernés quant à l'adaptation des stratégies vaccinales. Deux conférences vaccination ont été organisées afin d'informer sur les orientations nationales comme départementales en matière de vaccins.

Action Santé bucco-dentaire

Le Département a adopté le 9 novembre 2017 une nouvelle stratégie en matière de prévention buccodentaire. Deux nouvelles mesures en découlent :

- l'acquisition d'un bus dentaire itinérant aménagé en cabinet dentaire destiné prioritairement aux enfants. Il vise à développer des actions de prévention et de soins : éducation à la santé bucco-dentaire, dépistage et premiers soins d'urgence,
- l'achat d'unités dentaires mobiles permettant de mettre en place des actions et des premiers soins au sein de structures accueillant du public en insertion, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Deux unités et deux fauteuils ont été acquis fin 2017.

Le Département soutient 31 villes conventionnées par l'attribution de matériel d'hygiène bucco-dentaire (kits de brossage 2-6 ans, kits de brossage 6-12 ans et gobelets). Le Département a acquis du matériel pédagogique et de prévention utilisés pour ses propres actions et prêtés aux Villes partenaires.

Après plusieurs années d'interruption, les actions de formation des personnels de crèches sur le bucco-dentaire ont été réinstaurées en 2017, en lien avec la diététicienne du Service des crèches. Différentes actions de formation ont été réalisées, notamment avec le service des crèches départementales.

Des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès d'étudiants de 4ème année de la faculté dentaire de Garancière (Paris 7) et d'élèves infirmiers des Instituts de formation en soins infirmiers de Neuilly-sur-Marne et Avicenne.

Des actions de promotion de la santé bucco-dentaire et de dépistage ont été développées en 2017 en direction des publics des foyers de travailleurs migrants et des associations et structures accueillant des publics en vulnérabilité sociale ainsi que des personnes âgées de l'EHPAD «la Maison des Vergers » de Montreuil.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,735	0,556	0,568	0,503	0,477
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,380	2,200	2,280	2,757	3,357
	Recettes	2,473	2,646	1,939	3,297	3,301
Santé bucco-dentaire	Dépenses		0,304	0,157	0,159	0,256
	Recettes		0,118	0,062	0,108	0,129
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	Dépenses	3,115	3,061	3,006	3,420	4,091
	Recettes	2,473	2,764	2,001	3,405	3,430

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,009	0,014	0,006	0,112	0,007
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	Dépenses	0,009	0,014	0,006	0,112	0,007

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

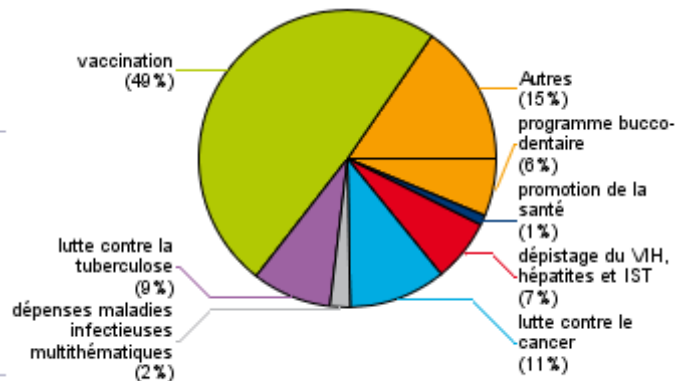
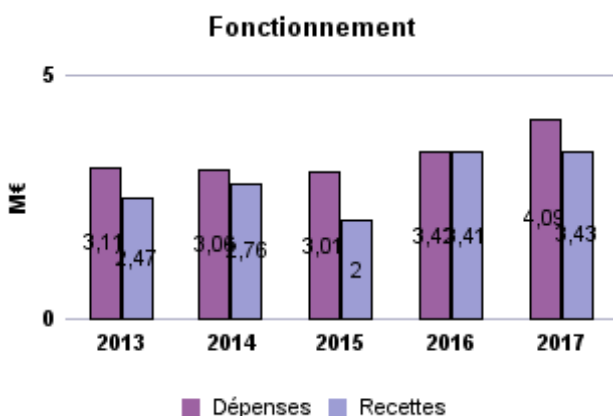
Mise en œuvre : Service de la prévention et des actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS)

La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une démarche de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et du bucco-dentaire.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	89,00%	2013 :	75,88%
2014 :	88,11%	2014 :	86,30%
2015 :	87,02%	2015 :	63,77%
2016 :	87,83%	2016 :	100,24%
2017 :	94,80%	2017 :	113,05%

Répartition des dépenses directes par programme de santé publique (en millions d'euros)



En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette	0,64	0,3	1,01	0,01	0,66

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Dép. d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,11	0,01

Depuis la loi du 13 août 2004, le Département met en œuvre des programmes de santé publique (tuberculose, Infections Sexuellement Transmissibles (IST), vaccination, cancers dites Actions de Santé Recentralisées - ASR) dans le cadre de conventions avec l'Etat. Il bénéficie du versement d'une Dotation Générale de Décentralisation (DGD) équivalente à 4,310 millions d'euros en 2017 correspondant au champ des ASR hormis le dépistage du VIH et des IST qui relève d'un financement désormais spécifique sur appel à projet (CeGIDD).

En fin d'année 2015, un accord avait été trouvé avec l'Agence Régionale de Santé définissant un nouveau cadre de financement pérenne de l'ensemble des ASR sur la période 2016-2019. 2017 est la seconde année de mise en œuvre de ce nouveau cadre qui permet de garantir le financement des actions de lutte contre la tuberculose (pour 0,600 M€), d'augmenter les fonds dédiés au dépistage du VIH et des IST à travers le CeGIDD (financement obtenu pour 2017 de 1,216 M€).

Par ailleurs, la mise en œuvre de nouvelles conventions avec l'Assurance Maladie (CPAM - PMI de juin 2015, SPAS - PMI de janvier 2016) ont permis d'augmenter notablement le niveau des remboursements des vaccins mis à disposition par le Département en PMI ou en séances publiques. Ceci explique le niveau record des recettes perçues en 2017 pour la deuxième année consécutive (3,430 M€), certaines recettes provenant également d'exercices antérieurs à 2017 (pour 0,456 M€). Cela est également à mettre en relation avec la mobilisation du service pour répondre aux appels à projets de l'ARS (bucco-dentaire, CeGIDD, dépistage ciblé de la tuberculose).

Les dépenses directes de fonctionnement ont augmenté de 20% mais repose sur un périmètre différent de 2016. A périmètre constant, cette augmentation est de 8%. Elles sont consacrées pour l'essentiel à l'action maladies infectieuses (plus des deux-tiers des dépenses dont 49% pour la vaccination), à l'appel à projet pour les associations santé (15%), au programme cancer (11%) et au programme bucco-dentaire (6%).

Du fait de la réintégration dans les crédits du SPAS de l'ensemble des subventions aux associations santé, de la progression forte des dépenses de vaccination et dans une mesure moindre du bucco-dentaire, la charge nette s'est creusée à un peu plus de 0,660M€.

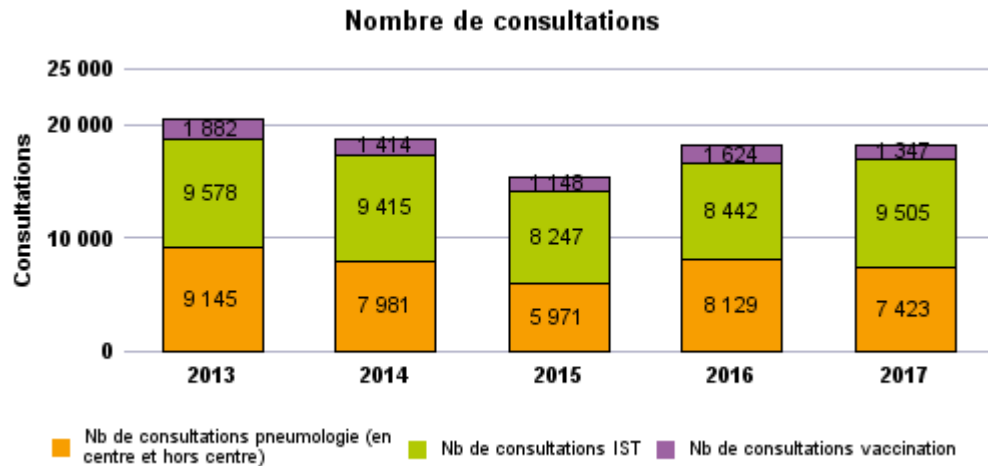
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	52
catégorie B :	41
catégorie C :	16
Nombre total de postes :	109

Action Lutte contre les maladies infectieuses

Consultations

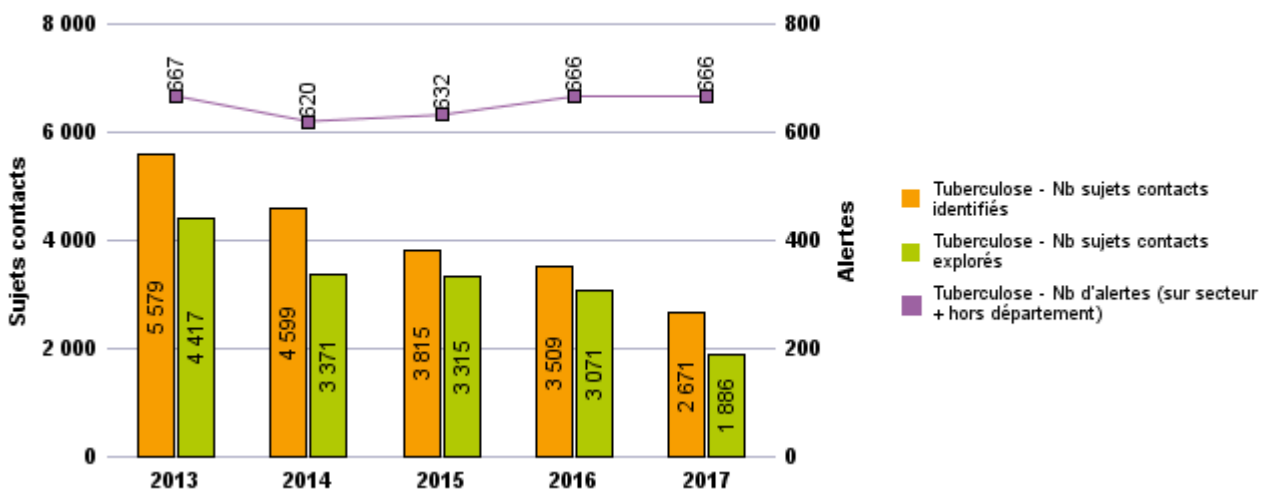
Les consultations sont des prestations de prévention et de dépistage destinées à l'ensemble de la population réalisées dans les deux Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et leurs antennes.



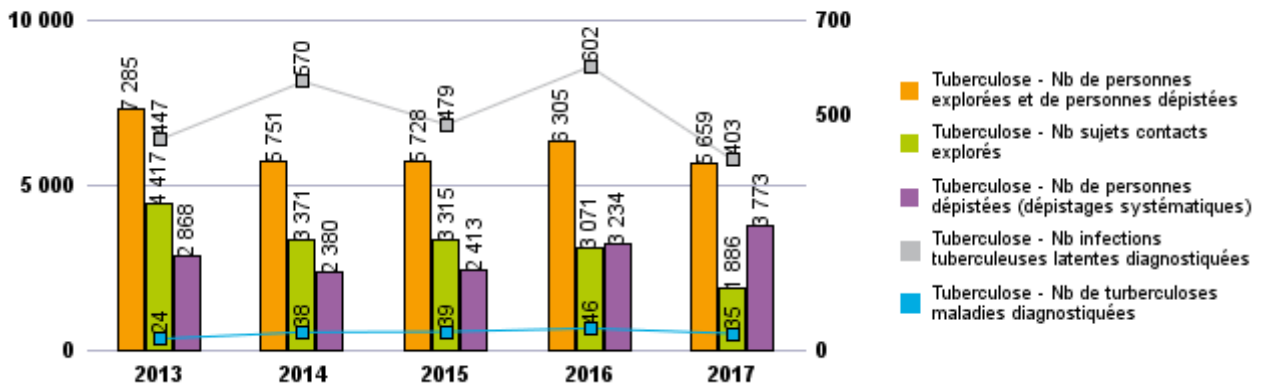
Dans le cadre du projet de service du SPAS, la polyvalence des consultations est développée. Des plages de consultations polyvalentes ont été mises en place au cours desquelles plusieurs motifs de consultation sont abordés (+ 9 % de plages de consultations polyvalentes en 2017).

Le nombre global de motifs de consultations médicales en centre (CDPS et CeGIDD) et hors centre s'élevait à 18 275 en 2017. Il est stable par rapport à 2016, après un point bas en 2015, année de réorganisation du service qui avait pénalisé l'activité de consultation. Cette hausse d'activité concerne les IST (+ 13 %) qui représentent désormais plus de la moitié des motifs de consultation, l'activité tuberculose (particulièrement à Saint-Denis après une année de fort dépistage en 2015) et vaccination (en baisse sur l'ensemble des sites sauf Montreuil) reculant respectivement de 9 % et 17 %.

Dépistage de la tuberculose (dépistage autour de cas index - graph 1)



Dépistage de la tuberculose (dépistage systématique et dépistage autour de cas index - graph 2)



Les données de 2017 sont des données provisoires arrêtées fin février 2018 et sont susceptibles de variations.

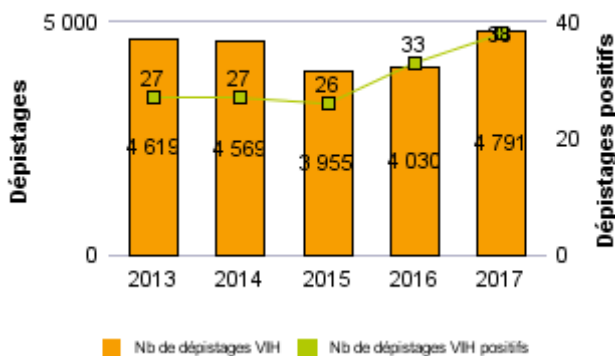
Pour les dépistages autour de cas, on observe une stabilité du nombre de cas de tuberculose ou d'ITL (infection tuberculose latente) signalés ou notifiés par rapport à 2016 avec 666 cas. Si on considère les seuls signalements liés au nombre de cas index tuberculose maladie résidant en Seine-Saint-Denis, ceux-ci sont en progression depuis 2015 (431 cas en 2017 après 413 cas en 2016 et 409 cas en 2015). Le nombre de cas index hors département reste stable avec 164 cas.

Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie et d'ITL de - 15 ans, on observe une baisse importante du nombre de sujets contacts (SC) identifiés (- 24 %). Cela s'explique à la fois par l'impact dans les enquêtes des pratiques de resserrement du nombre de sujets contacts et par une moindre fréquence de grands dépistages collectifs en 2017.

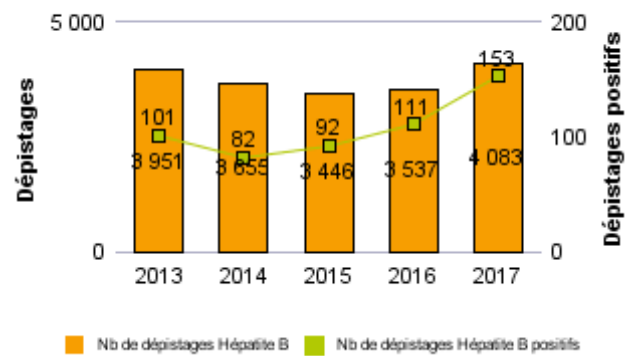
Le taux de personnes dépistées s'établit à 71 %. Cependant, le taux sur les 6 premiers mois de l'année 2017 est de 80 % ce qui correspond au niveau attendu après consolidation (inférieur à 88 % en 2016).

S'agissant du dépistage ciblé de la tuberculose, l'activité a progressé de 17 % après une forte progression en 2016. Les actions à destination des foyers de travailleurs migrants ainsi que l'intervention à la consultation d'accès aux soins et d'orientation (CASO) de Médecins du Monde à Saint-Denis concernent une part importante des personnes dépistées (70 %). Les nouveaux publics constitués de personnes migrantes ou réfugiées et de personnes en situation de grande précarité ont vu leur nombre fortement progresser. Si le plus nombre de cas de tuberculose sont découvertes au CASO, c'est également le cas auprès de ces nouveaux publics même si les effectifs dépistés sont plus restreints.

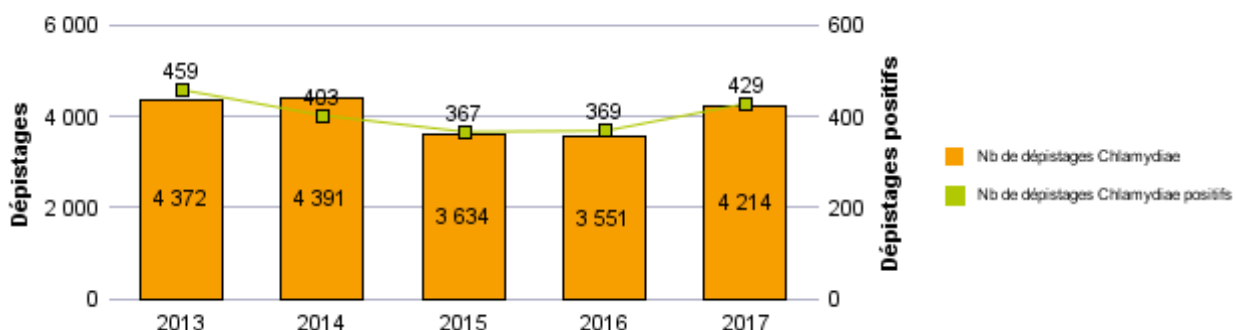
Nombre de dépistages VIH réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Hépatite B réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Chlamydiae réalisés dans les CDDPS



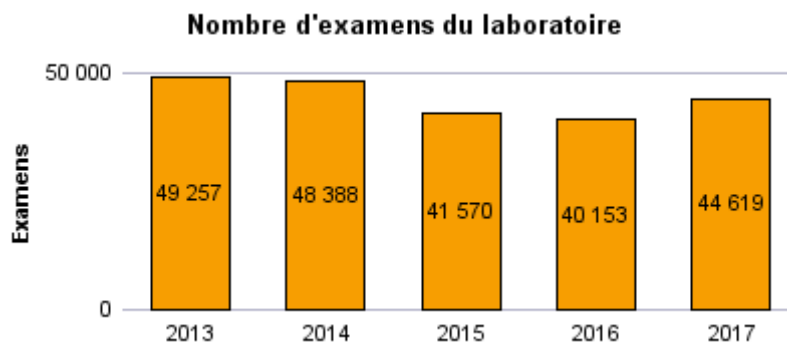
L'année 2017 a constitué la seconde année de mise en œuvre du nouveau dispositif CeGIDD (centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic - du VIH et des IST). Celui-ci est structuré sur le territoire départemental autour d'un site principal à Bobigny et de quatre antennes (Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Montfermeil). Ce dispositif est pleinement opérationnel depuis l'ouverture de la dernière antenne en août 2016 à Montfermeil. Il permet de proposer une prise en charge polyvalente et globale des personnes (dépistage, planification/contraception en lien avec les risques sexuels, vaccination et accompagnement psychologique et social)

En 2017, le nombre d'examens a fortement augmenté (+ 20 %). La hausse d'activité est particulièrement importante sur le site de Bobigny mais aussi de manière plus récente sur le site de Saint-Denis.

Les pourcentages de diagnostics positifs restent stables ou diminuent (sauf pour l'hépatite B) mais continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH et l'hépatite B et à un niveau sensiblement équivalent pour les hépatites C (Enquête Labo Hépatites 2013).

Examens

Les examens effectués par le laboratoire départemental sont des analyses médicales destinées aux patients des CDDPS, du CIDAG, de la PMI et de la médecine préventive du Département.



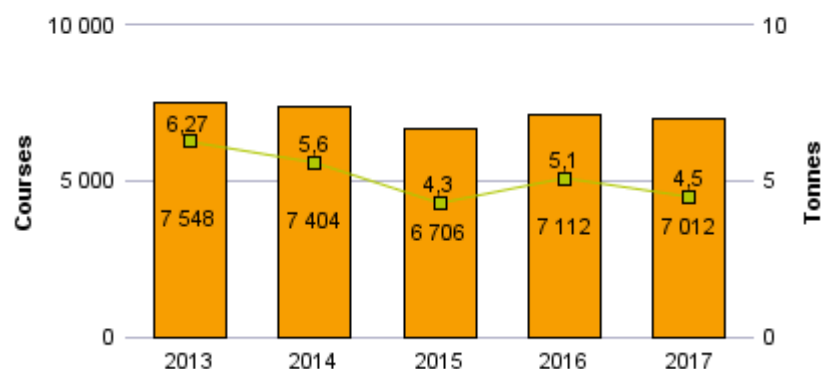
Depuis février 2018, l'analyse des quantiférons en immunologie (dans le cadre de la lutte de la tuberculose) est accréditée ainsi qu'une partie des analyses réalisées en microbiologie et biochimie qui représentent près des deux-tiers de l'activité du laboratoire. L'objectif reste d'accréditer l'ensemble de l'activité à horizon 2020.

L'activité du laboratoire a progressé fortement en 2017 (+ 11 % d'examens réalisés) du fait de la montée en charge de l'activité CeGIDD, particulièrement pour le dépistage de la syphilis, l'hépatite C ou le VIH. Seules les analyses menées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, notamment les quantiférons (- 20 %) ont diminué en 2017.

Activité de l'équipe d'agents techniques polyvalents

L'équipe des agents techniques polyvalents est chargée d'assurer les collectes de prélèvements pour le laboratoire dans les CDPS, PMI CMS et à la Médecine Préventive, le retour des résultats, la livraison de certains vaccins, l'approvisionnement en matériel des CDPS.

Nombre de courses effectuées par l'équipe d'agents techniques polyvalents et de tonnage de DASRI collecté

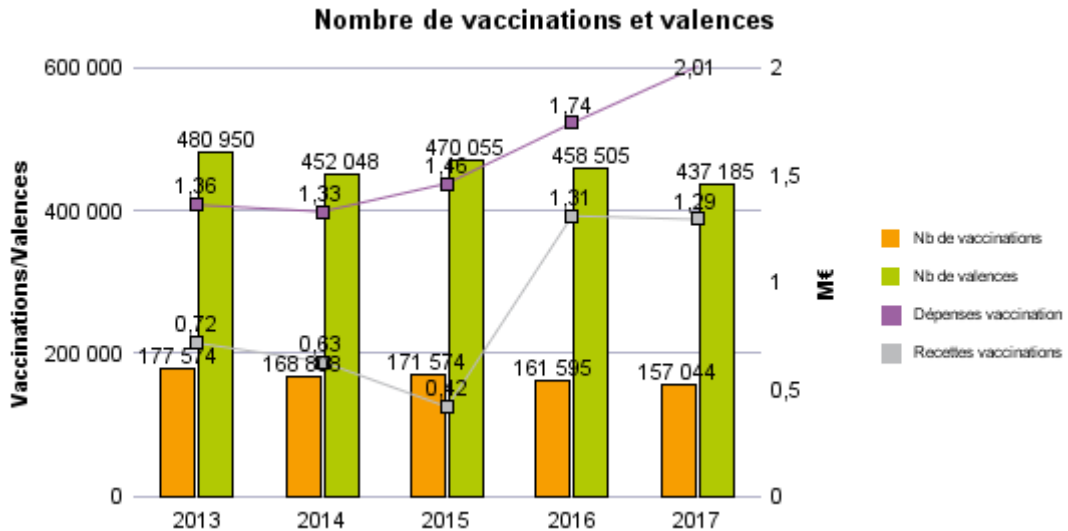


L'équipe d'agents techniques polyvalents assure le ramassage et le transport des prélèvements de consultations médicales réalisées en PMI, médecine professionnelle ou CDPS, la gestion et la distribution de matériel de prélèvement ou de prévention et des résultats des analyses médicales, ainsi que la logistique des manifestations extérieures organisées par le SPAS. L'équipe apporte également un soutien logistique au SPAS et au laboratoire départemental pour de l'archivage ou des préparations de commande (valorisées en équivalent courses). Depuis janvier 2014, l'équipe assure également le ramassage des tests IGRA qui nécessitent un transport rapide au laboratoire.

Le nombre de courses est stable à 7 012 en 2017 (- 1 %). En termes de structures desservies, près de 57 % de l'activité concerne les CDPS et le laboratoire départemental, 19 % les circonscriptions de service social, 13 % les centres de PMI et de planification familiale, 10 % d'autres structures (centres municipaux de santé, médecine professionnelle). Le tonnage des déchets médicaux, qui est depuis 2013 assurée par une société extérieure, était en diminution en 2017 (4,5 tonnes, - 12 %).

Mise à disposition de vaccins

Cette prestation vise à mettre à disposition de la population l'ensemble des vaccins inscrits au calendrier vaccinal.

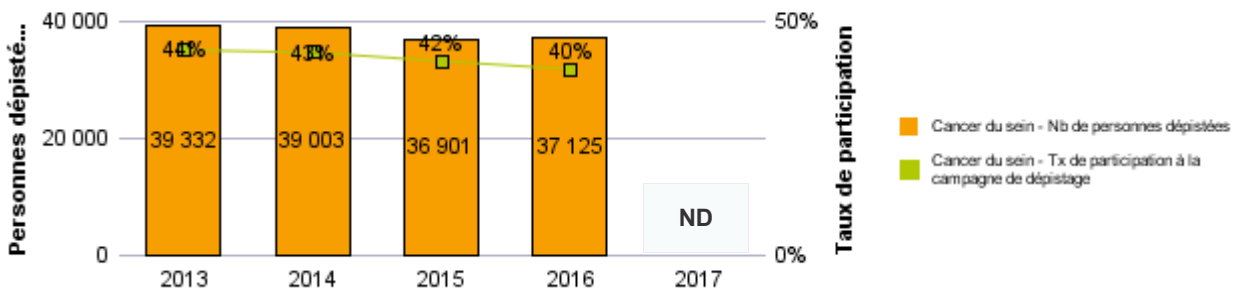


En 2017, le nombre de vaccins réalisés (- 3 %) ainsi que le nombre de valences (- 5 %) ont continué de baisser. Cette baisse peut être imputée aux difficultés d'approvisionnement dues aux ruptures de production (hépatite B adultes) ou aux contingentements (BCG, pentavalent, hépatite A adultes).

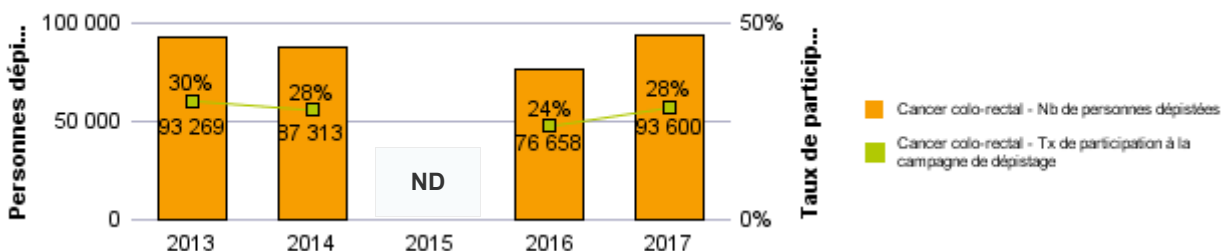
Comme pour les années précédentes, la grande partie des vaccinations est réalisée en centre de PMI (86 % des vaccinations). Les autres vaccinations sont réalisées dans les autres lieux de vaccination (séances publiques, CDPS et CeGIDD). 29 villes participaient au programme départemental de vaccination en 2017.

Action Prévention des cancers

Dépistage du cancer du sein



Dépistage du cancer colo-rectal



Les campagnes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal sont mises en œuvre par le Groupement d'intérêt public "Comité des cancers 93". Si les données relatives au dépistage organisé du cancer colorectal sont connues à l'occasion de "mars bleu", mois consacré à la sensibilisation de la population à ce cancer et au dépistage organisé, les données relatives au cancer du sein ne sont pas encore connues pour 2016-2017.

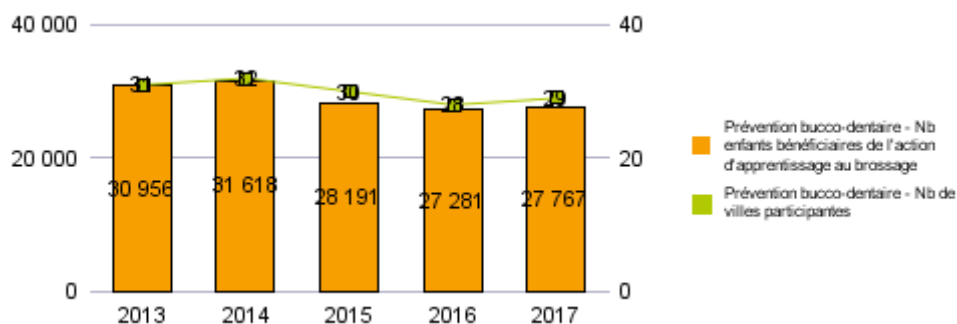
S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, outre l'amélioration continue du matériel de dépistage, le nombre de personnes dépistées était stable en 2015-2016 (+ 1 %) avec une diminution du taux de participation à la campagne sur deux ans (InVS) à 39,8 %. La légère baisse d'observation est observée pour l'ensemble des départements.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, le nombre de personnes dépistées est de 93 600 pour 2016-2017, soit une nette hausse de bénéficiaires (+ 22 %). Le taux de participation progresse de près de 5 points à hauteur de 28,4 % (sixième place régionale), en dessous toutefois de la moyenne régionale (29,2%) et nationale (33,5%). Ces taux de participation devraient progresser avec la mise en place en routine du dépistage.

Action

Santé bucco dentaire

Les actions de prévention bucco-dentaire inscrites dans le programme départemental de prévention bucco-dentaire sont menées par les équipes techniques locales (ETL) des 31 villes conventionnées avec le Département.



Le programme départemental bucco-dentaire a profondément évolué depuis fin 2016 avec l'élargissement des actions aux personnes âgées et personnes handicapées. En 2017, de nouvelles orientations à destination des personnes en insertion et des personnes vulnérables ont été définies. Elle donneront lieu à des actions déployées en 2018 : unités dentaires mobiles mise en place dès février 2018 et mise en service d'un bus dentaire en fin d'année 2018.

Un second appel à projet a été organisé en 2017. 30 projets locaux, portés par des communes, ont été présentés.

Le nombre d'enfants bénéficiaires d'actions d'apprentissage au brossage, en diminution depuis 2014, a progressé de 2 % en 2017. Par ailleurs, des actions menées dans 15 villes du Département ont bénéficié à 205 personnes âgées et 653 personnes handicapées.

Action

Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

Subventions et participations

Les subventions et participations accordées aux associations ont pour objet de soutenir les associations ou GIP engagées dans des actions de santé entrant dans les compétences déléguées et les orientations départementales ainsi que de contribuer à une meilleure prise en charge des besoins. Depuis 2012, le Département soutient une préparation publique au concours de la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'Université Paris XIII.

En M€	2014	2015	2016	2017
Nombre d'associations soutenues financièrement (hors participation)	20	19	25	26
Montant des participations (lutte contre le cancer)	0,41	0,45	0,43	0,43
Montant du soutien aux associations et aux hôpitaux	0,23	0,25	0,27	0,65
Montant du soutien à la PACES et MSP (1)	0,06	0,06	0,16	0,05
Total	0,68	0,75	0,75	1,12

2017 est la deuxième année d'organisation d'un appel à projet transverse aux trois services de la DPAS destinés aux associations intervenant dans le champ de la santé. 26 associations ont été soutenues dans ce cadre en 2017 pour un montant total de 0,631 M€ (+2%).

Outre ce soutien à des structures associatives, le service a poursuivi son concours à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy. Depuis 2006, le Département soutient également sous forme de participations le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Comité Départemental des Cancers 93 ainsi que le Groupement d'Intérêt Scientifique (GISCOPI 93). Enfin le soutien à la PACES (1ère année commune aux études de santé) organisée par l'Université Paris XIII a été maintenu.

Au total, le montant total pour ces subventions et participations reste globalement stable par rapport à 2016.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	18	19	20	12	26
Montant versé en euros	151 500	152 000	180 500	80 208	635 450

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Contexte

La politique départementale de prévention des conduites à risques a pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'œuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) se positionne comme une structure ressource en recherche-développement. Son projet est d'accompagner, sensibiliser et mobiliser les différentes catégories d'acteurs en relation avec les publics engagés dans des conduites à risques, dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Depuis le 1er juillet 2013, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ont regroupé les missions existantes au sein de chaque collectivité, dans le but de mutualiser leurs projets, leurs savoir-faire et leurs moyens. Cela se traduit par la mutualisation progressive des actions menées, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée entre les deux collectivités. L'année 2017 a été la quatrième année pleine de mise en œuvre de ce partenariat.

Outre les actions auprès des professionnels, la MMPCR anime, pour le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial de Rosny II. Ce lieu accueille les jeunes individuellement ou en groupe, pour les sensibiliser, les informer et répondre à leurs préoccupations sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psycho-actifs, à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux numériques, au mal-être, aux violences. L'espace Tête à tête s'adresse aussi aux professionnels qui accompagnent les jeunes autour de ces mêmes problématiques.

La politique menée par le Département en matière de prévention des conduites à risques est impactée par les évolutions du cadre législatif en matière de stupéfiants, notamment la mise en place d'une politique d'amende concernant la consommation de cannabis et l'expérimentation des salles de consommation.

Par ailleurs, des problématiques émergent ou connaissent une recrudescence. C'est notamment le cas de la consommation de crack, qui fait l'objet d'un nouvel engagement de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) au côté de celui de la ville de Paris.

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectifs stratégiques :

- **le soutien aux acteurs de prévention professionnels** (services départementaux, collectivités, associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, à travers la contribution à la connaissance, l'évaluation et la formation en prévention des conduites à risques. Il s'agit de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention.
- **l'accueil et l'information en direction des jeunes de 13 à 25 ans du département** avec le Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information positionné pour échanger et répondre à leurs questions. Les actions du Tête à Tête sont développées à travers trois axes : accueil individuel, accueil de groupes, animations thématiques.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action du Centre de ressources

En 2017, 2 651 professionnels ont bénéficié de l'action du Centre de ressources.

La Mission a soutenu en 2017, la réalisation de deux enquêtes (ESCAPAD et HBSC) visant à améliorer l'état des connaissances concernant le phénomène des consommations de drogue, mais aussi la vie affective des jeunes en Seine-Saint-Denis et à Paris.

A côté des rencontres de la MMPCR, des déjeuners ou petits-déjeuners débats, ainsi que des journées thématiques ont été organisés, en 2017, sur les thèmes suivants : « *L'argent de la drogue en France, qu'en sait-on en 2017 ?* », « *Le cybersexisme chez les adolescent.e.s (12/15 ans)* », « *Les consommations supervisées de drogues – quels enseignements en 2017* », « *Après-midi de la prévention : comment prévenir le « michetonnage », une conduite à risque pré-prostitutionnel* ». Par ailleurs, un cycle de conférences a été débuté autour des compétences psychosociales.

Afin d'accompagner les compétences des acteurs, plusieurs actions de formation ont été menées.

La 6^{ème} promotion (2017) du Diplôme Universitaire en Prévention des Conduites à Risques (DESU) a concerné 15 étudiants.

Des formations sur site ont été organisées, afin de contribuer à la création d'une culture commune, à la qualification des professionnels et de favoriser leur mise en réseau sur certains territoires.

Suite au succès de la deuxième formation sur site programmée à La Courneuve en 2016, pour répondre au diagnostic local réalisé avec l'Agence régionale de santé, dans le cadre du Contrat local de santé, un réseau local de professionnels, notamment le réseau « jeunes et conduites à risques » a pu voir le jour.

La ville de Romainville a bénéficié d'une formation sur site axée notamment sur les questions de conflits inter-quartiers, mais aussi sur la thématique de l'estime de soi et des compétences psychosociales comme leviers d'action en prévention.

La ville de Bagnolet a bénéficié d'une formation sur site en prévention des conduites à risques à destination de différents professionnels de la ville (21 participants).

En lien avec le Pôle personnel et relations sociales, une formation sur la prévention de la violence verbale entre les professionnels et les usagers, élaborée par la Mission et intitulée « Lexique de la violence », a été proposée à l'équipe de la Circonscription de service social de Rosny-sous-Bois et a concerné 24 professionnels.

Trois journées de formation-action concernant la problématique du « Michetonnage chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir » ont été organisées à destination de 20 professionnels de la Ville de Paris et du Département de la Seine-Saint-Denis.

22 agents du Département ont suivi une formation qualifiante de cinq journées concernant les postures à adopter faces aux situations évocatrices d'une radicalisation dans l'extrémisme religieux.

Trois journées de formation concernant la problématique « Prévenir les conduites à risques en contexte de protection de l'enfance et travailler en partenariat avec les ressources aidantes » ont été organisées à destination des agents de l'Aide sociale à l'enfance intervenant sur le territoire de l'établissement public territorial d'Est Ensemble et de leurs partenaires.

Des groupes de travail se sont, par ailleurs, réunis en interne au Département concernant notamment la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics et la prévention de la radicalisation.

La « mission Papillagou » est une démarche de prévention, adapté au contexte des quartiers populaires, qui favorise le développement de l'estime de soi par la promotion des compétences psychosociales. La Mission a proposé, en lien avec l'association APCIS à Stains et Epinay, des séances de formation pour des étudiants infirmiers et des élèves du collège Guillaume Budé dans le 19^{ème} arrondissement. Une évaluation a été réalisée par l'unité de recherche clinique de l'Etablissement public de santé Ville-Evrard, basée sur des questionnaires évaluant l'estime de soi des élèves et leurs conduites à risques.

Un accompagnement sur site a été réalisé auprès du Comité de prévention de la maltraitance à La Courneuve, qui a fait appel à la MMPCR concernant l'implantation d'un programme de prévention des violences scolaires « Contes sur moi » dans une école primaire de la ville.

La MMPCR 93 soutient financièrement depuis 2007 les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) dont les missions sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, l'intervention de proximité. Ils assurent également un accompagnement social des publics précarisés et vulnérabilisés, très éloignés des dispositifs d'action sociale et d'insertion. Trois CAARUD interviennent en Seine-Saint-Denis. En 2017, 1 470 d'usagers ont été suivis dans ce cadre.

Enfin, la Mission a participé à des réseaux interinstitutionnels et professionnels en apportant sa contribution à plusieurs comités de pilotage et groupes de travail. Elle est notamment impliquée dans l'élaboration du nouveau Schéma de la protection de l'enfance.

L'action de l'espace de prévention Tête à Tête :

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration du Projet de service du Tête à Tête dont la finalisation est prévue pour le premier trimestre 2018. Ce projet prévu pour 5 ans s'articulera autour de trois grands axes :

- développer des actions destinées à aller vers les jeunes en favorisant leurs implications : cette stratégie d'implication des jeunes repositionne le public en tant qu'acteur et non plus seulement en tant que bénéficiaire d'un service.
- valoriser davantage les missions et actions du Tête à Tête auprès de l'ensemble services du Département et de ses partenaires.
- promouvoir une communication interactive auprès des jeunes et des partenaires en construisant une identité numérique pour le Tête à Tête.

L'année 2017 s'est caractérisée par une baisse de 8 % de la fréquentation du Tête à Tête par rapport à l'année 2016 (14 151 visiteurs ont été rencontrés contre 16 151 en 2016).

L'accueil spontané au Tête à Tête demeure le mode de fréquentation le plus important de l'espace (71 %). Les visiteurs y passent en moyenne 15 à 30 minutes. Ils sont principalement âgés de 16 à 20 ans (43 %) et de sexe masculin (59 %). Ils se rendent dans le centre le plus souvent entre amis.

L'analyse des échanges avec les jeunes indique que les problématiques de drogues et d'addictions ainsi que celles concernant la vie affective et sexuelle représentent chacune 34 % des sollicitations. La thématique du mal-être représente 22 % des

demandes d'information (contre 10 % en 2016), viennent ensuite les thématiques de l'usage des écrans (4 %), des violences (4 %) et enfin des discriminations (2 %).

Au côté des missions d'accueil et d'écoute, l'équipe du Tête à Tête diffuse également du matériel de prévention et des brochures d'information.

Les entretiens approfondis constituent une part non négligeable des accueils réalisés en 2017 sans systématiquement entraîner une orientation. Ces dernières se font le plus souvent vers des structures spécifiques telles que les centres de planification, les CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic). Les consultations jeunes consommateurs (CJC) et les lieux d'écoute sont également des relais pour l'équipe du Tête à Tête. Grâce à ce réseau de partenaires de plus en plus étoffé, des orientations mieux ciblées sont possibles.

Les demandes d'entretiens formulées par un tiers ont continué à se développer en 2017. Ces sollicitations émanent de professionnels intervenant dans le cadre de différents dispositifs ou structures : accompagnement des collégiens temporairement exclus, assistance éducative en milieu ouvert, foyers ASE, associations de prévention spécialisée, établissements scolaires ou encore établissements accueillant un public handicapé. Elles peuvent également venir, dans quelques cas, de parents à la recherche de structures d'accueil pour des adolescents ou des jeunes adultes.

En 2017, un partenariat s'est consolidé avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Seine-Saint-Denis afin de permettre à certains jeunes d'effectuer leurs mesures de réparations pénales au Tête à Tête.

36 entretiens ont été demandés par un tiers en 2017 soit une augmentation de 9 % par rapport à 2016.

L'accueil de groupes (établissements scolaires et structures jeunesse) a représenté 29 % du public accueilli en 2017, avec 4 231 jeunes concernés par les séances collectives de prévention. 341 animations de groupes ont été réalisées. Les structures jeunesse hors établissements scolaires sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil, ce qui permet de toucher un plus large public. 76 % des jeunes reçus ont entre 13 et 15 ans. 79 % d'entre eux ne connaissaient pas le Tête à Tête. 80 % des visiteurs affirment avoir appris des choses et 42 % d'entre eux reviendraient sûrement.

Enfin, l'espace Tête à Tête a accueilli en 2017 plusieurs évènements thématiques.

L'exposition «Drogues, parlons-en » avait pour objectif de diffuser de la connaissance sur les différents produits et leurs effets, de susciter une réflexion sur l'usage des drogues dans la société, ainsi que de sensibiliser les jeunes aux risques associés aux consommations. En 2017, 24 visites guidées ont été réalisées. En parallèle, une rencontre intitulée « usages de la chicha, entre risques et idées reçues » a été organisée à destination de 65 professionnels.

L'exposition «Voyage extraordinaire à travers les 1001 facettes de l'adolescence » visait à aider les 13-25 ans et leurs proches à mieux comprendre les changements du corps et de l'esprit à l'adolescence. Il s'agissait, par ailleurs, d'apprendre à se connaître et à gérer ses émotions pour mieux interagir avec les personnes qui nous entourent et ainsi réduire les sources de conflits et les prises de risques. L'idée forte était de permettre au plus grand nombre de devenir l'acteur principal de son bien-être. En 2017, 31 visites guidées de cette exposition ont été réalisées.

Enfin comme chaque année, l'espace Tête à Tête a organisé un stand d'information dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida. Il s'agit d'informer le public de passage dans le Centre commercial de Rosny 2 sur les risques liés à la contamination au VIH-SIDA, de diffuser des rubans rouges symbole de solidarité, de la documentation sur le VIH-SIDA et des préservatifs masculins et féminins. En partenariat avec le CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic), 25 TROD (Test rapide d'orientation diagnostique) ont été réalisés et 576 visiteurs sont passés sur le stand.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,312	0,346	0,348	0,255	0,281
	Recettes	0,121	0,185	0,260	0,219	0,093
Espace de prévention « Tête à tête »	Dépenses	0,172	0,159	0,160	0,157	0,131
	Recettes	0,372	0,289	0,210	0,233	0,233
Total Programme « Prévention des conduite à risques »	Dépenses	0,485	0,505	0,508	0,411	0,411
	Recettes	0,493	0,474	0,470	0,452	0,326

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Mise en œuvre : Mission de prévention des conduites à risques (MPCR)

La politique départementale de prévention des conduites à risques a pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'œuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

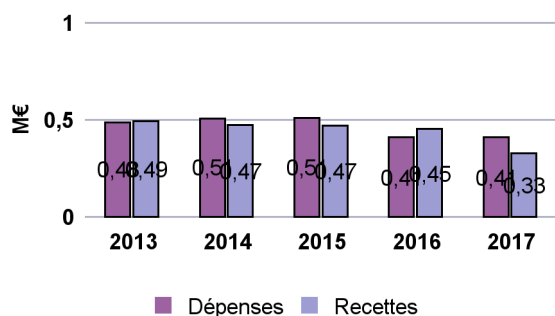
Moyens financiers

Taux de réalisation CA/BP

2013 : 88,0%
2014 : 87,1%
2015 : 93,3%
2016 : 79,5%
2017 : 88,0%

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette	-0,01	0,03	0,04	-0,04	0,09

Fonctionnement



Dépenses par action (en M€)

	2013	2014	2015	2016	2017
Connaître, évaluer, former	0,31	0,35	0,35	0,25	0,28
Espace de prévention "Tête à tête"	0,17	0,16	0,16	0,16	0,13

Les recettes du programme proviennent de la Ville de Paris, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la Région Île-de-France.

Personnel (31 décembre 2017)

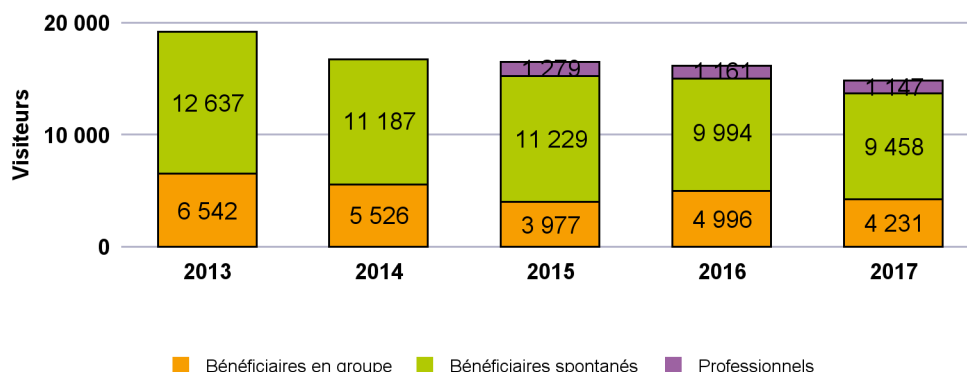
catégorie A : 8
catégorie B : 10
catégorie C : 1

Nombre total de postes : 19

Action Espace de prévention "Tête à tête"

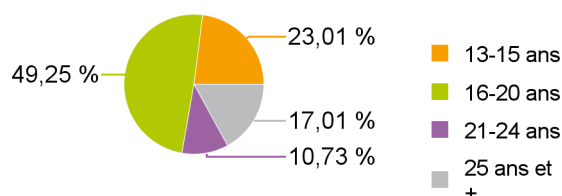
L'espace "Tête à tête" est un espace d'écoute, de dialogue et d'information autour des questions liées à la sexualité, l'usage des substances psychoactives, les violences et le mal-être, en direction des jeunes.

Nombre de visiteurs

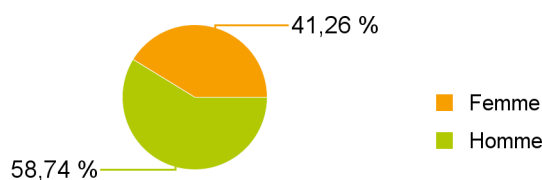


Depuis 2015, le nombre de visiteurs professionnels est ajouté au nombre total de visiteurs. Entre 2016 et 2017, le nombre de professionnels est resté stable, tandis que celui des bénéficiaires en groupe et des bénéficiaires a diminué (respectivement 15,3 % et 5,4 %).

Fréquentation par tranche d'âge en 2017



Fréquentation par sexe en 2017



Nombre de structures accueillies au Tête à tête	2013	2014	2015	2016	2017
Autres structures	149	343	193	198	162
Collèges	139	130	87	83	115
Lycées	69	82	58	78	47
Total	357	555	338	359	324

Avec 14 836 visiteurs, l'année 2017 s'est caractérisée par une baisse de 8,1 % de la fréquentation du Tête à tête. La moyenne mensuelle était en 2017 de 1 236 contre 1 346 visiteurs en 2016.

En 2017, l'accueil spontané a représenté les deux tiers des visiteurs du Tête à tête. Les garçons ont été plus nombreux que les filles. La catégorie des 16 à 20 ans a représenté la majorité des accueils, près d'un visiteur sur deux. La part des plus de 25 ans a augmenté cette année encore (+ 2 points). Ce public est composé de jeunes adultes, de professionnels ou encore de parents venus chercher des informations et des conseils.

L'accueil en groupe a représenté un tiers du public accueilli dans l'espace. L'équipe du Tête à tête a réalisé 341 animations de groupe en direction de jeunes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. En moyenne, 28 séances collectives ont été réalisées chaque mois.

En 2017, des jeunes de 34 communes de Seine-Saint-Denis sur 40 ont pu assister à une action collective. Des structures hors département ont également pu bénéficier d'actions de groupe durant les vacances scolaires ou les mercredis après-midi.

Parmi les jeunes concernés hors structures scolaires, le public handicapé des instituts médicaux et éducatifs, reçus sur plusieurs séances consécutives, est en augmentation. Les animations de groupe ont été adaptées au regard des spécificités de ce public. Ont également été concernés des groupes de jeunes accompagnés par les missions locales, dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes. Les professionnels des foyers de la Protection judiciaire de la jeunesse sollicitent également régulièrement le Tête à Tête pour des animations thématiques.

Action

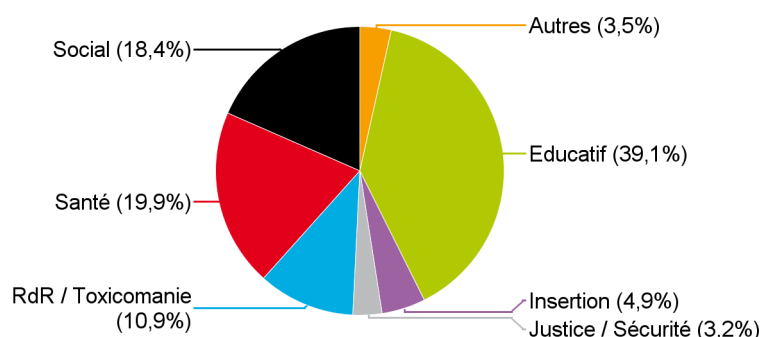
Connaître, évaluer, former

Les prestations d'information et de communication du Centre de ressources sont destinées aux acteurs de la prévention : borne d'accueil documentaire, déjeuners-débats, colloques, formations... Elles sont dédiées au renforcement de leurs compétences pour leur actions de prévention.

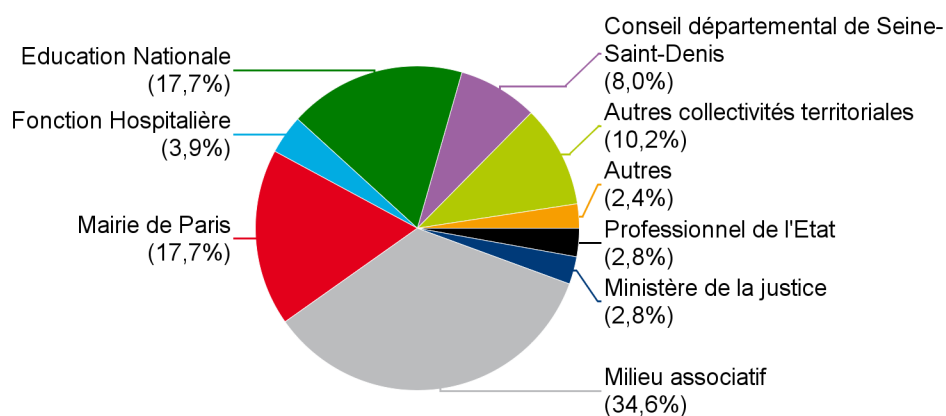
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de professionnels bénéficiaires des prestations du Centre de Ressources	4 866	5 427	3 982	3 161	2 651

*changement de mode comptage à compter de 2015

Fréquentation par secteur d'origine en 2017



Fréquentation par institution d'origine en 2017



En 2017, 2 651 professionnels ont bénéficié des actions du centre de ressources (3 161 en 2016), dont 52,5 % de professionnels de Seine-Saint-Denis et 47,5 % de professionnels de Paris. En 2017, 959 professionnels (998 en 2016) ont sollicité l'espace accueil outil et bénéficié d'un accompagnement sur leurs démarches de prévention (223 parisiens, 714 séquano-dyonisiens et 22 venant d'autres territoires).

Des déjeuners ou petits-déjeuners débats, ainsi que des journées thématiques ont été organisés, en 2017, sur les thèmes suivants : « L'argent de la drogue en France, qu'en sait-on en 2017 ? », « Le cybersexisme chez les adolescent.e.s (12/15 ans) », « Les consommations supervisées de drogues – quels enseignements en 2017 », « Après-midi de la prévention : comment prévenir le « michetonnage », une conduite à risque pré-prostitutionnel ».

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	4	3	3	3	3
Montant versé en euros	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

PROGRAMME

Personnes âgées

*Ce programme relève
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Coordination gériatrique
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Accueil des personnes âgées en établissement,

Contexte

Avec 28,7 % de personnes de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis se caractérise par la jeunesse de sa population. Les personnes de 60 ans et plus représentent 15,9 % de la population du Département, contre 19,9 % en Île-de-France. Si le taux des personnes âgées en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Île-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide que la moyenne nationale. L'effectif de personnes âgées du Département a globalement progressé de 18 % entre 2000 et 2015 pour les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 27 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Selon les prévisions de l'Observatoire régional de la santé d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis serait le Département de la petite couronne qui connaîtra la plus forte évolution du nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus, entre 2020 et 2030, avec une croissance de 20,4 %. Ce sont donc 16,4 % des personnes de 75 ans ou plus qui seraient dépendantes en 2030.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) indique que le Département présente une fragilité socio-économique supérieure à l'ensemble des autres départements de la Région et précise que cette fragilité est particulièrement présente à l'ouest du département et qu'elle augmente avec l'avancée en âge. Les dernières données du recensement produites par l'INSEE indiquent que 11 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté, contre 6,3 % en Île-de-France et 9,7 % au niveau national.

Le Département a le plus fort taux de pénétration de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) au niveau régional : 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus en sont bénéficiaires, loin devant Paris (18 %) et au dessus de la moyenne en France métropolitaine (21 %). Les projections des recours à l'ADPA à l'horizon 2040 par département (DREES 2013), projettent qu'en 2020 il y aurait 16 400 bénéficiaires de l'ADPA à domicile et 6 800 bénéficiaires de l'ADPA en établissement en Seine-Saint-Denis. Cette hypothèse était déjà dépassée fin 2017 concernant l'ADPA à domicile (17 083 bénéficiaires).

Dans ce contexte les enjeux en matière de prévention de la perte d'autonomie mais aussi d'accompagnement des personnes âgées sont majeurs.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'évolutions réglementaires induites par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Cette loi conforte les orientations du Département dans le soutien des personnes à domicile à travers la prévention de la perte d'autonomie, avec la création de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie qui élabore un programme coordonné de prévention avec l'ensemble des partenaires concernés. Elle permet aussi une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en augmentant les plafonds et en baissant le reste à charge concernant l'ADPA, mais aussi en garantissant une meilleure prise en compte de la situation des aidants. La mise en œuvre de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) se traduit, par ailleurs, par des avancées importantes dans le suivi des établissements pour personnes âgées.

Objectifs du programme

La Direction de la population âgée et des personnes handicapées assure trois grandes missions :

- la délivrance de prestations permettant aux personnes âgées et / ou en situation de handicap de compenser leur perte d'autonomie et de rester à leur domicile en y étant accompagnées, ou d'être accueillies en établissement,
- la création, la rénovation et le contrôle de la qualité de l'offre de services et d'établissements (dont une partie conjointement avec l'Agence régionale de santé),
- la coordination des acteurs en tant que chef de file de l'action médico-sociale.

La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, mais également à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Les objectifs stratégiques du programme personnes âgées sont les suivants :

- Favoriser la liberté des choix de vie des personnes âgées.
L'accès aux droits et le respect des choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent. Cet objectif passe par l'amélioration de l'information des usagers et par la mise en place de l'évaluation multidimensionnelle.
- Favoriser l'insertion sociale.
Le maintien du lien social étant essentiel à la prévention, le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social, les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées aux activités culturelles. Il

importe également de poursuivre la facilitation des déplacements des personnes âgées pour se rendre à ces activités.

Il s'agit également de poursuivre le travail sur la protection des personnes vulnérables, à travers la mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés et à travers la politique départementale de prévention de la maltraitance.

- Accompagner la coordination des acteurs à travers le développement de la coordination gérontologique sur l'ensemble du territoire départemental notamment en lien avec les MAIA.
- Soutenir le développement d'une offre permettant une prise en charge de qualité, structurer l'offre à domicile à travers des actions de structuration et de développement en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par la poursuite du travail de prévention de la maltraitance avec la mise en place d'actions de formation en direction des professionnels des Réunion d'évaluation d'adultes en difficulté (RESAD). Un guide à destination des professionnels a été travaillé en 2017 et sera publié en 2018.

Le travail de simplification des courriers à destination des usagers a été poursuivi et une partie des notifications de droits ainsi que des formulaires des demandes de prestations ont été retravaillés pour rendre l'information plus claire et accessible avec la méthode « facile à lire et à comprendre ».

L'évaluation multidimensionnelle outille les professionnels pour mieux accompagner et rendre possible un choix éclairé de maintien à domicile. Les évaluateurs médico-sociaux de l'équipe départementale ont été équipés d'outils Nomad leur permettant de gagner du temps dans la saisie des informations et d'avoir accès facilement aux pièces du dossier de l'usager.

La stabilisation de la réorganisation du Bureau des équipements a permis de retrouver des délais d'instruction plus conformes aux exigences de qualité.

La mise en œuvre de la loi ASV a été poursuivie avec la mise en place de la baisse du reste à charge et la diffusion des formulaires d'aides en faveur des aidants.

Concernant la lutte contre l'isolement, le Département a mis en place une cartographie des actions de lutte contre l'isolement ayant pour objectif d'informer le grand public et les professionnels des actions existantes sur le territoire et d'identifier les « zones blanches ». Ces « zones blanches » sont les villes où aucune initiative de lutte contre l'isolement n'est en place, ce qui doit conduire à des actions de sensibilisation des partenaires.

La démarche MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) a été renforcée par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement qui place la question de la lutte contre l'isolement au cœur de la prévention de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, la Conférence des financeurs va permettre la mise en place de formations en direction des bénévoles.

En 2017 les instances de contrôles et de sécurisation des prestations se sont tenues à un rythme hebdomadaire et la formalisation des procédures a été poursuivie.

Une convention relative au développement, à la structuration et à l'amélioration des services d'aide à domicile aux personnes âgées a été signée avec la CNSA en 2016 pour 3 ans. Cette convention prévoit également le développement de la professionnalisation des salariés de l'aide à domicile et du soin.

Accompagnement des personnes âgées à domicile

Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a poursuivi son augmentation en 2017 (lire plus loin). Au cours des 5 dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a augmenté de 14,77 %.

Concernant la répartition des modes d'intervention, le recours à un prestataire reste largement majoritaire par rapport aux autres modes d'intervention de l'ADPA. Le nombre de bénéficiaire ayant recours à un prestataire continue d'augmenter alors que le nombre de bénéficiaires en mode mandataire ou en gré à gré reste stable.

Fin 2017, le nombre de bénéficiaires de Chèques ADPA s'élevait à 13 013, soit une augmentation de 4,30 % par rapport à 2016.

En 2017, les équipes médico-sociales ont réalisé 9 936 visites à domicile, contre 9 231 en 2016, soit une augmentation de 7,5 %. Le nombre des premières demandes, qui avait très fortement augmenté en 2016, a diminué d'environ 6 % en 2017 passant de 5 922 à 5 566 (niveau supérieur à celui de 2015). Le nombre de demandes de réévaluation a baissé de plus de 30 %, atteignant un niveau inférieur à celui des 3 dernières années. On peut penser que l'impact de la loi ASV sur le nombre de demandes a été plus important en 2016 et qu'on a assisté à une stabilisation en 2017. Concernant les réévaluations, il est probable que les réexamens systématiques effectués conformément à la loi lors de sa mise en place, qui visaient prioritairement les personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2), ont permis d'anticiper les besoins et de retarder voire de limiter les demandes de réévaluations.

En 2017, la répartition de l'activité d'évaluation entre les équipes conventionnées et départementales était respectivement d'environ 60 % et 40 %.

Au 31 décembre 2017, 552 demandes de cartes mobilité inclusion issues des dossiers de premières demandes d'ADPA étaient en attente d'instruction.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau régime d'autorisation issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, on comptait, au 31 décembre 2017, 184 services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés à intervenir auprès des personnes âgées et des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis.

Concernant le dispositif de téléassistance, la Délégation de service public (DSP) a été renouvelée en 2017. Une nouvelle convention a été signée pour une durée de 5 ans. Fin 2017, on comptait 7 310 contrats actifs, soit une hausse de 5 % par rapport à 2016. En 2017, 48 369 appels vers le délégataire ont été recensés, soit une moyenne mensuelle de 4 030 contre 4 273 en 2016 (soit une baisse mensuelle de 0,5 %). 90 % des appels des abonnés ont donné lieu uniquement à un dialogue avec le chargé d'écoute de la plateforme car ils ne nécessitaient pas une intervention à domicile (91 % en 2016 et 97,4 % en 2015). Parmi eux, 41 % étaient des appels dits involontaires. En revanche, 10 % d'appels restants ont été déclenchés dans le cadre de chutes, malaises et autres problèmes de santé.

Concernant l'allocation Chèque Taxi, comme en 2016, 80,1 % des bénéficiaires sont des personnes âgées, dont 14,2 % ont la qualité d'ancien combattant. 19,9 % des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans contre 21 % en 2016. La grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (64,7 %).

Concernant le forfait Améthyste, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1,4 % en 2017, passant de 47 014 à 47 661 bénéficiaires. Toutefois, par rapport à l'année 2015, on note une diminution de 11 % du nombre de bénéficiaires, correspondant principalement à la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016 de nouvelles conditions d'attribution (critère de non imposition ajouté celui du revenu fiscal de référence). La grande majorité des bénéficiaires (79,6 % contre 74,6 % en 2016) ont obtenu ce titre de transport au titre de leur qualité de personne âgée de 60 ans et plus. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 67 ans. 6,9 % de ces bénéficiaires contre 5,6 % en 2016 sont des anciens combattants ou des veuves de guerre âgés d'au moins 65 ans. Les personnes en situation de handicap bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité représentent 20,4 % des bénéficiaires du forfait Améthyste.

Accompagnement des personnes âgées en établissement

En février 2017, le Département a achevé la réalisation du programme de développement de l'offre d'accueil en EHPAD mis en œuvre depuis 2008 (schéma 2008-2012 et schéma 2013-2017) avec l'ouverture d'un EHPAD associatif à Romainville de 110 lits d'hébergement permanents et de 15 places d'accueil de jour. Cette ouverture achève un programme de 25 ouvertures sur une dizaine d'années. Ainsi, l'offre d'accueil sur le territoire départemental s'élève à 64 EHPAD, pour un total de 5 921 places autorisées.

Le soutien en investissement à la création de places d'hébergement a concerné la création de l'EHPAD Camille Saint Saëns à Aulnay-sous-Bois et la création de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville, habilités à l'aide sociale.

Par ailleurs, les négociations ont été poursuivies concernant les projets d'humanisation et de reconstruction des EHPAD Gaston Monmousseau au Blanc-Mesnil, Lumière d'automne et Sainte Marthe à Bobigny.

Concernant l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) en établissement, en 2017, 2353 dossiers ont été reçus dont 1113 transferts domicile / établissement (47 %) et 191 renvoyés (autres secteurs, autres Départements etc.). Le délai d'instruction d'une première demande ou d'un transfert d'ADPA domicile vers ADPA Etablissement est de 27 jours. Comme en 2016, la part du nombre de bénéficiaire très dépendant (GIR1-2) représente 61 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2017. Les personnes évaluées GIR 2 sont majoritaires. En ce qui concerne les personnes peu dépendantes (GIR 3-4), soit 39 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2017 (comme en 2015), ce sont les personnes évaluées GIR 4 qui sont les plus nombreuses.

Entre l'année 2016 et l'année 2017, le nombre de bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) a augmenté de 5,4 %, passant de 2 388 à 2 518 bénéficiaires. Cette augmentation, continue depuis 2015, s'explique d'une part par l'ouverture d'établissements en Seine-Saint-Denis, d'autre part par le rattrapage du retard des dossiers en fin d'année 2016 après la mise en place de web Iodas.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	99,206	98,375	84,714	73,168	70,678
	Recettes	32,656	33,000	19,887	10,317	7,287
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	95,489	98,524	104,811	111,580	119,402
	Recettes	33,015	34,974	37,215	48,024	52,183
Coordination gérontologique	Dépenses	0,527	0,533	0,530	0,501	0,501
Total Programme « Personnes âgées »	Dépenses	195,222	197,433	190,055	185,249	190,581
	Recettes	65,671	67,974	57,102	58,341	59,469

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,240	0,279	0,409	0,409	0,409
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,002	-	0,006	0,000	-
Total Programme « Personnes âgées »	Dépenses	0,242	0,279	0,415	0,409	0,409

PROGRAMME

Personnes âgées

Mise en oeuvre : Service de la population âgée de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH)

La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté et à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

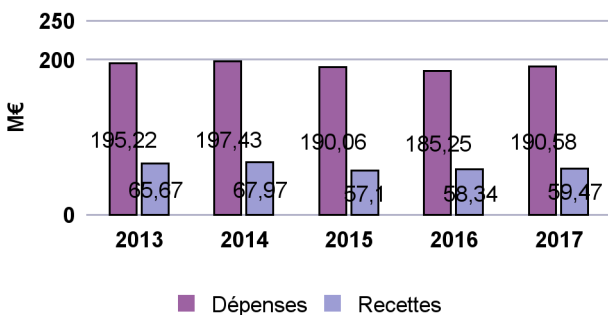
Moyens financiers

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2013 :	97,28%
2014 :	98,37%
2015 :	99,36%
2016 :	104,47%
2017 :	99,65%

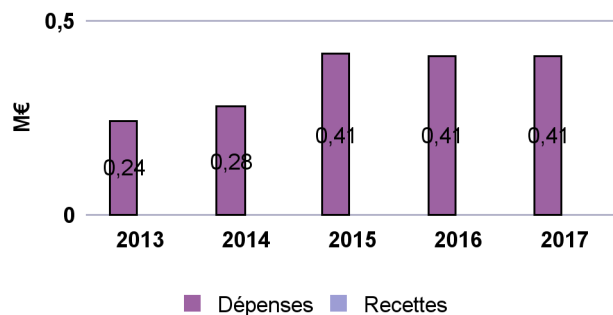
Taux de réalisation recettes CA/BP	
2013 :	101,88%
2014 :	102,98%
2015 :	99,38%
2016 :	122,52%
2017 :	102,74%

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2013 :	139,42%
2014 :	98,45%
2015 :	91,53%
2016 :	91,08%
2017 :	96,46%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette en fonctionnement	129,55	129,46	132,95	126,91	131,11

Les dépenses de fonctionnement du programme ont augmenté de 2,9 % en 2017 en raison de l'augmentation des dépenses d'ADPA à domicile (+ 11 %) consécutive à la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Le taux prévisionnel de compensation des dépenses d'ADPA par la CNSA s'établit 27 %, chiffre inférieur à la moyenne nationale (32 %). Les recettes du programme ont augmenté de 1,9 % par rapport à 2016 du fait de la hausse des recettes liées au Chèque ADPA (plus de 14 M€ en 2017).

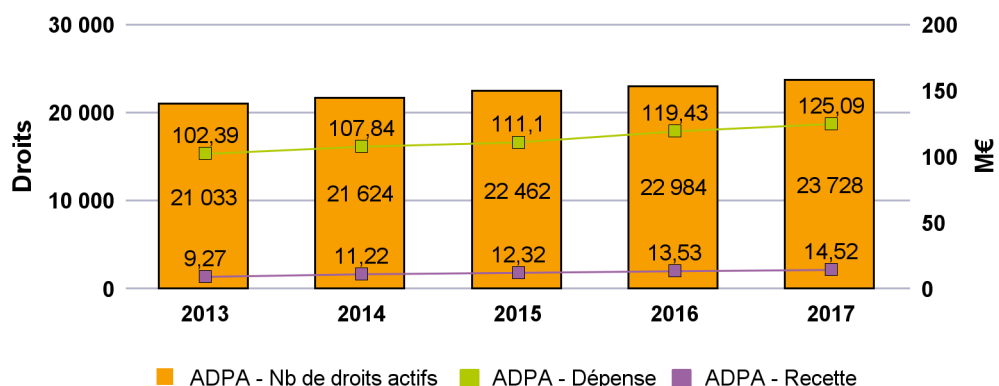
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 40
 catégorie B : 23
 catégorie C : 73

nombre total de postes : 136

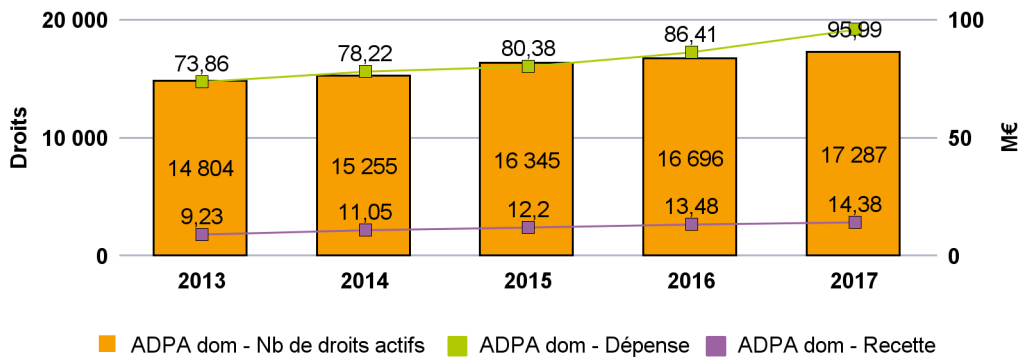
Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

L'ADPA a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.



Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

ADPA à domicile

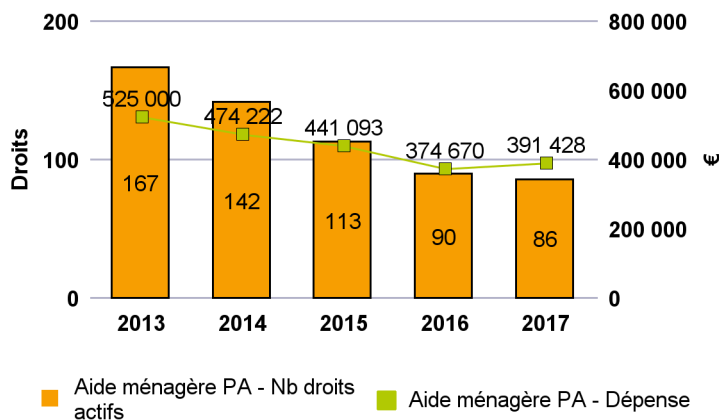


Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA à domicile a poursuivi son augmentation en 2017 (+ 3,5 %, contre 2,2 % en 2016). Les recettes liées au Chèque ADPA (CESU préfinancé) ont continué d'augmenter. La hausse des dépenses s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires notamment du nombre de bénéficiaires ayant opté pour des interventions réalisées par un prestataire pour lesquelles les tarifs sont plus élevés que ceux des autres modes d'intervention (mandataire ou gré à gré). Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement a conduit à une hausse des dépenses du fait de l'augmentation des plafonds de l'ADPA, de la baisse du reste à charge pour les bénéficiaires, du réexamen des plans d'aide et des aides au répit pour les aidants.

Aide ménagère

Aide ménagère et Allocation représentation d'aide ménagère (ARAM)

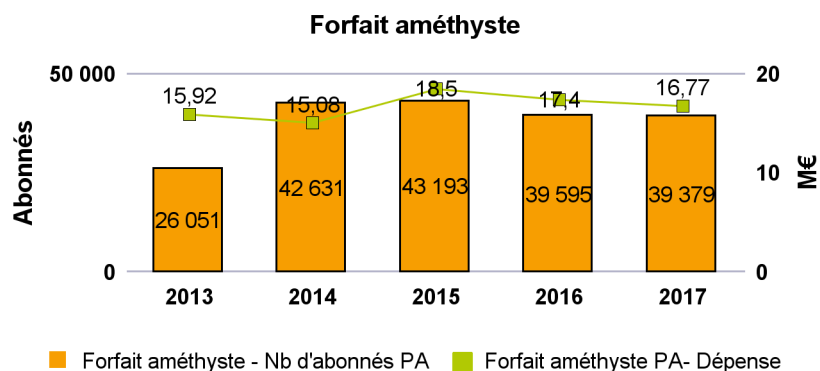
L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.



Au 31 décembre 2017, on recensait 86 bénéficiaires (dont 1 bénéficiaire de l'ARAM) contre 90 en 2016. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution depuis plusieurs années. La moyenne d'âge était en 2017 de 77 ans. 72 % des bénéficiaires étaient des femmes.

Forfait améthyste (personnes âgées uniquement)

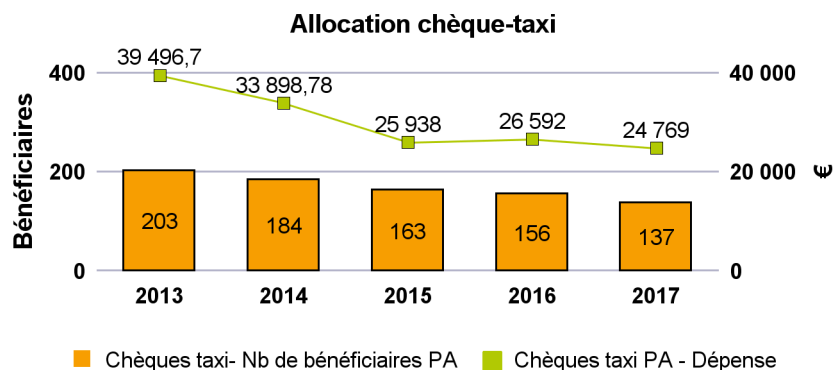
La forfait Améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes âgées, et ainsi favoriser leurs déplacements.



Les personnes âgées représentaient 79,6 % des 49 463 droits au forfaits Améthyste attribués en 2017. Le nombre de droits attribués aux personnes âgées a diminué de 0,5 % par rapport à 2016.

Allocation chèque-taxi (personnes âgées uniquement)

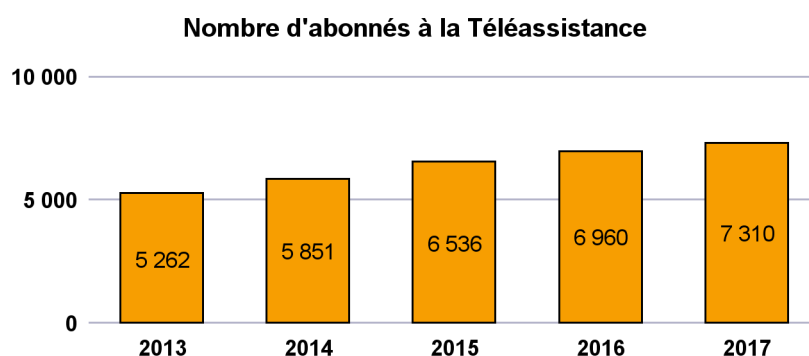
L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes âgées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation chèque-taxi a poursuivi sa diminution en 2017 (-12 %).

Téléassistance

La téléassistance permet de mettre en relation 24h sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne.



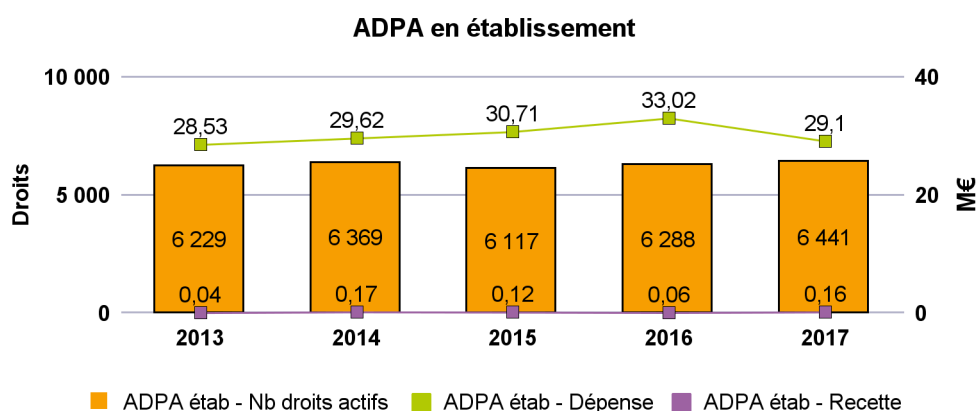
Le nombre de contrats actifs de Téléassistance a augmenté de 5 % en 2017. Le nombre d'abonnés est supérieur au nombre de contrats puisque dans le cas d'un couple, un seul contrat peut concerner deux bénéficiaires. La majorité des abonnés ont entre 80 et 95 ans.

48 369 appels ont été reçus par le délégataire, soit une moyenne mensuelle de 4 030 contre 4 273 en 2016. Ainsi bien que le nombre d'abonnés soit supérieur en 2017, le nombre d'appels a baissé.

Action

Accompagnement des personnes âgées en établissement

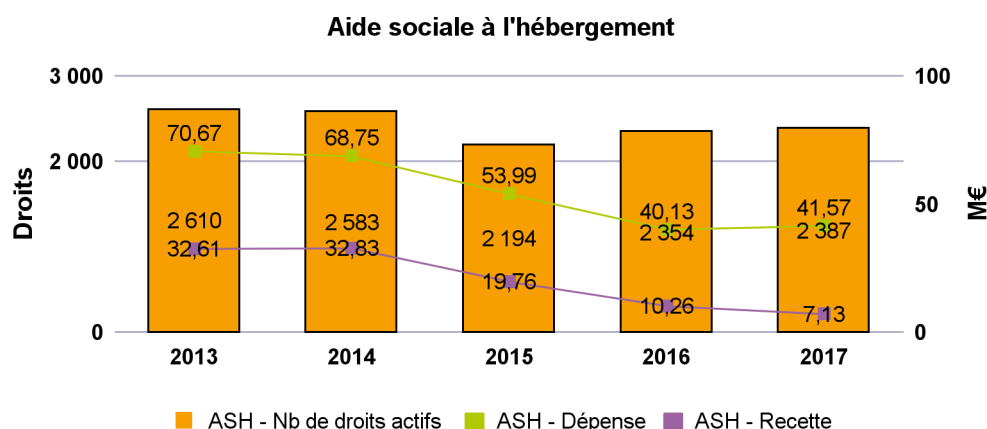
Allocation départementale personnalisée d'autonomie en établissement (ADPA)



Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement a augmenté de 2,4 % en 2017, après une hausse de 2,8 % en 2016. Les bénéficiaires très dépendants (GIR1-2) représentaient 61 % des bénéficiaires en 2017 (stable par rapport à 2016). Parmi ces derniers, les personnes évaluées GIR 2 étaient majoritaires. Parmi les personnes peu dépendantes (GIR 3-4), ce sont les personnes évaluées GIR 4 qui sont majoritaires. En 2017, 57,5 % des bénéficiaires de l'ADPA en établissement étaient accueillis dans des établissements de Seine-Saint-Denis. Cette part ne cesse d'augmenter depuis 5 ans en lien avec les ouvertures d'EHPAD sur le territoire (7 EHPAD depuis 2013 pour 703 places). Le restant des bénéficiaires est hébergé dans des établissements situés dans les autres départements d'Ile de France (23,5%) et en province (19 %).

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes âgées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures adaptées à leurs besoins.



Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement est resté stable en 2017. 71 % des bénéficiaires étaient hébergés en Seine-Saint-Denis, 20 % en Ile-de-France et 9 % en province. Cette progression sensible et constante de la part des bénéficiaires hébergés dans les établissements de la Seine-Saint-Denis résulte principalement des ouvertures d'établissements.

Le rattrapage dans le traitement des factures a conduit à une légère hausse des dépenses. Les recettes d'aide sociale ont continué de baisser avec la généralisation du paiement différentiel.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

Nb de places installées par type	2013	2014	2015	2016	2017
EHPAD	5 251	5 652	5 746	6 005	5 921
Foyers logement	2 394	2 394	2 394	2 394	2 446
Unités de soins de longue durée	491	491	491	491	491
Total	8 136	8 537	8 631	8 890	8 858

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	18	19	13	17	15
Montant versé en euros	221 234	264 123	315 059	483 460	622 742

PROGRAMME

Personnes handicapées

*Ce programme relève
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Contexte

Même si de nombreuses avancées sont saluées par les acteurs du champ du handicap, dont les associations représentatives des personnes handicapées, depuis la promulgation de la loi handicap de 2005, de nombreux enfants et adultes en situation de handicap restent en attente de solutions adaptées à leurs besoins. Ainsi, l'objectif d'inclusion sociale des personnes nécessite le développement et la transformation de l'offre d'équipements, de services, de prestations et le renforcement de l'accès aux droits.

La Seine-Saint-Denis a historiquement un taux d'équipement pour les personnes en situation de handicap parmi les plus faibles de France métropolitaine. Ce constat concerne à la fois les adultes et les enfants. A titre d'exemple, le taux d'équipement en foyer d'accueil médicalisé (FAM) dans le département est de 0,45 pour 1000 habitants alors que la moyenne nationale est de 0,68. Le déficit d'équipement se traduit par l'accueil de plus de la moitié des usagers dans des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) situés en dehors du département, dont 12 % environ en Belgique, et par le fait que plus de 900 adultes sont aujourd'hui en attente d'une place en structure adaptée.

Cette situation d'inégalité territoriale rencontre aujourd'hui un contexte favorable pour agir. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé réaffirme la nécessité de permettre des parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Elle prévoit ainsi la mise en œuvre d'une « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) au 1^{er} janvier 2018. Cet engagement suppose une individualisation maximale de l'accompagnement des personnes et de leur entourage. Il s'agit d' « *engager les travaux et les démarches nécessaires pour que nos concitoyens en situation de handicap et leurs proches puissent, quelle que soit la complexité ou la gravité de leur situation, bénéficier d'une réponse globale, adaptée et accompagnée dans le temps* » dans le cadre d'un important travail partenarial. Le Département s'est engagé, aux côtés de ses partenaires (Agence régionale de santé, Éducation nationale, Direction départementale de la cohésion sociale) dans la préfiguration de la RAPT dès 2017.

En outre, l'Assemblée Départementale a adopté à l'unanimité le 20 octobre 2016 un « Plan Défi Handicap 2017-2021, une réponse pour chacun ». Véritable projet de transformation de l'offre en faveur des personnes handicapées, le Plan prévoit une augmentation du nombre de places mais aussi un travail sur les parcours des usagers et leur accès aux prestations.

L'action du Département en matière de handicap s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire en forte évolution avec notamment la mise en place de la carte mobilité inclusion (CMI) en juillet 2017, le déploiement d'un système d'information harmonisé des MDPH début 2019 avec un nouveau formulaire cerfa pour la demande de compensation du handicap (le nouveau certificat médical afférent étant paru dès septembre 2017).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme s'inscrivent dans le prolongement du 3^{ème} Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2012 – 2016) qui s'organise autour de 4 axes principaux :

- assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels,
- structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées,
- mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions,
- développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Ces objectifs ont été réaffirmés dans le cadre du Plan Défi Handicap 2017-2021, qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

- renforcer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs du territoire,
- innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins,
- accroître l'offre d'accueil et de service.

L'action de la Maison départementale des personnes handicapées est structurée autour des objectifs suivants :

- assurer une réponse de qualité aux usagers,
- améliorer la qualité de traitement des dossiers,
- mettre en œuvre des modifications législatives et réglementaires,
- garantir l'utilisation efficiente des ressources de la MDPH.

Principales réalisations et principaux résultats

Six axes de travail ont été poursuivis prioritairement :

- améliorer la qualité d'accueil et d'information des usagers, leur entourage et les professionnels,
- améliorer la gestion des prestations,
- développer l'offre d'accueil en faveur des personnes handicapées en Seine-Saint-Denis,
- mettre en œuvre les actions visant à développer, structurer et améliorer l'aide à domicile aux personnes handicapées,
- favoriser la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement,
- accompagner et développer des actions avec les acteurs œuvrant en faveur des personnes handicapées dans les domaines de la mobilité, du sport, des loisirs, de la culture, et plus généralement de la participation à la vie sociale et de la prévention.

L'accueil et l'information des usagers ont été améliorés par l'organisation, à l'Immeuble Verdi, de permanences 4 demi-journées par semaine concernant les prestations à domicile.

Des rencontres partenariales ont été organisées pour favoriser l'émergence d'une culture commune aux différents acteurs : une journée sur la santé mentale et le travail dans le cadre des Semaines nationales de la Santé Mentale (SISM) organisée le 16 mars 2017, un colloque sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap organisé le 21 mars 2017, suivi d'une exposition photos, et un séminaire départemental sur la Réponse accompagnée pour tous organisé le 26 juin 2017.

L'année 2017 a été marquée par le début de la mise en œuvre du Plan Défi Handicap. La mobilisation a porté sur le développement de l'offre d'accueil en faveur des personnes en situation de handicap à travers des créations de places d'accueil en établissement, le développement de l'accueil familial ainsi que des démarches concernant l'habitat inclusif. Au total, 24 places supplémentaires ont été ouvertes en établissement en 2017.

Un appel à projet a été mis en œuvre concernant un 3^{ème} Foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes de 35 places dans la commune de Noisy-le-Grand. Un appel à projets pour la création d'un foyer de vie innovant de 55 places a par ailleurs été lancé en 2017.

Le dispositif d'accueil familial comptait, au 31 décembre 2017, 15 familles d'accueil pour 26 places, dont 5 créées en 2017. L'objectif du Plan Défi handicap est d'en créer 10 par an.

En matière d'habitat inclusif, un partenariat a été engagé avec l'Union départementale des Associations familiales (UDAF) autour d'un projet d'accompagnement de 22 à 25 personnes en situation de handicap psychique logées en appartement partagé.

En matière de bientraitance, le nombre de situations préoccupantes traitées par les instances est en constante augmentation depuis 3 ans. La DPAPH a relancé, en 2017, des formations locales dans les villes de Drancy et Pavillons-sous-bois, qui seront étendues à d'autres villes en 2018.

2017 a vu la création de l'association de préfiguration du Pôle inclusif et sportif. Elle a permis de rassembler les partenaires autour du projet, avec un cofinancement de l'association et une mobilisation pour animer ce Pôle jusqu'en 2024, pour en faire un héritage des Jeux au service des politiques du sport et du handicap.

La MDPH a organisé sur toute l'année 2017 la préparation de la mise en œuvre de la Réponse accompagnée pour tous au 1^{er} janvier 2018. En lien avec la DPAPH, elle a animé tous les deux mois un comité de pilotage de la Réponse accompagnée et du plan Défi handicap, réunissant les partenaires institutionnels (ARS, Education nationale, DDCS, CPAM et CAF). Deux situations ont fait l'objet d'un Projet d'accompagnement global (PAG) finalisé durant cette année expérimentale. Une dizaine de situations ont fait l'objet de groupes opérationnels de synthèse (GOS) et d'évaluations approfondies. Des outils ont été élaborés collectivement dans le cadre de la future mise en œuvre des PAG : formulaire de demande, critères de priorisation des demandes, critères de dérogation possible aux règles de financement ou de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). La Commission d'examen des situations critiques (CESC) a été utilisée à la fois pour repérer les situations pouvant faire l'objet d'un PAG et pour mener une réflexion concertée sur ce nouveau mode d'intervention. L'ensemble de ces dispositions a permis de préparer de façon collégiale la généralisation de la Réponse accompagnée en instituant de nouvelles pratiques de travail.

L'année 2017 a également été marquée par la mise en place de la carte mobilité inclusion (CMI), la préparation du déploiement du futur système d'information harmonisé des MDPH et la mise en place du nouvel imprimé cerfa de demande de compensation du handicap.

L'amélioration significative des délais de traitement de la PCH par la MDPH, conjuguée au changement de version du logiciel IODAS et à la dématérialisation des factures, a paradoxalement conduit en 2017 à des retards de paiement très importants qui sont en voie de résorption.

L'accueil, l'orientation et l'ouverture des droits des personnes handicapées à la MDPH

La Carte mobilité inclusion (CMI) a été mise en place, comme prévu, au 1^{er} juillet 2017. Les premières cartes, fabriquées par l'Imprimerie nationale, sont arrivées chez les bénéficiaires fin juillet 2017. Au total, 16 600 droits à CMI ont été ouverts et 12 360 cartes délivrées de juillet à fin décembre 2017.

Plus de 42 000 passages à l'accueil de la MDPH ont été comptabilisés en 2017. La fréquentation de l'accueil de la MDPH est restée stable par rapport à 2016, en dépit d'un afflux de public à partir d'octobre 2017 en lien avec la mise en place de la CMI.

116 826 demandes ont été déposées à la MDPH en 2017, soit une diminution du nombre de demandes de 1,3 % par rapport à 2016. Au total, la CDAPH a pris 124 474 décisions en 2017, soit 12,7 % de plus qu'en 2016. Le délai moyen de traitement des dossiers adultes était de 7 mois (contre 11,4 mois en 2014) conformément à l'objectif fixé. En revanche, les délais de traitement se sont accrus pour les dossiers enfants (7 mois au lieu de 4,6 mois en 2014) notamment du fait de la vacance prolongée de deux postes de médecin (sur une équipe de 4), qui s'ajoute à la hausse du nombre de demandes constatées depuis 2015 (environ + 25 %).

Grâce à la plate-forme de télé-services, ouverte le 12 août 2016, plus d'un tiers des usagers ont consulté leur dossier en ligne (environ 20 000 dossiers consultés en ligne depuis août 2016). Cette plateforme informatique permet aux usagers de suivre l'instruction de leurs demandes de compensation du handicap. Pour le moment, il n'est pas possible de déposer des demandes en ligne.

Compte tenu de la sous-consommation répétée des crédits du Fonds de compensation du handicap, les critères d'attribution des aides ont été assouplis en 2017. Cette révision des critères ainsi que la gestion dynamique du Fonds ont permis une meilleure consommation des crédits et des délais de traitement raccourcis.

La mise en place de la dématérialisation des échanges avec la CAF a été finalisée, en 2017, en vue de l'envoi d'environ 12 500 notifications annuelles d'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et d'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Le dispositif est déployé au premier trimestre 2018.

Parallèlement à la préparation du système d'information harmonisé prévu pour début 2019, la MDPH s'est aussi mobilisée, en 2017 en vue du déploiement d'un système d'information de suivi des orientations à l'horizon de juin 2019. L'objectif de ce projet est d'avoir une connaissance en temps réel de l'état de l'offre dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) du département et de faciliter ainsi la recherche de place. La MDPH a participé aux travaux sur la mise en place de ce système d'information, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et les fournisseurs de logiciels métier.

Le nouvel imprimé cerfa de demande sera mis en place lors du déploiement du système d'information harmonisé des MDPH. Il a cependant fait l'objet de travaux dans le cadre de quatre ateliers qui ont réuni plus de 100 personnes issues des différents services de la MDPH, afin d'envisager les futures modalités de traitement de ce nouvel imprimé.

Accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile

Concernant la Prestation de compensation du handicap (PCH), après la refonte des procédures d'instruction en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la stabilisation et au renforcement de l'harmonisation des pratiques d'instruction. Au 31 décembre 2017, le nombre de droits à la PCH payés s'élevait à 4 801, contre 4 593 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 4,5 %.

Le nombre de décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) concernant la PCH a progressé de 55 % par rapport à 2016.

En décembre 2017, le nombre de droits payés concernant l'Allocation compensatrice tierce personne s'élevait à 1 550, soit une diminution de 7,4 % par rapport à 2016.

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap, Île-de-France Mobilités a entamé la réécriture du règlement régional PAM. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'ensemble des Départements de petite et grande couronne, pour une mise en application prévue en 2019. En matière de transport spécialisé, à l'instar de 2016, l'année 2017 a été marquée par un nombre de courses réalisées inférieur aux prévisions. 53 456 courses ont été réalisées sur les 60 000 attendues. Dans la perspective du renouvellement du marché PAM 93 en 2019, une étude a été engagée en 2017 afin d'évaluer le coût réel pour le Département du transport des personnes se rendant en établissement. Une réflexion prospective sur l'avenir des aides à la mobilité du Département a aussi été engagée.

En 2017, la démarche Figure libre a été poursuivie avec un projet associant le Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) du COS, le Centre national de la danse et une compagnie de danse. Ce projet artistique s'oriente autour de la recherche de l'expression du corps.

Accompagnement des personnes en situation de handicap en établissement

Au-delà des différents appels à projets visant la création de places d'accueil, évoqués précédemment, le plan Défi handicap prévoit des augmentations de capacités dans des établissements et services existants. La capacité d'accueil du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de Stains, porté par l'AFDAEIM, a été augmentée de 7 places. Le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) d'Aubervilliers, porté par l'association ENVOLUDIA, a ouvert ses portes, avec une capacité de 28 places. Dans le même temps, le foyer de jour que gérait l'association a fermé (20 places). Le SAVS de l'association LEILA à Stains a augmenté sa capacité de 10 places. Un accueil de jour a été créé à Stains, offrant 9 places. Le foyer de jour de l'association LEHELA à Bobigny a vu sa capacité d'accueil augmenter de 5 places. Enfin, la section d'adaptation spécialisée de Montreuil, portée par l'APEI, a augmenté d'une place sa capacité d'accueil.

Au total, tous établissements confondus, le Département comptait 1 898 places au 31 décembre 2017, ce qui représente une hausse de 40 places par rapport 2016.

Concernant les restructurations de l'offre médico-sociale sur le territoire et le travail mené au sujet des « associations fragiles », plusieurs rapprochements ou fusions sont à l'étude ou en projet :

- la fusion absorption de l'association LEHELA par l'association Vivre et devenir a été effective en décembre 2017,
- la réflexion concernant un rapprochement entre l'association LEILA et une association plus structurée et disposant d'un siège social,
- la réflexion autour de la fusion en un unique Comité départemental des 5 comités locaux de l'APAJH,
- les demandes de création de siège social faite par l'ARPEI, l'AGECET et l'AGESTL en cours d'instruction par l'ARS et le Département,
- l'étude d'un rapprochement de l'association Arc-en-ciel et de l'association AGESTL.

Concernant l'élaboration de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, le Département a engagé, en lien avec l'ARS, la démarche de passation de CPOM avec les associations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux. En 2017, les diagnostics et la négociation des objectifs ont été réalisés pour 2 associations : Vivre Autrement et APF.

En termes de prestations, 3 152 personnes en situation de handicap ont bénéficié de l'aide sociale à l'hébergement pour un accueil en établissement ou un accompagnement par un service d'aide à la vie sociale médicalisé ou non.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	103,845	102,424	100,141	97,597	99,426
	Recettes	9,154	8,632	5,414	2,834	0,488
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	58,874	60,913	64,075	64,959	71,277
	Recettes	15,097	16,183	15,439	15,131	16,152
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,058	0,038	0,221	0,022	0,007
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,538	3,498	3,545	4,191	4,096
	Recettes	0,512	0,460	0,468	0,469	0,479
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépenses	166,315	166,873	167,981	166,768	174,806
	Recettes	24,762	25,274	21,321	18,434	17,118

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,473	0,053	0,053	0,053	0,053
Démarches transversales et qualité	Dépenses	-	0,002	-	-	-
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,111	0,049	0,046	0,022	0,015
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépenses	0,583	0,104	0,099	0,74	0,068

PROGRAMME

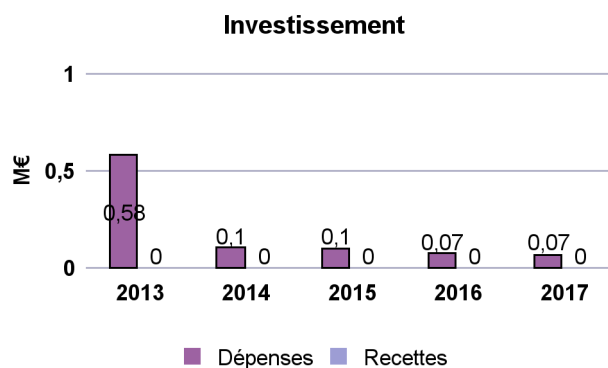
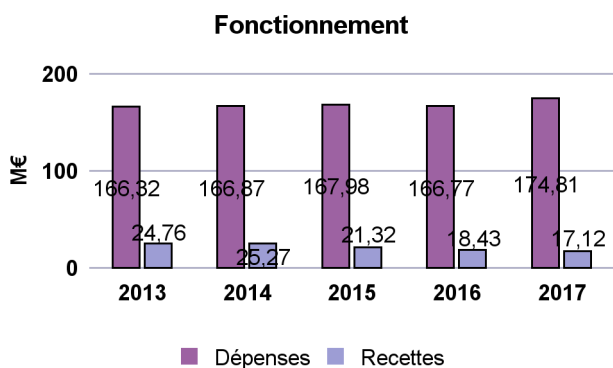
Personnes handicapées

Mise en oeuvre : Service des personnes handicapées de la DPAPH et Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH).

La politique en faveur des personnes handicapées a pour objectif d'agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, en mettant à leur disposition une évaluation individualisée de leurs besoins, des prestations, et en favorisant une offre d'hébergement et de services adaptée et de qualité.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP		Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP	
2013 :	99,93%	2013 :	101,29%
2014 :	97,10%	2014 :	103,78%
2015 :	97,64%	2015 :	93,45%
2016 :	98,28%	2016 :	114,65%
2017 :	100,12%	2017 :	99,73%



En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette en fonctionnement	142,64	140,29	147,05	148,64	158,21

Après 4 années de relative stabilité, le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté de 4,8 % en 2017 par rapport à l'année 2016. Cette hausse s'explique par la hausse de 13,3 % du montant des dépenses de la Prestation de compensation du handicap. Il s'agit d'une hausse plus importante que l'année précédente (+ 2,8 % entre 2015 et 2016) qui résulte de la résorption des dossiers PCH en attente de traitement à la MDPH et d'un rattrapage dans le paiement des factures. Par ailleurs, le taux prévisionnel de compensation de la PCH par la CNSA s'établit à 31 % (contre 44,8 % en 2011) et ne recouvre pas les dépenses nettes du Département.

Personnel (31 décembre 2017)

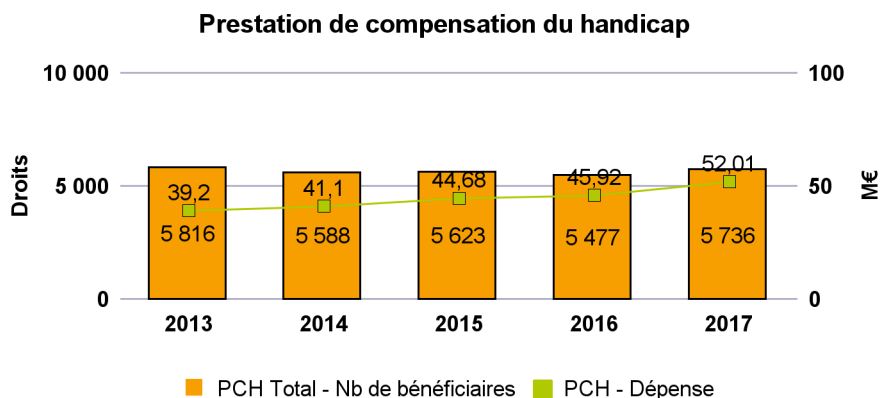
catégorie A : 57
 catégorie B : 64
 catégorie C : 97

Nombre total de postes : 218

Action Accompagnement des personnes handicapées à domicile

La PCH est destinée aux personnes dont le handicap génère des difficultés pour réaliser les activités essentielles. Elle a pour objectif de répondre à leurs besoins et à leur volonté d'intégration dans la vie sociale.

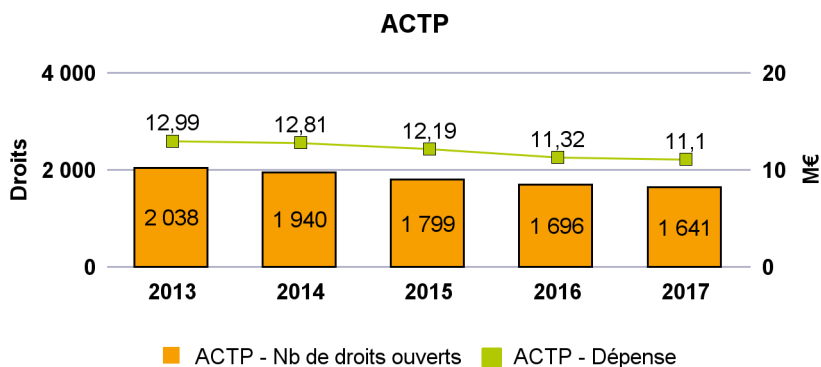
Prestation de compensation du handicap (PCH)



L'augmentation des dépenses de PCH de 13,3 % est consécutive à la résorption du stock de dossiers en attente et de factures PCH (augmentation de 55 % des décisions PCH en 2017). On observe par ailleurs, une hausse du nombre des bénéficiaires de 4,7 % en 2017

Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

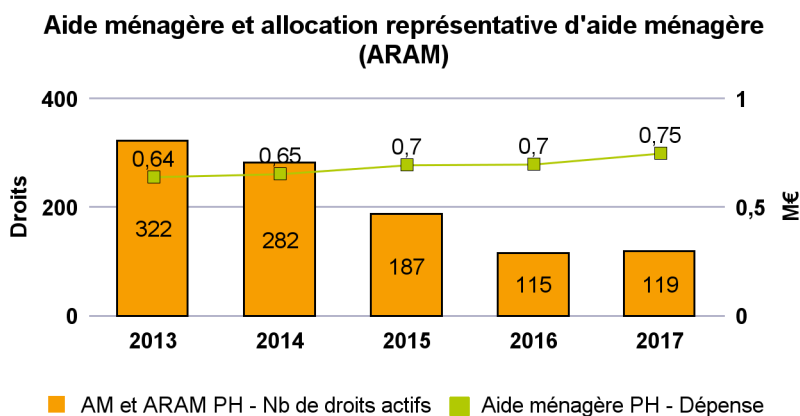
L'ACTP contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et finance les frais supplémentaires occasionnés par l'exercice d'une activité professionnelle.



Le nombre de droits ouverts à l'ACTP poursuit sa diminution (- 3,2 % en 2017) est de 1 641, soit une diminution de 3,2 %. Le montant mensuel moyen versé en 2017 est de 594 euros. Le CA 2017 est estimé à 11 101K€.

Aide ménagère (AM)

L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

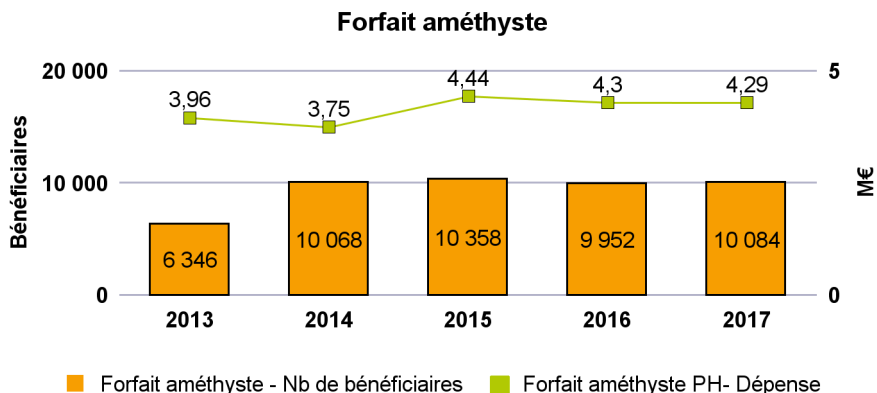


Fin décembre 2017, le nombre de droits actifs à l'aide ménagère est de 119. Les dépenses de l'Aide ménagère sont en hausse de 7,1 % en 2017.

Initialement conçue comme une aide à des personnes isolées et à très faibles revenus, elle s'étend à des situations variées qui, du fait, des difficultés de logement, regroupent au sein d'un même logement plusieurs générations, rendant difficiles d'interprétation les conditions de ressources et d'évaluation du besoin matériel. Cela complexifie l'instruction.

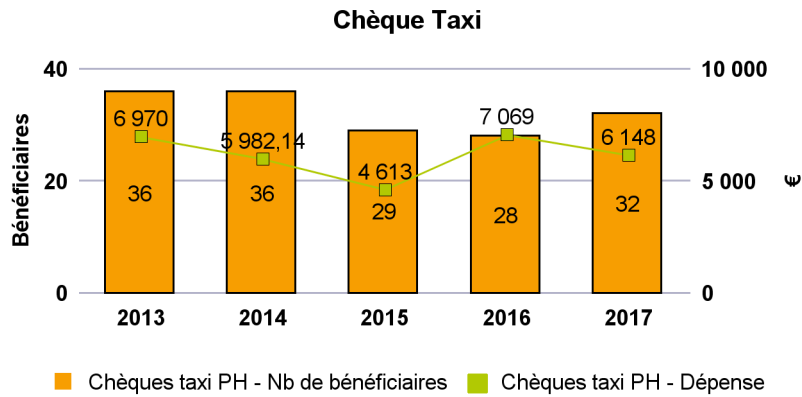
Forfait améthyste (personnes handicapées uniquement)

Le Forfait améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes handicapées, et ainsi favoriser leurs déplacements.



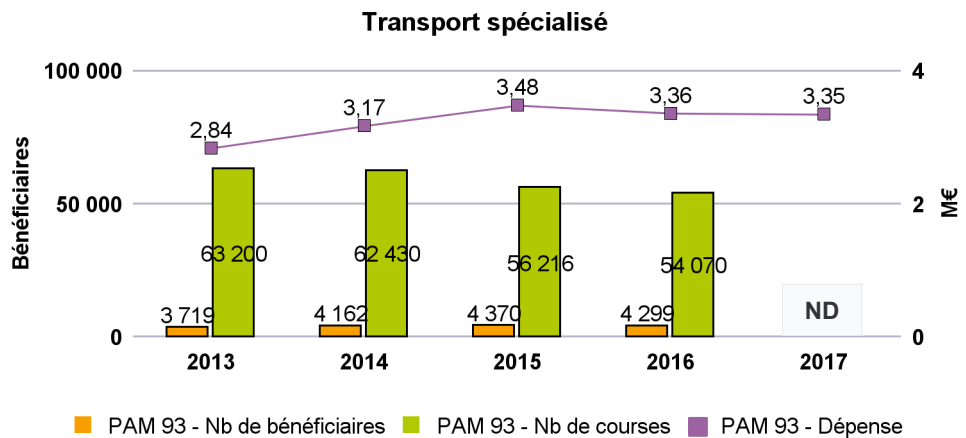
Allocation chèque-taxi (personnes handicapées uniquement)

L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes handicapées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Transport spécialisé pour personnes handicapées PAM 93

Le service de transport spécialisé PAM 93 est un service public de transport collectif aux personnes à mobilité réduite, à la demande, de porte à porte.



Les données 2017 sont en cours de consolidation.

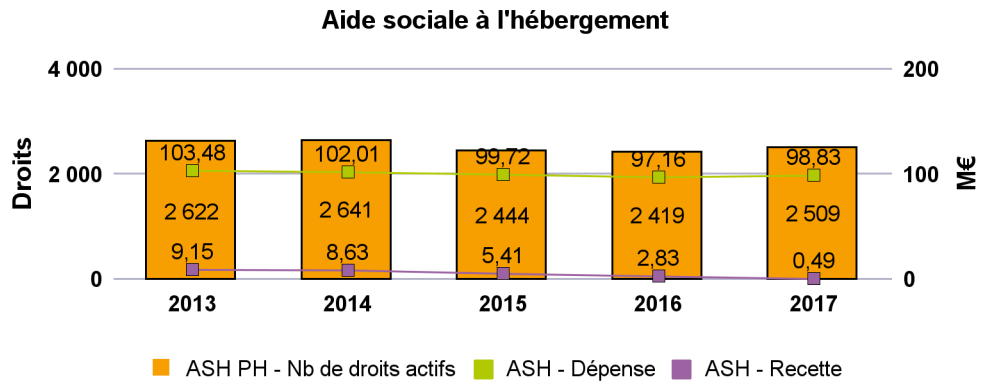
Services de soutien à domicile SAMSAH et SAVS

Le Département soutient la création de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et de services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH).

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb total de places ouvertes (en cumulé)	353	353	362	583	591

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes handicapées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.



Les chiffres présentés concernant les bénéficiaires sont en cours de consolidation

L'augmentation du nombre de personnes handicapées bénéficiaires du régime de l'aide sociale à l'hébergement en 2017 est estimée à + 3,7 %.

Les dépenses ont augmenté de 1,7 % (- 2,5 %). La diminution des recettes s'explique par la mise en place du paiement différentiel de l'aide sociale.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil en établissement.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb total de places installées	1 317	1 339	1 389	1 270	1 307

Moyens financiers

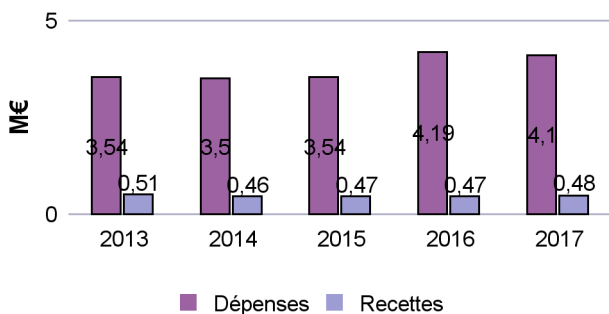
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP

2013	: 106,76%
2014	: 86,46%
2015	: 93,45%
2016	: 124,69%
2017	: 101,74%

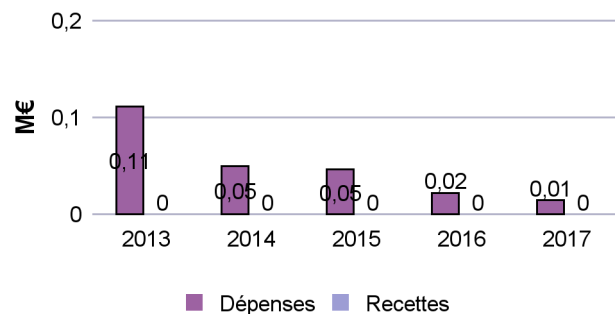
Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP

2013	: 95,34%
2014	: 96,54%
2015	: 86,45%
2016	: 131,32%
2017	: 96,99%

Fonctionnement



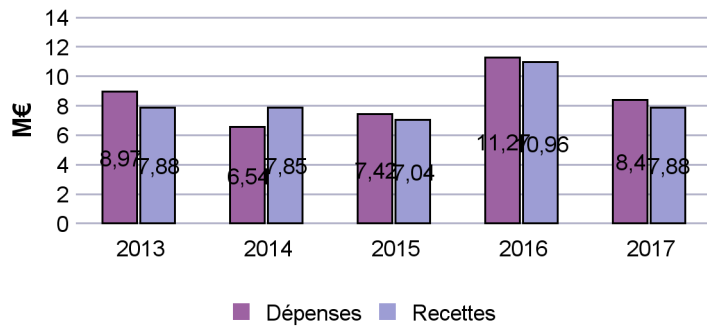
Investissement



Budget GIP

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	: 109,17%
2014	: 80,63%
2015	: 90,61%
2016	: 137,29%
2017	: 103,18%



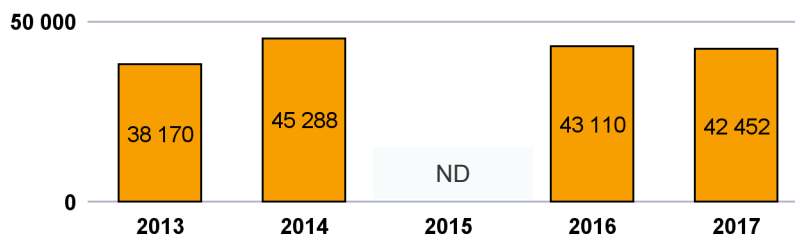
Personnel (1er janvier 2017)

Nombre total de postes :	147
DDCS	9
Département	127
DIRECCTE	2
Inspection Académique	9

Accueil des personnes

Cette prestation vise à informer, conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.

Nombre de personnes reçues à la MDPH

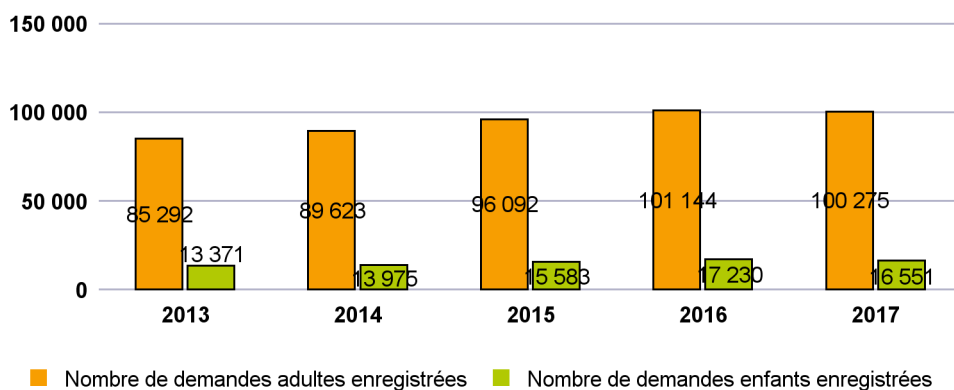


L'accueil de la MDPH a encore été fortement sollicité en 2017. On constate cependant une légère baisse de fréquentation par rapport à 2016 (- 1,5 %) malgré un afflux de public à partir d'octobre 2017 en lien avec la mise en place de la Carte mobilité inclusion (CMI).

Une démarche d'assistance numérique aux usagers dans l'espace d'accueil a été engagée.

Instruction des demandes

Nombre de demandes enregistrées

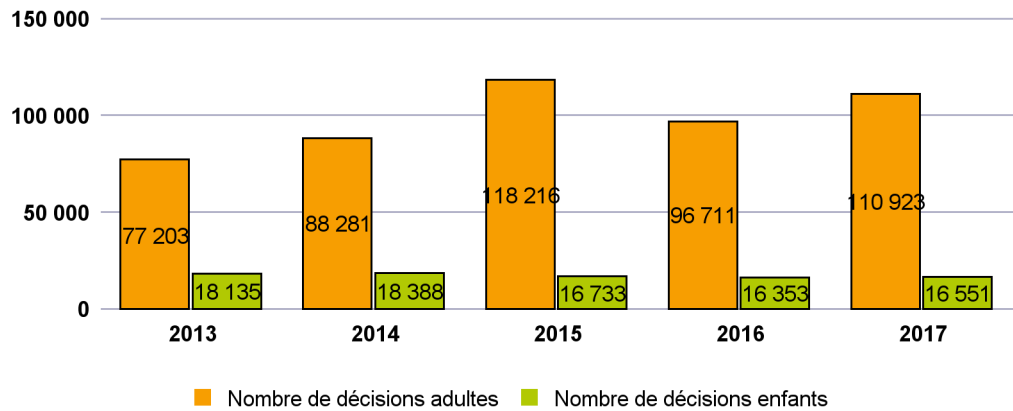


En 2017, le nombre de demandes adultes déposées auprès de la MDPH a diminué de 0,9 %, tandis que le nombre de demandes enfants a connu une légère diminution de 3,9 % entre 2016 et 2017, après une augmentation 10,6 % en 2016.

Décisions

Nombre de décisions

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.



Le nombre de décisions prises par la CDAPH en 2017 a augmenté de 12,7 %. Les évolutions sont différenciées selon le public avec une augmentation du nombre de décisions adultes de 14,7 % et une baisse du nombre de décisions enfants de 1,2 %.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	83 700	103 200	96 200	87 450	83 150

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	2	1	1	1	1
Montant versé en euros	472 500	52 500	52 500	52 500	52 500

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Attractivité territoriale

Programme

Economie sociale et solidaire

PROGRAMME

Insertion par l'emploi

*Ce programme relève
de la Mission*

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Accès au Revenu de solidarité active
- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi
- Accès à la formation et à l'emploi
- Veille et innovation

Contexte

Au 31 décembre 2017, on dénombrait en Seine-Saint-Denis 81 680 foyers bénéficiaires du RSA socle (public relevant de la compétence du Département). Ce nombre regroupe les foyers bénéficiaires du RSA socle seul (73 451) et ceux bénéficiaires du RSA socle avec prime d'activité (8 229). Après avoir connu une croissance ralentie depuis décembre 2014, puis une décroissance en 2016, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle a connu une légère augmentation de 0,4 % entre décembre 2016 et décembre 2017.

Les évolutions institutionnelles induites par la réforme territoriale, mais aussi les enjeux forts du Département en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et plus largement des habitants de Seine-Saint-Denis, ont conduit à repenser la politique d'insertion et d'accompagnement des publics en situation de fragilité en donnant la priorité à l'emploi et au rapprochement avec les acteurs économiques du territoire. Ainsi, la politique d'insertion du Département se tourne davantage vers l'emploi et la formation des habitants en lien avec les besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Cette orientation politique s'est traduite par une évolution de l'organisation des services départementaux en charge de cette politique avec la création, en janvier 2017, de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) issue d'une fusion du Service de l'insertion et de la solidarité (SIS) avec la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation (DEEFI).

Objectifs du programme

La politique d'insertion par l'emploi a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits, de sécuriser les parcours d'insertion, de favoriser la mobilisation des actions par les publics en démarche d'insertion, de développer une offre de service permettant le retour à l'emploi et de créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants du territoire.

Les objectifs stratégiques du programme pour l'année 2017 étaient les suivants :

- accéder au droit RSA,
- préparer et mobiliser les publics vers l'emploi,
- favoriser la sortie des accompagnements vers la formation et l'emploi.

Aussi, l'élaboration de parcours réussis d'insertion dans l'emploi suppose de :

- développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics,
- orienter les publics de manière adaptée à leurs besoins, qu'il s'agisse de la référence globale (services référents) ou des prescriptions effectuées (offre de formation),
- transformer l'offre d'insertion socioprofessionnelle du Programme départemental d'insertion (PDI) vers plus d'emploi (PDIE),
- identifier les filières porteuses et engager une démarche d'analyse des besoins en emploi et en formation.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par le lancement d'une démarche de concertation sur l'élaboration du nouveau Plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) qui a associé l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire. Ce nouveau PDIE 2018-2020, adopté par l'Assemblée départementale début 2018, met l'accent sur l'emploi, le développement des compétences des publics, l'appui aux projets de l'économie sociale et solidaire (ESS), l'innovation, la création d'activités ou encore l'amélioration de la gouvernance de la politique d'insertion. Dans cette perspective, le Pacte territorial d'insertion (PTI) réunissant les partenaires du Département sur les questions d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, sera rénové et transformé en 2018 en Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi (PTIE).

Des actions de recrutements directs ont été mises en place via le forum emploi Evolia, le recrutement des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement avec le Pôle personnel et relations sociales (PPRS) et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) et les cafés contact emploi à Bondy et Clichy-sous-bois. Dans le même temps, des actions pour une transition numérique inclusive ont été développées.

Des nouvelles conventions de coopérations sur les champs de l'emploi, de la formation ont été élaborées avec les Pôles de compétitivité.

Concernant le PDI, les actions de l'appel à projets PDI 2017 ont été réalisées et l'animation du partenariat a évolué, avec notamment l'organisation du Forum des actions du PDI ouvert pour la première fois aux publics allocataires du RSA.

Le nouvel appel à projets « Insertion Formation Emploi » 2018 a été lancé autour d'objectifs renforcés en matière d'emploi et de compétences et de la construction de parcours vers l'emploi.

Des actions d'accompagnement et de formation valorisées dans le cadre de l'appel à projet PDI ont été financées dans le cadre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI).

Les coopérations avec les services de la Région ont été développées à travers des échanges sur les dispositifs de compétences de base, les bassins d'emploi et les besoins en compétences des entreprises.

Une démarche d'actualisation des procédures d'orientation à l'entrée du RSA a été lancée, avec notamment la mise en œuvre fin 2017 du marché pour la remobilisation et l'orientation d'un public ancien dans le dispositif et n'ayant jamais fait l'objet d'une orientation.

Les actions de communication ciblées auprès des allocataires du RSA ont été développées (actions de recrutement, passerelles entreprises, informations pour des forums notamment).

Un projet de plateforme numérique a été lancé à destination des publics, pour un positionnement direct sur l'offre de formation départementale. La livraison de la première version de la plateforme est prévue en avril 2018.

La DEIAT a participé à plusieurs démarches transversales de la collectivité : le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services pour les Publics, sur le volet linguistique notamment, le Plan de la transition écologique du Département avec la proposition et le lancement de l'étude pour un Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique dans la ville durable, et la lutte contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes.

Accès au Revenu de solidarité active

L'instruction du droit au RSA est assurée principalement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS), et plus minoritairement par les structures agréées par le Département.

En 2017, la CAF a instruit 69,2 % des demandes de RSA (16 214) et les CCAS 30,8 % (7 210). On note une hausse de près de 7 points de la proportion d'instructions réalisées par les CCAS.

Depuis janvier 2018, les usagers ont la possibilité de réaliser leur demande directement en ligne de manière totalement dématérialisée.

En 2017, 33 359 orientations ont été réalisées contre 33 147 en 2016. Cela représente 29 046 orientations en cohorte, 3 406 transferts, 200 orientations manuelles et 707 réorientations. Parmi les 29 046 orientations en cohorte, 43,4 % des usagers ont été orientés vers un parcours emploi (Pôle emploi), 42,8 % vers un parcours socioprofessionnel (Projets de Ville) et 13,8 % vers un parcours social (Service social départemental).

Les Contrats d'engagement réciproque (CER) conclus sont aujourd'hui reçus et examinés dans leur majorité sous format dématérialisé (contrats conclus avec les Projets de Ville et l'Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes et voyageurs). En revanche, les contrats conclus par le Service social et les autres associations sont encore reçus sous format papier.

En 2017, 24 660 contrats ont été validés, contre 24 410 contrats en 2016.

L'équipe pluridisciplinaire donne un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations en matière d'insertion. Elle valide également les propositions de réorientation des allocataires vers un nouveau service référent. Une équipe pluridisciplinaire « centrale » s'est réunie une fois par mois, en 2017, pour examiner les situations individuelles avec les services référents. 720 dossiers ont été mis à l'ordre du jour en 2017 (soit 60 dossiers par mois). Parmi ces dossiers, 623 ont fait l'objet d'un avis par la commission – 465 concernaient des premiers passages et 158 des seconds.

Concernant les indus et les actions contentieuses menées au nom du Département en cas de fraude, 656 recours administratifs ont été formulés pour avis à la Commission de recours amiable (contre 1 075 en 2016). S'agissant des indus transférés par la CAF, 1 500 titres ont été émis en 2017 (contre 1 306 en 2016).

Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

L'année 2017 a été marquée par la transformation de l'offre d'insertion socioprofessionnelle du PDI. Il s'est agi d'une part de mettre la priorité donnée au numérique à l'issue des Conférences territoriales d'insertion de 2016 (CTI), d'autre part de recentrer la préparation de l'appel à projets 2018 « insertion, formation, emploi » sur la notion de parcours et de développement des compétences pour les publics. Il s'agit d'un tournant dans la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, permettant de passer d'une logique de « freins » à une vision plus dynamique de valorisation des compétences, en lien avec les besoins des employeurs, notamment sur la question de l'employabilité des personnes. De plus, un nouveau volet d'actions spécifiques à l'élaboration et la validation de projets professionnels a été intégré dans l'offre tandis que le FAPI a été particulièrement mobilisé sur ce champ.

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, le Département a mis en œuvre les appels à projets territorialisés (17 actions conventionnées en 2017 pour près de 200 places), élaborés et instruits en concertation avec les territoires et répondant à des besoins ciblés.

Concernant la communication et la mobilisation du public, l'année 2017 marque le début d'une rénovation profonde des modes de communication avec le public en insertion afin de mieux les mobiliser et de favoriser leur accès ou retour à l'emploi. A ce titre, le premier « Forum PDI en actions », qui s'est tenu en mai, a été ouvert au public allocataire du RSA.

Le projet de plateforme numérique à destination des publics en insertion a été lancé en octobre 2017. Cet outil a vocation à permettre aux allocataires de se préinscrire sur l'offre départementale d'insertion, de formation et d'emploi et d'avoir une vision en temps réel du nombre de places disponibles. Enfin, le développement d'actions de « sourcing » direct des publics acte d'un nouveau mode de communication, avec l'envoi de courriers ciblés à des allocataires du RSA sur des opérations de formation, de recrutement ou d'événements susceptibles de les intéresser. Cette communication directe constitue une nouveauté puisque traditionnellement, les cibles de la communication départementale étaient jusqu'à présent les professionnels des services référents.

La DEIAT participe à la mise en œuvre du Plan Jeunesse adopté par le Département en mai 2016. De nouvelles conventions ont été négociées avec les missions locales autour d'objectifs favorisant l'autonomie et l'emploi des jeunes. Il s'agit pour ces opérateurs de mettre en place un parcours global d'accompagnement.

Suite à la généralisation de la Garantie Jeunes, le Département poursuit sa collaboration avec les services de l'État en partageant des objectifs communs dans le pilotage de la mesure : mise en réseau des acteurs, relations aux entreprises dans le cadre des immersions, accompagnement des missions locales. En 2017, 1500 jeunes du Département ont bénéficié de cet accompagnement.

Accès à la formation et à l'emploi

Concernant les actions menées en faveur de l'emploi, l'année 2017 a été marquée par :

- le développement des coopérations avec les entreprises (signatures de nouvelles Chartes Seine-Saint-Denis Egalité),
- la mise en place des correspondants emploi dans les projets de ville,
- la mise en place de 9 passerelles favorisant le recrutement de personnes qui ne rentrent pas immédiatement dans les critères de recrutement des entreprises avec négociation en amont sur le volume de postes,
- la réalisation avec l'association « café contact emploi » de deux cafés contact emploi à Bondy et Clichy-sous-Bois,
- la poursuite du soutien à l'École de la 2ème chance,
- l'organisation du Forum emploi TH co-produit avec la MDPH avec le soutien de Pôle emploi et Cap Emploi : plus de 600 personnes sont venues rencontrer 29 exposants, associations, entreprises du secteur adapté et du secteur classique,
- le maintien de la place du Département dans la gouvernance de la nouvelle structure issue de la fusion du GIP Emploi Roissy CDG et de Hubstart,
- le développement des actions pour une transition numérique inclusive,
- l'élaboration des nouvelles conventions de coopérations sur les champs de l'emploi, de la formation avec les pôles de compétitivité.

Concernant la formation et la qualification, les principales actions de l'année 2017 ont été :

- le développement des liens avec les services de la Région : bassins d'emploi, participation de la Région à l'étude d'opportunité d'un campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique dans la ville durable,
- l'évolution de l'Appel à projet insertion formation emploi,
- la participation aux réunions territoriales d'informations et d'échanges avec les conseillers des Projets de ville pour favoriser l'acculturation aux métiers du numérique et l'orientation du public sur l'offre de formation,
- la poursuite des coopérations autour d'actions concrètes pour la qualification mais aussi l'emploi avec les organismes paritaires collecteurs de fonds de la formation,
- la participation à l'analyse des clauses d'insertion sur le champ de la formation,
- le soutien à Altermédia.

Veille et innovation

L'objectif principal de l'action est d'offrir aux élus, à la Direction générale, aux services, aux partenaires du Département et au public, des éléments de connaissance économique et sociale approfondie. Il s'agit notamment de prendre en compte, dans l'élaboration des actions, les spécificités du territoire, en particulier le paradoxe d'une activité économique parmi les plus dynamiques au niveau régional et d'un niveau record de demande sociale, de pauvreté et de précarité des résidents.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	388,761	424,783	450,410	472,362	447,505
	Recettes	4,004	5,243	2,709	3,934	4,913
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	5,738	6,304	4,128	3,606	4,291
	Recettes	1,936	2,138	0,167	0,081	0,130
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	5,691	5,529	5,617	5,462	3,595
	Recettes	-	-	0,097	0,054	0,083
Veille et innovation	Dépenses	0,482	0,458	0,401	0,341	1,972
	Recettes	3,978	5,825	4,958	5,381	3,768
Total Programme Insertion par l'emploi »	Dépenses	400,672	437,074	460,556	481,771	457,362
	Recettes	9,919	13,206	7,932	9,450	8,894

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	0,027	0,025	-	-	0,035
Veille et innovation	Dépenses	1,062	0,538	0,322	0,398	0,157
	Recettes	0,003	0,390	0,038	-	-
Total Programme Insertion par l'emploi »	Dépenses	1,089	0,563	0,322	0,398	0,192
	Recettes	0,003	0,390	0,038	-	-

PROGRAMME

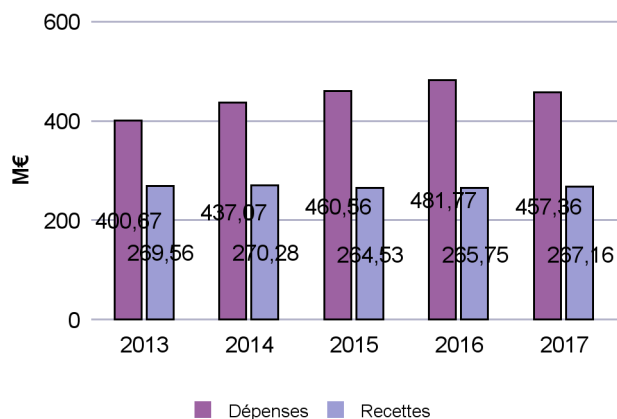
Insertion par l'emploi

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale

La politique d'Insertion par l'emploi a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits, de sécuriser les parcours insertion, de favoriser la mobilisation des actions par les publics en insertion, de développer une offre de service permettant le retour à l'emploi et de créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants du territoire.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	: 101,1 %
2014	: 96,3 %
2015	: 100,4 %
2016	: 105,5 %
2017	: 95,5 %

Les recettes incluent principalement :

- le Fonds social européen,
- les indus du RMI et du RSA,
- ainsi que la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), représentés ici bien que ces recettes soient rattachées au programme "Stratégie budgétaire, financière et commande publique".

Personnel (31 décembre 2017)

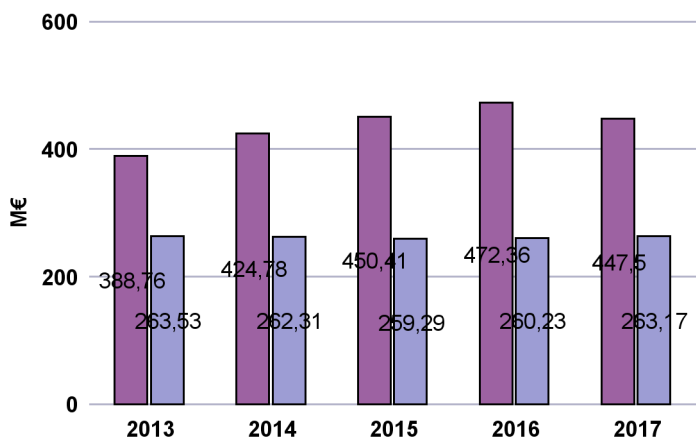
catégorie A : 29
 catégorie B : 22
 catégorie C : 20

Nombre total de postes : 71

Action Accès au revenu de solidarité active

Moyens financiers

Dépenses et recettes d'allocation RMI/RSA



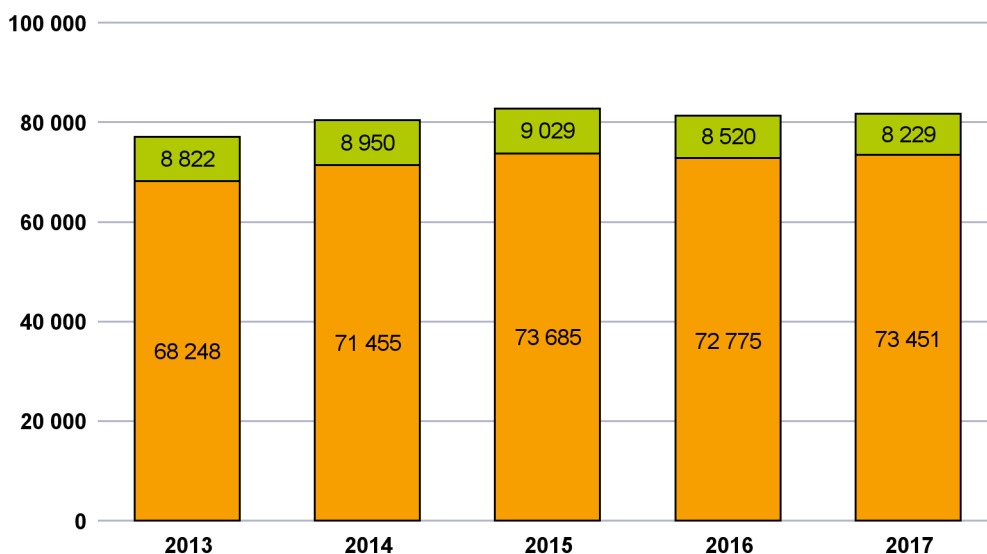
Les recettes incluent :

- la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
- le Fonds de mobilisation départementale sur l'insertion
- les indus du RMI et du RSA

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de l'allocation non compensé par la TIPP (M€)	153,03	191,12	216,75	238,7	213,84
Taux de couverture de la dépense d'allocation par la TIPP	60,6 %	55,0 %	51,9 %	49,5 %	52,2 %

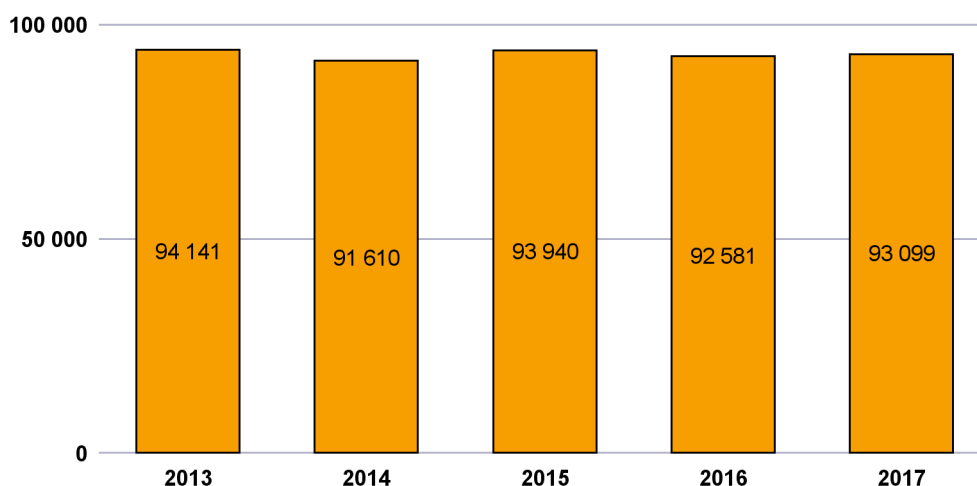
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle (public relevant de la compétence du Département)

■ RSA socle total non majoré - Nb de foyers bénéficiaire ■ RSA socle total majoré - Nb de foyers bénéficiaires



L'allocation de Revenu de solidarité active a pour objectifs de garantir un minimum de ressources et de donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Les foyers bénéficiaires du RSA socle, public relevant des compétences du Département, regroupent les foyers bénéficiaires du RSA socle seul (non majoré) et ceux bénéficiaires du RSA socle avec prime d'activité (majoré). Au 1er janvier 2016, le RSA activité seul a été remplacé par la prime d'activité (payée par l'Etat)

Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations

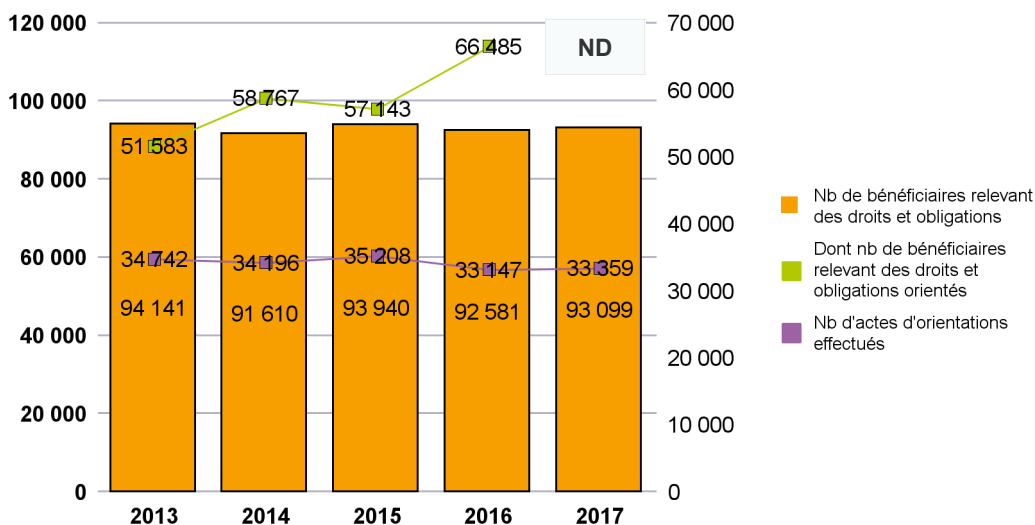


Après une baisse en 2016 (la première fois depuis la création du RSA), le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle s'est stabilisé en 2017 (+ 385 foyers bénéficiaires soit + 0,5 %). Au 31 décembre 2017, on comptait 81 680 foyers bénéficiaires du RSA socle contre 81 295 en décembre 2016 et 82 758 en décembre 2015. Entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle majoré a diminué de 3,4 % tandis que le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré a augmenté de 0,9 %.

Le nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations, public cible du Département en matière d'insertion, s'est lui aussi stabilisé en 2017 (+ 0,5 %) pour atteindre 93 099 personnes.

En 2017, 23 440 demandes de RSA et de CMU-C ont été instruites. Parmi ces instructions, 69,2 % ont été réalisées par la CAF et 30,8 % par les CCAS. Depuis janvier 2018, les usagers ont la possibilité d'effectuer leur demande directement en ligne.

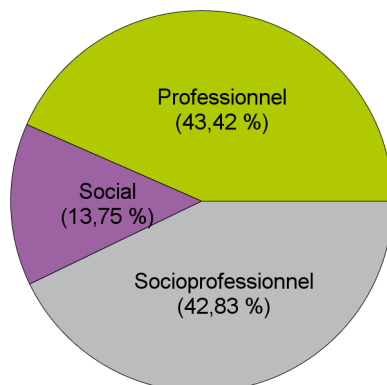
Orientation des bénéficiaires du RSA



Le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'organise autour de trois parcours (emploi, insertion socio-professionnelle et social) et de quatre services référents (Pôle Emploi, les Projets de ville RSA, le Service social départemental et les associations conventionnées).

Le contrat d'insertion a évolué depuis novembre 2010 vers un contrat d'engagement réciproque (CER), outil de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

Orientation par type de référent en 2017



En 2017, 33 359 personnes ont été orientées, contre 33 147 en 2016. Parmi ces orientations, 29 046 ont été réalisées en cohorte (orientation en flux, chaque mois, de tous les nouveaux entrants dans le dispositif RSA), 3 406 ont été l'objet de transfert (modifications d'orientation suite à des changements d'adresse d'allocataire), 200 personnes ont été orientées manuellement (orientations initiales inappropriées), enfin 707 personnes ont fait l'objet de réorientations (modifications d'orientation en cours de parcours).

Parmi les 29 046 orientations en cohorte, 43,4 % ont été orientées vers un parcours emploi (Pôle emploi), 42,8 % vers un parcours socioprofessionnel (PDV) et 13,8 % vers un parcours social (Service social départemental ou associations conventionnées).

Une action de remobilisation des allocataires a été initiée par le Département, afin d'orienter le public ancien dans le dispositif.

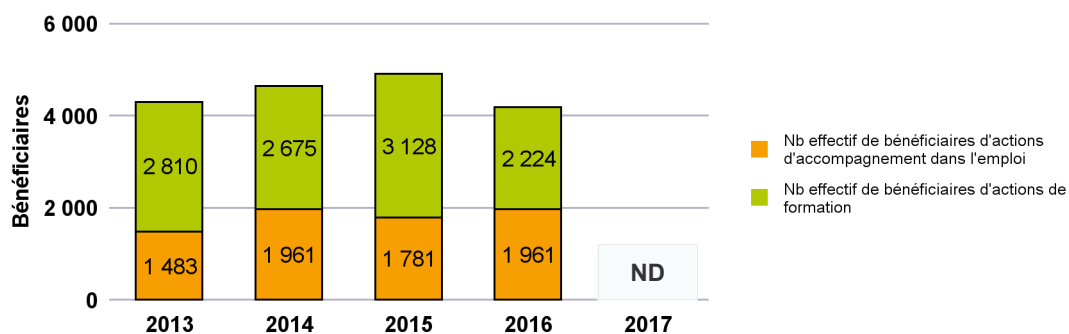
Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires (EP) donnent un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations (ex : absence de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité).

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de dossiers examinés en EP	1 099	1 815	1 226	1 384	1 249
Nombre de dossiers examinés pour sanction (1er + 2nd passage) en EP	609	1 158	639	635	613
Nombre de dossiers examinés pour réorientations en EP	460	613	587	749	636
Taux de sanction (1er passage)	75,0 %	75,0 %	65,0 %	73,0 %	71,0 %
Taux de sanction (2nd passage)	91,0 %	93,0 %	81,0 %	88,0 %	87,0 %

Action Insertion professionnelle

Nombre de bénéficiaires d'action d'insertion professionnelle

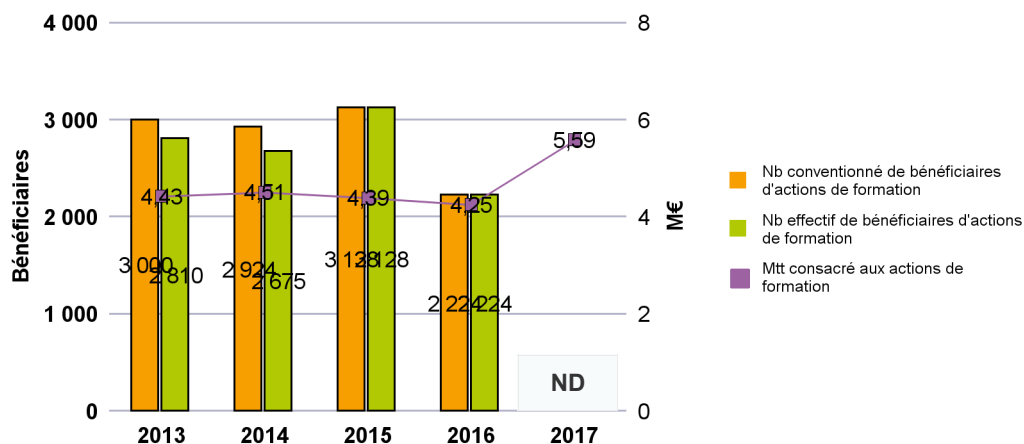


Le nombre de personnes effectivement accompagnées en 2017 est en cours de consolidation.

Formations collectives et individuelles

Formations collectives et individuelles

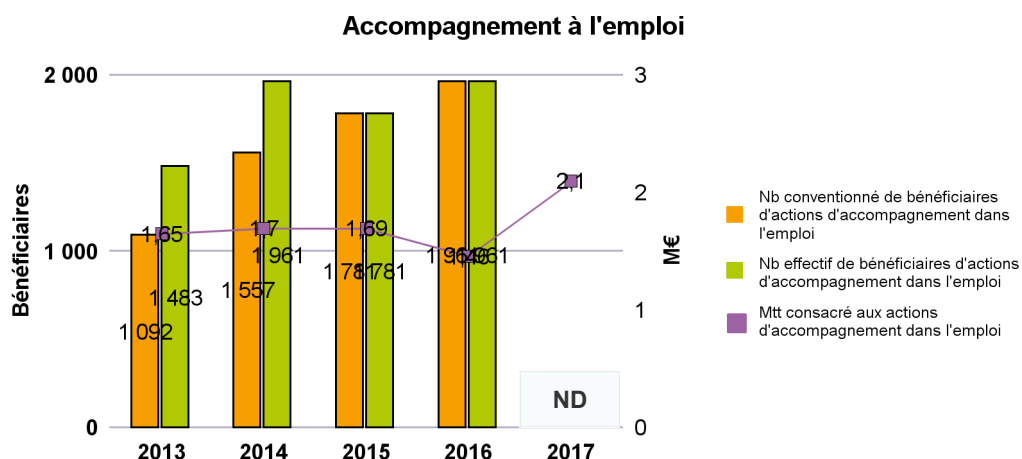
Le Département finance des actions de formations collectives et individuelles.



Le dispositif concernait en 2016 les formations collectives et individuelles (Fonds départemental individuel de formation - FDIF), ainsi que les diagnostics linguistiques.

Emploi

Le Département finance des actions d'accompagnement dans l'emploi (création d'entreprise et microcrédit, insertion par l'activité économique...)

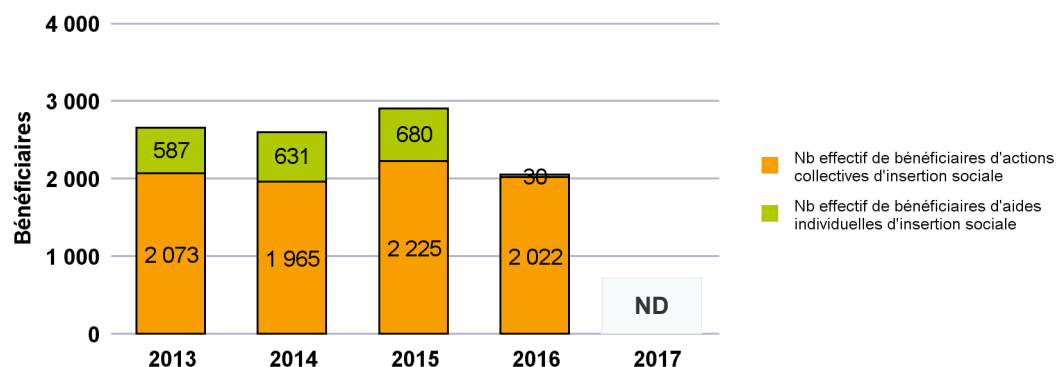


L'accompagnement dans l'emploi concernait en 2016 l'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le Microcrédit, le soutien à la création d'entreprise, ainsi que les contrats aidés.

Action

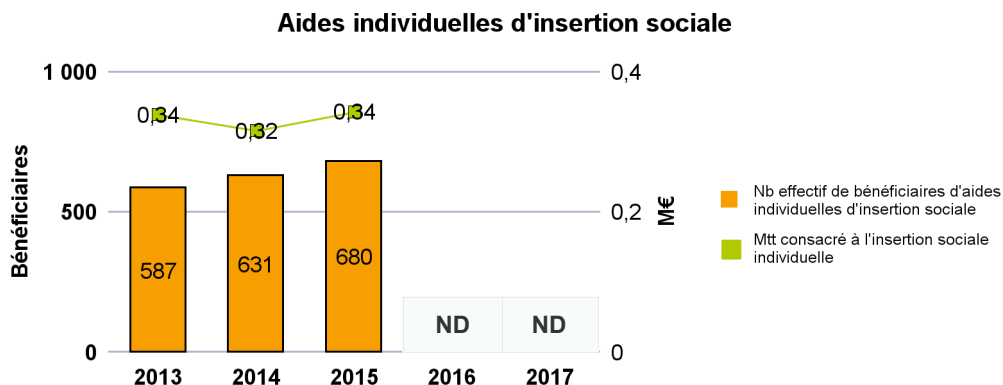
Insertion sociale et accompagnement des parcours

Nombre de bénéficiaires d'action d'insertion sociale



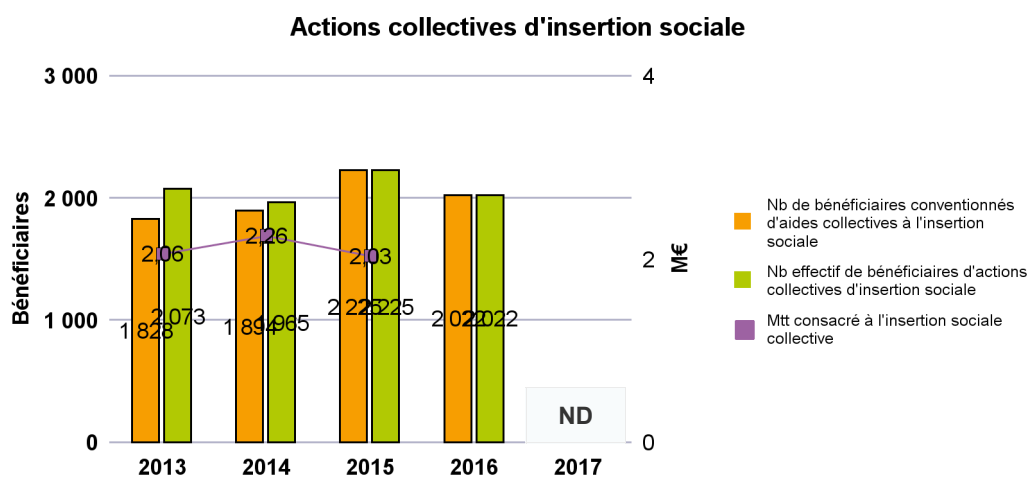
Le nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion sociale en 2017 est en cours de consolidation.

Le Département finance des aides d'individuelles d'insertion sociale : bourses de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), permis jeunes et frais de garde d'enfants.



Action collective à l'insertion sociale

Le Département finance des associations intervenant auprès de publics dits "spécifiques", ainsi que des actions et initiatives dans le domaine social au sens large (avec une attention particulière dans le domaine de la santé et de la culture).



Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	145	127	163	155	126
Montant versé en euros	5 827 335	5 359 700	6 353 191	7 368 844	5 537 337

PROGRAMME

Attractivité territoriale

*Ce programme relève
de la Mission*

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Entrepreneuriat, nouveaux services,
- Accompagnement territorialisé,
- Développement territorial,
- Grands projets.

Contexte

L'adoption de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce le rôle des Régions en matière de développement économique. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région est responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Il n'est plus possible pour le Département de verser des aides directes aux entreprises.

L'action du Département en matière de création et d'accompagnement d'entreprises s'oriente donc vers les structures qui accompagnent les créateurs d'entreprises issus des publics en insertion, les structures d'insertion par l'activité économique ou encore les structures de l'Economie sociale et solidaire.

En matière de promotion du territoire, la loi NOTRe reconnaît aux Départements une compétence en matière de développement territorial. Il s'agit d'orienter l'action du Département dans une optique de cohésion territoriale tout en maintenant une politique forte en matière de promotion et d'attractivité du territoire. Ainsi, au cours de l'année 2017, le Département a renouvelé ses ambitions en matière d'attractivité territoriale, de promotion du territoire et de soutien au tourisme.

Par ailleurs, une réflexion sur l'évolution des Projets de ville RSA a été engagée, autour d'objectifs ambitieux d'accès à l'emploi. A ce titre, un correspondant emploi est désormais désigné au sein de chaque Projet de ville (PDV) pour mieux articuler l'accompagnement des conseillers en insertion et les offre d'emplois sur le territoire.

Objectifs du programme

La politique Attractivité territoriale a pour objectif de créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion, de promouvoir le nouveau visage du territoire et de faciliter le parcours des créateurs d'activités.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent de la manière suivante :

- valoriser le territoire, son ancrage dans l'économie de demain à travers la participation et l'organisation d'événements,
- mobiliser et créer des passerelles entre les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,
- assurer le pilotage des Projets de ville et leur repositionnement en matière d'emploi,
- développer la mission « emploi » au sein des Projets de ville, renforcer le partenariat local et associer les allocataires,
- soutenir l'entrepreneuriat comme un des moyens de retour à l'activité, dans le cadre des politiques d'insertion du Département.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par le conventionnement avec des opérateurs de la création d'activité, partenaires pour l'insertion des allocataires du RSA, de jeunes issus des quartiers prioritaires et des demandeurs d'emploi de plus d'un an.

En matière de promotion du territoire, l'année a notamment été consacrée à la valorisation des parcours de créateurs d'entreprises, à la participation à la mise en place de la marque In Seine Saint Denis et du réseau d'ambassadeurs ainsi qu'à la participation du Département à différents salons pour valoriser l'activité et les acteurs du territoire. La Direction assure également la coordination institutionnelle et opérationnelle avec le Comité départemental du tourisme 93, qui porte la politique départementale du tourisme.

Concernant le dispositif Projets de ville, l'année a été marquée par la préparation du renouvellement de la convention et la mise en place du correspondant emploi dans chacune des équipes.

Entrepreneuriat, nouveaux services

Les équipes des Projets de ville ont été sensibilisées et concertées au sujet des besoins d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

L'analyse des Contrats d'engagement réciproque (CER) a permis d'identifier 680 bénéficiaires susceptibles d'être concernés par l'entrepreneuriat. Un travail d'animation territoriale a été engagé autour de l'entrepreneuriat et de la valorisation des dispositifs d'accompagnement (Forum réussir en Seine-Saint-Denis, Salon des entrepreneurs).

Concernant la valorisation des parcours et des créateurs d'entreprises, des Trophées des espoirs de l'économie ont été décernés en coopération avec le IN Seine-Saint-Denis et son réseau des ambassadeurs.

Accompagnement territorialisé

Concernant l'action Accompagnement territorialisé, la consolidation des données quantitatives 2017 des Projets de villes RSA (PDV) indique que 12 441 personnes ont été orientées vers les Projets de ville, soit 42,8 % des orientations (+ 7 points par rapport à 2015). Parmi les 19 934 bénéficiaires du RSA accompagnés par les PDV en 2017, on comptait 60 % de femmes, 60 % de personnes âgées de 25 à 44 ans, 47,5 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans, 63,5 % de personnes ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur et 46 % de personnes inscrites à Pôle emploi. 40 641 entretiens ont réalisés et on compte 14 210 contrats d'engagement réciproque (CER) en cours de validité (soit une réalisation de la cible 2017 à hauteur de 108 %).

Concernant l'impact de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi et les sorties déclarées fin 2017 : 77,6 % de personnes ont poursuivi leur accompagnement, 5,6 % ont évolué vers l'emploi ou la formation et 2,6 % ont accédé à un autre droit.

Parmi les 1 107 participants sortis vers l'emploi, 56,5 % ont accédé à un contrat de + de 6 mois, 25,3 % à un contrat de moins de 6 mois, 10,4 % à un contrat aidé et 7,8 % ont créé une entreprise.

Concernant l'animation de la concertation locale, 118 rencontres se sont tenues en 2017, au cours desquelles 997 situations individuelles ont été examinées.

L'année 2017 a vu la mise en place d'une offre en matière de médiation numérique, qui tend à se structurer, à travers notamment la tenue de 3 réunions territoriales d'échanges et d'information destinées aux 150 conseillers insertion des Projets de ville. Ces réunions ont porté sur les outils de diagnostic des compétences numériques, l'expérimentation de la plateforme Les Bons Clics pilotée par We take care, l'accueil au sein des PDV de permanences connectées d'Emmaüs connect ou encore le lancement du Projet Tous Numérik.

L'année 2017 a également été marquée par la préparation du renouvellement de la convention PDV RSA 2018-2020, qui a vocation à renforcer le rôle des Projets de ville en matière d'accompagnement vers l'emploi et à favoriser la valorisation des potentiels et des compétences des usagers.

Concernant les enjeux de l'accès à l'emploi, outre la mise en place d'un correspondant emploi et le repositionnement des Projets de ville sur des missions de développement des compétences, les Projets de ville ont été associés au salon des entrepreneurs et au forum Réussir, deux événements promouvant la création d'entreprise.

Enfin, conformément aux dispositions légales, le Département a poursuivi le travail mené en matière de participation des usagers. A ce titre, des démarches de consultation des usagers ont été engagées à l'occasion du Forum PDI en action (Plan départemental d'insertion).

Développement territorial

L'année 2017 a été marquée par la présence du Département dans 4 salons : Salon des Entrepreneurs, Futur en Seine, SATIS-Screen4All et Salon du Bourget. Ces initiatives ont été ponctuées de temps forts mobilisant notamment les partenaires économiques du Département.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique du Département, la Direction a participé à l'élaboration et au travail de préfiguration d'un réseau des acteurs de l'économie circulaire (lancement effectif en 2018) orienté sur la dimension inclusive des structures telles que les recycleries, les repair cafés, l'agriculture urbaine, les fab lab associatifs etc.

Grands projets

La Seine-Saint-Denis connaît un foisonnement de grands projets et de grands événements susceptibles d'accélérer son développement à l'horizon 2025-2030. Concernant les JOP 2024, jusqu'à septembre 2017, l'objectif principal a été de favoriser le travail partenarial avec les réseaux locaux en faveur de la candidature.

Dans ce cadre, plusieurs actions, intégrant la dimension emploi/inclusion sociale, ont été co-organisées. Parmi ces actions :

- la présentation aux acteurs économiques du projet olympique, le 28 juin 2016, au sein du siège de SNCF Réseaux en coopération avec l'établissement public territorial Plaine Commune,
- la participation aux premières réflexions sur un comité technique sur les enjeux en matière d'emploi local : clause d'insertion, accompagnement des PME/TPE du secteur de l'économie sociale et solidaire vers les marchés du projet Olympique.
- le soutien de 18 emplois d'avenir dans des associations ayant des projets en lien avec la candidature JOP 2024.

Les différents événements ont touché plus d'un millier de personnes (chefs d'entreprises, employés, responsables d'associations, services de l'Etat ou collectivités), généré des relais en terme d'information et ont permis de faire prendre conscience aux acteurs économiques des opportunités du projet olympique ainsi que de positionner le Département comme acteur clé en matière d'animation et de coordination des acteurs locaux et comme un garant de la cohésion du territoire pour les 4 établissements publics territoriaux.

Désormais, la mobilisation départementale autour des Jeux Olympiques et Paralympiques doit favoriser les retombées économiques et sociales du projet olympique : optimiser les possibilités d'obtention de marchés pour des TPE/PME/entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou encore favoriser l'inclusion sociale des populations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,568	0,567	0,517	0,537	0,477
Accompagnement territorialisé	Dépenses	10,946	10,618	6,664	12,466	10,837
	Recettes	0,056	0,056	-	-	-
Développement territorial	Dépenses	2,733	2,219	2,289	1,870	1,628
	Recettes	-	-	-	-	0,017
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	14,247	13,404	9,469	14,872	12,941
	Recettes	0,056	0,056	-	-	0,017

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,157	0,080	0,070	0,030	0,050
Développement territorial	Dépenses	0,024	0,020	-	-	-
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	0,181	0,100	0,070	0,030	0,050

PROGRAMME

Attractivité territoriale

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT)

La politique Attractivité territoriale a pour objectif de créer conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion, de porter la marque In Seine-Saint-Denis et promouvoir le nouveau visage du territoire et de faciliter le parcours des créateurs d'activités.

Moyens financiers

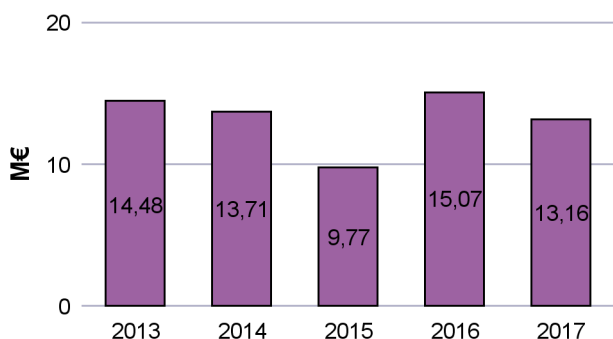
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	98,66%
2014 :	97,97%
2015 :	71,82%
2016 :	113,90%
2017 :	101,49%

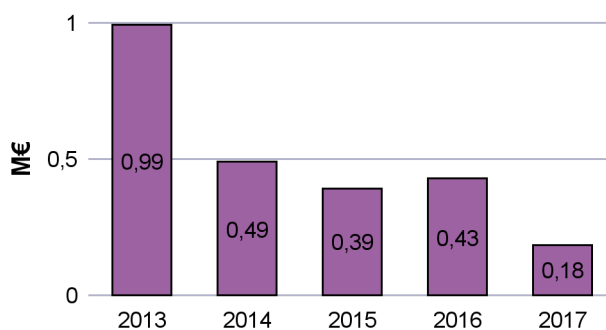
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	97,49%
2014 :	50,51%
2015 :	32,92%
2016 :	39,83%
2017 :	32,81%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	8
catégorie B :	7
catégorie C :	4

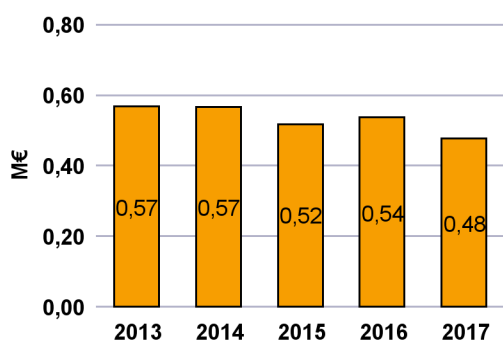
Nombre total de postes : 19

Action

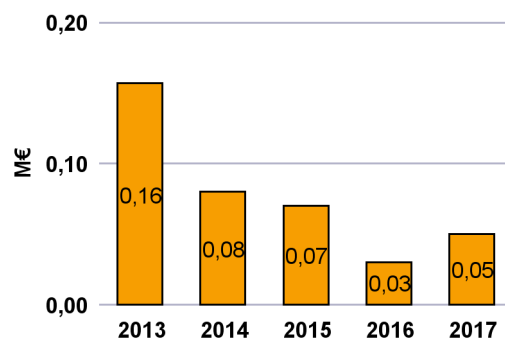
Entrepreneuriat, nouveaux services

La politique départementale s'articule autour de 5 axes : création et reprise d'entreprises, développement des entreprises, développement du tourisme, promotion et valorisation du territoire et innovation et recherche.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



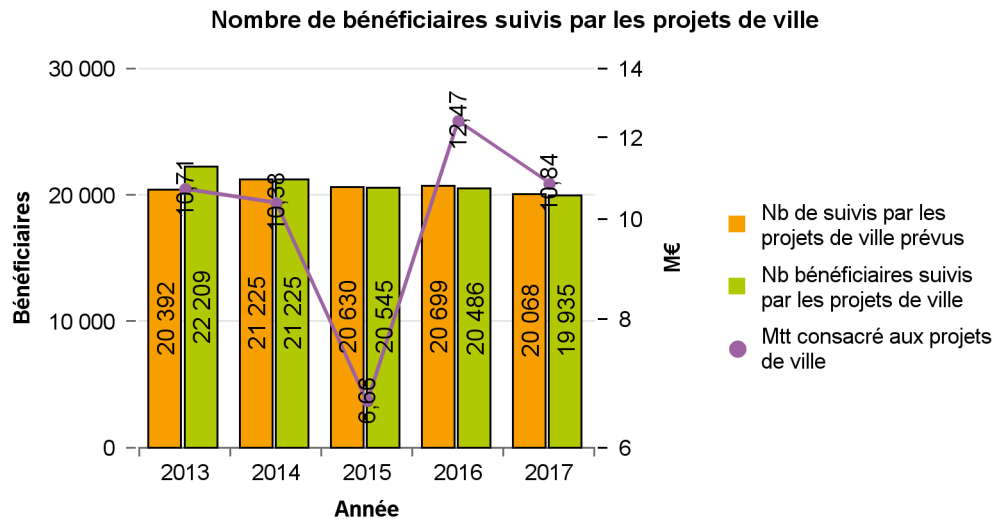
Aide à la création et à la reprise d'entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb de prêts d'honneur et garanties accordées	209	180	190	300	286
Montant des prêts et garanties accordées (en €)	2 805 010	2 539 000	2 596 026	3 531 000	5 175 000
Nb d'emplois créés ou consolidés	685	637	636	1 136	1 213
Nb de créateurs d'entreprises issues des structures soutenues	34	78	31	ND	ND
Nb d'entreprises issues des structures soutenues	0	6	3	ND	ND

Action

Accompagnement territorialisé

Les projets de villes couvrent aujourd'hui 35 villes. En tant que services référents, ils sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.



En 2017, 12 441 bénéficiaires ont été orientés vers les Projets de ville.

En 2017, le nombre de bénéficiaires accompagnés par les Projets de ville est estimé à 19 935 personnes. Les données quantitatives de l'année 2017, en cours de consolidation indiquent que le public est composé de 60 % de femmes, 60 % de personnes âgées de 25 à 44 ans, 47,5 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans, 63,5 % de personnes ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur et 46 % de personnes inscrites à Pôle emploi.

Concernant l'impact de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi et les sorties déclarées fin 2017 : 77,6 % de personnes ont poursuivi leur accompagnement, 5,6 % ont évolué vers l'emploi ou la formation et 2,63 % ont accédé à un autre droit.

Parmi les 1107 participants sortis de l'accompagnement vers l'emploi :

- 626 ont accédé à un contrat de plus de 6 mois,
- 280 à un contrat de moins de 6 mois,
- 115 à un contrat aidé et 86 ont créé une activité.

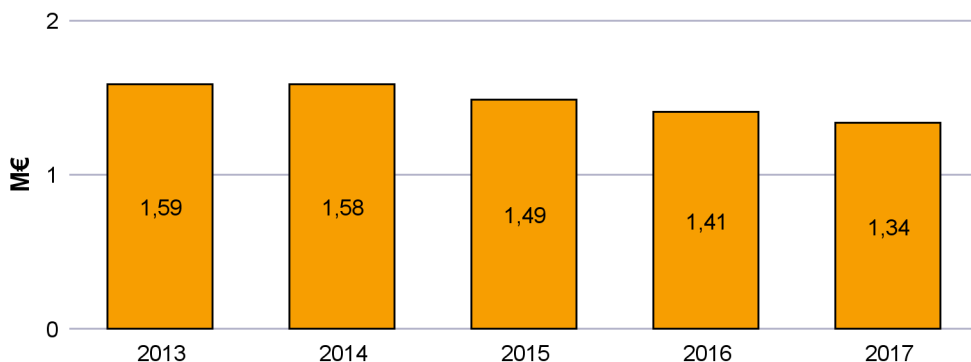
Action

Promotion du territoire

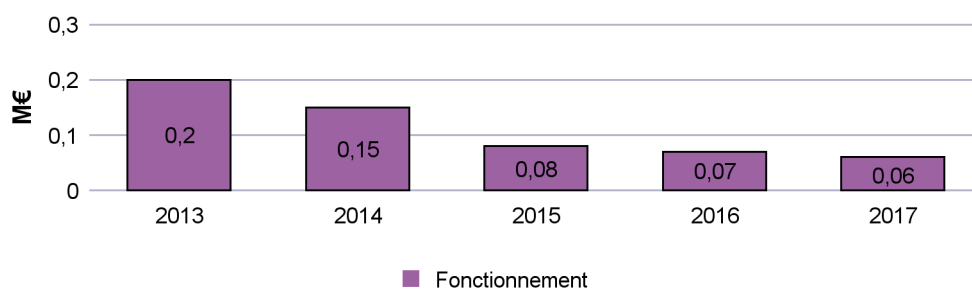
Au cours de l'année 2017, le Département a été présent sur 4 salons : Salon des Entrepreneurs, Futur en Seine, Satis - Screen4All, le Salon du Bourget.

Le Département apporte son soutien aux partenaires du tourisme francilien : Comité départemental du tourisme (CDT 93) et Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives (UDOTSI).

Dépenses de fonctionnement



Soutien financier au fonctionnement des pôles touristiques régionaux



Action

Recherche et pôles de compétitivité

Le Département soutient les structures de gouvernance des pôles de compétitivité en Seine-Saint-Denis et apporte des subventions d'investissement aux projets collaboratifs présentés dans les pôles.

Montant en M€	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions de fonctionnement aux structures de gouvernance	0,23	0,30	0,30	0,20	0,22
Subventions d'investissement aux projets collaboratifs	0,812	0,579	0,322	0,401	0,132

En 2017, le Département a mis en place de nouvelles conventions de coopération dans les champs de l'emploi et de la formation avec les pôles de compétitivité : Advancity, Cap Digital et Systématique.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	15	17	17	17	18
Montant versé en euros	2 570 000	2 200 958	2 347 016	2 159 061	2 134 178,86

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	3	0	1	1	1
Montant versé en euros	48 520	0	60 000	30 000	50 000

PROGRAMME

Economie sociale et solidaire

*Ce programme relève
de la Mission*

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire,
- Insertion par l'activité économique,
- Développement des clauses sociales.

Contexte

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe l'ensemble des structures économiques dont le statut, l'organisation, le fonctionnement et l'activité sont basés sur les principes de la solidarité, de l'équité et de l'utilité sociale. Ces structures ont notamment pour objectif de favoriser la création d'emplois dans une perspective d'insertion et/ou réinsertion, ainsi qu'une plus grande cohésion sociale.

Principalement constituées en associations, mutuelles, coopératives ou fondations, les entreprises de l'ESS adoptent des dispositifs de gestion et décision participatifs et démocratiques, avec encadrement strict de l'utilisation des résultats financiers

L'ESS emploie 2,4 millions de salariés en France, soit 12,8 % de l'emploi privé, selon le bilan 2016 de l'emploi dans l'économie sociale publié par Recherches et solidarités en juin 2017. Les effectifs les plus importants évoluent dans le milieu associatif (77 %).

Les enjeux pour le Département en matière de structuration et de renforcement de l'ESS et l'Insertion par l'activité économique (IAE) sont :

- la création d'emplois pour les séquano-dyonisiens, répondant aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis,
- le développement des liens économiques entre les entreprises de l'ESS et de l'IAE et les entreprises du territoire, notamment dans le cadre du Comité départemental des clauses sociales et des grands projets tels que le Grand Paris express (GPE) et les Jeux olympiques et paralympiques (JOP),
- la sécurisation des financements des structures de l'ESS et de l'IAE,
- le développement des Structures d'insertion par l'activité économique pour une meilleure répartition territoriale et sectorielle,
- le développement des clauses sociales et des marchés réservés aux SIAE dans la commande publique du Département.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois accessibles aux Séquano-dionysiens,
- favoriser le recours à la commande publique responsable pour répondre aux besoins du Département et en poursuivant notre politique d'inscription des clauses sociales dans les marchés,
- structurer et proposer aux acteurs économiques une offre de services en matière d'insertion et d'emploi.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de l'appel à projets ESS, la mise en œuvre de l'appel à demande de subvention SIAE, le lancement du Comité départemental des clauses sociales et l'animation de la coordination départementale, le suivi de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) relative aux contrats aidés, le suivi des marchés et la rédaction de la partie relative aux clauses sociales dans les marchés du Département.

Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de l'appel à projets ESS, le Département a soutenu 36 projets pour un impact sur l'emploi estimé à court et moyen terme à 90 emplois. On note une couverture territoriale inégale des projets soutenus, en raison d'un manque de relais et d'acteurs dans les deux établissements publics territoriaux de l'est du département.

Malgré l'arrêt annoncé du dispositif des emplois d'avenir au 31 décembre 2017, le Département a poursuivi son engagement de cofinancement dégressif des postes existants. Ainsi, en 2017, 84 postes (dont 26 nouveaux en 2017) dans 43 structures ont été financés par le Département.

En 2017, le Département a soutenu deux projets structurants du territoire : le parti poétique, pour son projet de ferme des cultures du monde à Saint-Denis, et le Baluchon à Romainville, pour l'extension de ses locaux et le développement de l'activité IAE.

Dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens, le Département a poursuivi le travail engagé depuis 2013 sur le recrutement d'allocataires du RSA en contrats-aidés (CAE) en tant qu'agents polyvalents dans les collèges. Ainsi, 73 personnes ont été recrutées en 2017, pour un total de 130 personnes concernées par le dispositif en 2017.

Comme chaque année, le Département organise des initiatives afin de promouvoir l'ESS. Ainsi, le 7 novembre 2017, à l'issue de

la signature de la Charte « Seine-Saint-Denis Egalité » entre le Président du Conseil Départemental et la coopérative Success story coopérative UTB, le Département a organisé une table ronde « Créer ou développer son entreprise, faut-il choisir le modèle coopératif ? » en présence d'acteurs locaux constitués en coopérative. De plus, le 13 novembre 2017 en partenariat avec la SNCF, un événement a été organisé avec pour objectif de promouvoir les coopérations entre les grandes entreprises et les SIAE.

Insertion par l'activité économique

En 2017, 63 actions d'IAE, dont 8 nouvelles actions, ont été soutenues portant à 980 bénéficiaires du RSA embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). De plus, le Département a soutenu 88 CDDI dans les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) de Seine-Saint-Denis.

Concernant la coordination et l'animation de l'offre départementale d'insertion par l'activité économique, le Département soutient l'association Inser'Eco 93, réseau qui fédère 67 SIAE sur le département. Ses principales missions sont de promouvoir les activités des SIAE, de les accompagner dans leur développement économique. Parallèlement, le Département a lancé en 2017 un autre appel à projets Fonds social européen (FSE) visant à mieux structurer le réseau de l'insertion par l'activité économique et à optimiser les interventions des acteurs de l'insertion et de l'ESS au bénéfice des publics en difficulté.

Enfin, le Département a participé aux instances de l'IAE telles que le Conseil départemental de l'IAE (CDIAE – présidé par le Préfet) et le comité technique d'animation de Pôle emploi, et il a poursuivi le travail de dialogue de gestion avec les SIAE et la DIRECCTE afin d'avoir un regard croisé sur les SIAE et d'accompagner le développement de l'IAE sur le territoire.

Développement des clauses sociales

Concernant le suivi des marchés du Département, l'année 2017 a vu le lancement de l'exécution du Contrat de partenariat n°4 pour la construction de 3 collèges impliquant 36 000 heures d'insertion programmées.

Des clauses sociales ont été intégrées dans différents marchés exécutés en 2017 concernant notamment l'exploitation des restaurants départementaux (Colombe et Picasso), la construction des bassins de rétention à Montreuil et Livry-Gargan, la construction rénovation des collèges d'Aubervilliers et Pierrefitte et des prestations d'entretien du Parc de la Poudrerie.

Le Schéma des achats responsables, adopté en séance le 15 février 2018, compte des objectifs et des engagements forts en faveur de plus d'insertion par l'activité économique dans les marchés et contrats du Département.

Par ailleurs, afin d'inciter les communes à structurer une offre de services répondant aux besoins des entreprises, des donneurs d'ordre et des bénéficiaires, le Département cofinance des postes de chargés de mission clauses sociales (facilitateurs). Sur l'ensemble du département, 14 postes de facilitateurs sont ainsi cofinancés.

En 2017, le Département a souhaité renforcer son intervention et a lancé un premier appel à projets Fonds social européen visant à sélectionner les structures qui mettront en œuvre les opérations relevant de la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion, et du dispositif spécifique « Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics et les achats privés ». Trois EPT ont répondu à cet appel à projets (Est-Ensemble, Paris Terres d'envol, Grand-Paris Grand-Est), ainsi que l'association Compétences Emploi de Sevran.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,533	0,518	0,477	0,458	0,438
	Recettes	0,001	-	-	-	
Insertion par l'activité économique	Dépenses	2,154	1,793	2,309	1,216	1,734
	Recettes	-	-	0,315	-	
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,173	0,183	0,184	0,191	0,176
	Recettes	-	-	-	-	0,023
Total Programme « Economie sociale et solidaire »	Dépenses	2,860	2,494	2,970	1,865	2,348
	Recettes	0,001	0,000	0,315	0,000	0,023

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,139	0,122	0,122	0,096	0,165
Total Programme « Economie sociale et solidaire »	Dépenses	0,139	0,122	0,122	0,096	0,165

PROGRAMME

Economie Sociale et Solidaire

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'attractivité, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEAIT)

La politique d'économie sociale et solidaire a pour objectif de créer des emplois répondant aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis, de créer des liens économiques avec et les entreprises du territoire, et enfin de développer et d'augmenter le nombre d'emplois dans les SIAE.

Moyens financiers

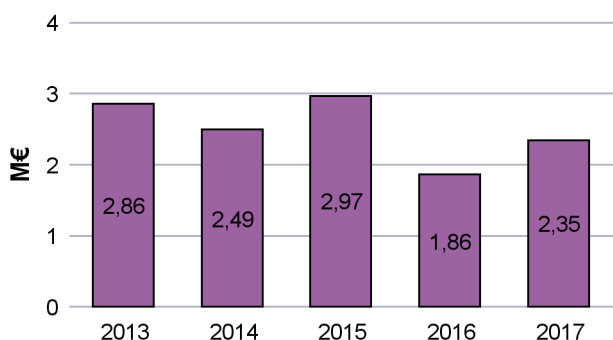
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	87,87%
2014 :	90,64%
2015 :	98,37%
2016 :	66,01%
2017 :	79,00%

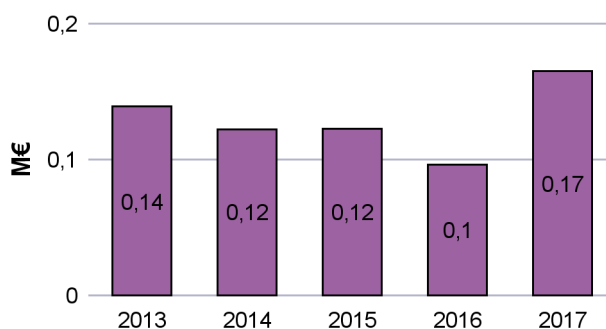
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	92,67%
2014 :	81,47%
2015 :	81,53%
2016 :	64,03%
2017 :	73,36%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 5

catégorie B : 6

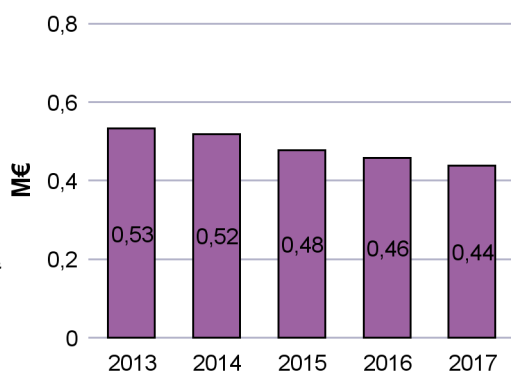
Nombre total de postes : 11

Action

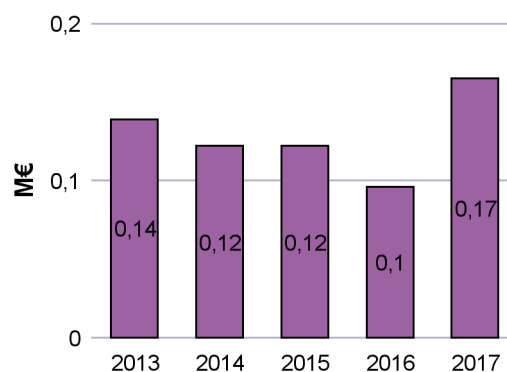
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Par son effet positif sur la cohésion sociale, les valeurs d'engagement citoyen qu'elle véhicule, sa capacité de préservation de l'emploi local et de satisfaction des besoins sociaux, le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) recèle des opportunités fortes pour la Seine-Saint-Denis.

Dépenses de fonctionnement

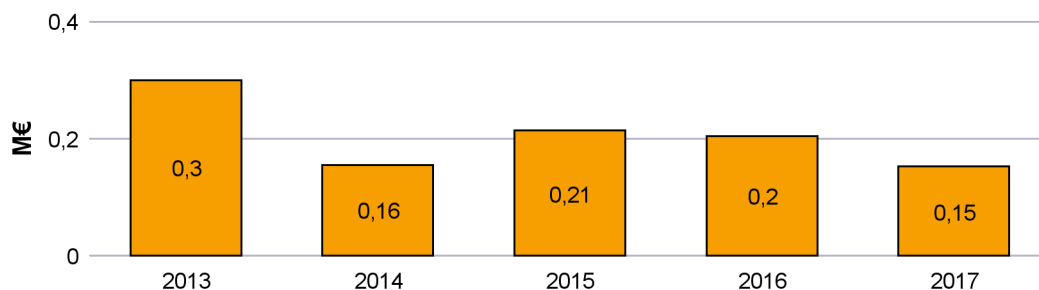


Dépenses d'investissement



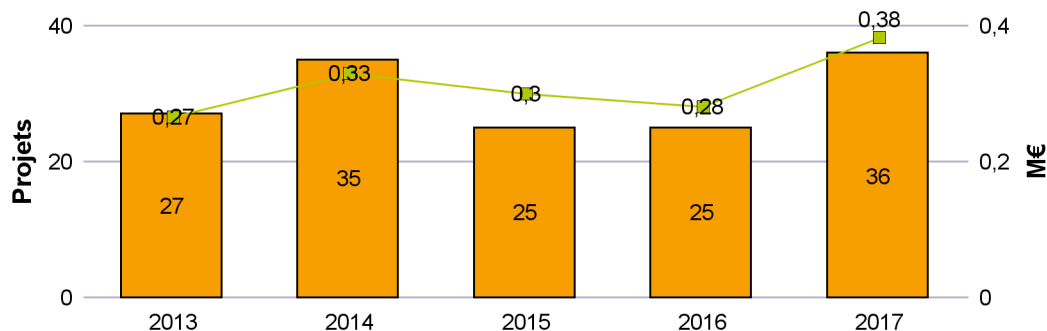
Les dépenses de fonctionnement de l'action étaient consacrées au soutien aux emplois tremplins et d'avenir (0,15M€) et au soutien aux projets ESS (0,38 M€).

Soutien aux emplois tremplins et emplois d'avenir



Le dispositif des emplois d'avenir porté par l'État a pris fin en 2017. Le Département poursuit son engagement de cofinancement dégressif des emplois existants. 84 emplois (dont 26 nouveaux en 2017) pourvus dans 43 structures ont été soutenus par le Département en 2017.

Soutien aux projets ESS dans le cadre de l'appel à projets

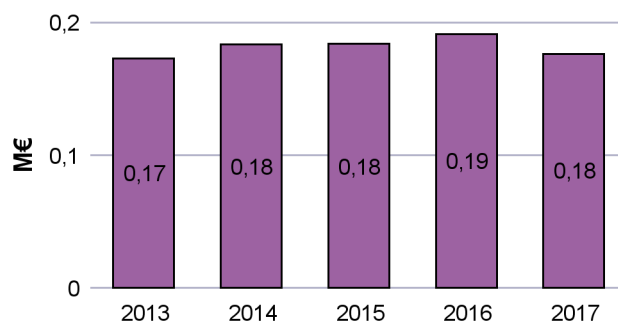


En 2017, 36 projets ont été soutenus (contre 25 en 2016) pour un montant total de 383 300 € (en hausse de 35,7 % par rapport à 2016) d'impact en matière d'emploi est estimé à court et moyen terme à 90 emplois créés.

Action Développement des clauses sociales

L'objectif est d'accompagner les directions départementales pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés.

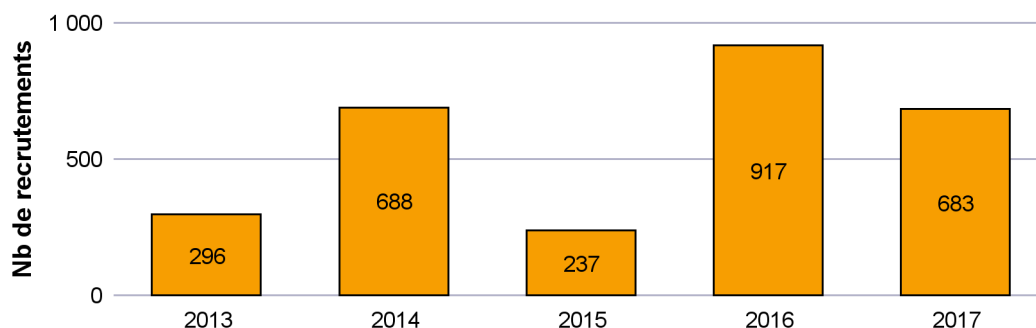
Dépenses de fonctionnement



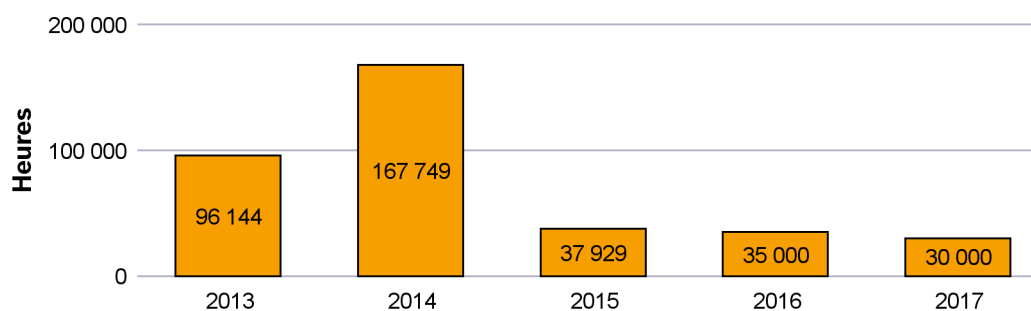
Le Département a soutenu la commande publique socialement responsable en cofinçant des postes de chargés de mission clauses sociales déployés sur le territoire.

5 marchés d'insertion ont été mis en œuvre en 2017, le marché de construction danubienne (parc de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne), l'exploitation des restaurants départementaux (Colombe et Picasso), les marchés de bassin à Montreuil et Livry-Gargan, les marchés de construction rénovation des collèges d'Aubervilliers et Pierrefitte et le renouvellement de certaines prestations d'entretien du Parc de la Poudrerie.

Soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique



Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales des marchés publics du Département

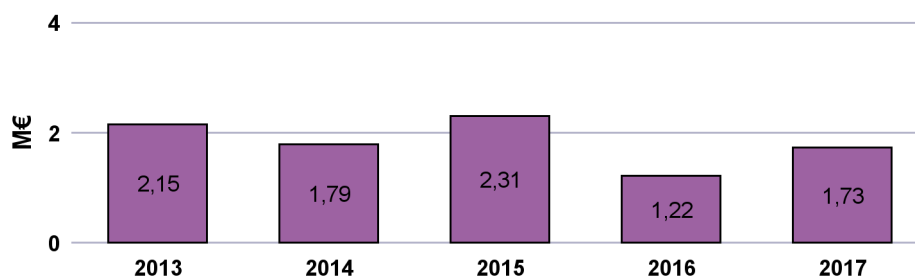


Le marché de construction danubienne a également fait l'objet d'une action permettant d'intégrer 20 jeunes NEET (ni formation, ni diplôme, ni travail). L'ensemble de ces marchés d'insertion ont permis l'intervention d'une vingtaine de structures par l'insertion économique du territoire. Par ailleurs, 2017 a marqué le commencement de l'exécution du Contrat de partenariat n°4 pour la construction de 3 collèges impliquant 36 000 heures d'insertion programmées.

Action Insertion par l'activité économique

L'objectif est d'encourager le développement du réseau des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mettre en place des formations pour les salariés de ce secteur.

Dépenses de fonctionnement



En 2017, 63 actions d'IAE, dont 8 nouvelles, ont été soutenues, permettant d'accompagner environ 980 BRSA.

Le Département a également soutenu 88 CCDI dans les Ateliers et chantiers d'insertion de Seine-Saint-Denis, particulièrement pour les ACI accompagnant un nombre important de BRSA.

Le Département a lancé en 2017 un autre appel à projets FSE visant à mieux structurer le réseau de l'insertion par l'activité économique et à optimiser les interventions des acteurs de l'insertion et de l'ESS au bénéfice des publics en difficulté.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	109	105	80	121	112
Montant versé en euros	1 961 410	1 860 575	1 522 053	1 093 929	1 078 205

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	14	14	8	10	12
Montant versé en euros	187 000	140 200	67 300	76 050	133 250

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du III^e millénaire.

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré devrait poursuivre son augmentation : à l'horizon 2020, la Seine-Saint-Denis devrait accueillir plus de 75 000 collégiens, contre 72 030 à la rentrée scolaire 2015/2016 (soit + 2 % par rapport à la rentrée 2014), 72 871 à la rentrée scolaire 2016/2017 (+ 1,2 %) et 74 012 à la rentrée scolaire 2017/2018 (+ 1,6 %).

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Malgré les constructions de neuves et les rénovations lourdes, réalisées dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement 2010-2015 et du Plan Ambition collège 2015-2020, un certain nombre de collèges connaissent des dysfonctionnements importants dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

L'article 21 de la loi de refondation sur l'école du 8 juillet 2013 a attribué aux Départements une nouvelle compétence de maintenance et d'acquisition des équipements informatiques, ainsi que le déploiement d'un portail de communication pour toute la communauté éducative, ce qui a conduit au renouvellement de la stratégie numérique du département en direction des collèges.

Objectifs du programme

Le programme « Accueil des collégiens » concerne pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques, ainsi que la compétence de sectorisation,
- la maintenance informatique, depuis 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements,
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil, de la gestion et des finances des établissements,
- conduire le programme d'investissement 2015/2020, ayant pour objectif l'adaptation et la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine scolaire existant,
- engager une réflexion concernant un troisième plan d'investissement privilégiant l'optimisation des capacités des établissements existants et leur rénovation.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action « **Constructions neuves, rénovations, extensions** » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan ambition collèges 2015-2020 » (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation, la construction d'une nouvelle cuisine centrale, de trois internats et de nouveaux équipements sportifs.

L'année 2017 a vu la mise en service, en janvier, du pôle sportif Aimée Lallement à Saint-Ouen, dont l'exploitation est confiée à la ville de Saint-Denis.

Concernant les opérations de construction et de rénovation, l'année 2017 a donné lieu à différentes réalisations :

- l'installation, en juillet, du chantier du sixième collège d'Aubervilliers (livraison décalée en janvier 2019),
- le lancement des travaux pour l'extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte,
- l'installation des chantiers du contrat de partenariat n°4 concernant la construction du collège Intercommunal de Livry-Gargan/Vaujours/Coubron et du collège Intercommunal de Montreuil/Bagnolet et la reconstruction sur site du collège

Christine De Pisan à Aulnay-sous-Bois,

- la signature, en juillet, du contrat de partenariat n°5 concernant la construction du collège intercommunal de Saint-Denis/Aubervilliers, du collège intercommunal de Drancy/La Courneuve et d'un collège à Noisy-le-Sec.

Enfin, les études techniques et les recherches de terrains se sont poursuivies pour les autres opérations.

Le Plan Ambition collège prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir pour l'ensemble des collèges une « base commune » déclinée sur six axes : sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique.

Les opérations de rénovation sont réalisées selon trois niveaux d'intervention gradués :

- le premier niveau concerne la « base commune » de réhabilitation. Il s'agit de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel ATTEE...) ;
- le deuxième niveau concerne la rénovation fonctionnelle et énergétique des collèges présentant une consommation importante d'énergie et des façades vétustes, afin de faire baisser les coûts énergétiques de 40 %,
- le troisième niveau cible les collèges les plus vétustes qui feront l'objet d'une rénovation globale.

Les travaux de rénovation, prévus au Plan ambition Collèges 2015-2020, se sont poursuivis en 2017 avec :

- la réalisation d'un programme de travaux ambitieux de 24,080 millions d'euros, à partir d'une vingtaine de marchés à procédure adaptée, représentant plus de 30 % du montant global de travaux,
- le lancement d'un nombre important d'études de maîtrise d'œuvre pour permettre la poursuite du programme de travaux jusque 2020 (préaux, offices, plateaux d'enseignement...),
- le lancement du premier marché global de performance énergétique pour la réalisation des opérations de rénovations énergétiques et fonctionnelles,
- la réalisation de travaux d'embellissement dans les collèges, à hauteur de 400 000 euros, réalisés par des structures d'insertion par l'activité économique employant des jeunes éloignés de l'emploi et financés dans le cadre du fonds européen pour l'emploi et l'insertion des jeunes (IEJ),
- la réalisation d'un programme de travaux dans les logements de fonction (800 000 euros contre 400 000 en 2016) afin de remettre progressivement le patrimoine de logements à niveau. Ce programme a été financé par une partie des recettes des conventions d'occupation précaire récupérées auprès des collèges (l'autre partie des recettes récupérées étant reversées aux établissements sous forme de dotation complémentaire).

Les activités autour de la maintenance courante ont été consolidées à travers :

- le suivi des contrats d'exploitation des 12 nouveaux collèges,
- une réflexion autour de la mutualisation des interventions des agents de maintenance dans les collèges construits en partenariat public privé, afin d'améliorer l'efficacité du suivi des contrats d'exploitation et de favoriser la montée en compétence des agents,
- le suivi, en lien avec la Direction de l'audit interne, des contrats de partenariat en phase d'exploitation,
- la montée en charge des 8 équipes mobiles de maintenance pour des interventions curatives ou programmées,
- la réalisation d'un audit de l'ensemble des chaufferies des collèges dans l'objectif du lancement d'un marché d'exploitation avec intéressement et de la mise à niveau les équipements de chauffage et de ventilation.

L'année a toutefois été marquée par des problématiques liées aux renouvellements des marchés à bons de commande, aux difficultés de recrutement sur des métiers techniques (ingénieur et technicien), à l'accompagnement des personnels dans le cadre du démarrage des nouveaux gros chantiers de construction/rénovation du PAC, à l'absence de structuration des facturations d'électricité et aux défaillances du groupement en charge du suivi du contrat de partenariat n°2.

L'action « **Moyens de fonctionnement des collèges** » regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département, ainsi que les moyens en personnel technique (ATTEE). Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement s'intègrent aux budgets des établissements votés par leurs conseils d'administration. Les objectifs sont de maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements, d'améliorer la connaissance et l'accompagnement financier des établissements, de veiller à l'équité territoriale et de consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement (ATTEE).

Concernant les moyens alloués aux établissements, l'année 2017 a été marquée par la stabilisation du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement avec le maintien d'un niveau important des réfections sur fonds de roulement. La dotation 2018 a été marquée par une évolution du mode de distribution des crédits relatifs à l'éducation prioritaire, pour moitié versés dans le cadre de la dotation et pour moitié intégrés aux crédits éducatifs. Le niveau de la dotation de fonctionnement aux collèges publics a pu être maîtrisé de nouveau en 2018 (budget prévu à hauteur de 14,531 millions d'euros).

La centralisation des contrats de téléphonie sur le budget de la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information du Département, décidée lors du budget 2017, a été mise en œuvre. La migration se poursuit pour quelques établissements en 2018. Les délais de renouvellement du marché d'équipements d'entretien n'ont pas permis de réaliser l'ensemble du programme prévu en 2017. Les acquisitions de matériel se poursuivent donc en 2018.

Un nouveau protocole est mis en œuvre concernant le financement des collèges privés avec une augmentation de la part personnel et une baisse de la part matériel.

Le suivi régulier des établissements en situation financière difficile, en lien avec les services du rectorat, s'est poursuivi. Cette démarche devra être consolidée dans le cadre du renouvellement du Projet éducatif de territoire.

Les travaux relatifs aux conventions de mise à disposition des gymnases et des espaces partagés, à la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion des logements de fonction et à l'actualisation et à la prévision des capacités des collèges ont été poursuivis.

Concernant le personnel, la mise en œuvre du projet de service public des ATTEE s'est traduite par plusieurs réalisations. Un plan d'actions concernant les équipements, les locaux, l'autorité fonctionnelle, la santé et les effectifs a été présenté par le Président du Conseil départemental aux organisations syndicales en juillet 2017. Sa mise en œuvre et son enrichissement se sont poursuivis sur le second semestre 2017, la situation des équipes demeurant un sujet de tension et de préoccupation à la rentrée scolaire 2017-2018.

Un travail important de suivi des situations individuelles de maintien dans l'emploi a été réalisé tout au long de l'année, permettant de répondre à la fois à des situations individuelles complexes et de nourrir l'élaboration d'un plan d'action de maintien dans l'emploi des agents des collèges.

Le recrutement des agents en contrats aidés s'est poursuivi en 2017. Les évolutions récentes du dispositif et les arrêtés sur les Parcours emploi compétences fragilisent le recrutement et le financement de ces contrats.

L'ouverture des nouveaux collèges et de la nouvelle cuisine centrale (prévue en septembre 2018 et reportée à janvier 2019), a été préparée en 2017, avec une première phase d'ajustements d'organisation.

La démarche de prévention des risques psycho-sociaux à l'attention des agents des collèges et des cuisines centrales a été engagée en fin d'année 2017 et se poursuivra tout au long de l'année 2018. Elle viendra enrichir le plan d'action de maintien dans l'emploi des agents des collèges.

Les interventions des conseillers en hygiène, propreté et organisation (3 personnes en fonction depuis la rentrée 2017) se sont fortement développées auprès des équipes de direction et des agents des collèges. Leurs conseils portent aussi bien sur l'organisation du travail que la connaissance des produits et techniques d'entretien (méthode de pré-imprégnation en particulier).

L'action « **Collège numérique du troisième millénaire** » correspond à la mise en œuvre du volet numérique du Plan exceptionnel d'investissement voté en 2010 et des dispositions de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfèrent la compétence de maintenance informatique aux Départements. L'action porte sur les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau), les usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes et l'accompagnement des services de l'Education nationale.

Concernant les infrastructures numériques, le taux d'équipement en ordinateur (ou équivalent) a atteint depuis la fin 2016 au moins un ordinateur pour 4 élèves. L'objectif fixé en 2010 a donc été atteint. 9 350 tablettes supplémentaires ont été fournies en 2017, ce qui porte le parc global de tablettes à 15 400. 34 collèges ont bénéficié d'équipements informatiques spécifiques (tablettes, chariots mobiles...) dans le cadre des trois appels à projets du plan numérique national. Les 77 collèges restant (hors appels à projets et hors nouveaux collèges) ont bénéficié de dotations informatiques normalisées (2 chariots mobiles par collège et dotations au choix entre vidéoprojecteurs et ordinateurs « tout en un »). Le Wi-Fi a été déployé dans 20 collèges supplémentaires (soit 42 établissements au total disposant du Wi-Fi). 22 établissements supplémentaires ont été raccordés en 2017 au Réseau départemental à très haut débit pour l'éducation, ce qui porte à 101 le nombre d'établissements raccordés. Le raccordement de tous les collèges est prévu d'ici la fin 2019. Enfin, depuis novembre 2017, la maintenance informatique de tous les collèges publics est assurée par un seul opérateur. Le marché intègre également la mise en place d'un serveur de données dédié aux usages éducatifs vers lequel tous les collèges devront migrer d'ici 2020.

Concernant les usages numériques, l'environnement numérique de travail Webcollège est désormais déployé sur la quasi-totalité des collèges (124 établissements sur 125, le 125^{ème} ayant choisi l'ENT Lycée). Le projet Fablab 3D au collège Louise Michel à Clichy-sous-Bois a été poursuivi et un nouveau FabLab devrait ouvrir en 2018 au collège Victor Hugo de Noisy-le-Grand. Concernant les tablettes, un outil de gestion de flotte permet désormais de déployer à distance des profils personnalisés selon les besoins des enseignants.

En matière d'accompagnement numérique, les actions ont été poursuivies, notamment : le soutien au numérique éducatif et les formations relatives à la stratégie départementale auprès des référents numériques et des commissions numériques d'établissement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	0,135	5,236	12,224	12,901	11,877
	Recettes					
Maintenance des collèges	Dépenses	3,809	3,694	3,736	5,156	6,068
	Recettes	0,041	0,256	0,081	0,177	0,091
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	24,103	24,741	25,709	22,829	21,678
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	0,071	0,108	0,350	1,490	1,879
	Recettes	-	-	-	0,000	0,002
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	Dépenses	28,117	33,779	42,018	42,376	41,501
	Recettes	0,044	0,256	0,094	0,177	0,093

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	38,504	123,222	46,052	41,214	62,412
	Recettes	0,999	2,172	-	3,963	0,701
Maintenance des collèges	Dépenses	16,121	16,559	22,685	32,346	24,166
	Recettes	8,174	8,030	8,030	8,030	8,030
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,977	1,010	0,871	1,110	0,522
	Recettes				0,001	
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	5,706	5,554	6,439	6,590	6,360
	Recettes	1,264	-	1,647	1,111	1,565
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	Dépenses	61,307	146,346	76,046	81,260	93,460
	Recettes	10,437	10,202	9,677	13,105	10,295

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Mise en œuvre : Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

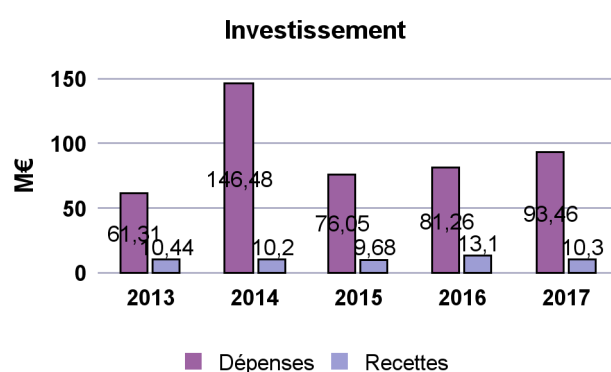
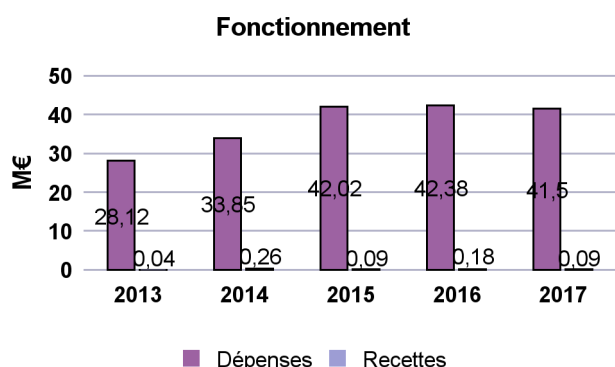
La politique d'accueil des collégiens et de la communauté éducative a pour objectif de favoriser la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'assurer la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges, d'en assurer la maintenance et l'entretien, ainsi que de mettre à disposition des moyens de fonctionnement des collèges.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	95,16%
2014 :	100,70%
2015 :	96,32%
2016 :	98,24%
2017 :	99,89%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	92,00%
2014 :	93,13%
2015 :	96,05%
2016 :	90,73%
2017 :	93,83%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	85,31%
2014 :	75,48%
2015 :	99,66%
2016 :	92,63%
2017 :	96,71%



La hausse des dépenses de fonctionnement à partir de 2015 s'explique par le paiement en année pleine des loyers des collèges construits en contrat de partenariat (environ 12 M€ par an).

L'année 2014 a constitué un pic d'investissement, avec la livraison des 12 collèges neufs ou rénovés. Ont ensuite été livrés le collège Daurat au Bourget (2015), le collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (2016) et le pôle sportif de Saint-Denis/Saint-Ouen (janvier 2017).

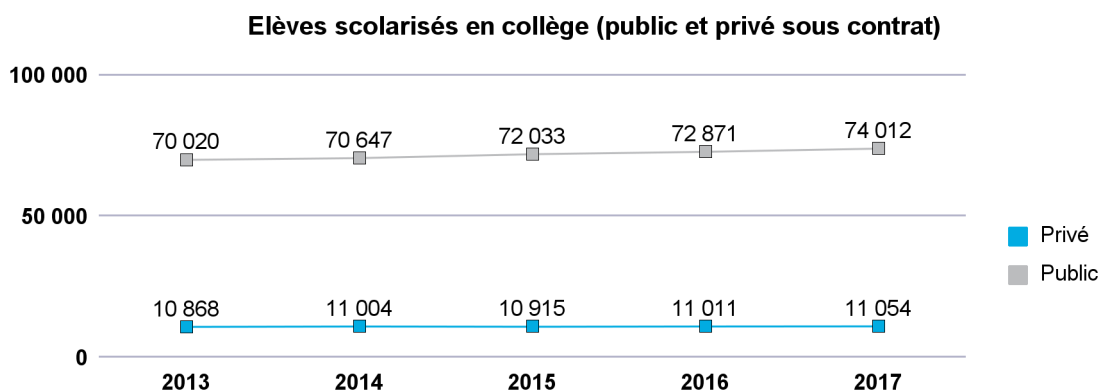
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 69
 catégorie B : 56
 catégorie C : 1 349

ombre total de postes : 1 474

Ces chiffres incluent plus de 1 300 postes de personnel ATTEE participant à l'exercice des missions transférées dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

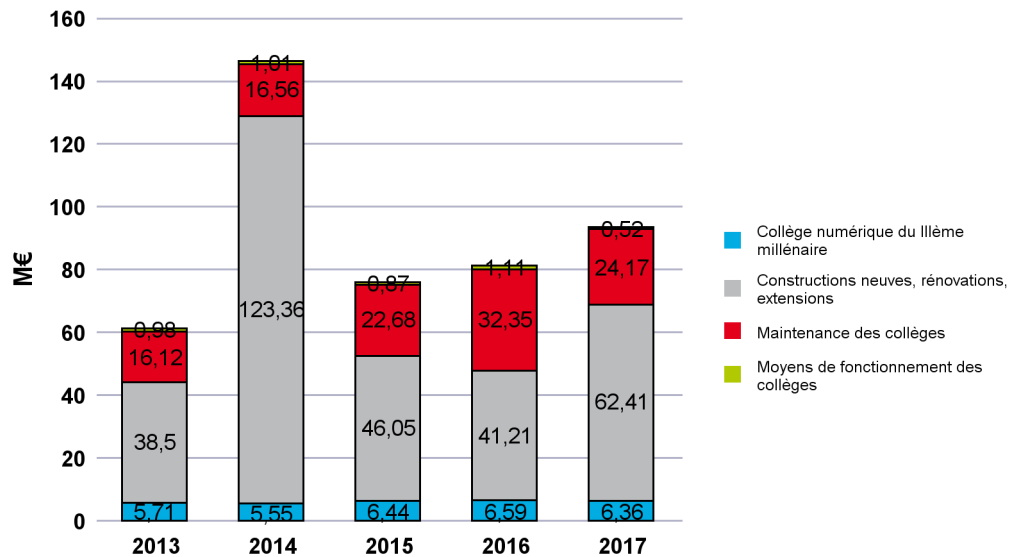
Action Collèges - Effectifs



Depuis la rentrée 2014, la Seine-Saint-Denis compte 125 collèges publics (ouverture de 5 nouveaux établissements). Le Département prend également en charge les dépenses de fonctionnement des 26 collèges privés sous contrat d'association (deux nouveaux établissements créés en 2014 et 2016). En quatre ans, les effectifs ont augmenté de 5,7 % dans les collèges publics (soit près de 4 000 élèves) et de 1,7 % dans les collèges privés.

Répartition des dépenses d'investissement du programme

En investissement, les travaux de maintenance correspondent aux Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

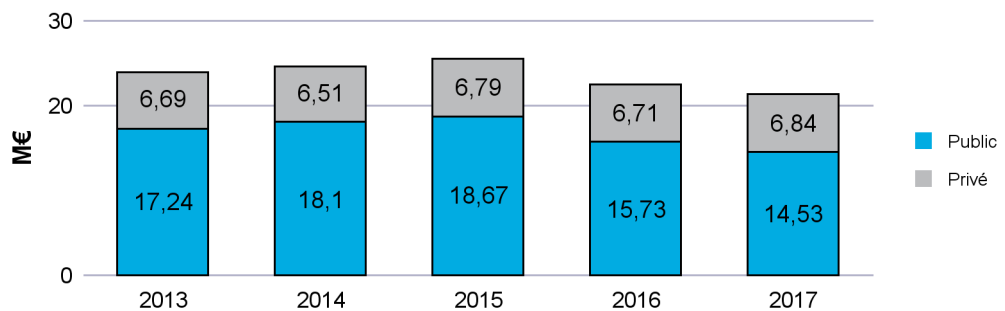


Un pic d'investissement a été constaté en 2014 avec le paiement des avances relatives à la livraison des 12 collèges construits en contrat de partenariat. En 2017, les principales dépenses ont concerné les participations et loyers des contrats de partenariat (38 M€), la rénovation du collège Gustave Courbet à Pierrefitte (7,585 M€), la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin (5,527 M€) et la construction du sixième collège d'Aubervilliers (6,443 M€).

Les dotations de fonctionnement visent à permettre aux collèges un fonctionnement au quotidien dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques, éducatifs, financiers et matériels des établissements, des contraintes extérieures (évolutions du coût de l'énergie...) et des contrats d'entretien et de maintenance.

Dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés



Les dotations de 2015 intègrent le versement en année pleine des dotations aux 5 nouveaux collèges. La baisse des dotations en 2016-2017 s'explique en particulier par la prise en charge par le Département des dépenses de téléphonie des collèges, qui sont donc désormais déduites des dotations versées.

Ce programme relève

*De la Mission **Éducation et jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté des collégiens,
- Orientation des collégiens,
- Climat scolaire,
- Restauration scolaire.

Contexte

En Seine-Saint-Denis, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements. Un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Éducation nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs ». A l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques. Les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La refondation de l'éducation prioritaire a vu la proportion des collèges classés en réseau éducation prioritaire (REP) passer de 52 % à 62,4 % à la rentrée 2015, soit 74 collèges dont 27 en REP +.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les projets éducatifs territoriaux (PET), la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants handicapés.

Objectifs du programme

Un premier Projet Éducatif Départemental (PED) avait été adopté par l'Assemblée départementale le 15 novembre 2012. Sa mise en œuvre a donné une impulsion nouvelle aux actions éducatives menées par le Département, les communes, les associations et les parents en leur donnant une cohérence globale.

Le Département s'est doté le 20 octobre 2016 d'un nouveau Projet Éducatif Départemental, pour la période 2016-2020. Son objectif est de favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Éducation nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques. Ses finalités et ses valeurs sont, outre la réussite éducative, l'autonomie et l'émancipation individuelle, la mixité, la citoyenneté, la cohésion et le respect. Le PED II est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, l'utilisation des nouveaux outils numériques et la territorialisation des actions éducatives.

Le nouveau Projet Éducatif Départemental s'articule autour de trois axes prioritaires, qui constituent les objectifs opérationnels du programme :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,
- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents.

L'évaluation du premier Projet Éducatif Départemental a montré la nécessité de travailler davantage en réseau et en coordination avec les acteurs locaux pour être au plus près des besoins des territoires et des collèges. Pour ce faire, le Département est donc désormais engagé dans une démarche de territorialisation de ses actions éducatives. Chacun des 125 collèges publics bénéficie désormais d'au moins un dispositif éducatif du PED.

De plus, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Éducation nationale ont depuis 2010 conjugué leurs efforts pour favoriser la réussite scolaire et personnelle de tous les collégiens du département. Cet engagement commun a fait l'objet d'un premier Projet éducatif territorial (PET) 2013-2015. L'élaboration d'un nouveau PET a débuté en 2017 à partir des principes suivants :

- la réussite pour tous, qui est une priorité nationale,
- l'éducation partagée, qui s'entend comme la complémentarité des actions menées entre l'Éducation nationale et ses partenaires, et vise une continuité éducative incluant tous les acteurs, dont les parents et les associations,
- la spécificité du territoire de Seine-Saint-Denis et l'adaptation des dispositifs à ses spécificités.

Principales réalisations et principaux résultats

La première action du programme, **Citoyenneté et autonomie des collégiens**, correspond au premier axe du PED, « Eveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Cet axe se décline sur cinq thématiques :

- l'apprentissage de la citoyenneté : appel à projets pédagogiques, Odyssée jeunes, Conseil Départemental des collégiens, « Nous sommes la République », soutien aux foyers socio-éducatifs, formation des délégués de classe, soutien aux associations d'éducation populaire, Via le Monde...,
- l'histoire du territoire : parcours de découverte urbaine, parcours « Osez l'Ourcq ! », éducation à la ville, archéosite au parc de la Haute-Ile, visite des chantiers de fouilles archéologiques, parcours « archives, histoire, citoyenneté », ateliers d'histoire,

partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, Concours national de la résistance et de la déportation, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...

- les enseignements artistiques et culturels : parcours Culture et Art au Collège, résidences d'artistes In situ dans les collèges, « Collège au cinéma », parcours d'éducation aux regards...
- le développement durable : projets pédagogiques, programme Eco-Collège, ruches, jardins et mares pédagogiques, parcours Développement durable, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « Agir au collège pour la biodiversité », « e-graine », formation d'éco-délégués, activités sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne...
- l'éducation aux médias et à l'information, où il s'agit d'expérimenter les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques (interventions de l'association Cartooning for Peace avec Plantu).

La deuxième action, **Orientation des collégiens**, correspond à l'axe du PED « Explorer les métiers, connaître ses envies et choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Cet axe reprend plusieurs actions du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques, industrie, mode et luxe, alimentaire),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers,
- la mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques,
- le développement du dispositif « Parcours école », destiné aux élèves de SEGPA et coordonné par le Collectif pour l'Emploi.

Concernant les parcours de découverte des métiers, on note une montée en charge du nombre de classes accueillies ainsi que l'expérimentation d'un nouveau parcours « A table ! De la graine au recyclage ». Ces parcours sont très bien accueillis par les élèves, professeurs, ainsi que les entreprises et associations du territoire.

La Plateforme des stages a poursuivi, en 2017, son évolution technique et l'amélioration de ses outils de communication. Pour l'année scolaire 2017-2018 (chiffres arrêtés à début avril), 1 084 élèves ont proposé leurs candidatures. 168 offres concernant 395 stages ont été déposées par 22 employeurs dont le Département. 219 stages ont été pourvus par des élèves provenant de 116 collèges du département.

La troisième action, **Prévention des violences et bien-être des collégiens**, correspond à l'axe du PED « Soutenir un climat scolaire serein et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents ». Cet axe se décline sur trois thématiques :

- le développement de lieux accueillants et sécurisés, thématique qui reprend des actions du précédent PED (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité) et en développe de nouvelles (stabilisation des équipes enseignantes, association des habitants aux opérations de construction/rénovation, transition primaire-collège, projet de collège expérimental à La Courneuve...),
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire : dispositif ACTE d'accueil des collégiens temporairement exclus, travail avec la prévention spécialisée, Mission départementale de prévention de la violence à l'école, partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes, accompagnement des équipes pédagogiques...
- le bien-être et la santé des adolescents : parcours éducatifs de santé, espaces parents, ateliers sociolinguistiques, actions en faveur du sport au collège, initiatives durant la pause méridienne, partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique - UFOLEP pour la formation au premiers secours, projets en faveur de la santé des jeunes, actions autour de la Charte départementale des sanitaires, planification familiale, lieux ressources innovants, travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, réseau du jeu, accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne...

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, le dispositif Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) s'est poursuivi et développé. 96 collèges ont participé à ce dispositif, permettant au total à 1 742 élèves d'en bénéficier au cours de l'année scolaire.

La Mission de prévention de la violence et de la sûreté dans les collèges contribue à la sûreté des locaux et des personnes pour prévenir les dégradations, intrusions et violences aux abords des collèges. En 2017, elle a fait intervenir les services de la Préfecture de police (Direction territoriale de la sécurité de proximité) dans 4 collèges pour un diagnostic sur les bâtiments (clôtures, risques d'intrusion, manque d'éclairage...). Certains collèges dans la partie ouest du département sont le théâtre d'affrontements entre jeunes sur la voie publique et aux abords des collèges. La Mission soutient les collèges à travers des actions éducatives cherchant à enrayer l'escalade de la violence. Le Département participe au cofinancement de deux médiateurs scolaires (financement principal par la Préfecture) qui interviennent dans les collèges.

Par ailleurs, la Mission a créé un maillage partenarial entre les directions du Département, l'Education nationale et les agents publics communaux afin d'améliorer la coordination et le partage de l'information. Les réalisations concernent un protocole de repérage et de traitement du harcèlement scolaire (collèges situés à La Courneuve, Montreuil, Le Bourget), un projet autour des usages problématiques des écrans à Noisy-le-Grand, un partenariat avec la prévention spécialisée à Drancy (prévention des conduites à risque et des conflits), un travail sur les violences sexistes en milieu scolaire en lien avec l'Observatoire des violences faites aux femmes ainsi qu'un soutien à la communauté éducative à travers des actions menées sur le temps scolaire par des associations locales à Bagnolet, Pierrefitte et Stains.

Enfin, les actions en faveur de la santé, du bien-être et de la parentalité, ont continué à être mises en œuvre. Un travail important a été réalisé sur leur articulation, en lien avec les autres directions du Département, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'Agence régionale de santé.

L'action « **restauration scolaire** » repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 51 %. L'objectif est d'augmenter ce taux d'ici à 2020 ;
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégiens,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Depuis le transfert de la compétence restauration au Département (loi du 13 août 2004), une politique d'accès de tous les collégiens à la restauration a été développée à travers la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, 5 nouvelles cuisines centrales ont ouvert en septembre 2014, dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement, portant à 6 le nombre de cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois). Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5. Dans le cadre du Plan ambition collèges, il est prévu de construire une nouvelle cuisine centrale, en 2018, au collège Gustave Courbet de Pierrefitte.

La production de repas dans les six cuisines centrales a augmenté en 2017, passant de 2 000 à 2 500 repas produits par jour en moyenne. Ce développement a été accompagné d'une augmentation du nombre d'offices (de 57 à 64), ce qui a eu pour effet de réduire le nombre des cuisines de production (de 59 à 52).

La candidature du Département au projet Life, présentée en juillet 2016, n'a pas été retenue par la Commission européenne. Cependant les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réduction des déchets alimentaires seront malgré tout mises en œuvre selon d'autres modalités : installation de tables de tri en lien avec la Délégation de la transition écologique et intervention de formateurs internes dans les collèges en lien avec les Etablissements publics territoriaux du département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Citoyenneté des collégiens	Dépenses	-	0,429	0,585	0,508	0,682
	Recettes	-	0,085	-	-	0,034
Orientation des collégiens	Dépenses	1,001	1,534	2,081	3,960	4,355
	Recettes	-	0,030	0,178	0,080	0,065
Climat scolaire	Dépenses	-	0,303	0,311	0,366	0,339
	Recettes	-	0,060	-	0,060	0,000
Restauration scolaire	Dépenses	10,278	11,317	12,801	12,527	13,157
	Recettes	5,790	6,724	8,355	9,534	10,302
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	11,279	13,583	15,777	17,361	18,533
	Recettes	5,790	6,899	8,533	9,674	10,401

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Orientation des collégiens	Dépenses	0,017	0,134	0,151	-	-
Restauration scolaire	Dépenses	0,029	0,353	0,179	0,081	0,121
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	0,046	0,488	0,330	0,081	0,121

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

Mise en œuvre : Direction de l'Éducation

La politique Projet éducatif départemental a pour objectifs de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des collégiens et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Moyens financiers

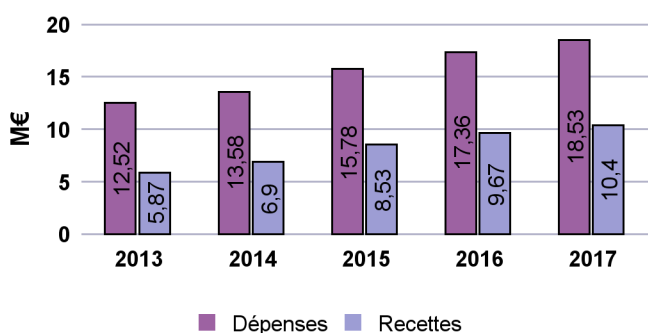
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	101,83%
2014 :	95,75%
2015 :	94,80%
2016 :	96,69%
2017 :	101,40%

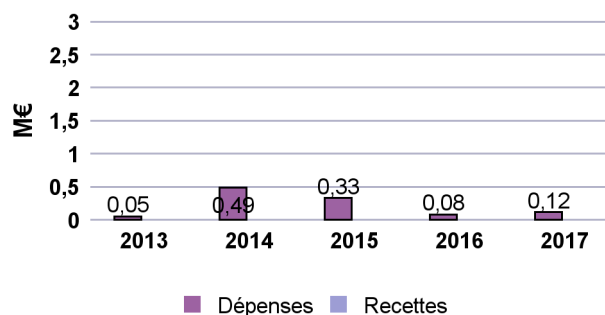
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	50,71%
2014 :	159,86%
2015 :	70,68%
2016 :	53,91%
2017 :	80,60%

Fonctionnement



Investissement



La forte augmentation des dépenses en 2016-2017 s'explique par la montée en charge du chèque réussite (3 M€ en 2017 contre 1M€ en 2015) qui touche désormais 76 % des élèves de sixième.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'équipement des cuisines centrales.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	19
catégorie B :	14
catégorie C :	60

Nombre total de postes: 93

Les postes concernent essentiellement le personnel de restauration des cuisines centrales, ainsi que les équipes du Projet éducatif départemental.

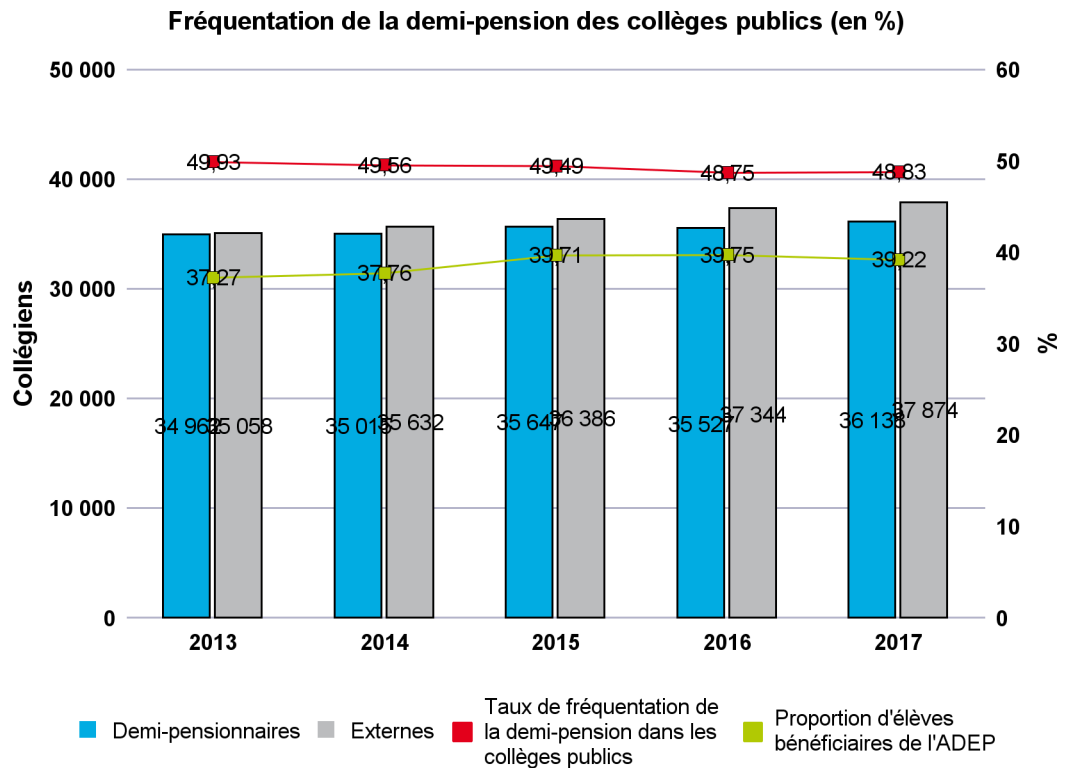
Restauration

La restauration est une compétence confiée aux Départements dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur les nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales.

La tarification de la restauration scolaire est également du ressort du Département.

L'objectif fondamental est d'augmenter la fréquentation de la restauration en la rendant plus attractive.

3 enjeux sont définis :
 - l'enjeu éducatif de la socialisation des enfants ;
 - la question de la santé publique pour les collégiens, par l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés ;
 - l'enjeu de justice sociale : tarification unique pour les 125 collèges et prise en compte des revenus des familles par l'application du quotient familial.



Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2005 pour augmenter la fréquentation des cantines scolaires : aide départementale à la demi-pension prenant en compte les revenus des familles (ADEP, depuis la rentrée scolaire 2005-2006), tarification selon le quotient familial (rentrée scolaire 2006-2007), harmonisation des tarifs (2010), amélioration de la qualité des repas et animations lors de la pause méridienne, nouvelle grille de tarification (2013).

Ces mesures ont eu un impact réel sur la fréquentation de la demi-pension. Aujourd'hui, près d'un élève sur deux est demi-pensionnaire, contre 36 % en 2006-2007.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	97	76	90	95	89
Montant versé en euros	461 584	434 513	522 833	577 129	610 604

PROGRAMME

Actions pour la jeunesse

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. 43 % de ses habitants sont âgés de moins de 30 ans et les jeunes de 15 à 29 ans représentent 21,5 % de la population.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22,1 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

En matière d'engagement associatif, 9 % des présidents et 16 % des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis ont moins de 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

L'accès au logement constitue l'un enjeu majeur pour améliorer l'intégration sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % vivent encore chez leurs parents, 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France).

Objectifs du programme

Le vote à l'unanimité du Plan jeunesse par le Conseil départemental en 2017 a illustré la priorité donnée à la jeunesse par l'Exécutif. Le Plan jeunesse s'organise autour de quatre orientations stratégiques :

- coordonner les politiques publiques départementales destinées aux jeunes,
- animer le réseau jeunesse sur le territoire,
- lutter contre les discriminations subies par les jeunes en lançant un diagnostic territorial avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action « **mobilité européenne des jeunes** » a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participants à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des CFA de Seine-Saint-Denis). Cette action se fait en lien avec les acteurs concernés (Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil régional d'Île-de-France, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne) et se concrétise par un appel à projets « mobilité européenne ». Au cours de l'année 2017, 7 projets ont été déposés lors des 2 sessions de l'appel à projets « mobilité européenne ». 5 ont été retenus pour un montant total de 21 500 euros.

L'action « **engagement citoyen des jeunes** » a pour ambition de faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans, de favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne et favoriser leur accès à l'autonomie et de valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif « Plus Citoyens », initié en 2009, qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans portés par une association, un conseil local de la jeunesse ou un groupe de jeunes représentés par un mandataire. Les projets peuvent concerner un large éventail de domaines (culture, sport, éducation, démocratie participative ou développement durable) dans la mesure où ils favorisent la citoyenneté et la participation, à l'exception des projets à l'international qui relève du service Via Le Monde de la Direction Europe et international. Les critères de sélection des projets sont l'engagement et la motivation des jeunes, le nombre de personnes touchées par le projet, l'utilité sociale du projet et son impact sur la vie locale. Les projets sont financés à hauteur de 30 % maximum du coût total du projet, avec un plafonnement à hauteur de 5 000 euros par financement.

Au cours de l'année 2017, 5 projets ont été déposés lors des 2 sessions de l'appel à projets, dont 3 ont été retenus pour un montant total de 9 560 euros. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'accompagnement des porteurs permet de diminuer de manière sensible le nombre de refus soit en réorientant les projets sur d'autres dispositifs soit en retravaillant le projet avec le porteur.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040	0,030	0,021
	Recettes	-	0,033	-	-
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,063	0,057	0,052
Total Programme Actions pour la jeunesse	Dépenses	0,068	0,103	0,087	0,073
	Recettes	-	0,033	-	-

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme

Culture

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture.

L'année 2017 a confirmé différentes tendances amorcées depuis plusieurs années, qui ont un impact sur la politique culturelle départementale.

Les baisses de dotations aux collectivités locales pèsent sur les budgets dédiés à la culture. La volonté affichée de la Région de rééquilibrer son soutien financier en faveur des départements de grande couronne et en défaveur de la Seine-Saint-Denis s'est traduite dans les faits dès 2016 et a parfois touché de façon brutale certains partenaires. L'arrêt du dispositif d'emplois aidés décidé par le gouvernement pourrait conduire les structures les plus fragiles à la cessation d'activité dès 2018. La stagnation, voire la baisse, des financements publics réduisent les moyens dédiés à l'activité artistique et le niveau d'emploi des partenaires, qui n'ont pas tous la capacité à mobiliser d'autres financeurs (mécénat, fonds européens). La multiplication des appels à projets ne permet pas d'inscrire le développement des structures et des projets dans le temps et nécessitent une importante ingénierie administrative et financière. En matière d'investissement, certains équipements font face à des enjeux de mise aux normes et de sécurité incontournables ou font l'objet de projets de développement pour lesquels les partenaires ne parviennent pas à réunir les financements nécessaires.

Les réflexions au sein des Etablissements publics territoriaux (EPT) sur la prise en charge de la compétence culture ont peu progressé en 2017. Ainsi, les hypothèses étudiées notamment en matière d'enseignements artistiques spécialisés avec Plaine commune et Grand Paris-Grand Est n'ont pas abouti. Toutefois, l'adoption d'un Schéma de développement culturel par Est ensemble devrait permettre une amélioration qualitative de l'action conduite par le réseau des équipements communautaires. La capacité des EPT à se saisir des politiques culturelles reste posée.

Il est aujourd'hui nécessaire de trouver de nouveaux modes de dialogue avec les financeurs institutionnels (DRAC, Région, villes), mieux articulés autour de priorités communes.

Les changements d'exécutifs dans certaines communes ont pesé sur le dialogue entre les différents acteurs institutionnels autour des enjeux culturels.

En terme de dynamiques artistiques et culturelles, on observe l'arrivée de nouvelles offres culturelles : des structures à la croisée de l'économie sociale et solidaire (Parti poétique, Mains d'œuvres, Le 6b...) ou des structures faisant intervenir le secteur privé dans certaines parties du territoire. Le développement d'une dynamique autour des liens entre art et aménagement, faisant écho aux mutations urbaines et sociologiques du territoire, est prégnant sur le territoire de Plaine commune et aurait vocation à irriguer d'autres territoires.

La question des droits culturels dorénavant inscrits dans la loi (LCAP, NOTRe) imprègne de façon croissante les réflexions des communes et des territoires (Saint-Denis, Aubervilliers, Est ensemble...), mais aussi des partenaires (Fabrique d'expérience de la MC93, Villes des musiques du monde...).

Enfin, l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 pose l'enjeu de la construction et de la mise en œuvre d'une olympiade culturelle ambitieuse et inclusive, qui mobilise les ressources du territoire et les habitants.

Objectifs du programme

La politique culturelle du Département est articulée autour de plusieurs axes stratégiques :

- l'accompagnement des partenaires dans un contexte économique incertain,
- la mise en œuvre du Projet Image dans une perspective métropolitaine,
- la structuration de la politique culturelle en lien avec les politiques sociales,
- la contribution de la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale (Plan d'accompagnement des JOP, Plan parcs, Projet éducatif départemental),
- le maintien de l'intervention en matière d'éducation artistique et de 1 % artistique,
- la poursuite des nouvelles orientations de la démarche de coopération territoriale.

L'action **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable** vise à penser l'offre culturelle en recherchant la transversalité des champs artistiques et l'équilibre territorial. Il s'agit de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales),
- porter des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo...),
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide au projet, soutien à la création en réseau).

Le Département a soutenu les partenaires artistiques et culturels dans leur action de création et diffusion, notamment les associations les plus fragilisées par l'arrêt des subventions culturelles versées par la Région et par certaines villes. Il a par ailleurs apporté son soutien aux démarches de réseau (théâtre de ville, jeune public) et au projet des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil (actions de préfiguration sur le territoire des deux villes).

En matière d'investissement, les travaux de la MC 93 ont été finalisés. Le lieu a rouvert dans un bâtiment qui doit faciliter un projet plus ouvert sur la ville. Le Département a également donné son accord pour financer des études techniques concernant le projet Dynamo bis porté par Banlieues bleues, l'académie Fratellini et le Théâtre de la Commune.

Une nouvelle campagne de 1 % artistique a été initiée dans le cadre du Plan ambition collèges, permettant l'acquisition d'œuvres artistiques pour les nouveaux collèges ou pour la collection départementale d'art contemporain. L'édition du catalogue Récréations est venue clore la première vague de 1 %, en valorisant le fait que le Département est le commanditaire le plus important en France.

L'action **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle** vise à soutenir les politiques d'élargissement des publics et à développer des nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec la culture, en s'appuyant notamment sur les directions départementales (éducation, petite enfance, services sociaux...).

Dans ce domaine, l'année a été marquée par la poursuite des actions dans les crèches départementales (dispositif « Hisse et Oh ! Artistes et petite enfance » avec neuf projets d'artistes dans le domaine du spectacle vivant, du livre et du cinéma d'animation) et la consolidation des actions en direction des usagers des services sociaux du Département. La formation Voix en scène du Centre de création vocale et scénique (CREA) a été mise en place en direction des usagers, aidants et professionnels de l'accueil de jour Les 3 cerisiers à Aulnay-sous-Bois, en lien avec la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les actions culturelles dans les parcs départementaux ont été développées en lien avec la Direction de la nature, du paysage et de la biodiversité. Le programme Lire au parc (bibliothèques estivales éphémères) a été consolidé au parc Georges Valbon et poursuivi dans les parcs Jean Moulin-Les Guilands et L'Île-Saint-Denis dans le cadre de l'Été en herbe avec le soutien du Ministère de la culture (opération nationale Partir en livre). Le partenariat avec les médiathèques a été très fructueux avec Plaine Commune. Au total, cette opération a touché environ 4 000 personnes. De nouvelles actions ont également été mises en place dans les parcs départementaux tels que les projets d'art dans l'espace public au parc George Valbon ou les coins lecture dans les Maisons des parcs.

Le contrat Territoire-Lecture à Clichy-Montfermeil (2015-2018) a été poursuivi. Des actions ont été mises en œuvre pour rapprocher les deux bibliothèques dans leurs pratiques professionnelles, reconquérir le public adulte et proposer de nouveaux services aux usagers. Dans ce cadre, la résidence du dessinateur Marc Lizano a démarré à l'automne 2017.

Le Département a poursuivi son soutien à une diversité de projets dans les médiathèques (projets en direction de la petite enfance, des publics allophones, pour le développement du numérique, mise en place d'universités populaires) ainsi qu'à des manifestations littéraires portées par des communes et des associations.

Le déploiement du dispositif autour de l'offre numérique de la Philharmonie s'est concentré sur six bibliothèques et conservatoires des territoires de Plaine Commune et Est-Ensemble. Il s'agit de favoriser l'acquisition d'outils de médiation par un binôme de professionnels dans chaque ville, et d'offrir aux publics une connaissance et une compréhension des œuvres musicales pour les inciter à venir les découvrir dans plusieurs lieux culturels du département.

L'action **Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur** vise à favoriser les rencontres artistiques dans la formation et le parcours des jeunes ainsi qu'à améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur. Cette action repose sur trois axes :

- le renforcement de la présence des artistes dans les collèges, dans le cadre des dispositifs du Projet éducatif départemental (Culture et art au collège, résidences In situ, parcours d'éducation au regard, Collège au cinéma, résidences de journalistes),
- la mise en œuvre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, qui vise à améliorer l'offre et des conditions d'accès aux enseignements et pratiques artistiques en amateur,
- la démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui couvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

Concernant l'éducation artistique, les actions ont été poursuivies en 2017 dans le cadre du Projet éducatif départemental. Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique 2014-2017 (CLEA), des résidences de photographes ont été accueillies dans les centres sociaux de Pierrefitte et Dugny. Le renouvellement du CLEA est en cours de discussion avec la Direction

régionale des Affaires culturelles (DRAC). Le bilan des 7 résidences ayant eu lieu entre 2014 et 2017 est nettement positif, tant du point de vue des usagers que des artistes.

Concernant les enseignements artistiques et les pratiques en amateur, 2017 a vu l'amplification des actions de DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), avec la Philharmonie de Paris dans sa troisième phase 2015-2018. Le nombre d'enfants bénéficiaires et de villes participantes a doublé (200 enfants, 14 villes). Les objectifs de rapprochement des publics des conservatoires avec celui des orchestres DEMOS s'intensifient avec la multiplication de rendez-vous musicaux mixtes organisés au sein des villes, consolidée par l'expérimentation d'un orchestre passerelle sur le territoire d'Est-Ensemble qui fait l'objet d'une convention particulière entre la Philharmonie et l'EPT.

Le soutien au Conservatoire de rayonnement régional d'Aubervilliers (CRR 93) a été poursuivi. Cet établissement est le seul conservatoire doté de ce type de classement. Son rayonnement s'étend sur tout le département et au niveau francilien (13 % des inscrits proviennent d'autres départements). Le Département a, par ailleurs, maintenu son soutien au Pôle Sup'93 (pôle supérieur d'enseignement de la musique) et à l'Ecole nationale des arts du cirque (ENACR). Enfin, une réflexion a été engagée, à la demande des EPT, sur la mise en synergie des conservatoires.

On peut noter que plusieurs partenaires structurants soutenus par le Département sont dans des situations de fragilité liées à leur modèle économique (CRR, Pôle Sup'93) ou à des problèmes batimentaires (ENACR, Fratellini). Ceci interroge la répartition du soutien financier du Département, actuellement très peu favorable aux pratiques en amateur.

Enfin, l'action **Développement de la coopération culturelle des territoires** vise à favoriser la coopération entre le Département et les collectivités locales (communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis, ville de Paris), via des conventions.

Les orientations de cette action ont été redéfinies pour engager une nouvelle étape de la coopération territoriale, plus stratégique, en évitant la dispersion des moyens et en incitant à la mutualisation et au portage de projets communs. Ces orientations se déclinent désormais en cinq chantiers stratégiques : art et culture dans l'espace public, parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, culture et société, valorisation et médiation patrimoniale, art et sport.

L'année 2017 a été marquée par l'amplification du mouvement de conventionnement. 5 villes ont signé une nouvelle convention pour la période 2017-2020 : Rosny-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Romainville, Epinay-sur-Seine et Stains. 11 autres territoires (10 villes : Tremblay-en-France, Saint-Denis, Pantin, Bondy, Drancy, Le Bourget, Montreuil, Aubervilliers, La Courneuve et Villeteuse et 1 EPT : Plaine Commune) ont signé un avenant, afin de décliner de manière opérationnelle les axes de coopération négociés avec le Département pour la période 2016-2019. Une convention a été signée fin 2017 qui prolonge l'investissement du Département dans les Ateliers Médicis. Cette convention permettra de renforcer la structuration de l'action culturelle sur l'est du département et de mettre en place un laboratoire territorial pour l'innovation sociale et culturelle.

Plusieurs projets nouveaux ont été développés au-delà des conventions de coopération. La ville de Gournay-sur-Marne a bénéficié du maintien d'une subvention du Département hors convention afin de maintenir un cadre de dialogue et de coopération. Le projet d'éducation artistique et culturelle Passage(s), initié par le Département avec les villes de Pantin et d'Aubervilliers, la Ville de Paris, la Maison du geste et de l'image et de la Compagnie (S) Vrai de Stéphane Shoukroune, a concerné des classes de CM2 et de 6^{ème} de trois écoles et de trois collèges du territoire, ainsi que les familles des élèves. Dans le cadre de la préfiguration d'un « Pacte » (Pacte d'action culturelle territoriale) au parc Georges Valbon, en partenariat avec la DRAC et les villes de Stains et Dugny, un projet s'est déployé dans la partie nord du parc, sur la thématique « Parcs et paysages en mutation ». Il a vocation à s'étendre aux villes de Saint-Denis et La Courneuve, et aura des implications sur la coopération avec les deux EPT de ce territoire.

Le Service de la culture a contribué à l'élaboration de la convention entre le Département et la Ville de Paris. De nombreuses fiches-actions ont été validées, de même que la mise en place d'une plateforme d'échanges professionnels entre les deux collectivités autour d'enjeux partagés (enjeux numériques et archéologiques, culture, sport et inclusion sociale, éducation aux regards et économie de l'image...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	9,970	12,670	12,407	12,239	12,305
	Recettes	0,048	0,073	0,048	0,056	0,054
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	6,499	3,381	3,387	3,380	3,361
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,908	2,234	2,259	2,325	2,170
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,578	0,428	0,427	0,462	0,574
Total Programme « Culture »	Dépenses	18,991	18,712	18,479	18,406	18,410
	Recettes	0,048	0,073	0,071	0,056	0,054

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,048	0,061	0,399	0,519	1,149
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	0,121	1,273	-	-	-
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,218	0,356	0,050	0,050	0,050
Total Programme « Culture »	Dépenses	0,388	1,689	0,449	0,569	1,199

PROGRAMME

Culture

Mise en oeuvre : Service de la culture de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs.

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Il s'agit de structurer l'offre culturelle et artistique en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations, de soutenir les politiques d'élargissement des publics et les nouvelles formes d'action culturelle, de soutenir l'éducation artistique et les pratiques amateurs et de développer la coopération culturelle sur le territoire.

Moyens financiers

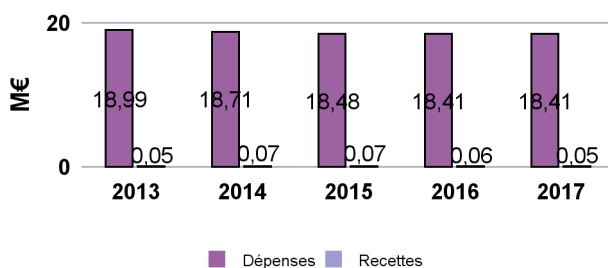
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 : 100,6%
2014 : 99,1%
2015 : 101,9%
2016 : 100,3%
2017 : 100,1%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

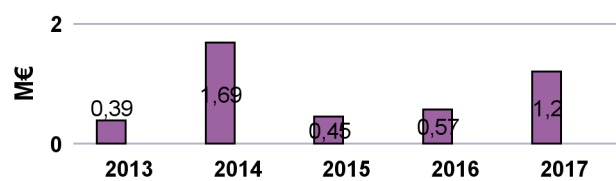
2013 : 63,4%
2014 : 87,9%
2015 : 63,0%
2016 : 56,1%
2017 : 69,1%

Fonctionnement



En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions aux équipements culturels, aux festivals et réseaux, ainsi qu'aux artistes et compagnies.

Investissement



En investissement également, les dépenses correspondent essentiellement à des subventions. En 2017, elles ont concerné essentiellement le soutien à la rénovation de la MC 93 (dépenses étalées sur 10 ans).

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 37
catégorie B : 13
catégorie C : 5

Nombre total de postes : 55

Sont comptabilisés les postes affectés au service de la Culture, aux missions MICACO (Art au collège) et MICOPTER (coopération culturelle) et aux services centraux de la DCPSL (Service des affaires générales, direction et secrétariat).

Action Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Soutien aux résidences artistiques

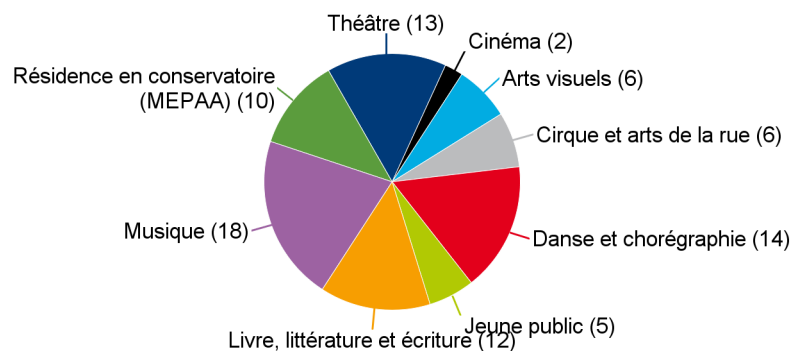
Nombre de résidences par nature en 2016

L'accueil d'artistes en résidence participe :

- au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion ;

- à la structuration des partenariats avec les acteurs culturels et les communes.

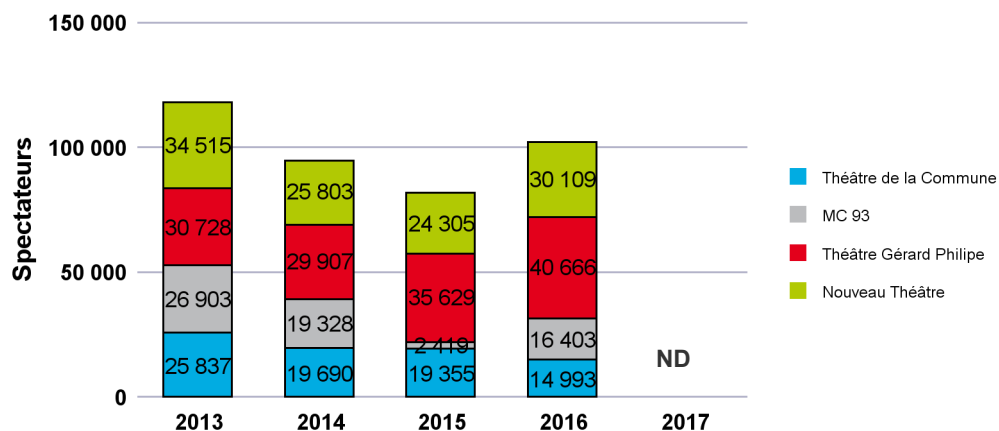
Un des enjeux est de s'appuyer sur ce dispositif pour créer davantage de synergies entre les lieux de diffusion et favoriser la coopération territoriale.



Le dispositif de résidences couvre l'ensemble du domaine des arts : spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre (dispositif "Ecrivains en Seine-Saint-Denis"), musique, danse, théâtre... Les données 2017 sont en cours de consolidation.

En matière de spectacle vivant, ces partenaires structurants ont vocation à privilégier la création contemporaine tout en développant des programmes de sensibilisation pour le public le plus large. Ces structures développent de nombreuses actions éducatives, notamment en direction des publics scolaires, et accueillent des compagnies en résidences.

Fréquentation des scènes labellisées en Seine-Saint-Denis



Le soutien aux scènes labellisées est un axe fort de la politique culturelle du Département, avec un budget de plus de 4,5 millions d'euros. La fréquentation a connu une baisse exceptionnelle en 2015 avec la fermeture pour travaux de la MC 93. Cette scène a rouvert au public en mai 2017. Cependant des actions hors les murs ont été menées pendant les travaux.

Festivals

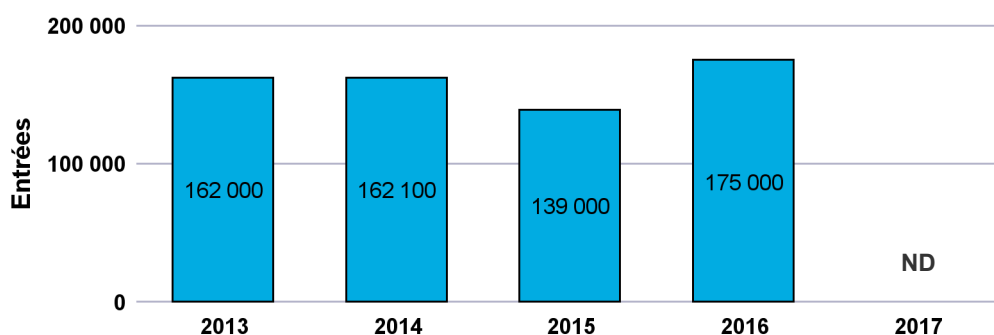
Nombre de participants	2013	2014	2015	2016
Rencontres chorégraphiques internationales	4 312	5 916	4 832	5 756
Concerts Banlieues bleues	7 067	7 249	10 821	22 132
Actions musicales Banlieues Bleues	5 087	5 433	5 860	6 534
Festival de Saint-Denis	26 416	17 433	17 363	18 222

Le Département soutient de nombreux festivals, de grande et moindre envergure, dans tous les champs artistiques (cinéma, arts visuels, spectacle vivant, littérature), à condition que ceux-ci soient cohérents avec les grands axes de sa politique culturelle et développent notamment des actions marquées en direction des publics. Le Département soutient en particulier les Rencontres chorégraphiques internationales, festival de danse contemporaine, Banlieues bleues, pour la création et diffusion de concerts de musiques vivantes et innovantes et le Festival de Saint-Denis, festival de musique classique alliant présentation d'œuvres majeures du répertoire et création.

Livre et lecture

Soutenir la création contemporaine et sa diffusion, développer une dynamique de réseau entre professionnels du livre et impulser une dynamique de projets avec les bibliothèques et les librairies constituent les principaux objectifs en matière de lecture publique et de vie littéraire.

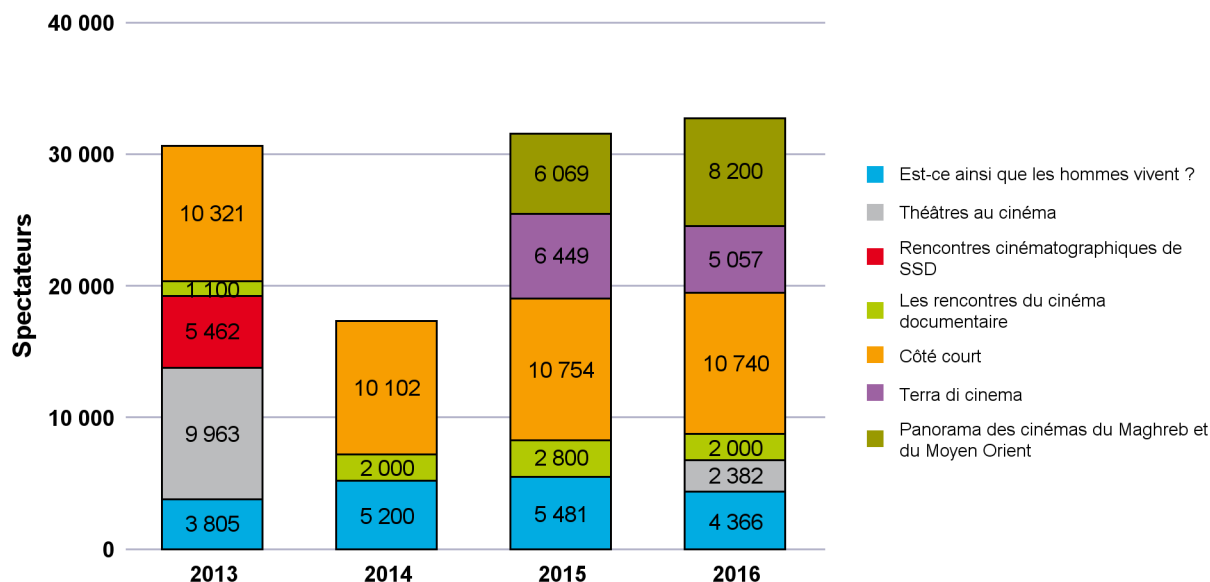
Fréquentation du salon du livre et de la presse jeunesse



L'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge est depuis de nombreuses années l'objet de l'intervention du Département, en particulier via le soutien au Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), structure organisatrice du Salon du livre et de la presse jeunesse. Le CPLJ a repensé son modèle économique en gérant en interne sa commercialisation, en mettant en place des formations "école du livre" et en obtenant des financements européens. L'édition 2015 du salon a connu une baisse sensible de sa fréquentation dans le contexte des attentats.

Arts visuels et cinéma

Fréquentation des principaux festivals de cinéma en Seine-Saint-Denis



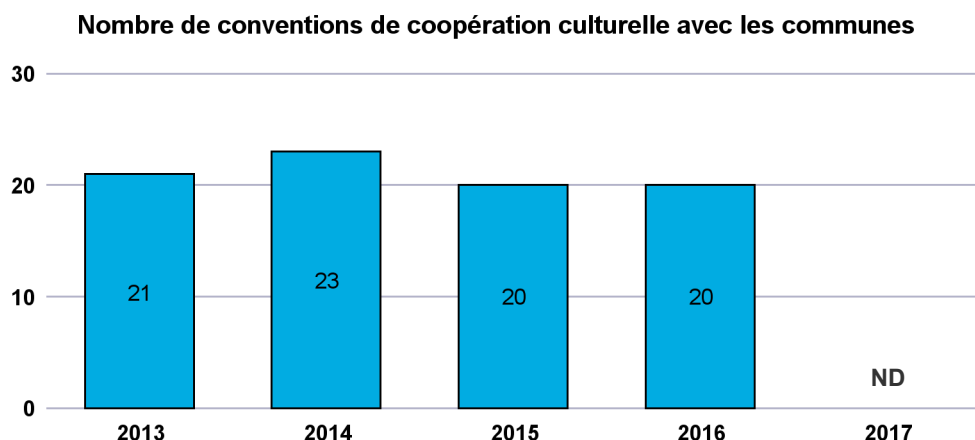
Le Département soutient deux nouveaux festivals de cinéma : Terra di cinema et Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient. Le festival Théâtre au cinéma a changé de nom (« Bande à part ») et de forme : le Département fait désormais partie du comité de pilotage mais ne finance plus ce festival. Côté court, festival du film court en Seine-Saint-Denis, valorise et promeut le court métrage, pan de la création cinématographique inventif et peu diffusé.

Action

Développement de la coopération culturelle des territoires

Conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec les communes

L'élaboration de ces conventions permet le partage des constats, des ambitions et des moyens avec les partenaires, dans le respect des compétences de chacun. A partir d'un état des lieux partagé, il s'agit d'arrêter des objectifs communs avec les communes, pouvant se décliner en projets, dans le cadre d'une programmation triennale.



En 2017, 5 villes ont signé une nouvelle convention pour la période 2017-2020 : Rosny-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Romainville, Epinay-sur-Seine et Stains.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	166	177	195	179	188
Montant versé en euros	14 999 476	15 503 416	15 551 344	14 462 529	13 785 995

Investissement	2013	2017
Nombre de subventions	1	1
Montant versé en euros	70 000	250 000

PROGRAMME

Patrimoine culturel

Ce programme relève

de la Mission

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenariats.

Contexte

Le programme patrimoine culturel a pour ambition de contribuer à la connaissance et à la préservation du patrimoine très particulier de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Il a également pour objectif d'en faire découvrir la richesse aux habitants du département, à partir de travaux de recherche et d'actions de médiation.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a recentré l'exercice des compétences en matière d'archéologie, imposant un positionnement plus proactif du Département en matière archéologique lors de sa demande d'habilitation ou lorsqu'il structure son projet de Parc archéologique de la Haute-Île.

L'affirmation d'une nouvelle politique patrimoniale par la Région Île-de-France – qui détient en la matière la compétence obligatoire, dans une approche globale de recherche, de protection et de valorisation – conduit le Département à asseoir sa position volontariste d'accompagnement sur le territoire d'une vision « incitative », faisant du patrimoine une opportunité plutôt qu'une contrainte.

Du point de vue du public, il est à noter l'intérêt croissant et spontané d'une partie de celui-ci pour le patrimoine de la banlieue donnant lieu à une offre plus dense, parfois même privée et commerciale, de balades et de visites guidées sur le territoire séquano-dyonisien. Cela implique pour le Département de recentrer son attention sur le patrimoine méconnu ou oublié par ces nouvelles formes de « consommation culturelle », ainsi que sur les publics et les habitants qui n'y participent pas (approches ludiques et familiales, approches éducatives mieux articulées en parcours avec le temps hors scolaire, publics du champ social, habitants, approches participatives...).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- de mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- de consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- de structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action **recherches archéologiques et patrimoniales** recouvre les opérations de recherche archéologique et de diagnostic du patrimoine contemporain. Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, il s'agit de :

- poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain,
- offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine archéologique, l'année 2017 a permis :

- la poursuite de la fouille préventive sur le terrain du parc départemental des sports de La Motte (Bobigny), pour l'aménagement, par le Département, du pôle inclusif et sportif,
- la finalisation du travail de post-fouille du premier programme de recherche triennal (2013-2015) sur le site archéologique d'époque mésolithique (7e millénaire avant J.-C.) situé dans le parc départemental de la Haute-Île, à Neuilly-sur-Marne,
- l'achèvement de la rédaction de la carte archéologique de la Gaule dans le cadre d'un large partenariat associant opérateurs publics (commune de Saint-Denis, Institut national de recherches archéologiques préventives - Inrap), opérateurs privés d'archéologie préventive (sociétés Eveha, Arkemine, Archeodunum) et une association (Jeunesse préhistorique et géologique de France -JPGF).

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain, l'année 2017 a permis l'accompagnement toujours plus opérationnel de projets de valorisation et de réhabilitation patrimoniale notamment de la bourse départementale du travail, du parc de la Poudrerie, des ensembles industriels Babcock et EIF dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » et des piscines dans le cadre du Plan savoir nager.

Le travail d'expertise et de conseil auprès des collectivités s'est poursuivi, notamment avec la finalisation de l'inventaire des sites et bâtiments sportifs du territoire ou dans le cadre des procédures d'urbanisme relatives aux futures gares du Grand Paris Express.

A partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, l'objectif de l'action **consolidation et transmission des savoirs** est d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

En matière de consolidation des données, l'année 2017 a permis la finalisation du marché concernant l'évolution du système d'information, la refonte complète du site « Atlas du patrimoine », ainsi que la conversion numérique du laboratoire photographique du bureau du patrimoine archéologique, afin de constituer un fonds durable de prises de vues scientifiques et de valorisation archéologique du territoire.

Concernant l'objectif de transmission des savoirs, l'année 2017 a permis la refonte complète de l'archéosite autour d'une nouvelle approche de valorisation de toutes les facettes de l'archéologie au profit d'un public élargi (+ 80 % de fréquentation), la création d'une nouvelle aire néolithique au sein du site et le retour d'une offre événementielle pour les journées nationales de l'archéologie (JNA) au stade de La Motte de Bobigny. Le projet de Pôle archéologique de la Haute-Île est entré dans une phase opérationnelle avec la structuration d'une convention avec l'hôpital de Ville-Evrard permettant notamment la réalisation d'une première étude de faisabilité patrimoniale sur le bâtiment de l'ancienne ferme, qui serait intégrée au Pôle.

En matière de patrimoine contemporain, l'année 2017 a vu la création expérimentale de nouvelles actions d'éducation artistique et culturelle d'« éducation à la ville » dans les collèges, la mise en place avec le Mémorial de la Shoah de l'exposition « Georges Horan », accueillie pour la première fois à Drancy, la publication sous un format éditorial qualitatif et largement diffusé de la recherche sur les équipements sportifs d'intérêt patrimonial du territoire, accompagnée d'une exposition aux archives départementales ainsi que le renforcement d'une offre départementale aux Journées européennes du patrimoine dans différents lieux (Bourse départementale du travail, hôtel de ville de Rosny-sous-Bois, ancien site de l'Illustration à Bobigny, visites de plusieurs collèges en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement -CAUE93...).

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, l'action **structuration des partenariats** vise à faire progresser les partenariats existants (musées, services de l'inventaire, partenaires scientifiques et culturels, collectivités locales) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

Du point de vue des partenariats, l'année 2017 a permis l'animation toujours plus ouverte et opérationnelle des conventions de projets avec les grands établissements nationaux, publics (Musée national de l'histoire de l'immigration) ou privés (Mémorial de la Shoah – ce dernier ayant permis un travail de mise en réseau de plus de six communes autour du partenariat). Les liens ont également été importants à travers des dispositifs culturels ou éducatifs avec le muséum d'Histoire naturelle, l'Inrap, la Cité de l'architecture et du patrimoine ou encore la Société du grand Paris.

La mobilisation du milieu associatif patrimonial et culturel s'est poursuivie, avec en particulier un travail de valorisation important avec l'association HF Île-de-France autour de la question du « patrimoine », les mystères du Grand Paris et l'agence Vu autour de la photographie d'inventaire, un réseau d'experts en savoir-faire archéologique à l'archéosite.

Le soutien aux trois musées de France a continué d'évoluer vers plus d'incitation, avec la structuration d'une offre plus étayée de médiation au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis ou la participation du musée de la Résistance nationale aux efforts éducatifs départementaux vis-à-vis des collégiens du territoire.

Enfin, le Département a participé à l'animation du réseau scientifique et culturel avec des interventions régulières dans le cadre des Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA), des congrès de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), ainsi qu'auprès de plusieurs écoles d'architecture (ENSAPB, ENSAPLV, ENSAVT,...) ou Universités dans le cadre de l'Association des cités-jardins d'Ile-de-France.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Total Programme « Patrimoine culturel »	Dépenses	0,624	0,590	0,687	0,591	0,560
	Recettes	0,186	0,336	0,028	0,192	0,205

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Total Programme « Patrimoine culturel »	Dépenses	0,025	0,026	0,036	0,086	0,615